Princeton University Library
32101 072859414

Digitized by Google

3254
.98

Library of

Princeton University.

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

MÉMOIRES

DE

STANISLAS GIRARDIN.

TOME I.

On trouve chez le même Éditeur :

LES DISCOURS DE S. GIRARDIN

A LA CONVENTION NATIONALE ET A LA CHAMBRE DES DÉPUTÉS,

2 gros volumes in-8°.

PARIS, IMPRIMERIE DE BACQUENOIS, COSSE ET APPERT,
rue Christine, n° 2.

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

PICHEGRU.

Publié par Amb.ᵉ Dupont et C.ᵉ Rue Vivienne N.° 16

Digitized by Google

MÉMOIRES

DE

S. GIRARDIN,

Nouvelle Édition,

ORNÉE D'UN FAC SIMILE

DE LA VEUVE DE J.-J. ROUSSEAU.

TOME I.

PARIS,
ARMAND AUBRÉE, ÉDITEUR,
RUE TARANNE, N° 14.

1834.

Digitized by Google

JOURNAL ET SOUVENIRS

DE

STANISLAS GIRARDIN.

Je suis né, le 19 janvier 1762, de René Girardin et de Cécile Berthelot de Baye.

J'ai été baptisé à Lunéville, ancienne Lorraine. Le roi de Pologne, Stanislas, m'a servi de parrain, et ma grand'-mère, madame de Baye, de marraine. Le prince Xavier, qui assistait à cette cérémonie, le même qui a été le parrain de Louis XVIII, a voulu que son nom fût joint aux miens. Ce que je viens de dire explique pourquoi je m'appelle Cécile-Stanislas-Xavier.

Toute ma famille, du côté maternel, était attachée au roi *Stanislas*. Mon grand-père, qui est mort lieutenant-général et cordon rouge, commandait les cadets gentilshommes. Je me le rappelle très-peu. Je sais seulement que c'était un petit homme très-maigre, très-sec, très-emporté, assez mauvais joueur, assez bon général.

Ma grand-mère ayant vécu quelques années de plus que mon grand-père, je me la rappelle davantage; il ne me reste pourtant d'elle qu'un souvenir confus; je sais seulement qu'elle était petite, laide, et très-bonne femme, et m'aimait beaucoup; elle

609413

est morte, d'un abcès au col, dans une grande maison du Faubourg Saint-Honoré, qui fait le coin de la rue Verte. Sa mort fut un événement très-pénible pour sa famille. Elle chérissait ses enfans et en était tendrement aimée.

J'étais, à cette époque, dans ma dix-huitième année: je traçai sur le papier les sensations que cette mort me fit éprouver. J'ai retrouvé cette feuille de mon journal; la voici telle qu'elle fut écrite le 9 février 1780 :

« On m'envoya chercher pour aller chez ma grand-mère qui était à toute extrémité, et qui désirait me voir, moi et mes sœurs; nous y fûmes sur-le-champ, et nous eûmes son dernier embrassement. Ses enfans entouraient son lit et recueillaient ses dernières paroles. Les malheureux étaient obligés de retenir leur douleur, de peur qu'elle ne s'apperçût de l'affreuse situation où elle était. Ma mère, suffoquée par les larmes, sortait de tems à autre pour en répandre dans nos bras; soit qu'elle fût plus vivement affectée ou plus sensible que les autres, elle demeurait long-tems sans connaissance; la douleur lui donnait des convulsions. Notre chagrin était encore augmenté en la voyant dans cet état. Nous lui disions qu'elle devait à ses enfans et à son mari de se ménager; que nous la chérissions autant qu'elle chérissait sa mère. Notre tendresse ne pouvait parvenir à l'arracher de la chambre fatale. Elle est trop vertueuse, elle a toujours trop bien rempli tous ses devoirs pour ne pas s'acquitter de ceux-ci; elle devait ses derniers

Digitized by Google

soins à la plus tendre des mères qui l'avait exigé, et ce désir était pour elle une loi qu'elle aurait subie même aux dépens de sa vie. Le cœur gonflé de cet affreux spectacle, j'étais sorti de son appartement. J'étais dans une chambre à côté de celle de la malade avec tous ses parens et ses amis. Je promenais mes tristes regards sur toutes les physionomies et contemplais, d'un œil morne, la manière dont la douleur affecte les différens êtres. Son fils, M. de Baye, était assis dans un coin de la chambre, les deux mains appuyées sur son front, et plongé dans le plus grand abattement; il n'ouvrait la bouche que pour gémir, son cœur était resserré par la douleur, ses yeux ne pouvaient répandre de pleurs. Tel est l'effet de la douleur sur les ames vraiment sensibles : son impression est d'être tendre et profonde; renfermée totalement dans la personne, elle évite tout ce qui pourrait la distraire. C'est ainsi qu'étaient tous ceux qui la regrettaient sincèrement; de ce nombre était madame de Baye, sa belle-fille, qui mérite beaucoup d'éloges pour la manière dont elle a agi dans cette occasion. Elle a prodigué à sa belle-mère les soins les plus tendres avec un courage au-dessus de son sexe. Ceux qui étaient moins vivement affligés s'exhalaient en larmes et en regrets superflus. Les uns louaient ses vertus et son attachement pour tous ceux qui avaient le bonheur de la connaître. Les autres parlaient de choses indifférentes; enfin il y en avait dont la douleur n'était que dans les gestes.

Sur les trois heures madame de Baye se sen-

Digitized by Google

tant fort mal pensa qu'elle n'en pouvait revenir. Elle attendit la mort avec cette fermeté que donne la vertu ; et la vit arriver sans la craindre. Elle fit appeler M. Collet [1], et rassembla le peu de forces qui lui restaient pour mettre ordre à ses affaires; elle lui fit lire son testament; cette triste cérémonie dura plus d'une heure; après on songea à lui faire recevoir les sacremens ; de crainte que cet instant ne fût trop douloureux à ses enfans, on les éloigna, mais on me dit qu'il était nécessaire que j'y restasse. J'obéis à moitié étourdi, hors de moi; je cherchais à fuir le son de cette funèbre cloche qui faisait tressaillir tout mon corps. Faut-il que ce moment qui doit être un motif de consolation pour tout homme vertueux qui rend au créateur son ame aussi pure qu'il l'a reçue, soit accompagné d'un si lugubre appareil?

Nous étions tous plongés dans la plus grande affliction, redoutant l'effet que cet affreux moment allait produire sur la malade. Tout-à-coup, une femme, je tairai son nom, mais son action m'a tellement frappé qu'elle restera toujours gravée dans ma mémoire pour me rappeler la dureté dont la dévotion ou l'hypocrisie peut rendre capable, se lève, entre dans la chambre, assiste froidement à la cérémonie, sort d'auprès du lit de la malade sans avoir même la paupière humide, et raconte tranquillement tout ce qui venait de se passer. Je m'enfuyais pour éviter d'entendre de si

[1] C'était un habile avocat du temps.

Digitized by

horribles détails, lorsque je rencontrai mes parens qui revenaient; je me jetai dans les bras de ma mère et oubliai dans les transports de la nature qu'il existait des êtres qui ne la connaissaient plus.

Ma mère entra espérant ranimer la sienne par ses baisers et par ses larmes, mais elle ne sentait plus les caresses de ses enfans. Ma mère, trop émue, sortit de la chambre et s'évanouit; je profitai de ce moment pour l'enlever et l'emmener chez elle où nous eûmes beaucoup de peine à la faire revenir. Quand elle eut repris ses sens, elle nous vit tous autour d'elle qui mêlions nos larmes aux siennes et l'accablions de caresses. Ce spectacle lui fit sentir combien il était nécessaire qu'elle se conservât pour des enfans à qui elle était si chère; cette idée la calma un peu; mais pensant qu'elle avait laissé son frère et madame de Baye auprès de la mourante, elle voulut y retourner pour les engager à venir chez elle. Il fallut, pour l'en empêcher, que j'y allasse moi-même et que je jurasse de ne pas revenir sans les ramener avec moi. Je n'eus pas de peine à déterminer mon oncle; mais il ne voulut me suivre que lorsque sa mère aurait rendu le dernier soupir, ce qui ne pouvait tarder, à ce que nous dit cette même femme qui l'avait vue recevoir les derniers sacremens sans la moindre émotion. Un silence profond régnait dans l'appartement; tous les visages pâles, tristes et consternés, inspiraient un effroi qui s'augmentait encore par l'attente continuelle de la mort de ma grand-mère. Quoiqu'elle fût déjà morte pour nous, cha-

Digitized by Google

cun redoutait l'annonce de ce terrible moment : enfin sur les neuf heures elle expira. La fermeté d'ame que sa belle-fille avait conservée jusque là, l'abandonna totalement; elle jeta les hauts cris et finit par perdre connaissance. On fut obligé de l'emporter dans sa voiture et de l'emmener chez ma mère. Mon oncle, tout accablé de tristesse, ne s'occupait que du soin de consoler sa femme et ses sœurs. Pour moi, toutes mes émotions furent trop vives pour n'être pas toujours gravées dans mon cœur.

Le lendemain, n'ayant pu trouver un moment de sommeil, je me rendis auprès de mes parens. Ils étaient accablés de chagrins, noyés de larmes, obligés de faire part à leurs amis, à leurs connaissances, de la perte qu'ils venaient de faire : usage barbare qui renouvelle une plaie encore toute saignante; il fallut aussi songer à faire prendre le deuil. Toute la maison, valets, chevaux, voitures, tout fut revêtu de cette couleur noire, symbole de la tristesse, comme si la véritable douleur ne devait pas résider au fond du cœur, et non dans un signe de convention que vous partagez avec une foule de gens à qui la personne que vous regrettez était tout-à-fait indifférente. De quelle utilité peut être à la mémoire du défunt que vous vous ruiniez après lui pour faire prendre le deuil à tout ce qui vous appartient, même à des êtres inanimés ? Cet usage n'a été sûrement institué que par ceux qui voulaient tromper leurs semblables par une tristesse extérieure. A la Chine, c'est le blanc; dans

Digitized by Google

nos pays, le noir ; ces deux couleurs sont également le symbole de l'affliction ; mais comme chez nous on a voulu que tout, jusqu'au chagrin, eût des bornes, on a prescrit, par les règles de l'étiquette, le tems qu'il devait durer ; on a fixé les époques où il devait diminuer ; dans l'habillement, pendant le grand deuil qui dure six semaines, on ne met point de poudre ; on porte un rabat autour du col ; des bas de laine, des boucles, veste, culotte, habits noirs sur lesquels il n'y a que cinq boutons ; sur les manches il y a des paremens de batiste que l'on appelle *pleureuses ;* mais comme les larmes ne doivent couler avec abondance que pendant trois semaines, on quitte, au bout de ce tems, les grandes pleureuses pour prendre les petites que l'on quitte trois semaines après, les larmes devant alors totalement se sécher ; on reprend aussi les bas de soie, on remet de la poudre et d'autres boutons à son habit ; on rentre dans la société, on va au spectacle ; car, pendant six semaines que dure la grande affliction, on ne doit voir que ses parens ; enfin, la douleur doit être tout-à-fait oubliée quand on reprend les habits de couleur. Le tems que doit durer le deuil est prescrit par le degré plus ou moins éloigné du défunt : le plus long est celui de veuve. Les femmes devant être autrement affectées que les hommes ont aussi différentes étiquettes dans leurs habillemens ; tout cela est bien la preuve que l'usage qui s'établit insensiblement, tout absurde qu'il puisse être, quand une fois il est consacré, devient une chaîne que personne ne

Digitized by Google

peut rompre, et que dans ceci comme dans beaucoup d'autres choses, on fait tout pour les autres et bien peu pour soi.

Comme il est d'usage d'accompagner le convoi de ses parens, il fallut encore aller à l'enterrement de ma pauvre grand'-mère; ces sortes de cérémonies se font quelquefois avec tout le luxe et la pompe imaginables selon le degré de richesse du défunt; tout périt avec l'homme, mais l'orgueil, la vanité, l'ostentation lui succèdent toujours, et celui qui en a montré beaucoup de son vivant, en montre encore davantage après sa mort. On a vu des êtres assez vains, qui, croyant éterniser leur mémoire par la magnificence de leur enterrement, lèguent une partie de leurs biens pour cette cérémonie qui se fait alors avec tout *l'infiocchi* possible; tous les parens, amis, s'y rendent, et bien d'autres que la curiosité y attire. On dit: J'ai vu un bel enterrement, comme on dirait, j'ai vu un beau spectacle!

Madame de Baye, qui avait toujours vécu sans faste et sans orgueil, et qui d'ailleurs avait trop d'esprit pour ne pas sentir combien cette ostentation, après que l'on n'est plus, est déplacée, avait formellement demandé, par son testament, d'être enterrée à sept heures du matin et le plus simplement possible. Nous nous rendîmes donc chez elle à cette heure, pour obéir à sa volonté. La peine que j'éprouvai en rentrant dans cette même maison où j'avais été si vivement affligé deux jours avant, me fit jurer alors de dispenser, après que

Digitized by Google

je ne serai plus, ceux qui m'appartiendront, de rendre à mon corps ce triste devoir, et de l'exiger on ne peut davantage par mon testament; je me promis aussi de demander d'être enterré avec le moins de frais possible, ne voulant pas faire gagner à des prêtres un argent qui appartient à mes héritiers [1].

Après nous être affublés d'un grand manteau noir, d'un rabat, d'un chapeau rond, laissant pendre nos cheveux, nous suivîmes le convoi, ayant un domestique qui nous portait la queue, vêtu comme nous, mais sans manteau. Cet équipage, au premier coup-d'œil, paraît une mascarade; mais en y réfléchissant, il semble assez raisonnable que l'on ait choisi un uniforme pour cette cérémonie. Nous marchâmes ainsi à pas lents jusqu'à la Madeleine, où l'on nous fit placer dans la nef autour du cercueil; on commença alors à entonner ces lugubres chants pour le repos du mort, qu'heureusement pour lui il n'entendait pas, mais que nous n'entendions que trop. Enfin, à mon grand contentement, au bout d'une heure et demie, on vint nous annoncer que tout était dit; mais avant que de quitter ce triste lieu, on nous fit passer sur la fosse et jeter de l'eau-bénite sur le cercueil de celle que nous pleurions; je détournai la vue avec horreur d'un spectacle aussi déchirant, et mon oncle, ne pouvant le soutenir, tomba sans connaissance. Comment est-on assez barbare pour ne pas épar-

[1] Cette pensée ne s'effaça jamais de l'esprit de Stanislas Girardin; son testament en fait foi. (*Note de l'éditeur.*)

Digitized by Google

gner à une famille éplorée cette scène aussi affreuse que révoltante ? »

J'avais, je crois, trois ou quatre ans au plus, lorsque mon parrain, le roi Stanislas, vint à mourir. Le seul souvenir que j'aie gardé de lui, est qu'il me faisait venir quelquefois dans un cabinet qui donnait sur de vastes jardins traversés par une grande rivière, cette rivière était la Meuse. Le palais du roi était à Lunéville ; je ne me rappelle que le cabinet dont je viens de parler, et voici pourquoi : Le roi, comme je l'ai dit, m'y faisait entrer quelquefois, et me plaçait debout sur son bureau, pour me donner des bonbons. Un jour, après la petite distribution achevée, qui me causa cette fois une émotion extraordinaire, il me donna une claque sur le derrière en s'écriant : Fi ! le petit vilain !..... Le roi avait raison. Cette anecdote d'enfance a gravé dans ma mémoire la place du cabinet du roi, d'une telle manière, qu'étant à Lunéville, pendant le tems où l'on y négociait la paix avec l'Autriche, j'ai retrouvé facilement ce même cabinet situé au rez-de-chaussée ; c'était assez difficile, car cet ancien palais du roi avait subi beaucoup de changemens et était devenu une caserne.

Je me rappelle aussi, que le feu ayant pris à la robe de chambre que portait mon parrain, il est mort brûlé [1] ; cet événement fit quitter la Lorraine

(1) Le 4 février 1766, se trouvant seul dans sa chambre, le roi Stanislas voulut voir quelle heure il était à sa montre qui était suspendue à la corniche de sa cheminée. Le feu prit à sa robe de chambre : pressé de l'éteindre, il perdit l'équilibre et

Digitized by Google

à toute ma famille; que devint-elle ensuite? Je ne pourrais le dire bien positivement, car je ne me rappelle rien qui puisse éclaircir cette question; je sais seulement que mes parens vinrent à Paris, qu'ils y occupèrent successivement une maison rue de Vendôme, au Marais, et qu'ils habitèrent ensuite, pendant plusieurs années, une autre maison située rue Sainte-Anne, en face de la rue Chabannais.

Je me rappelle encore que mes parens passaient beaucoup de tems à la campagne, et me souviens assez bien de ce qu'était Ermenonville lorsqu'ils en prirent possession.

Le côté du midi était fermé par une porte-cochère, au milieu de bâtimens très-épais, flanqués de tourelles, et dans lesquels étaient des créneaux; ces bâtimens servaient à loger le concierge, et entouraient la première cour; elle était pavée, ainsi que la cour d'honneur, qui était extrêmement petite. D'après ce que je viens de dire, il n'y avait

tomba dans le feu. Il allait expirer, lorsque *Syster*, son premier valet de chambre, averti par un garde-du-corps qui était en faction dans une pièce voisine, vint arracher des flammes son auguste maître. Les médecins, selon leur usage, donnèrent d'abord quelque espoir; il se flattait lui-même d'échapper à cet affreux accident. Il voulut en faire part à la reine Marie Leczinska, et mêlant la gaîté douce de son caractère au courage de son ame, il lui manda: « Ce qui me console, ma fille, « c'est que je brûle pour vous. » (La robe de chambre en soie qu'il portait au moment de son accident, lui avait été donnée par la reine, sa fille.) Stanislas mourut le 23 février 1766.

(*Note de l'éditeur.*)

Digitized by Google

pas de vue du côté du midi; on n'apercevait pas même la forêt. L'habitation principale en était séparée par des potagers et des murs.

Du côté du nord, on descendait dans un petit bassin, par l'escalier d'un perron. Au-delà de cette promenade très-circonscrite commençaient des marécages qui s'étendaient jusqu'à Senlis. On pouvait commencer à tirer des bécassines pour ainsi dire en sortant du salon.

Je fus mis en pension fort jeune chez un abbé *Choquard*, qui demeurait rue de Grenelle, près du Gros-Caillou. J'y restai quelques années, et je n'y ai rien appris de très-bon. Il m'y est arrivé un accident assez grave pour ne l'avoir pas oublié. Je m'étais procuré une grande quantité de poudre à tirer; je l'avais mêlée avec du charbon et du soufre pour en faire plusieurs pièces d'artifice, des *soleils*, des pétards et surtout des gerbes. Ces dernières étaient très-humides, et afin de les faire sécher promptement, je profitai d'un moment où il n'y avait personne dans la salle où était le poèle, pour établir tout autour mes pièces d'artifices. Ensuite j'eus soin de faire très-bon feu, et de surveiller mon artifice. Afin d'en chasser plus promptement l'humidité, j'en approchai des charbons ardens, et beaucoup trop près sans doute, car toutes mes pièces d'artifices, s'enflammant presqu'à la fois, me partirent dans le visage. Il fut entièrement brûlé, je perdis la vue, et demeurai étendu sans connaissance auprès du poèle. Ma mère, ce jour-là, était au spectacle : dans une

loge voisine de la sienne, elle entendit raconter ce qui était arrivé dans la matinée chez l'abbé Choquard. L'inquiétude s'empare d'elle; elle quitte précipitamment la comédie, se rend à ma pension, et trouve en y arrivant que le héros malheureux de la triste aventure dont elle venait d'entendre le récit, était moi; elle m'accabla de caresses, et l'abbé Choquard de reproches; elle m'emmena dans sa voiture, et me fit soigner chez elle, et sous ses yeux. Ma guérison fut extrêmement lente, mais elle a été complète.

L'accident dont je viens de parler a décidé mes parens à me retirer tout-à-fait de pension et à confier mon éducation à un gouverneur allemand appelé *M. Eichener*. Il était très-bon musicien, et ne savait qu'imparfaitement le latin. Un autre gouverneur allemand, nommé Krammer, succéda, quelques mois après, à M. Eichener. Il était un peu plus instruit que son prédécesseur. Les domestiques, qui étaient autour de moi, ne parlaient qu'allemand, toute autre langue m'était interdite; aussi l'ai-je su beaucoup mieux que le français, et tellement bien que je composais en allemand et en très-bon allemand. J'ai traduit avec une grande facilité les idylles de Gessner, dont aujourd'hui je n'entendrais peut-être pas un seul mot.

Nous ne passions que très-peu de mois à Paris. Nous restions à Ermenonville la plus grande partie de l'année. Mon père y travaillait à la création de ses jardins, qui sont devenus si fameux, et qui sont si dignes de leur immense réputation.

Digitized by Google

J'étais fort jeune, lorsque feu M. le prince de Condé vint les visiter et y déjeûner un jour qu'il chassait à tir dans les plaines d'Ermenonville et de Nanteuil. Il avait envoyé sa maison de très-bonne heure. Mon père était absent; le château n'était habité que par mon gouverneur et moi. Mon gouverneur m'ordonna d'accompagner le prince pendant sa promenade dans les jardins; j'obéis. Il m'adressa quelques paroles, et lorsque nous sortions de l'enclos de la forêt pour entrer dans celui du désert, il s'arrêta pour considérer la baraque du charbonnier qui en détermine la séparation. Il lut sur cette baraque : *charbonnier est maître chez lui.* « C'est tout au plus, dit le prince, ce que l'on « pourrait se permettre de dire si l'on n'était pas « en capitainerie. »

La réflexion était vraie, mais tout jeune que j'étais, elle me parut être extrêmement déplacée dans la bouche du prince de Condé, et me fit prendre en haine les capitaineries. J'eus de l'humeur pendant tout le reste de la promenade. Arrivé au château, le prince se mit à table, et ne me dit point de m'y asseoir. Je fus rejoindre mon gouverneur; il me tourmenta pour me contraindre à assister au dessert du prince; il eut beaucoup de peine à m'y déterminer. J'y consentis enfin. Lorsque le prince me vit entrer, il me dit : « Mon petit ami, voulez-vous manger des fruits? » — « Je remercie V. A., lui répondis-je, je suis ici chez moi, et me suis fait servir à déjeûner. »

Le prince se mit en chasse, et moi j'allai prendre mes leçons.

Digitized by Google

Mon père avait fait d'excellentes études et il aimait beaucoup les arts. Comme il n'a commencé que tard à les cultiver, il n'y fit pas de grands progrès. Il jouait mal du violon et ne dessinait pas bien. Il n'en faisait pas moins de la musique tous les soirs et des dessins tous les matins.

Il m'avait fait apprendre très-jeune la musique et le dessin. J'ai joué passablement bien de la clarinette et touché très-bien du piano, assez bien pour déchiffrer des morceaux très-difficiles à livre ouvert, et jouer des sonates dans différens concerts. Dans mon premier voyage à Naples, j'y ai été considéré comme un petit prodige. Mes gouverneurs étaient de très-bons musiciens, et comme tous les Allemands ils jouaient tant bien que mal de tous les intrumens. Mon père, je ne sais pourquoi, ne voulait pas que j'apprisse le violon. La défense m'en fit naître le désir, et mon Allemand s'empressa de le satisfaire. J'y fis d'assez rapides progrès, et nous passions, lui et moi, des nuits entières à jouer des duos. Je me rappelle qu'étant tous les deux très-contens des sons que nous parvenions à faire rendre à nos violons, nous entendîmes frapper en maître à la porte de la chambre où nous étions enfermés. C'était mon père, il fallut ouvrir. Les violons furent saisis, brisés; mon père menaça très-sérieusement le gouverneur de le congédier, s'il s'obstinait à vouloir continuer à m'apprendre l'instrument défendu. J'aurais pu y acquérir, en travaillant, une grande facilité, mais j'aurais toujours joué faux, parce que je n'ai pas l'oreille

Digitized by Google

juste, et c'est à ce point que je me souviens fort bien qu'en arrivant à Naples avec mon père, il fit venir, pour me donner des leçons, un fameux *maestro di Cappella*, nommé *Alexandre Gerraro*, et lui demanda s'il pourrait m'apprendre à chanter. « Je le crois, répondit-il, car j'apprendrais à *une* « *bûche.* » Huit jours après, il prévint mon père qu'il était inutile qu'il continuât à me donner des leçons de chant. Gerraro ne concevait pas comment avec l'oreille aussi fausse, je pouvais toucher aussi bien du piano.

J'ai eu successivement deux maîtres à dessiner : l'un se nommait *Chatelet* et l'autre *Meyer*. Le dernier était un peintre assez habile. Il est mort à Ermenonville, au mois de juin 1779, pour ne s'être pas, dit-on, contenté toujours de dessiner ses modèles. Je me souviens que je fus très-sensible à sa perte, non-seulement par l'utilité dont il nous était pour le dessin, mais par l'amabilité de son caractère. Il était honnête, doux, complaisant avec tout le monde; aussi était-il aimé de tous ceux qui le connaissaient. Il avait beaucoup de gaîté dans l'esprit; il était instruit, avait beaucoup lu. Il joignait à tout cela le talent le plus distingué dans le paysage. Avec beaucoup de correction dans le dessin, il avait le plus beau coloris. Aussi était-il compté avec raison au nombre des plus grands artistes de Paris; il n'était pas de l'Académie, ne s'étant jamais donné beaucoup de peine pour y être reçu; cependant il allait en être; il travaillait à son tableau de réception, lorsque la mort vint

Digitized by

l'enlever aux arts et à l'amitié [1]. *Gandat*, assez grand paysagiste, m'a donné aussi des leçons. Il est également mort à Ermenonville pendant le règne de la terreur. Je copiais parfaitement bien le paysage, et j'étais parvenu à dessiner d'après nature, très-passablement. J'ai conservé encore beaucoup de vues prises en Suisse et en Italie. J'ai cultivé la peinture un peu plus long-tems que la musique. Je n'ai pas touché de piano depuis l'âge de trente ans, ni tenu un pinceau depuis celui de

[1] M. Meyer est né à Strasbourg; son père lui fit apprendre à dessiner, et l'envoya à Paris pour perfectionner son talent : il fut admis au nombre des élèves de Casanova. Il fit des progrès si rapides qu'en un an de tems, il peignait assez bien pour que son maître en retouchant un peu ses tableaux, les fît passer pour être de lui; il y en a une quantité dans Paris qu'on attribue à Casanova qui sont de Meyer : ce sont même ceux dont le coloris est le mieux conservé. Après être resté sept ou huit ans chez Casanova, il le quitta et devint peintre de l'ancien duc des Deux-Ponts, qui l'aimait beaucoup. Il s'appliqua alors au paysage, il fit aussi plusieurs fêtes flamandes : il est le peintre qui approche le plus de Ténières. Il était né avec le génie de la peinture; il a réussi dans tous les genres qu'il a voulu entreprendre : il m'a dit n'avoir copié que deux tableaux; il n'avait pas fait de cours d'anatomie et dessinait cependant la figure on ne peut pas plus correctement dans toutes les attitudes possibles. Après la mort du duc, il ne resta pas long-tems à son successeur qui voulait lui faire peindre toutes les têtes de cerfs qu'il prenait à la chasse, où il passe la vie. Après l'avoir quitté, il revint à Paris où il acquit beaucoup de réputation; il y avait dix-huit mois qu'il était à Ermenonville lorsqu'il y mourut. Il était luthérien, ce qui nous obligea à l'enterrer dans la grande île, à côté de celle où reposent les cendres de Rousseau.

(*Note écrite par S. Girardin en* 1779.)

Digitized by Google

trente-six. Au moment où j'écris, il me serait tout-à-fait impossible de jouer sur le piano : *Ah! vous dirai-je maman*, ni de dessiner la moindre chose. On passe une partie de sa vie à apprendre, une autre à se perfectionner, une troisième à oublier.

J'ai su aussi beaucoup de langues étrangères. L'allemand que j'ai appris dans ma plus tendre jeunesse; l'anglais que j'ai étudié pendant un an à l'université d'Oxford; l'italien qui m'a été enseigné lors de mon premier voyage en Italie, et que j'ai parlé assez facilement, assez correctement pour être pris fréquemment pour un Italien; l'espagnol que j'ai contracté l'habitude d'entendre pendant mon séjour en Espagne. Mon père, qui s'était assez occupé de mon éducation, m'a fait suivre un cours de physique et de chimie. Sans rien savoir très-bien, je savais un peu de tout. Le latin était la langue qui m'était le moins familière. Le peu que j'en avais appris en pension, je l'ai oublié avec mes deux gouverneurs allemands. Mon père d'ailleurs, à tort sans doute, n'y attachait pas assez d'importance. Cette langue est cependant la base des bonnes études, et la clef d'une forte et saine littérature.

Mon père me fit faire fort jeune le voyage de Suisse et d'Italie, pour me perfectionner dans l'étude de la musique et du dessin. Ce voyage a été fait à pied en grande partie. L'artiste Chatelet, dont j'ai déjà parlé, était du nombre des voyageurs. Le domestique que mon père avait amené, était un nommé Théodore; c'était un véritable Figaro, il parlait

Digitized by Google

toutes les langues, et jouait assez mal de tous les instrumens; il était petit, et d'une laideur qui fesait impression.

Je crois avoir déjà dit que je jouais très-bien du piano, avant d'aller en Italie. Je m'y suis perfectionné dans l'accompagnement, et j'étais en état de déchiffrer une partition quelconque à livre ouvert.

C'est au retour d'Italie que mon père fit connaissance avec J.-J. Rousseau; il demeurait alors rue Platrière, dans le voisinage de la Grande-Poste. Mon père s'était introduit chez lui en lui portant de la musique italienne à copier; il multipliait par ce moyen les occasions de le voir. Il me menait quelquefois avec lui pour essayer la musique copiée par Jean-Jacques. Jean-Jacques la chantait et je l'accompagnais sur sa mauvaise *épinette*. Il me faisait ensuite jouer quelques-unes de ses romances; les paroles en étaient chantées par lui, avec une expression étonnante; sa voix, quoique affaiblie par l'âge et un peu cassée, était encore toute passionnée. C'était surtout un grand plaisir pour lui que de me faire accompagner son *Devin du village;* il me savait bon gré de jouer la note telle qu'elle était, sans me permettre d'y joindre le moindre agrément. Il travaillait alors dans ses momens de loisir à mettre de nouvelle musique sur les anciennes paroles du *Devin du village;* elle lui paraissait infiniment meilleure. Lorsqu'elle fut totalement achevée, il voulut que j'en fusse le juge; après lui en avoir accompagné toute la partition,

Digitized by Google

et dans un moment d'extase, il s'écria : « N'est-il « pas vrai que ma nouvelle musique vaut bien « mieux que la précédente? » — « J'aime beaucoup « mieux l'ancienne, lui répondis-je. »

Il s'arrêta fâché de ce que je venais de dire, et s'en consola sur-le-champ, en observant que je n'étais pas en âge d'en sentir toutes les beautés. J'aimais beaucoup Jean-Jacques, sans être encore en état de pouvoir apprécier l'étendue de son mérite. De tous ses ouvrages, il ne m'avait été permis de lire que son *Émile*. Je le voyais deux ou trois fois par semaine, c'était un plaisir pour tous les deux que de faire de la musique ensemble. La sienne était simple, mélodieuse, et d'une exécution extrêmement facile.

Je me rappelle qu'à cette époque, je lui fis un présent auquel il fut extrêmement sensible. C'était la vue exacte de la maison qu'il avait habitée à *Moutiers-le-Travers*, et que j'avais dessinée d'après nature. Il accepta ce dessin avec une grande reconnaissance, et refusa de moi, quelques jours après, avec une singulière obstination, deux vues prises des fenêtres de cette même maison.

Une année environ avant qu'il eût consenti à accepter l'habitation que mon père lui offrait à Ermenonville, il fit une chute affreuse en revenant de *Ménil-Montant*, où il était allé herboriser. Elle a été occasionée par la rapidité de la course d'un danois qui appartenait, je crois, à un M. de Saint-Fargeau. Jean-Jacques a été renversé, deux de ses dents se cassèrent, il se fit plusieurs contusions à

Digitized by Google

la tête. Le danois, auteur fort involontaire de cet accident, continua à courir devant la voiture, et M. de Saint-Fargeau ne la fit pas arrêter pour donner des secours au malheureux Jean-Jacques, que l'on a rapporté chez lui sur un brancard. Cette aventure fit grand bruit à Paris, et lorsqu'elle parvint aux oreilles de M. de Saint-Fargeau, il s'empressa d'envoyer savoir des nouvelles de Rousseau et le pria de lui faire dire ce qu'il pourrait faire pour lui : « faire attacher son chien, » répondit Jean-Jacques.

Jamais Jean-Jacques n'a pu parvenir à se rétablir parfaitement des suites de cette chute. Il s'en ressentait encore à Ermenonville et s'en plaignait quelquefois. Il n'est pas démontré qu'elle n'ait point été la cause de sa mort.

Jean-Jacques habitait à Ermenonville un des pavillons du château, avec sa femme et une servante. Il venait tous les jours au château, lorsque nous y étions en famille, et beaucoup plus rarement lorsqu'il y avait des étrangers. Il se levait tous les jours avec le soleil, sortait pour parcourir les bois et les champs, et y herboriser. Il rentrait à neuf heures, pour prendre du café à la crême, sortait encore après son déjeûner, ne rentrait qu'à l'heure de son dîner, et se couchait avec le soleil. De toutes les parties du parc, celle qu'il préférait était le désert; il s'arrêtait souvent pour s'y reposer et arranger les plantes qu'il venait de recueillir dans une cabane couverte de chaume, située au milieu des rochers qui dominent le grand lac.

Digitized by Google

Un de mes frères, appelé *Amable*, que j'ai eu le malheur de perdre, l'accompagnait fréquemment dans ses promenades. Il en demandait la permission, ne l'obtenait pas toujours, mais lorsqu'elle lui était accordée, il s'estimait fort heureux. Il aimait beaucoup Amable parce qu'il était extrêmement sauvage, et il était sûr qu'Amable lui indiquerait toujours les chemins qui lui présenteraient la possibilité d'éviter les nombreuses compagnies qui venaient visiter les jardins d'Ermenonville. Je me souviens cependant qu'un jour Amable, étant dans le salon avec Jean-Jacques, une femme fort jeune et fort jolie, c'était une de nos parentes, voulut embrasser Amable, qui fit tout au monde pour éviter d'être embrassé, et qui sans doute y serait parvenu. Tandis qu'elle le poursuivait dans tous les coins de l'appartement, sans pouvoir parvenir à l'atteindre, Jean-Jacques s'avança, et dit à cette jeune femme : *c'est au gouverneur à réparer les fautes de l'élève ;* il embrassa ma tante et fut embrassé par elle.

Jean-Jacques, pendant ses longues courses dans les bois, écrivait sur des cartes détachées les pensées qui venaient à s'emparer de son imagination. Ces cartes furent réunies après sa mort, et mon père en a fait l'ouvrage intitulé : *Les rêveries du promeneur solitaire.*

Jean-Jacques paraissait se plaire extrêmement à Ermenonville, et fort content de la liberté dont il y jouissait, lorsque la mort vint le frapper au moment où il s'y attendait le moins. Il est mort

Digitized by Google

presque subitement, le 2 juillet 1778, dans les bras de celle qu'il appelait sa femme. Il est faux et de toute fausseté qu'il se soit empoisonné. Les détails les plus minutieux relatifs à sa mort sont consignés dans une lettre que j'écrivis le jour même où il cessa de vivre, à madame B***. Elle a été imprimée dans les journaux du tems, ainsi qu'une réponse de ma sœur à madame de Staël, qui avait voulu essayer, dans ses lettres sur Rousseau, de prouver qu'il s'était suicidé. Rien de plus vrai, rien de plus touchant que le récit que mon père a fait en 1778 de l'arrivée, du séjour et de la mort de Jean-Jacques à Ermenonville.

« Lorsque Rousseau se vit dans la forêt qui descend jusques au pied de la maison, sa joie fut si grande qu'il ne fut plus possible de le retenir en voiture. *Non*, dit-il, *il y a si long-tems que je n'ai pu voir un arbre qui ne fût couvert de fumée ou de poussière! ceux-ci sont si frais! Laissez-moi m'en approcher le plus que je pourrai; je voudrais n'en pas perdre un seul.* Il fit près d'une lieue à pied de cette manière. Sitôt que je le vis arriver, je courus à lui. *Ah! monsieur*, s'écria-t-il en se jetant à mon col, *il y a long-tems que mon cœur me faisait désirer de venir ici, et mes yeux me font désirer actuellement d'y rester toute ma vie.* « Et surtout, lui dis-je, s'ils peuvent lire jusques dans le fond de nos ames. » Bientôt ma femme arriva, au milieu de tous mes enfans; le sentiment les groupait autour de cette douce et tendre mère d'une manière plus heureuse

Digitized by Google

et plus touchante que n'aurait pu le faire le plus habile peintre : à cette vue il ne put retenir ses larmes. *Ah! madame*, dit-il, *que pourrais-je vous dire? vous voyez mes larmes, ce sont les seules de joie que j'aie versées depuis bien long-tems, et je sens qu'elles me rappellent à la vie.*

« En attendant que sa chaumière fût arrangée, il se détermina à s'établir dans un petit pavillon séparé du château par des arbres.

« Dès qu'il se vit en pleine possession de la liberté et de la campagne, après laquelle il soupirait depuis si long-tems, sa passion pour la contemplation de la nature se ralluma de telle manière, qu'il s'y livra avec des transports qui ressemblaient à de l'ivresse. Aussitôt que les petits oiseaux, qu'il attirait sur sa fenêtre avec un soin paternel, venaient y saluer la naissance du jour, il se levait pour aller faire sa prière au lever du soleil. C'est à ce spectacle solennel, dont les fumées épaisses de Paris l'avaient si long-tems privé, qu'il allait tous les matins exalter son ame. Il ramassait ensuite quelques plantes qu'il venait soigneusement rapporter à ses chers oiseaux qu'il appelait ses musiciens, et venait déjeûner avec sa femme : ensuite il repartait pour des promenades plus éloignées. Ce qui l'enchantait le plus était de pouvoir errer au gré de la nature, de sa fantaisie, et quelquefois du hasard. Tantôt il se promenait dans les plaines fertiles, tantôt dans les prairies parées de mille fleurs, dont chacune avait pour lui son mérite ; tantôt il montait sur les côteaux ou parcourait les

Digitized by

pâturages ombragés d'arbres fruitiers. Le plus souvent, et surtout dans les ardeurs du jour, il s'enfonçait dans la profondeur de la forêt; d'autrefois il se promenait en rêvant sur le bord des eaux, ou bien gravissait sur les montagnes couvertes de bois qui dominent le village. Le pays le plus sauvage avait pour lui des charmes d'autant plus intéressans qu'il y retrouvait mieux la touche originale et franche de la nature. Les rochers, les sapins, les genévriers tortueux y rappelaient de plus près à sa féconde imagination les situations *romantiques* du pays bien-aimé de son enfance, et lui remettaient sous les yeux les heureux rivages de *Vevai*, et les rochers amoureux de *Meillerie*. Un jour il découvrit, dans un lieu que nous appelons *le monument des anciennes amours*, une cabane pratiquée dans le roc, avec quelques inscriptions gravées sur des rochers qui s'avancent jusque sur le bord d'un lac dont la situation a quelque ressemblance avec celle du lac de Genève; je vis tout-à-coup ses yeux se mouiller de larmes, tant son cœur éprouvait d'émotion en ce moment à se retracer le souvenir des délices de son pays, et le bonheur pur de sa jeunesse. Il fut long-tems sans pouvoir retrouver de lui-même cet endroit, parce qu'il l'avait bien plus senti que remarqué. En général, il était toujours trop occupé de songer à autre chose pour penser à son chemin; il ne voyait que des fleurs, des bois, des prés et des eaux, et oubliait tous les points de la boussole, toutes les heures, et jusqu'à celle de son dîner. Le plus souvent

Digitized by Google

sa femme était obligée de le chercher, de l'appeler de tous côtés; mais il prenait tant de plaisir à s'égarer que c'eût été une véritable cruauté de l'en priver à force de soins importuns. Tous les jours, après son dîner, il venait dans ce petit verger, semblable à celui de Clarens, au milieu duquel est la chaumière qu'on arrangeait pour lui. Là il s'asseyait sur un banc de mousse, pour y donner aux poissons et aux oiseaux ce qu'il appelait *le dîner de ses hôtes.* La première fois qu'il entra avec moi dans ce verger, et qu'il y vit des arbres antiques couverts de mousse et de lierre, et formant des guirlandes au-dessus des gazons, des fleurs et des eaux qui s'étendent sous ces ombrages rustiques : *Ah! quelle magie,* me dit-il, *dans tous ces vieux troncs entr'ouverts et bizarres que l'on ne manquerait pas d'abattre ailleurs; et cependant comme cela parle au cœur, sans qu'on sache pourquoi! Ah! je le vois, et je le sens jusqu'au fond de mon ame, je trouve ici les jardins de ma Julie!* — « Vous n'y serez pas, lui répondis-je, avec elle, ni avec Wolmar, mais pour en être plus tranquille vous n'en serez pas moins heureux. » Il me serra la main; tout fut dit, tout fut entendu. Dès-lors il fut chez lui partout, et il y fut plus le maître que je ne l'étais chez moi; car il pouvait être seul tant qu'il le voulait. Ce verger, où personne n'entrait que lui et nous, était notre point de réunion tous les jours après-dîner. Lorsqu'il m'était impossible de m'y rendre je lui envoyais le plus jeune de mes enfans, qu'il avait pris dans une grande affection, et qu'il appelait

Digitized by Google

son *gouverneur* : il allait alors se promener avec lui, lui faisait remarquer et lui apprenait à connaître tout ce qu'il voyait. De son côté le petit bonhomme, plus souple et plus alerte que lui, lui servait à ramasser toutes les plantes qu'il avait envie de cueillir. Ordinairement il venait nous retrouver le soir, lorsque nous nous promenions sur l'eau, et il se plaisait tellement à ramer, que nous l'appelions notre *amiral d'eau douce*. Dans le calme de la soirée, où la musique champêtre a tant de charmes, il aimait à entendre, sous les arbres voisins des rivières, le son de nos clarinettes. Cette mélodie, bien plus touchante encore lorsqu'elle est placée sur le théâtre même de la nature, lui rendit bientôt le goût de la musique, à laquelle le tintamare actuellement à la mode l'avait fait renoncer. Déjà il avait composé quelques airs pour nos petits concerts de famille, et il avait repris la résolution d'achever cet hiver différens morceaux de sa musique : musique charmante qui, dictée comme tous ses autres ouvrages par le sentiment même, est encore plus faite pour le cœur que pour l'oreille, et doit être chantée bien plus avec l'ame qu'avec la voix. Ma fille aînée, qui jusque-là n'avait vu dans la musique qu'un art difficile, hérissé de croches et de mots barbares, voyant, lorsqu'il chantait la sienne sans voix et pourtant de la manière la plus touchante, que la musique pouvait effectivement devenir d'autant plus intéressante qu'on y mettait moins de mots et plus d'idées, plus de goût et moins de bruit,

Digitized by Google

parut désirer alors d'apprendre à chanter; il s'offrit de lui-même pour lui enseigner son secret, qui consistait, disait-il, à bien comprendre la langue de la musique, et surtout à ne pas plus forcer sa voix en chantant qu'en parlant, parce que le moyen le plus sûr pour se faire écouter, c'est de parler bas et de parler bien. Je ne reçus point d'abord cette offre, dans la crainte de la peine que cela devait lui donner; mais il insista de manière qu'il me devint impossible de m'y opposer; *trop heureux*, s'écria-t-il avec transport, *de trouver enfin une occasion de témoigner sa reconnaissance.*

« A peine était-il arrivé à Ermenonville, que toutes sortes de bruits absurdes se répandirent à Paris. J'appris qu'on y débitait de toutes parts que les mémoires de sa vie paraissaient. Craignant alors qu'il ne les eût remis à quelqu'un d'assez infame pour trahir la confiance de l'amitié, je fus alarmé du chagrin que pourrait lui causer cette nouvelle, surtout s'il venait à l'apprendre de quelque bouche indiscrète, peu accoutumée à ménager la sensibilité; c'est pourquoi je me déterminai à lui en parler moi-même le premier; mais il ne me parut point du tout affecté de cette nouvelle; il me dit : « Si j'eusse « été assez heureux pour pouvoir passer dans l'ob- « scurité et dans la paix le reste de ma vie, comme « j'en ai passé les commencemens; si la seconde « partie de mes jours, depuis que les circons- « tances m'ont jeté dans Paris, et que la funeste « passion d'écrire m'a environné de tourmens de « toute espèce, ne m'eût pas fait une malheureuse

Digitized by

« obligation de justifier, dans le cas où il passerait « à la postérité, un nom qu'on avait cherché à noir- « cir pendant ma vie, je n'eusse jamais songé à en « écrire l'histoire; mais sans cesse accusé, sans « savoir de quoi, ni par qui, j'ai été forcé de lais- « ser une pièce authentique dans laquelle la pos- « térité pourra lire jusqu'au fond de mon ame, et « me juger du moins en connaissance de cause, sur « ce que j'ai pu avoir eu de bon et de mauvais; « pour cet effet, ayant été nécessairement obligé, « dans la relation véridique des faits, en parlant de « moi sans aucune réserve, de parler également de « plusieurs personnes suivant le rapport qu'elles « ont eu avec moi, mon intention est qu'en tout « état de cause mes mémoires ne paraissent jamais « que long-tems après ma mort et celle de toutes « les personnes intéressées; et pour m'assurer que « cette intention soit exactement remplie, j'ai re- « mis l'unique exemplaire de mon écrit en pays « étranger, dans des mains sur lesquelles je crois « devoir compter; par conséquent l'ouvrage dont « on parle à Paris, ou n'existe pas, ou n'est pas « de moi; ce qui ne manquerait pas d'être reconnu « dans un autre tems. » Cette extrême tranquillité de sa part m'eût étonné, mais il était rendu à lui-même; son caractère naturel était la gaîté, l'humanité et la tendresse; il fallait que l'orage fût tout près de lui, dès qu'il parvenait à bouleverser son ame; dès qu'il se retrouvait avec de bonnes gens, il reprenait toute sa bonhomie naturelle; point philosophe, bon homme, *point*

d'esprit tout-à-l'heure. Ici il n'était occupé du matin jusqu'au soir que d'amusemens doux; il ne recevait aucunes lettres, n'avait aucune affaire; son unique exercice était de ramasser des fleurs, de rêver dans les bocages, de voguer sur les eaux, d'errer dans les bois; il savourait tout à loisir sa chère nature, qu'il adorait; s'il n'était pas aimé par une seule personne autant qu'il aurait voulu l'être, parce que chacun de nous avait d'autres liens, il l'était par tous ensemble autant qu'il méritait, et par aucun comme il n'eût pas voulu l'être; il avait de sa liberté plénière un sûr garant, c'est que nous le désirions toujours et ne le cherchions jamais, parce que c'était pour nous un plaisir de le voir. C'était uniquement pour lui seul que nous l'aimions. C'était l'excellence de son cœur qui s'était toujours fait sentir à moi dans ses écrits, comme dans ses discours, qui avait entraîné le mien vers lui, par une attraction toute puissante. Si le souvenir amer de l'injustice des hommes ne lui permettait pas de compter sur un bonheur permanent, du moins je suis assuré qu'il jouissait du loisir, et commençait à retrouver le repos de jour en jour; sa physionomie se déridait, il revenait sensiblement à lui-même, à son état naturel, qui était d'aimer tout le monde et de chercher à répandre sans cesse son cœur autour de lui par des actes de bienfaisance et de charité; il avait déjà si bien repris sa gaîté, franche et naïve comme celle de l'enfance, que souvent sur le grand banc de gazon du verger, il nous faisait tous rire, petits

Digitized by Google

et grands, par ses *contes à la suisse.* S'il était content du calme qu'il commençait à retrouver, nous l'étions réciproquement de sa tranquillité; il l'avait payée de peines si aiguës, qr'il eût été bien juste qu'il eût pu jouir plus long-tems de ce faible dédommagement : mais, hélas !....

« Le mercredi 1er juillet il se promena l'après-dîner, comme de coutume, avec son petit gouverneur; il faisait fort chaud; il s'arrêta plusieurs fois pour se reposer, ce qui ne lui était pas ordinaire, et se plaignit, à ce que l'enfant nous a dit depuis, de quelques douleurs de colique, mais elles s'étaient dissipées lorsqu'il revint souper, et sa femme n'imagina même pas qu'il fût incommodé. Le lendemain matin, il se leva comme à son ordinaire, alla se promener au soleil levant, autour de la maison, et revint prendre son café au lait avec sa femme : quelque tems après, au moment où elle sortait journellement pour les soins du ménage, il lui recommanda de payer en passant un serrurier qui avait travaillé pour lui, et surtout de ne lui rien rabattre sur son mémoire, parce que cet ouvrier paraissait un honnête homme : tant il a conservé jusqu'au dernier instant le sentiment de l'ordre et de la justice ! A peine sa femme avait-elle été dehors pendant quelques instans, que, venant à rentrer, elle trouve son mari sur une grande chaise de paille, le coude appuyé sur une commode. Qu'avez-vous, dit-elle, mon bon ami, vous trouvez-vous incommodé? — Je sens, répondit-il, de grandes anxiétés, et des douleurs de co-

Digitized by Google

lique. Alors sa femme, afin d'avoir du secours sans l'inquiéter, feignit de chercher quelque chose, et pria le concierge d'aller dire au château que son mari se trouvait mal. Ma femme, avertie la première, y courut aussitôt; et comme il n'était pas neuf heures du matin, et que ce n'était point une heure à laquelle on eût coutume d'y aller, elle prit le prétexte de lui demander, ainsi qu'à sa femme, si leur repos n'avait point été troublé par le bruit que l'on avait fait la nuit dans le village. Ah! madame, lui répondit-il du ton le plus honnête et le plus attendri, je suis bien sensible à toutes vos bontés, mais vous voyez que je souffre, et c'est une gêne ajoutée à la douleur, que celle de souffrir devant le monde; vous-même, vous n'êtes ni d'une assez bonne santé, ni d'un caractère à pouvoir supporter la vue de la souffrance. Vous m'obligerez, madame, et pour vous et pour moi, si vous voulez vous retirer et me laisser avec ma femme pendant quelque tems. Elle se retira presque aussitôt. Dès qu'il fut seul avec sa femme, il lui dit de venir s'asseoir à côté de lui : « Vous êtes obéi, lui dit-elle, mon bon ami; me voilà : comment vous trouvez-vous? — Mes douleurs de colique sont bien vives; mais je vous prie, ma chère amie, d'ouvrir les fenêtres, que je voie encore une fois la verdure. Comme elle est belle! — Mon bon ami, lui dit sa pauvre femme, pourquoi me dites-vous cela? — Ma chère femme, lui répondit-il avec une grande tranquillité, j'ai toujours demandé à Dieu de mourir sans maladie et sans

Digitized by Google

médecin, et que vous puissiez me fermer les yeux. Mes vœux vont être exaucés. Si je vous donnai des peines, si, en vous attachant à mon sort, je vous ai causé des malheurs que vous n'auriez jamais connus sans moi, je vous en demande pardon. — Ah! c'est à moi, mon bon ami, s'écria-t-elle en pleurant, c'est bien plutôt à moi de vous demander pardon de toutes les inquiétudes et les embarras que je vous ai causés; mais pourquoi donc me dites-vous tout cela? — Écoutez moi, lui dit-il, ma chère femme, je sens que je me meurs, mais je meurs tranquille; je n'ai jamais voulu de mal à personne et je dois compter sur la miséricorde de Dieu. Mes amis m'ont promis de ne jamais disposer, sans votre aveu, d'aucun des papiers que je leur ai remis. M. de Girardin voudra bien réclamer leur parole : vous remercierez M. et madame de Girardin de ma part. Je vous laisse entre leurs mains, et je compte assez sur leur amitié pour emporter avec moi la douce certitude qu'ils voudront bien vous servir de père et de mère. Dites-leur que je les prie de permettre que je sois enterré dans leur jardin. Vous donnerez mon *souvenir* à mon petit gouverneur; vous donnerez aux pauvres du village, pour qu'ils prient pour moi, et à ces bonnes gens dont j'avais arrangé le mariage, le présent de noces que je comptais leur faire. Je vous charge en outre expressément de faire ouvrir mon corps, après ma mort, par des gens de l'art, et d'en faire dresser un procès-verbal.

« Cependant ses douleurs augmentaient, il se

Digitized by Google

plaignait de picotemens aigus dans la poitrine, et de violentes secousses dans la tête. Sa malheureuse femme se désolait de plus en plus. Ce fut alors que, voyant son désespoir, il oublia ses propres souffrances pour ne s'occuper que de la consoler. « Eh! « quoi, lui dit-il, ma chère amie, vous ne m'aimez « donc plus, puisque vous pleurez mon bonheur? « Bonheur éternel, qu'il ne sera plus au pouvoir « des hommes de troubler! Voyez comme le ciel est « pur, (en le lui montrant avec un transport qui ras- « semblait toute l'énergie de son ame;) il n'y a pas « un seul nuage, ne voyez-vous pas que la porte « m'en est ouverte, et que Dieu m'attend?.... »

« A ces mots, il est tombé sur la tête en entraînant sa femme avec lui : elle veut le relever, elle le trouve sans parole et sans mouvement; elle jette des cris; on accourt, on le relève, on le met sur son lit; je m'approche, je lui prends la main; je lui trouve un reste de chaleur, je crois sentir une espèce de mouvement. La rapidité de ce cruel événement qui s'était passé dans moins d'un quart d'heure me laisse encore une lueur d'espérance; j'envoie chez le chirurgien voisin; j'envoie à Paris chez un médecin de ses amis pour l'amener sur-le-champ; je me hâte d'aller chercher de l'alkali-fluor; je lui en fais respirer, avaler à différentes reprises : soins superflus! Hélas! cette mort si douce pour lui, et si fatale pour nous, cette perte irréparable était déjà consommée; et si son exemple m'a appris à mourir, il ne m'a pas appris à me consoler de sa mort. J'ai

Digitized by Google

voulu du moins conserver à la postérité les traits de cet homme immortel. M. Houdon, fameux sculpteur, que j'ai envoyé avertir, est venu promptement mouler l'empreinte de son buste ; et j'espère qu'il sera ressemblant, car pendant deux jours qu'il est resté sur son lit, son visage a toujours conservé toute la sérénité de son ame ; on eût dit qu'il ne faisait que dormir en paix du sommeil de l'homme juste. Sa malheureuse femme ne cessait de l'embrasser comme s'il eût été encore vivant, sans qu'il fût possible de lui arracher cette douloureuse et dernière consolation. Ce n'est que le lendemain au soir que son corps, ainsi qu'il l'avait exigé, a été ouvert en présence de deux médecins et de trois chirurgiens. Le procès-verbal qui en a été fait atteste que toutes les parties en étaient parfaitement saines, et que l'on n'a trouvé d'autre cause de sa mort, qu'un épanchement de sérosité sanguinolente sur le cerveau : tant la mort peut frapper promptement la tête même la plus sublime ! . . . .

« Je l'ai fait embaumer et enfermer dans un cercueil, du bois le plus dur, recouvert de plomb en dedans et en dehors, avec plusieurs médailles qui contiennent son nom et la date de son âge et de sa mort. J'ai prié un Génevois de ses amis de venir ici, afin que toutes les formes génevoises puissent être observées exactement, et le samedi 4 juillet, nous l'avons porté dans l'île des Peupliers, où on lui a érigé sur-le-champ un tombeau avec cette

Digitized by Google

inscription que j'ai osé y mettre, comme étant dictée par le premier mouvement de mon cœur :

« Ici, sous ces ombres paisibles,
« Pour les restes mortels de *Jean-Jacques Rousseau*,
« L'amitié posa ce tombeau :
« Mais c'est dans tous les cœurs sensibles
« Que cet homme divin, qui fut tout sentiment,
« Doit trouver de son cœur l'éternel monument. »

« Cette île m'a paru être la situation la plus convenable à cette honorable destination. C'est une espèce de sanctuaire, qui semble formé par la nature même pour recevoir son favori. »

Malgré ces témoignages authentiques, l'auteur de l'histoire de la vie et des ouvrages de J.-J. Rousseau, M. Musset-Pathay, a cru pouvoir encore prétendre que ce grand homme s'était suicidé : Je lui écrivis à cet égard d'Ermenonville, le 8 juin 1824, une lettre[1] par laquelle je crois avoir complètement détruit les raisonnemens sur lesquels il appuyait cette assertion.

Mademoiselle Levasseur, sa gouvernante, à laquelle il a cru devoir donner son nom, resta quelque tems encore à Ermenonville après la mort de Rousseau ; mais elle s'y conduisit si mal avec un domestique anglais qu'avait mon père, qu'il crut devoir l'engager à s'éloigner. Quelques jours après, mon père reçut de John (c'est le domestique anglais) une lettre dans laquelle, après avoir exprimé le regret de quitter le château d'Er-

[1] Cette lettre a été imprimée.

Digitized by Google

menonville, il ajoutait : « Madame Rousseau vou-
« lant bien partager sa fortune avec moi, je croi-
« rais manquer à moi-même si je m'y refusais. »

Thérèse Levasseur se retira au Plessis-Belleville, dans le voisinage d'Ermenonville. C'était une méchante femme qui a causé beaucoup de chagrins à Rousseau [1].

[1] Telle était aussi l'opinion du marquis de Girardin, père de Stanislas. Il est vrai que Thérèse Levasseur fut envers lui d'une ingratitude sans exemple. La correspondance autographe de cette femme, que nous avons sous les yeux, d'abord empreinte de la reconnaissance due aux bienfaits du propriétaire d'Ermenonville, qui fit le voyage de Suisse exprès pour hâter l'impression des OEuvres complètes de Rousseau, au profit de sa veuve, devint par la suite l'expression de la plus injurieuse cupidité. Voici le fac-simile d'une des lettres que cette femme écrivit au marquis de Girardin, lorsqu'elle se retira au Plessis-Belleville.... Thérèse Levasseur et J.-J. Rousseau! Étrange mésalliance que les faiblesses de l'humanité peuvent seules expliquer! (*Note de l'éditeur.*)

Ermenonville.

« Je n'aurais pas pensé que M. de Girardin aurait diffamé la femme de Jean-Jacques. Vous dites que vous l'aimez, cet honnête homme; et moi je vous dis que ça n'est pas. Je le dirai toute ma vie, que ça n'est pas. Faites-moi l'amitié de me rendre tous les papiers et la musique et les Confessions : ils ne sont pas à vous. Je veux jouir de mes droits : il y a long-tems que vous en jouissez.

« Je quitte votre maison, je n'emporte rien à vous.

« J'attends de vous cette grâce d'un honnête homme.

« Je suis avec respect et toute la reconnaissance possible, monsieur,

Fameu deu Gangaque. »

Digitized by Google

Jean-Jacques était très-soigné dans sa tenue, elle était extrêmement propre. Sa perruque était toujours bien poudrée. Il portait un habit gris complet, des bas de soie, des souliers à boucle, un chapeau sous le bras, et une grande canne; sa taille était ordinaire, mais bien prise, sa figure régulière et agréable, ses yeux petits et vifs. On pouvait s'apercevoir encore, lorsque je l'ai connu, qu'il avait dû éprouver et inspirer de grandes passions.

Rousseau avait un esprit d'ordre qui paraissait jusque dans les moindres choses. Il tenait à ce que la musique qu'il copiait ne contînt pas une seule faute, et plutôt que de la faire disparaître en la grattant, il recommençait la page. Il recommençait de même un billet qui ne lui aurait pas paru être assez correctement, assez lisiblement écrit. Rousseau est sans doute l'un de nos meilleurs écrivains, et il n'écrivait pas facilement. Ses manuscrits sont couverts de ratures. Le mot propre n'était pas le premier à se placer sous sa plume, il était obligé de s'en enquérir quelquefois : il avait de la peine à le rencontrer. Il est difficile effectivement, pour ne pas dire impossible, d'écrire très-bien et d'écrire très-vite. Le style, pour être correct, élégant et clair, a besoin d'être travaillé. Le style d'un ouvrage, lorsqu'il est bien écrit, ne ressemble nullement à celui de la conversation. Si on écrivait comme on parle, on écrirait fort mal. Il est pourtant un genre d'ouvrage, auquel ce genre de mérite est nécessairement attaché, c'est celui des lettres. Voilà pourquoi dans ce genre les femmes sont in-

Digitized by Google

finiment supérieures aux hommes. On dirait que leur langue court sur le papier. Rousseau, dans la *Nouvelle Héloïse*, a voulu donner des couleurs différentes aux lettres des divers personnages de son roman. Il a employé beaucoup d'art, sans doute, pour parvenir à vaincre cette grande difficulté. Il n'est pas parvenu à en triompher totalement. C'est un peintre dont on reconnaît toujours *la touche* dans des tableaux différens.

Mon père, dans un ouvrage classique sur l'art de composer les jardins-paysages, avait parlé d'une île de peupliers, au milieu de laquelle on éleverait un mausolée à Rousseau. C'est positivement dans cette île que Jean-Jacques a été enterré à la lueur des flambeaux, et accompagné de quelques amis et des habitans d'Ermenonville dont il était tendrement chéri. Mon père (comme on l'a vu dans sa lettre sur la mort de Jean-Jacques Rousseau), composa une épitaphe pour la mettre sur son tombeau. *Ducis*, avec qui il était en correspondance, la réduisit à quatre vers qu'il lui envoya avec cette lettre :

A Versailles, le 7 aoust 1778.

« J'ai écrit à M. Deleyre, je lui ai envoyé vos vers. J'ai consulté M. Thomas et M. d'Angiviller sur l'inscription qui convient au tombeau dont s'honore Ermenonville. Nous avons pensé qu'il suffisait d'y mettre simplement :

JEAN-JACQUES ROUSSEAU.

BARBARUS HIC EGO SUM, QUIA NON INTELLIGOR ILLIS.

Digitized by Google

« A moins que vous n'aimiez mieux substituer ou y joindre : *Vitam impendere vero.*

« Par ce moyen vous réuniriez sur sa cendre l'épigraphe qui le peint, lui, ses ennemis, son siècle, et la devise courageuse dont il a été le martyr. Quel dommage, monsieur, que cet homme unique depuis la création, si peu connu de la génération, si outragé par la philosophie moderne, si profondément sensible et si simple n'ait pas joui, non point de sa gloire, car il était au-dessus d'elle, mais de lui-même et de l'amitié, dans un séjour champêtre, enchanté par l'Héloïse, créé par son ame et la vôtre, où le bonheur semblait attendre sa vieillesse! Quand pourrai-je, monsieur, avec vous et mon tendre ami Deleyre, lui donner des larmes douces, comme celles qu'il a quelquefois versées dans mon sein, et y mêler des fleurs cueillies autour de sa tombe! C'est par moi qu'il avait connu M. le comte d'Angiviller. J'étais bien sûr que sa vertu et son génie avaient un temple dès-long-tems dans le cœur de ce vertueux gentilhomme, qui n'a jamais vu ou entendu une belle action sans pleurer. Voilà les amis qui comprenaient M. Rousseau, voilà les lecteurs qu'il mérite, voilà ceux qu'il enfantera tant qu'il y aura de la sensibilité sur la terre. Il a rendu ce service aux hommes d'ajouter un nouveau charme à la vertu, comme Phidias avait ajouté à la majesté de Jupiter. Ne doutez pas, monsieur, que M. le comte d'Angiviller ne concoure ardemment avec vous, dans tout ce qui pourra être utile à la veuve de

Digitized by Google

M. Rousseau. Il honore sa mémoire, il défend sa vertu, ses ouvrages à la main. Mon ami Deleyre a été pénétré des sentimens que vous lui avez témoignés. Il porte dans son cœur le grand homme que nous pleurons. Il l'a connu pendant vingt ans, et toujours le même. Je lui rends le même témoignage. Je n'ai jamais vu d'yeux plus vifs, une ame plus douce et des larmes plus pénétrantes. Sa joie était celle d'un enfant. Vous désirez l'amitié de M. Deleyre, monsieur, vous avez bien raison; vous voulez bien désirer aussi la mienne; vous m'honorez infiniment, c'est moi qui demande la vôtre. Accordez-la, monsieur, à un homme qui a cela de commun avec vous, d'honorer publiquement l'ame et la vertu de M. Rousseau, qui regrette infiniment sa perte, qui est bien aise d'avoir vécu de son tems, et d'avoir été à même d'observer combien son cœur était au-dessus de son siècle et de ses ouvrages.

« J'ai osé, monsieur, toucher à vos vers; voici comme je les ai changés et abrégés :

« Entre ces peupliers paisibles
« Repose Jean-Jacques Rousseau :
« Approchez cœurs droits et sensibles,
« Votre ami dort sous ce tombeau.
DUCIS. »

Lebrun, à cette époque, fit aussi pour le même sujet, cette épitaphe :

« Parmi ces peupliers qu'entoure une onde pure,
« La cendre de Jean-Jacque honore ce tombeau.
« C'est ici que repose, au sein de la nature,
« Son peintre, son amant, le génie et Rousseau. »

Mais les cendres de Jean-Jacques ne devaient pas rester à Ermenonville!

L'assemblée constituante, sur une proposition qui honore la mémoire de Mathieu de Montmorency, décréta que les honneurs publics seraient rendus à Rousseau, et la convention fit transférer ses restes au Panthéon, le 11 octobre 1794 (20 vendémiaire an 3[1]). Depuis que le Panthéon est

[1] Voici la relation de cette cérémonie républicaine telle qu'elle fut publiée dans le tems :

« L'assemblée constituante avait décerné une statue à l'auteur d'*Émile* et du *Contrat-Social*. C'était un hommage public qu'elle rendait à ses vertus et à ses talens; mais ce monument qu'elle élevait à sa gloire, ne suffisait pas à la reconnaissance nationale; les portes du Panthéon devaient s'ouvrir pour recevoir les restes précieux de ce bienfaiteur du monde.

« Un décret de la convention avait ordonné que les cendres de *Rousseau* seraient transférées dans le temple des grands hommes, et avait fixé au 20 vendémiaire la cérémonie de cette translation; le 18, on avait enlevé de l'île des Peupliers son urne cinéraire; les citoyens d'Ermenonville l'avaient accompagnée jusques dans la commune d'Émile, ci-devant Montmorency. C'est-là que *Rousseau* avait composé le *Contrat-Social*, *Émile* et *Héloïse*.

« Le 19, le cortége se mit en marche pour Paris et arriva vers six heures et demie du soir à la place de la Révolution, et s'arrêta au Pont-Tournant, aux pieds de la Renommée qui semblait annoncer à l'univers l'apothéose de ce grand homme; c'est-là qu'une députation de la convention est venue recevoir les restes de *Rousseau*, et que l'institut national de musique a commencé à exécuter les airs du *Devin du Village*.

« La foule se pressait autour du char sur lequel reposaient les cendres de *Rousseau*. Ceux qui avaient vu son tombeau d'Ermenonville croyaient reconnaître les mêmes peupliers qui le

Digitized by Google

redevenu l'église de Sainte-Geneviève, j'ai vainement réclamé du gouvernement l'autorisation de les faire reporter au milieu des jardins d'Ermenonville, dans le tombeau élevé par les mains de mon père.

Je me souviens qu'environ trois ans après la mort de Jean-Jacques, nous eûmes la visite d'un M. Rousseau et de sa femme : ce M. Rousseau était un cousin de Jean-Jacques. Un frère du père du génevois quitta sa patrie pour aller à Constanti-

couvraient de leur ombre hospitalière; en attachant ces arbres autour du char on avait voulu que la nature seule fît les frais de la décoration.

« Sur un des bassins du Jardin National, on avait formé une espèce d'île entourée de saules pleureurs qui rappelaient aux spectateurs les pièces d'eau d'Ermenonville; c'est au milieu de cette île factice, sous un petit édifice de forme antique, que l'on a déposé l'urne de Jean-Jacques. Elle y a reçu les hommages du peuple jusques au moment de sa translation au Panthéon.

« Décadi, dès neuf heures du matin, les citoyens se portaient en foule au Jardin National, tout annonçait une fête d'un peuple libre. Lorsque tous ceux qui devaient former ce cortége furent assemblés, la Convention quitta le lieu de ses séances, et du haut de cette vaste tribune qui couvre le péristile du palais, le président lut les décrets rendus pour honorer la mémoire de *Rousseau*, et au milieu des acclamations de la multitude, il annonça les nouvelles victoires que les soldats de la liberté venaient de remporter sur le despotisme. La fête ne pouvait commencer sous de meilleurs auspices.

« Un groupe de musiciens ouvrait la marche et exécutait les airs de la composition de Jean-Jacques. Cette musique, simple et pleine d'expression, fesait éprouver à l'ame un attendrissement religieux bien analogue à la circonstance.

Digitized by Google

nople, où il fut long-tems horloger du sérail; de là, il passa à Ispahan en Perse, où il épousa une femme du pays. Il en eut plusieurs enfans; celui dont je parle était du nombre. Comme son père lui avait appris le français, la cour de France le nomma son consul à Bassora; mais elle en eut besoin pour avoir des éclaircissemens sur le pays; elle le rappela et le fit venir à Paris. Il portait le costume persan qui consistait en un mouchoir roulé autour de la tête en forme de turban, une grande robe-de-chambre avec des culottes fort

« Derrière la statue, on voyait des mères dont les unes tenaient par la main des enfans en bas âge, suivre le cortége, et d'autres qui en portaient de plus jeunes dans leurs bras.

« On se rappelait en voyant ce groupe intéressant, que si les mères allaitent aujourdh'ui leurs enfans, ce fut l'éloquence de *Rousseau* qui les rendit à ce devoir sacré.

« Les habitans de Franciade, d'Émile, de Groslay, au milieu desquels *Rousseau* avait composé ses ouvrages, marchaient autour du char qui portait sa statue. L'urne cinéraire suivait sur le même char qui l'avait apportée d'Ermenonville.

« Des groupes de Génevois et l'envoyé de cette république régénérée accompagnaient les restes de leur compatriote que Genève aristocrate avait autrefois proscrit.

« La marche était fermée par la convention nationale, entourée d'un ruban tricolore et précédée du Contrat-Social, le phare des législateurs.

« C'est dans cet ordre que le cortége est arrivé au Panthéon, où la reconnaissance publique a déposé les cendres d'un homme qui le premier osa réclamer les droits imprescriptibles de l'humanité, qui ne voulut jamais dépendre des hommes, qui n'aima ni le fanatisme intolérant, ni la doctrine désolante de l'athéïsme, et qui enfin mérita d'être appelé *l'homme de la nature et de la verité.* »

Digitized by Google

larges ; des espèces de bottines de maroquin jaune et une ceinture autour du corps qui lui servait à mettre un poignard. Il avait des moustaches, le teint fort basané, comme presque tous les Orientaux, et, dans les yeux, une ressemblance frappante avec Jean-Jacques. Il parlait fort bien plusieurs langues, entr'autres le français. Il avait l'esprit fort juste, de la littérature et beaucoup de bon sens ; sa femme ressemblait à une petite pagode. Elle avait au moins trois pieds de circonférence. Elle portait autour de la tête un voile blanc bordé de larges raies d'or; autour du menton, une guimpe de batiste qui lui couvrait la lèvre inférieure; au-dessous était une espèce de bavette de tricot rouge. Elle avait aussi une robe de chambre rayée d'or fort belle, un jupon fort large, et pour chaussure, des mules de maroquin jaune. Quand elle était debout, elle avait trois pieds ; sa grosseur était énorme. Elle avait la figure à proportion de sa taille; ses traits étaient laids, son teint jaune, ses cheveux d'un roux cuivre doré, ce qui fesait présumer qu'elle se les teignait. Comme il ne faut disputer ni des goûts, ni des couleurs, c'était peut-être une beauté dans le pays. Elle avait pour ornement des bracelets de pierres précieuses, et autour du front une écarlate garnie de franges d'or. Pendant le tems qu'elle était chez nous, son petit enfant dont elle est accouchée en France, se mit à crier, la mère lui donna à teter devant nous. Elle avait vingt-six ans, son mari en avait environ quarante-cinq. Ils avaient amené avec eux un petit es-

Digitized by Google

clave persan qui avait une robe-de-chambre de bure bleue; il portait un bonnet jaune, une ceinture et le poignard à gauche; comme il était catholique et qu'il avait fait le voyage de Jérusalem, il avait sur le bras, Jésus-Christ, la Sainte-Vierge et Saint-Jean, gravés très-avant dans sa peau. Il portait sur ses poignets la croix de Jérusalem. Il parlait plusieurs langues de son pays et passablement l'italien.

Lorsque Rousseau est mort, je n'étais plus un enfant, mais je n'étais pas encore tout-à-fait un homme; j'allais le devenir. Destiné en naissant, comme tous ceux qui se trouvaient sur la même ligne que moi, à entrer dans la carrière militaire, à peine avais-je atteint ma seizième année, que mes parens s'occupèrent des moyens à prendre pour me l'ouvrir. Un de mes grands oncles, avait eu une compagnie dans les gardes françaises: il la perdit pour s'être battu en duel, et fut forcé de s'expatrier. Ceci me donnait des droits pour entrer dans ce régiment privilégié; mon père les fit valoir auprès du maréchal de Biron, qui en était alors colonel. Une dame de ses parentes ou de ses amies, fit écrire à son insu, sans doute, que je serais certainement nommé, avant six semaines, si je voulais ou plutôt si mes parens voulaient déposer 30,000 fr., chez un notaire dont l'adresse était indiquée. Mon père répondit qu'il ne demandait pas mieux; et dès-lors mon admission dans les gardes françaises, fut considérée comme certaine. Elle aurait eu lieu bien certainement, sans une cir-

Digitized by Google

constance, dont je vais rendre compte. Pendant la durée de la négociation, la reine *Marie Antoinette*, vint visiter les jardins d'Ermenonville, mon père lui en fit les honneurs de son mieux; elle en fut touchée, et elle lui demanda ce qu'elle pouvait faire pour lui. — « Placer mon fils aîné dans les « gardes françaises. — Je m'en charge. » Effectivement, elle le demanda à M. le maréchal de Biron, avec lequel elle était froidement alors. Il répondit avec embarras, et lorsque nous allâmes le voir, il dit à mon père : « Si la reine veut nommer aux « places d'officiers vacantes dans mon régiment, « elle n'a qu'à s'en faire donner le commandement; « vous avez voulu emporter ce que vous auriez « obtenu, maintenant vous ne l'aurez pas. » J'entrai donc dans Colonel-Général dragons en qualité de cadet-gentilhomme. Ce régiment était alors en garnison à Vitry-le-Français. Je m'y rendis avec le chevalier et le marquis de Coigny : ce dernier venait d'en être fait colonel, et son oncle voulait le faire recevoir et assister à sa réception. Ce fut là que je fis connaissance avec un officier nommé *Fleury* [1]. C'est un de mes plus anciens amis : il fut mon mentor. Il fesait des vers avec une grande facilité, il m'en inspira le goût, mais il ne m'en donna pas le talent.

Je jouais si mal au billard que mes amis se réunissaient pour me voir jouer et se moquer de moi;

[1] M. Fleury a été depuis attaché à la chancellerie du prince Joseph; sous-préfet de Senlis; aujourd'hui membre du conseil-général du département d'Indre-et-Loire.

Digitized by Google

je prenais mal leurs plaisanteries. Voulant tâcher de m'en mettre à l'abri, je profitai du séjour momentané d'un des plus fameux joueurs de billard de Paris, à Vitry, pour me faire donner des leçons par lui. Il se nommait *Collé*. La nuit était le moment où je prenais des leçons, et mon maître avait l'obligeance de m'en consacrer plusieurs par semaine. Je fis des progrès tellement rapides, que je devins en moins de deux mois, le plus fort joueur du régiment. Mes camarades payèrent très-cher leurs mauvais propos, et les rieurs se rangèrent de mon côté. Je me rappelle qu'un capitaine du régiment, M. de V***, voulut essayer sa force contre la mienne. Sa supériorité lui paraissait incontestable. Il me proposa une partie, avec la ferme intention de me gagner de l'argent. Le jour où elle devait avoir lieu, tous les officiers se rendirent au café. Elle commença l'après-dîner, et se prolongea fort avant dans la nuit : le capitaine perdit son argent, sa fortune, ses chevaux et ses équipages [1].

[1] Stanislas Girardin s'était fait pour son compte la règle de ne point jouer *sur parole*, comme on peut en juger par cette note extraite de son journal, à la date du mois de février 1779 :

« Je me trouvais, il y a quelques jours, à un déjeûner avec un grand nombre de jeunes gens de ma connaissance ; on but, on mangea beaucoup, comme cela se pratique. On joua ensuite au vingt et un. Le jeu n'était qu'aux douze sols. J'y perdis un louis que j'avais dans ma poche et six livres *sur parole*. Je ne puis exprimer la peine que j'éprouvai d'avoir commis cette faute et l'inquiétude où je fus jusqu'à ce que j'eusse rendu cette somme, toute modique qu'elle était. »

Digitized by Google

Il ne lui restait rien, absolument rien. Il était au désespoir, et ne pouvait concevoir comment un homme de son âge avait pu faire une si grande sottise. Le résultat n'en fut pas extrêmement fâcheux, car à l'exception de quelques louis, je l'ai racquitté de tout ce qu'il me devait.

Ceci me fait souvenir que peu d'années après, je me trouvais au club de Valois, dont j'étais membre; je jouais au billard avec un de mes amis, nous jouions des écus de six francs. M. de L***** que je connaissais à peine de réputation, mais qui savait très-bien que mon père était riche, dit qu'il veut absolument jouer avec moi. Au moment où nous allions commencer la partie, il annonce qu'elle sera de cinq louis. Cette somme, à l'âge que j'avais alors, me paraissait énorme, je lui en fis l'observation, il se moqua de moi, il insista, je finis par y consentir, bien résolu à ne pas prendre de revanche; je ne fus pas dans ce cas, car je ne perdis pas une seule partie. Comme il doublait toujours, j'eus bientôt gagné ce qu'il avait dans sa poche. C'était, je crois, six mille livres en billets de la caisse d'escompte, qui passèrent dans la mienne. Ne pouvant plus mettre au jeu, il commença à jouer à crédit; nous ne jouâmes pas plus que cinq heures, et dans ce court espace de tems, il perdit *huit cent cinquante mille francs*. Il réglait le jeu comme il l'entendait; quant à moi, je n'y entendais rien, et savais à peine la valeur de la somme dont j'étais devenu momentanément possesseur, et bien par hasard. Celui qui l'avait perdue, posa la queue sur

Digitized by Google

le billard, et dans son désespoir s'arracha les cheveux. Très-vivement touché de sa pénible situation, je lui dis : « Monsieur, mon intention en « jouant au billard avec vous, était de perdre tout « au plus un louis ou deux, et non de vous gagner « autant d'argent. Je garderai celui que vous avez « mis au jeu, et vous racquitterai du surplus. » Ces paroles étaient à peine prononcées, que le marquis s'empare de la queue, et dit : « *quitte* ou *double*. « — J'y consens, mais pas au billard; car, je ne vois « pas pourquoi vous y gagneriez une seule partie. « Demandons des dés? » Des dés furent apportés, on joua au *passe-dix ;* la fortune me fut encore favorable pendant quelques minutes : elle me devint enfin contraire, et M. de L***** ne m'a plus rien dû. Cette aventure fit beaucoup de bruit.

Puisque j'ai parlé du billard, je veux en parler encore une fois. Plusieurs années après la partie dont il vient d'être question, après avoir joué à la paume chez *Masson*, je me mis à jouer au billard avec un de mes amis qui se nommait *d'Haneucourt*[1]. Nous étions tous deux des amateurs assez forts ; les spectateurs étaient nombreux et applaudissaient souvent. M. de Ch***, que je connaissais peu, entre dans la salle, regarde jouer, et, à chaque coup, il lève les épaules ; ce geste, très-significatif, m'impatienta, et je ne pus m'empêcher de lui dire : « Monsieur, vous jouez donc très-bien, puisque vous trouvez que nous jouons si mal? — Je crois,

[1] Aujourd'hui capitaine des chasses à courre du roi.

Digitized by Google

messieurs, que je joue beaucoup mieux que vous, et, si vous le voulez, je vous ferai la *chouette au billard à écrire,* et je vous donnerai deux points. » Nous acceptâmes; au moment de commencer, il nous prévint qu'il ne voulait pas jouer moins de douze francs le jeton; c'était bien gros jeu pour nous; nous hésitâmes long-tems, et nous n'y consentîmes que parce que plusieurs des assistans s'offrirent de se mettre dans notre jeu. M. de Ch*** perdit au premier *marqué*. Au moment d'entamer le second, il dit que rien ne l'ennuyait autant que le petit jeu, et que si nous ne voulions pas jouer un louis le jeton, au moins, il ne jouerait plus. Sa volonté fut faite, il ne gagna pas davantage. Il s'en prit au billard, et se plaignit de ne pas le connaître assez bien; « car, ajouta-t-il, *Lataille*, qui comme vous savez est l'un des plus forts joueurs de Paris, vous dira que je suis certainement bien plus fort que vous. » Il demanda sa revanche pour le lendemain. On fut exact à l'heure indiquée; nous lui dîmes que nous ne voulions plus recevoir de points; il répondit qu'il serait très-fâché de ne pas en donner et insista. Le troisième marqué fut joué et gagné comme les autres. Au quatrième nous déclarâmes que nous ne voulions plus recevoir d'avantage; ce ne fut qu'avec beaucoup de peine que M. de Ch*** consentit à ne pas nous en faire; il perdit *à but*. Nous voulûmes lui donner deux points, il s'obstina constamment à les refuser, et nous fûmes obligés de quitter la partie, ne croyant pas pouvoir continuer à en faire

Digitized by Google

une aussi avantageuse. La leçon a coûté plus de mille louis à M. de Ch***; elle était, il faut en convenir, bien méritée. Je me souviens d'en avoir donné une du même genre au prince *d'Esterhazy*. Je le voyais souvent chez le baron *de Besenval* où j'allais fréquemment; c'était, autant que je puis m'en souvenir, bien peu de tems avant la révolution. Il causait souvent avec moi et me parlait toujours de son extrême adresse à la paume et au billard, et me demandait si je savais y jouer. « Il y a quelques années, lui ai-je répondu que j'ai perdu l'habitude de la paume, je n'y ai jamais été que de la troisième force d'amateur. — Et moi je passe à Vienne pour être de la première; je désire vivement faire une partie avec vous. » Nous fixâmes un jour et nous nous trouvâmes à l'heure indiquée dans le jeu de paume de la rue Beaurepaire. Je proposai au prince de jouer les frais; « les frais c'est bieu peu : nous jouerons cinq louis. — C'est bien cher, avant de connaître nos forces respectives. » Le prince perdit la première partie sans presque se défendre. Il voulut jouer vingt-cinq louis la seconde; cinquante, la troisième, et après avoir perdu deux cents louis environ, il demanda sa revanche. Il ne fut pas plus heureux, c'est-à-dire pas plus adroit; outre ce qu'il perdait contre moi, il perdit encore contre les parieurs de la galerie. Il ne payait personne, ne parlait pas même de payer, et continuait néanmoins la partie à des jours différens. Le matin d'un jour fixé pour jouer à la paume, un homme que je ne connaissais pas, se

présente chez moi pour me parler et me dit « qu'il était chargé de payer toute la dépense que pourrait faire le prince d'Esterhazy, pendant son court séjour à Paris; que je lui avais gagné déjà de l'argent, que je pouvais lui en gagner beaucoup plus, que j'en serais bien payé ». Comme cet avertissement n'était pas sûrement désintéressé, cela me fit supposer que le banquier du prince pouvait fort bien être dans le jeu de quelques-uns des parieurs. Ce même jour je fis encore une partie avec le prince; lorsqu'elle fut terminée, je lui déclarai ne pouvoir en conscience continuer à jouer avec lui sans lui offrir de très-grands avantages, car il était démontré que j'étais beaucoup plus fort. Il répondit qu'un amateur qui était de la première force à Vienne, ne pouvait rien recevoir d'un amateur de la troisième à Paris. J'ai insisté inutilement et j'ai été obligé de finir par déclarer que je ne rejouerais plus contre lui. Le prince se fâcha, et à la fin il paya tout ce qu'il devait, en mandats sur son banquier; tous furent fort exactement acquittés. Rien n'est plus dangereux que d'avoir de l'amour-propre aux *jeux d'adresse*. Je viens d'en citer deux exemples, je pourrais en citer beaucoup d'autres. Mais revenons à Vitry, et retournons en arrière de beaucoup d'années.

J'aimais beaucoup la chasse; c'est une des passions de la jeunesse, elle précède ordinairement celles qui sont bien autrement sérieuses.

La nature a refusé apparemment de me donner de l'adresse en partage, et elle en a été tellement

Digitized

avare, que j'en manquais entièrement pour toutes les choses qui en exigent. J'avais été obligé de faire une étude du billard, de prendre des leçons de paume, et d'apprendre à tirer; je tirais tellement mal qu'il m'arrivait souvent de tirer une grande quantité de coups sans tuer une seule pièce; les gens de mon âge se moquaient de moi, ceux plus agés me persifflaient. Un jour, en revenant d'une chasse où je n'avais pas été plus adroit qu'à mon ordinaire, *M. Caillot*, qui était du nombre des chasseurs, et un tireur très-habile, m'engagea à passer dans sa chambre et me dit : « Jamais, je crois, l'on n'a tiré plus mal que vous. — C'est vrai. — Il est fâcheux à votre âge d'être aussi maladroit. — Sans doute.—Vous êtes, pendant et après la chasse, l'objet de toutes les plaisanteries. — C'est vrai. — Je veux vous apprendre à tirer, et à très-bien tirer; je vous donnerai des leçons tous les jours et nous commencerons demain. » Je fus exact, comme on peut le croire, à me rendre au rendez-vous. Il me présente un fusil où des morceaux de bois avaient remplacé les pierres; « Vous allez vous en servir pendant une heure; vous viserez un but quelconque, et lorsque vous croirez être bien vis-à-vis, vous tirerez. » Le lendemain je continuai le même exercice en suivant le mouvement des hirondelles qui volaient sur l'eau; je pris ensuite un fusil avec des pierres, et en fis le même usage. A des intervalles assez longs, on me fit tirer successivement des amorces, des demi-charges, et enfin on me laissa mettre du plomb dans mon fusil; des oiseaux fu-

Digitized by Google

rent les premières victimes de la science que je venais d'acquérir, ensuite des hirondelles et finalement du gibier de toutes les espèces. L'écolier de *Caillot* devint, en très-peu de tems, plus habile que son maître.

Ce *Caillot* avait été ce fameux acteur de l'Opéra-Comique. Il était retiré depuis quelque tems; il était reçu dans les meilleures maisons. Comme c'était un homme très-aimable, et ce que l'on appelle un bon vivant, on se le disputait. Il venait ordinairement à Ermenonville pendant le tems des chasses, et c'est à lui que je dois d'avoir très-bien tiré.

A Vitry-le-Français, je n'avais pas de chien d'arrêt et je manquais d'argent : voici ce que j'ai imaginé pour m'en procurer un. J'attirai les plus beaux de ceux qui parcouraient les rues de la petite ville, et je parvins bientôt à les habituer à venir tous déjeûner chez moi; une excellente soupe était servie pour eux, à une heure fixe, et je les ai menés sucessivement tous à la chasse : les mauvais n'y retournaient plus avec moi, les meilleurs y venaient toujours. C'était un moyen assez innocent d'emprunter un chien, pendant quelques heures, sans le consentement de son maître.

L'argent est la chose dont on a le moins dans sa jeunesse. On vient de voir que je n'en avais pas assez pour acheter un chien de chasse. Le moment d'aller en semestre arriva, l'argent ne vint point; en attendre eût été retarder mon départ, et je voulais partir. J'allai trouver un voiturier qui s'appelait *Robert l'allemand*. Il avait à sa disposition

Digitized by Google

une charrette couverte en toile, et deux petits chevaux lorrains parfaitement bons; je lui demandai « s'il pouvait me conduire jusqu'à Ermenonville. — Très-volontiers. » Le prix ne fut pas difficile à faire; il pouvait tout demander, et moi je n'étais pas dans le cas de rien refuser. « Je me chargerai de tout, me dit-il, si vous voulez pendant la route. — De payer ma dépense à l'auberge? — De vous nourrir même. — De donner les pour-boire aux servantes? — Oui, sans doute. » J'y consentis d'autant plus volontiers que je n'avais pas un sol dans ma poche. Il faut n'avoir pas d'argent pour sentir combien la proposition de Robert l'allemand dut me paraître agréable. Je me confiai donc à lui comme à la Providence, et je fis très-lestement la route de Vitry à Ermenonville. Je n'eus qu'à me louer de Robert l'allemand; il passait pour un très-honnête homme, cependant il ne l'était pas. On a fini par découvrir qu'il était l'auteur de plusieurs assassinats, et il fut exécuté dans ce même Vitry. Les voyageurs, voiturés par lui, n'étaient pas en sûreté lorsqu'ils avaient de l'argent comptant. Sous ce rapport, je n'ai eu réellement aucun risque à courir.

J'avais quitté le régiment avec plaisir; j'éprouvais un véritable bonheur à me retrouver au milieu de ma famille dans le lieu où j'avais été élevé, et ma qualité d'officier me donnait dans la maison un petit air important qui me plaisait assez. On faisait de la musique le soir; on allait dessiner d'après na-

Digitized by Google

ture, le matin [1]. Nous dessinions un jour une vue du parc; nous étions trois ou quatre occupés à faire la même vue; on causa en dessinant; ceux qui étaient avec moi se mirent à parler de leurs amours, et citèrent comme une des scènes les plus tendres, la scène du premier baiser dans la nouvelle Héloïse. Je n'aurais pas voulu que l'on eût pu s'apercevoir que je n'étais pas instruit du sujet principal de la conversation; je gardai le silence le plus profond, et j'étais *tout oreille.* Le crayon, je crois, s'échappa de mes mains. De retour au château, je cours à la bibliothèque, je m'empare de la nouvelle Héloïse, je cherche la scène du bosquet, je la lis, je la relis; ce maudit baiser m'occupe jour et nuit. La musique, le dessin, la chasse, la pêche, tout est abandonné; mais qui viendra réaliser les rêves de mon imagination ? Pendant un bal, une dame, d'une figure très-agréable, avait mille soins, mille attentions pour moi; mais mon innocence alors était trop grande pour en pénétrer le motif. Elle me proposa de lui donner le bras pour se promener dans le parc. J'y consentis uniquement parce qu'un refus eût été une impolitesse. Nous prîmes le sentier qui conduit à *Gabrielle.* Il était dix heures du soir; le ciel était clair, parsemé d'étoiles; cette nuit enfin était plus belle que le plus beau jour. Nous marchions lentement; on

[1] René de Girardin a dessiné avec ses enfans les vues de ses beaux jardins qui ont été gravées et recueillies avec un texte en un ouvrage qui a pour titre: *Promenades d'Ermenonville.*

(*Note de l'éditeur.*)

Digitized by Google

me pressait le bras, je ne savais réellement pas ce que l'on voulait me dire. Cette dame fit tous les frais de la conversation ; elle me parla de ma froideur, de mon indifférence, elle s'anima, et s'anima seule. Elle fit un tableau voluptueux des plaisirs de ce monde, et s'arrêtant tout-à-coup : « Il me passe, dit-elle, une idée extraordinaire par la tête, mais je ne dois pas vous la dire, non je ne le dois pas. » J'insiste assez faiblement. « Eh bien! je vous la dirai, et d'ailleurs comme il fait extrêmement sombre, si je viens à rougir, vous ne vous en apercevrez pas. C'est que je suis convaincue, qu'en ajoutant l'éternité aux plaisirs de l'amour, Mahomet seul a compris les joies du paradis. — Je ne vous entends pas. — Comment vous n'entendez pas, je croyais pourtant m'être expliquée assez clairement. — C'est ma faute, sans doute. — Non, peut-être est-ce la mienne; je ne sais pourtant comment faire pour m'expliquer mieux. » Elle semblait y rêver, lorsque nous entendîmes quelqu'un sur la terrasse du château, qui criait d'une voix de Stentor : « Où est ma femme? Où est-elle? Je la cherche partout; ma femme! ma femme! »—« Cette voix, madame, est celle de votre mari : sans doute, il est inquiet. — De quoi serait-il inquiet? — Je l'ignore, mais il l'est. — Non, il ne l'est pas; continuons notre promenade. » Ceci fut dit avec assez d'humeur. Elle cherche de son mieux à renouer la conversation, mais voyant qu'il lui serait impossible de parvenir à me rien faire comprendre, et son mari continuant toujours à crier : *je la cherche*, elle me dit, retournons; et nous

Digitized by

allâmes bien plus vite en retournant au château. Elle était beaucoup plus troublée que moi; elle eut à essuyer quelques plaisanteries en paraissant dans le salon, et des brusqueries de la part de son mari auquel il lui fut impossible de ne pas dire : « Vous auriez bien tort d'être jaloux de monsieur; je vous en réponds. » Le lendemain, une jolie femme que j'aimais avec toute la ferveur du jeune âge, effrayée du danger auquel une autre m'avait exposé, sentit qu'il était tems de m'initier au plus doux des secrets de la vie.... Heureux et troublé de mon bonheur, je montai à cheval pour parcourir la forêt, évitant avec soin de rencontrer qui que ce fût, tant j'étais convaincu que celui qui me verrait me devinerait sur-le-champ. Combien je fus embarrassé tout le tems du dîner? Je ne le fus pas moins dans la soirée; je n'osais regarder personne, et ne m'apercevais pas des regards malicieux que me lançait la jeune promeneuse qui m'aurait trouvé beaucoup moins ignorant que la veille.

Je n'imiterai pas ces conteurs indiscrets qui redisent avec complaisance les aventures de leur jeunesse. Ces aventures, que par amour-propre on s'imagine avoir été créées exprès pour soi, sont l'histoire de tous les hommes, et n'ont d'intérêt que pour celui qui en a été le héros.

A cette époque, on s'occupait du mariage de ma sœur avec M. le comte Alexandre de Vassy : nous vînmes à Paris. Le regret que j'avais de quitter la campagne, me fit revoir la capitale avec humeur. Je consignai sur mon Journal les réflexions

Digitized by Google

que j'avais faites pendant la route. On me pardonnera peut-être de trouver quelque chose de piquant à les reproduire en 1825 telles qu'elles furent tracées en 1781.

« Nous voici revenus dans ce séjour de boue et de fumée, dont l'air mal sain répand, à une lieue, une odeur si infecte, que l'on peut dire que l'on sent Paris bien long-tems avant d'y arriver. Il n'est point de ville au monde dont les approches soient aussi dégoûtantes, pas même Rome qui passe à juste titre pour être le centre de la *porcheria*. Il est incroyable que les gens chargés de cette partie de l'administration ne fassent pas mieux leur devoir. Bien que Paris soit une des plus grandes villes de l'Europe, elle est loin d'en être la plus belle. On y trouve peu de beaux édifices.[1] Point de ces belles fontaines publiques qui font l'ornement de la Rome moderne. Point de trottoirs, point d'arcades, enfin rien de ce qui pourrait mettre le paisible citoyen à l'abri de ces flots de boue dont l'inondent trop souvent cette foule de chars que le luxe a multipliés. La partie la plus nombreuse de la population, celle qui n'a point de fortune, est aussi la plus opprimée. Si son bonheur ne dépendait que d'un seul, il ne serait peut-être pas impossible; mais la royauté étant nécessairement divisée en plusieurs branches, chacun de ceux qui sont chargés d'une partie de l'ad-

[1] Depuis 1781, une foule admirable de nouveaux monumens, ont bien fait vieillir ce tableau de Paris et disparaître ces regrets.

Digitized by Google

ministration se croient un pouvoir plus grand que celui de leur maître, ils s'en servent pour exercer au nom de celui qui, dans le fond du cœur, peut-être, ne désire que le bien de ses sujets, une tyrannie de détails que ne comprime même pas la crainte du châtiment; ils couvrent toujours leurs actions du beau nom d'autorité. Si quelques malheureux pères de famille, réduits à la mendicité, dépouillés de tout par ces tyrans subalternes veulent élever la voix, jamais leurs faibles plaintes n'arrivent jusqu'aux tribunaux. L'or seul attendrit la justice, et il ne reste aux infortunés qu'à maudire l'étoile qui les a fait naître sous un gouvernement aussi injuste. C'est peu : quelquefois un éternel cachot s'ouvre pour l'opprimé ; et qui n'est pas l'ami de ces petits despotes, doit s'attendre à en être tôt ou tard la victime. Mais il est un terme où s'arrête l'injustice, et quand la mesure est pleine, il faut qu'elle déborde. Cet abus de l'autorité, ces vexations de toutes espèces, réuniront enfin la masse des opprimés plus forts que ceux qui les oppriment; ils se vengeront sur tout le monde sans distinguer l'innocent du coupable, ni ceux qui leur auront fait du bien, d'avec ceux qui leur auront fait du mal. Des flots de sang couleront et le royaume sera plongé dans les horreurs de l'anarchie. Tel est pourtant, ô ma chère patrie! le triste sort qui te menace. La faim, la seule faim opérera cette grande révolution ; car il est une *loi que tout ce qui respire soit nourri;* et la plupart des habitans de la France végètent dans la misère. Ceux qui

Digitized by Google

vivent dans les villes, au sein de l'abondance, traiteront ces faits de fables, de déclamations. Il est si commode d'éloigner l'infortune pour s'épargner le soin de la soulager! Mais c'est dans les campagnes qu'on peut se convaincre de la fidélité de ce hideux tableau.

« Peut-être le gouvernement ouvrira-t-il les yeux; il sentira alors que, pour éviter sa perte et conjurer l'orage, il est de toute nécessité qu'il rende au peuple ce bonheur dont il n'a pas joui depuis si long-tems, en substituant l'empire des lois à l'arbitraire. N'espérons pas que ce grand prodige s'opère par les hommes qui sont aujourd'hui à la tête des affaires du royaume. Ils vivent depuis trop long-tems à la cour, pour ne pas être corrompus. Si leurs successeurs sont éclairés, intègres, énergiques, ils pourront tenter l'entreprise, mais il faudra la brusquer, car le préjugé et l'habitude en arrêteraient le succès. Je ne désire point pour cela un autre roi que le nôtre; on dit qu'il est bon, je le crois, mais qu'importe. Que sont les princes dans les gouvernemens absolus? Héritiers de la couronne de père en fils, livrés dès leurs plus jeunes ans à des mains intéressées à les laisser vivre dans l'ignorance, à flatter tous leurs vices pour mieux gagner leur confiance, énervés au physique par la mollesse de leur éducation, privés par cela même de cette force d'esprit qu'ils devraient avoir plus que les autres hommes, pour se délivrer de ces mille chaînes imperceptibles au milieu desquelles ils vivent sans s'en douter, plus esclaves que tous

Digitized by Google

ceux qui les entourent; parvenus enfin au trône sans avoir vu, ni connu les hommes, ils sont obligés de remettre à d'autres mains lés rênes du gouvernement. On croirait que des gens destinés à de si importantes fonctions ne devraient les tenir que du vœu de la nation, ou du moins ne les recevoir que comme le prix de leur capacité ou de leurs services; mais non : c'est presque toujours à la faveur, à la brigue qu'ils en sont redevables; aussi s'occupent-ils de leur fortune particulière sans s'embarrasser du bonheur ou du malheur des peuples. Le souverain, qui ne voit que par leurs yeux, n'est plus qu'une *machine à pouvoir* que leur ambition fait mouvoir à leur gré. Henri IV, le seul de nos rois qui ait régné par lui-même, le seul qui ait rendu son peuple heureux, fut élevé loin des cours, dans le sein des montagnes; il connut le malheur, il subit l'adversité; c'est à ses leçons qu'il doit d'avoir été le plus grand roi dont se glorifie la monarchie française.

«Je ne prétends point ici discuter les inconvéniens ou les avantages de la couronne élective ni de la couronne héréditaire; je crois celle-ci préférable; mais je ne suis pas encore assez âgé, ni assez instruit, je n'ai point fait assez de recherches sur cette matière pour connaître bien positivement et les vices du gouvernement et les moyens d'y remédier. J'ai voulu seulement recueillir les idées qui me passèrent par la tête, et les fixer par écrit pour voir si je penserai encore ainsi dans un âge plus mûr [1]. »

[1] Tout ce morceau est en effet très-curieux; la révolution y

Quelques jours après mon arrivée, j'allai au spectacle de madame de Montesson. Cette femme joua long-tems un très-grand personnage. Comme elle a beaucoup d'esprit, elle profita de l'amour qu'elle avait inspiré au duc d'Orléans pour s'en faire épouser[1]; mais il faut lui rendre cette justice qu'elle ne s'est occupée que du bonheur de ce prince; et pour lui plaire, elle a cherché à rendre sa maison, une des plus agréables de la capitale. Elle a parfaitement bien réussi; on y jouait

est prédite sous des couleurs que l'événement a rendues vraies; et c'est une justice à rendre à Stanislas Girardin, que pendant toute sa vie, ses opinions, toujours dirigées vers les intérêts du peuple et vers le bien de son pays, n'ont jamais varié, quoique en 1793, les jacobins l'aient traité de *scélérat* (voir le *Républicain français*, *n*° 339) et que depuis la restauration les ultras se soient plu à l'appeler jacobin. (*Note de l'éditeur.*)

[1] Charlotte de La Haye, de Riou, marquise de Montesson, née à Paris le 5 octobre 1738, fut mariée en premières noces à Jean-Baptiste, marquis de Montesson, qui mourut en 1769. Le 23 avril 1773, elle épousa Louis Philippe, duc d'Orléans. La bénédiction nuptiale fut donnée aux deux époux dans la chapelle de madame de Montesson, par le curé de Saint-Eustache; il y avait été autorisé par l'archevêque de Paris, sur le consentement du roi. Madame de Montesson est morte à Paris dans sa maison, rue de Provence, le 5 février 1806. Son corps fut transféré dans l'église de Saint-Port, conformément au vœu exprimé par le testament de feu Louis Philippe d'Orléans, qui avait ordonné que son cœur et ses entrailles fussent déposés dans la même église « dans l'espérance, dit ce prince, « qu'un jour la dame du lieu sera inhumée à côté, afin d'être « aussi unis après notre mort que nous l'avons été pendant notre « vie. » (*Note de l'éditeur.*)

Digitized by Google

la comédie. Le public qui ne juge jamais sans prévention, disait que l'on n'avait jamais joué la comédie comme chez elle, et que les acteurs de la comédie française n'étaient rien en comparaison; mais petit à petit la prévention diminua et l'on revint à dire que c'était la meilleure troupe de société, comme cela était vrai; en effet, malgré l'habitude de jouer ensemble, il y a toujours parmi les amateurs une gêne, une contrainte, un froid qui n'existent pas parmi les comédiens. Les deux personnes qui jouaient le mieux, chez madame de Montesson, c'était elle et le chevalier de Cossé.

La salle de spectacle, fort simple, fort agréable, était de forme ovale; un amphithéâtre venait par gradins jusqu'à un rang de loges circulaires, occupées par les femmes de la cour du duc d'Orléans. Le moment où elles arrivèrent offrit un coup-d'œil assez agréable : comme elles étaient extrêmement parées, elles semblaient, grace au marchand de couleurs, presque toutes jolies à la lumière, excepté pourtant la tête branlante de la maréchale de Mirepoix.

On donnait ce jour-là une pièce de madame de Montesson, intitulée *Mariane*. Elle était correctement écrite, mais sans action, sans intérêt, et non pas sans ennui; c'était pourtant un des meilleurs ouvrages de madame de Montesson.

Le lendemain (c'était le 18 mars 1781), nous sommes allés à Versailles, pour la signature du contrat de ma sœur avec M. de Vassy. Nous descen-

Digitized by Google

dîmes, en arrivant, chez M. de Ségur, ministre de la guerre : après avoir obtenu de lui qu'il présenterait le contrat à Louis XVI, nous fûmes dans l'antichambre du roi pour attendre son lever; tout y était tendu en violet pour le deuil de l'impératrice. Après avoir attendu pendant deux mortelles heures, nous eûmes à midi la consolation d'entendre appeler par un gros suisse : *la garde-robe!* une demi-heure après, *la chambre!* ensuite *le contrat!* mais la quantité de monde m'empêcha d'entrer jusque dans la chambre du roi. Dès qu'il eut signé son nom, nous allâmes chez la reine qui, comme femme, nous fit attendre fort long-tems. Nous nous rendîmes ensuite, chez *Monsieur* et *Madame;* de là chez M. le comte d'Artois et chez M. le duc d'Angoulême; ce prince n'avait encore que quatre ans: je me souviens qu'il était enchanté de signer; c'était le seul de toute la famille royale qui eût une écriture lisible. Quand il eut quitté la plume pour reprendre son *sabot* qu'il avait laissé, nous passâmes chez madame Élisabeth, ensuite chez *Mesdames.* En sortant de là, j'allai avec mon père chez M. de Vergennes, ministre des affaires étrangères, à qui je fus présenté et qui nous dit les choses les plus obligeantes. D'un ministre nous passâmes chez un autre, pour remercier M. de Ségur et le faire signer. Il nous garda à dîner, il y avait une quantité énorme de monde qui semblait attendre un regard ou un mot du ministre; pour moi je ne soupirais qu'a-

Digitized by Google

près le dîner, car je mourais de faim; on nous servit un fort grand galas,

« Où chacun malgré soi l'un sur l'autre porté,
« Faisait un tour à gauche et mangeait de côté. »

Le repas fini, chacun se retira, mais nous n'en étions point encore quittes; il fallut aller chez M. le garde-des-sceaux, notre très-cher cousin [1]. Enfin, nous montâmes en voiture pour retourner chez nous, et je pensais que c'était bien à tort que l'on disait qu'on ne revenait jamais heureux de Versailles, car pour moi j'étais on ne peut plus enchanté d'en être sorti.

J'avais quitté le Colonel-Général pour entrer dans la Reine-Dragons, en qualité de sous-lieutenant. Je fus rejoindre le régiment à Vesoul. Le chevalier de Coigny en était colonel. A dix-huit ans, conformément à l'usage, je fus nommé capitaine, et par un hasard assez singulier, j'obtins à la fois trois nominations, dans *Lanan*, dans *la Reine* et dans *Chartres*. La préférence a été donnée à ce dernier régiment, parce que j'avais des parens attachés au Palais-Royal, entre autres une tante, madame la marquise de Polignac.

Chartres-Dragons était alors en garnison à Libourne, c'est là que j'ai été le rejoindre. M. d'Hünolstein en était colonel commandant, et M. le vicomte de Gand, colonel en second; c'était un homme d'esprit qui aimait fort à s'amuser, et qui

[1] M. de Miromesnil.

Digitized by Google

s'occupait beaucoup plus de faire jouer la comédie aux officiers que de les faire manœuvrer.

Le régiment changea de chefs, et lorsqu'il se rendit au *Mans*, il était commandé par MM. de Valence et Lawœstine.

C'est le 6 juillet 1789 que M. de Valence fut reçu colonel du régiment, par M. de Lagondie, lieutenant-colonel. Cette cérémonie avait attiré toute la population du Mans. Les capitaines lui donnèrent un dîner auquel nous invitâmes tous les officiers du régiment. Les Pères de l'Oratoire nous prêtèrent leur réfectoire. Les échos de ce réfectoire entendirent, ce jour-là, des propos un peu plus profanes que ceux tenus habituellement par ses dévots convives; le dessert fut très-gai; on porta force santés, comme cela se pratique en pareille occurrence, pour multiplier les occasions de boire. M. de Valence but : *A nos femmes* et *à nos maîtresses!* et il cassa son verre en disant qu'après cette santé, il n'était plus possible d'en boire une autre. L'exemple du colonel fut suivi par tous les jeunes officiers qui mirent une joie folle à briser tout ce qui était fragile. Le saint réfectoire ressemblait à un champ de bataille jonché de bouteilles, de verres, d'assiettes, et arrosé de flots de vin.

Je me rappelle que j'était fort inquiet à cette époque de ce qui se passait à Paris. Tout ce qui m'attachait à la vie était dans la capitale; mon imagination leur faisait courir des dangers que j'aurais pu leur épargner ou du moins partager

Digitized by Google

avec eux; mon attachement à la patrie ajoutait encore à ma douleur. Je pensais que j'aurais pu lui être utile. Il est si affligeant de n'avoir à lui offrir que de stériles vœux!... Tous les esprits paraissaient flotter dans cette incertitude, qui précède le moment où ils vont se fixer, lorsque le 18 juillet, on vit paraître la diligence qui arrivait de Paris. Les voyageurs se montraient aux portières avec des cocardes, battant des mains, criant bonnes nouvelles! bonnes nouvelles! La foule y répondit par de nombreux applaudissemens, et suivit en masse la diligence. La voiture s'arrête enfin; les uns s'accrochent aux portières, d'autres aux roues; ici on monte sur les bornes, là sur les fenêtres. Les yeux, les cœurs demandaient quelles sont donc ces nouvelles, avant que la bouche en eût fait la question. Un voyageur prend la parole; le silence le plus profond s'établit sur-le-champ, on écoute, on recueille avec avidité tout ce qu'il dit : il racontait la prise de la Bastille! A peine le voyageur eut-il fini de parler, que la foule se dissipa, tant était vif le besoin que chacun éprouvait d'aller raconter cette nouvelle à sa femme, à ses enfans, à ses amis. C'était une joie, un enthousiasme que peut seul inspirer l'amour de la liberté.

Quelques jours après, les citoyens de la ville du Mans m'offrirent la cocarde nationale et me dirent : « Élève de Jean-Jacques, ton patriotisme te « rend digne de la porter. » Je suivis en l'acceptant l'exemple que m'avait donné mon colonel. Je reçus des preuves réitérées de la confiance des habitans

du Mans; je fus nommé commandant de la garde-nationale à cheval de cette ville, et membre de son conseil municipal. Ces deux places me mirent à portée de lui rendre quelques services sous le rapport de la tranquillité publique et sous celui des subsistances. Cette cité, pour me rendre un témoignage éclatant de sa reconnaissance, me décerna, le 7 décembre 1789, par un acte authentique, le titre de *Citoyen du Mans.*

Peu de tems après j'obtins un congé, et sans avoir quitté le service, ni donné ma démission, j'ai cessé d'être employé, et l'ordre de rejoindre ne m'a pas été envoyé. Le métier des armes n'ayant jamais été dans mes goûts, je n'étais qu'un officier très-médiocre, et ne savais juste que ce qu'il fallait savoir pour n'être pas continuellement aux arrêts. Au reste, je n'ai jamais été puni.

Du moment où l'on ne me considérait plus comme faisant partie de l'armée, je me regardai comme ne comptant plus dans ses rangs, et je ne fis aucune réclamation. Le hasard, dont nous sommes les jouets, avait disposé de moi, et devait me faire parcourir la carrière de l'administration.

Je débutai dans cette carrière par être envoyé comme député du tiers-état, à l'assemblée bailliagère de Senlis, au mois de mars 1789.

J'avais toujours sur le cœur la réflexion du prince de Condé, sur l'inscription de *la Baraque du Charbonnier* à Ermenonville; et depuis cette époque j'ai attaqué constamment les capitaineries. J'ai rédigé dans le cahier du bailliage de Senlis,

Digitized by Google

tout ce qui a été dit contre elles. J'ai conçu une extrême antipathie contre un régime qui avait contribué à les établir, et j'ai saisi la première occasion qui s'est présentée de le combattre ouvertement. C'est à l'Hôtel-de-Ville de Senlis que je lui ai porté les premiers coups.

La salle de l'Hôtel-de-Ville, où se sont réunis les deux cent vingt électeurs composant les députés des paroisses du bailliage de Senlis, était disposée de manière à donner à chacun la facilité d'être assis très-commodément. Rien ne présentait dans l'ensemble un tableau satisfaisant; le procureur du roi en robe et en bonnet carré, des huissiers dans le même costume, des cavaliers de maréchaussée, des gardes de la ville, le fusil sur l'épaule, tout portait plutôt à faire croire que l'on allait juger quelques criminels, qu'à faire penser que nous allions délibérer sur notre liberté future. M. Deslandes, lieutenant-général, président désigné du tiers-état, prononça un discours fort sage; ce discours achevé, il nous dit que nous allions tous jurer : 1° de nous conformer au réglement; 2° de nommer des commissaires pour réunir tous les cahiers en un seul; 3° de procéder à la réduction au quart des députés présens. — Non, monsieur, lui ai-je dit, je ne consentirai jamais à prononcer un serment contraire à mon opinion, et aux vrais intérêts de l'ordre que je représente ici. Je demande à ces messieurs de vouloir bien m'entendre avant de s'engager. (*Il se fit un grand silence.*)

Digitized by Google

« Messieurs, la réduction au quart me paraît in-
« juste et préjudiciable aux intérêts du tiers-état :
« injuste, parce qu'elle ne porte que sur votre or-
« dre ; préjudiciable, en ce qu'il pourrait arriver,
« par l'événement de la réduction au quart, que des
« villes, des villages se trouvassent privés d'élec-
« teurs, et qu'alors ne pouvant coopérer à la nomi-
« nation des députés aux États-Généraux, ils ne
« pourraient regarder, comme leurs représentans,
« ceux qu'ils n'auraient pu choisir. Ce sont-là les
« raisons, messieurs, qui me déterminent à m'y
« opposer. Pour connaître le vœu de l'assemblée,
« que ceux qui sont de mon avis lèvent les mains. »
— Et toutes les mains se sont levées. — Le lieu-
tenant-général rendit un arrêté conforme à cet
avis qui était devenu le vœu universel de l'assem-
blée.

Mais une difficulté ne tarda point à s'élever.
Les bailliages secondaires, instruits que Senlis
n'avait pas subi la réduction, réclamèrent contre
cette exception qui devait lui donner une trop
grande influence. Je soutins notre première dé-
termination. « Cependant, dit un député, si Sen-
lis ne voulait pas céder, nous n'aurions pas de
députés aux États-Généraux. » — « Il vaut mieux,
répondis-je, ne pas avoir de députés que d'avoir
des représentans qui n'auraient pas été élus libre-
ment. » Je dînai ce jour-là chez M. le duc de Lé-
vis, grand-bailli, qui me montra une lettre de
M. Necker au vicomte de Noailles, bailli de Ne-
mours, où il lui laissait la faculté d'interpréter le

Digitized by Google

réglement. « Cependant, me dit-il, voici un arrêt du conseil du roi qui ordonne que la réduction au quart aura lieu. — Comment? dans un moment où l'on nous parle de bonheur, de liberté; où l'on nous fait même entrevoir l'espérance d'en jouir bientôt, et d'en constater la durée par une grande charte entre la nation et le roi, on gêne cette même liberté! Je croyais que nous n'avions plus à redouter ces actes arbitraires. M. Necker n'a-t-il pas succédé à l'archevêque de Sens? Sous un ministre dont la nation espérait tout, pour qui la reconnaissance s'est étendue déjà bien au-delà de ses bienfaits, pouvait-on craindre de voir opprimer d'un seul coup, cette classe nombreuse et intéressante qui compose le tiers-état? — Que comptez-vous faire, monsieur? — Protester et me retirer; c'est le parti que doit prendre le tiers-état. — Alors point de députés du bailliage de Senlis; et si cette conduite sert d'exemple, point d'États-Généraux: c'est ce qui pourrait arriver de plus fâcheux; ils sont devenus indispensables. — J'attends tout le bien possible des États-Généraux libres, monsieur, et tous les maux des États-Généraux qui ne seraient pas libres. S'ils sont viciés dans leurs principes, ils seront funestes dans leurs conséquences. — Enfin, monsieur, réfléchissez-y bien; — « Mon parti est pris. D'ailleurs, mon-« sieur, une vérité démontrée est que la volonté « de tous devient la loi générale. Si le tiers-état « opposait une grande résistance; s'il disait, nos « droits sont lésés par la réduction au quart, c'est

Digitized by Google

« outrager la nation que de vouloir nous forcer « à la subir; nous n'enverrons pas de députés aux « États-Généraux, s'ils ne sont pas librement élus « par tous les électeurs, il faudrait bien s'y con- « former; car c'est la nécessité seule qui déter- « mine à convoquer les États-Généraux; si l'on « pouvait s'en passer, croyez qu'on ne les assem- « blerait pas; des circonstances impérieuses les « nécessitent; il faut bien leur remettre les pou- « voirs qui appartiennent à la nation; la cour, les « courtisans, les ministres, éprouvent des momens « d'inquiétude; le réglement est cependant bien « fait pour les rassurer. Il est calculé, comme je « n'en ai jamais douté, de manière à leur assu- « rer une très-grande majorité aux États-Généraux. « Voilà pourquoi ils redoutent tant, tout ce qui « peut tendre à déranger ce système : ce sont-là « les motifs qui ont décidé à rendre cet arrêt du « conseil.

« J'aurais bien mieux aimé, monsieur, je vous « le jure, qu'un ordre du roi fût venu me priver « de ma liberté; au moins cet ordre n'aurait-il op- « primé qu'un seul membre de la société, au lieu « qu'ils le sont tous à la fois. Cet arrêt attaque « en même tems tous les individus; c'est une « chose inconcevable, surtout dans un moment « où la plus grande liberté devrait régner parmi « les électeurs, et où ils ne devraient être soumis « à d'autre volonté qu'à celle qui est le résultat « de la volonté de tous. » Et je suis sorti de chez M. le grand-bailli.

Digitized by Google

Le lendemain, le lieutenant-général prononça un discours pour engager l'assemblée à se soumettre à l'arrêt du conseil. Je protestai. On députa auprès du grand-bailli pour l'engager à venir prononcer. Le duc de Lévis ne tarda point à arriver. Son chapeau à la Henri IV, son manteau bordé d'une étoffe d'or et semé de pierres brillantes, sa veste magnifique, son titre de duc, tout cela en imposait à la multitude; déjà la timidité était au fond des cœurs, et l'obéissance sur les lèvres. Le grand-bailli dit: « Je juge qu'il faut « procéder à la réduction au quart. — Eh bien! « monsieur, m'écriai-je, je proteste de nouveau. » Je dictai ma protestation qui fut signée par cinquante-cinq députés, représentant trente et une paroisses. Encore eût-elle reçu plus de signatures, si l'état d'asservissement où étaient alors les campagnes n'avait pas glacé quelques esprits. Doit-on s'en étonner lorsqu'on se rappelle que souvent, par des actes du pouvoir le plus arbitraire, on enlevait les cultivateurs innocens ou coupables du sein de leur famille, pour les traîner en prison, soit pour avoir passé dans un chemin condamné, soit pour avoir fauché leur prairie lorsqu'elle était bonne à couper; tantôt pour avoir fait du chanvre avant le terme prescrit par l'ordonnance, tantôt pour avoir ramassé une pièce de gibier morte de ses blessures?

Je quittai avec empressement une assemblée où la liberté d'élection avait été méconnue. J'étais destiné à en voir plus d'une de ce genre dans ma vie.

C'est la première fois que j'ai parlé en public, et maintenant que j'en ai l'habitude, j'éprouve un sentiment de timidité qui m'était alors tout-à-fait inconnu. J'étais parvenu à échauffer les électeurs; un très-grand nombre s'étaient retirés avec moi; j'avais intimidé les magistrats; le gouvernement ne devait pas laisser impunie tant d'audace. Je fus instruit qu'un habitant de Beaumont-sur-Oise, qui occupait une place dans la magistrature, avait sollicité et obtenu une lettre de cachet contre moi. J'eus, je crois, les honneurs de la dernière! Il n'osa pas la faire exécuter dans Senlis, où je jouissais alors d'une grande popularité. Il fit pour m'attirer hors de la ville tout ce qui pouvait dépendre de lui. Un homme connu m'écrivit qu'il avait quelque chose de fort important à me communiquer, et m'invitait à me trouver à sept heures du matin à l'entrée de la forêt d'Halatte, où il serait fort aise de pouvoir m'entretenir sans témoins. Je me rappelle que la terre était alors couverte de neige, et qu'il faisait un froid affreux. Ce fut là ce qui principalement me détermina à ne pas aller au rendez-vous, car j'étais loin d'en soupçonner l'objet.

L'homme qui me l'avait donné entra chez moi à huit heures, et se plaignit de m'avoir attendu long-tems. — Le tems qu'il fait, lui dis-je, vous m'avouerez, monsieur, n'invite pas à la promenade; si cependant ce que vous avez à me dire m'obligeait d'en aller faire une avec vous, je suis prêt à vous suivre. — Non, monsieur, mais ce que je voudrais

Digitized by Google

surtout, c'est que ce que je vais vous dire ne puisse être entendu de personne. — Approchez-vous de mon oreille, et parlez aussi bas que vous le voudrez. — Il s'approcha de moi, prononça quelques paroles assez insignifiantes, et me quitta. On m'a depuis fort assuré, que M. L*** de Beaumont-sur-Oise avait pris toutes ses mesures pour que je fusse arrêté avant d'arriver à l'endroit indiqué pour le rendez-vous.

Pendant la durée de l'assemblée bailliagère de Senlis, M. le duc d'Orléans, père du prince actuel, m'écrivit par un courrier pour me faire part du désir qu'il aurait d'assister à une des séances de l'assemblée, mais dans le cas seulement où il pourrait y être placé sans être le moins du monde en vue. Il fallait mettre le maire dans la confidence en lui recommandant le secret. Il disposa la place, mit tout le monde dans la confidence. M. le duc d'Orléans n'y vint pas; néanmoins tout le monde soutint qu'il l'avait vu. Ce n'est pas la seule fois qu'on ait dit avoir aperçu ce prince là où il n'avait pas mis les pieds.

A mon retour à Paris, j'allai chez le duc d'Orléans et je lui dis que j'avais fait ce qu'il désirait. — « Je le sais, m'a-t-il dit, mais il m'a été impossible de profiter de votre obligeance. J'ai regretté que vous n'ayez pas été élu à Senlis par le tiers-état; vous eussiez fait, j'en suis sûr, un fort bon député. Si vous voulez le devenir, ou du moins en courir la chance, je vous offre une procuration pour le bailliage de Vitry-le-Français, vous y porterez mes

Digitized by Google

cahiers, vous en propagerez les principes, et vous aurez un billet à la loterie qu'on y tirera. » J'acceptai avec reconnaissance. Je vins le lendemain prendre mes pouvoirs, et recevoir un exemplaire de ces cahiers justement fameux : je partis dans la même journée pour Vitry-le-Français, et je trouvai l'assemblée déjà commencée.

Celle de la noblesse était présidée par le comte de Coigny, homme de cour, très-fin et spirituel ; mon arrivée le surprit et l'inquiéta. Je dérangeai une assemblée de famille, et je devins un véritable trouble-fête. Je parvins néanmoins à jouer un rôle dans l'assemblée, à m'y créer un parti, et à m'en faire un dans le tiers-état qui me savait gré de la manière dont je défendais ses droits. M. de Coigny en fut quitte pour un peu d'inquiétude, et les choses s'y arrangèrent conformément à ses souhaits. Il ne put néanmoins empêcher le tiers-état de nommer *Dubois de Crancé*, ni me priver d'une cinquantaine de voix.

Mon voyage à Vitry a eu le résultat que je pensais. C'eût été nourrir une espérance folle que d'imaginer un seul instant que je pourrais y être élu. Celui qui demandait, par ses instructions, l'abolition de tous les priviléges, ne pouvait pas, raisonnablement, croire qu'il serait nommé par des privilégiés.

M. le duc d'Orléans eut la bonté de m'en témoigner quelques regrets. Ce prince tant défiguré par les ennemis de la liberté, si tristement abandonné par un parti auquel il avait fait tant de sacrifices,

Digitized by Google

était dans le monde l'homme le plus élégant, dans son intérieur l'homme le plus aimable. Il aimait tous les plaisirs, et il les aimait avec excès. Dans sa bienveillance pour moi, il m'invitait presque toujours à ses parties de chasse ; de toutes ses faveurs c'était pour moi la plus agréable. Je me souviens de ce jour où un daim, lancé du Raincy, entra dans Paris par la barrière de Clichy, suivi de toute la chasse. Il descendit sur les boulevards, et alla se faire prendre dans une porte-cochère de la rue Royale. Ce spectacle inattendu surprit et amusa beaucoup les Parisiens qui couraient de tous côtés sur les traces du cerf et battirent des mains à *l'alali!* Ce qu'il y eut de singulier, c'est que chevaux, chiens, chasseurs, nous traversâmes plusieurs rues remplies de monde et de voitures, sans qu'il arrivât le moindre accident. La ville avait ri, la cour devait prendre de l'humeur. Les courtisans, près de qui le duc d'Orléans n'était pas à la mode, firent des épigrammes contre lui ; peu s'en fallut que ce plaisir tout innocent, cet incident de chasse tout involontaire, ne fût transformé en crime de lése-majesté.

Je me rappelle aussi que je fus d'un voyage à Anet où la jeune famille du duc d'Orléans allait passer quelques jours. Le comte de Beaujolais, le plus jeune des trois princes (il n'avait pas alors douze ans), était d'une figure et d'une gaîté charmantes. Sans être gourmand, il trouvait un peu sévère le système de Pythagore que madame de

Digitized by Google

Genlis avait introduit dans les repas de ses élèves. Un soir il me dit : « Il faut faire cette nuit un bon souper, je sais que vous les aimez, nous feindrons d'aller nous coucher, et lorsque tout reposera, nous nous réunirons dans ma chambre ; là, je vous promets un magnifique festin. » Le mot d'ordre est donné, le cuisinier est gagné.... Nous nous retirons dans nos appartemens, nous éteignons nos lumières, et nous attendons avec impatience que le château soit endormi. Le comte de Beaujolais veillait avec l'anxiété d'un chef de conjurés. Ses augustes complices et moi nous nous glissons à pas de loup dans sa chambre, et là, sans bruit, nous dressons la table, nous mettons le couvert, mais le cuisinier n'arrivait pas. Partagé entre son devoir et la promesse qu'il avait faite à son jeune maître, il avait hésité à réveiller la broche à une heure où elle devait dormir. Il arriva enfin pâle comme la peur, osant à peine hasarder sur la porte le signal convenu, et allongeant d'une main tremblante les mets qu'il avait mystérieusement préparés. Cette apparition excita un rire général, et le souper, commencé sous ses joyeux auspices, se prolongea assez avant dans la nuit. Les conspirateurs ne dorment pas; nous disions mille folies et les heures s'écoulaient rapidement. Au point du jour, le comte de Beaujolais nous dit : « Madame de Genlis trouvera sûrement que nous avons la figure un peu altérée, eh ! bien, donnons à cette fatigue un prétexte qui lui plaira; elle aime beaucoup à savoir que nous avons nagé, allons

nous baigner. » Cette proposition fut accueillie, et quand nous revînmes au château, et que nous reparûmes aux yeux de madame de Genlis, les cheveux tout humides encore, elle félicita ses jeunes élèves de leur vigilance; et le comte de Beaujolais souriait de la méprise de sa gouvernante et du succès de son petit complot [1].

Les États-Généraux, si long-tems attendus, si long-tems refusés, s'assemblèrent à Versailles le 5 mai 1789; mais la joie que le peuple éprouvait à les voir enfin réunis était mêlée d'inquiétude. Paris et ses environs se remplissaient de troupes de ligne et surtout de régimens étrangers qui furent placés sous les ordres du maréchal de Broglie. Les courtisans se vantaient, avec une folle présomption, qu'ils se débarrasseraient bientôt des mandataires du peuple. De leur côté, les députés sentirent la nécessité de se donner un caractère plus imposant. Sur la motion de l'abbé Syeyes, ils se constituèrent le 17 juin en *Assemblée nationale*. Ils firent en

[1] Cet aimable prince, arrêté en 1793 au Palais-Royal avec son père, fut transféré à Marseille dans le fort Saint-Jean avec son frère le duc de Montpensier. C'est là qu'il donna cet exemple si touchant d'amitié fraternelle! Les deux captifs avaient préparé les moyens de briser leurs fers. Une barque les attendait au port. Le comte de Beaujolais sort de la prison sans être reconnu; moins heureux, le duc de Montpensier se casse la jambe en voulant s'évader. Le comte de Beaujolais, instruit de ce malheur, revint auprès de son frère, et lui dit en l'embrassant: « Je n'aurais pas pu jouir sans toi de ma liberté! »

Le comte de Beaujolais est mort à Malte le 30 mai 1808.

(*Note de l'éditeur.*)

même tems une dernière invitation aux classes privilégiées de se réunir avec eux. Quelques curés s'y rendirent et comparurent à l'appel des bailliages. Cette démarche patriotique fut suivie successivement par la majorité du clergé à la tête duquel se trouvaient l'archevêque de Bordeaux, l'archevêque de Vienne et l'évêque de Chartres.

La première opération de l'Assemblée nationale, au moment où elle fut constituée, a été de déclarer *nuls* toute espèce d'impôts, comme ayant été établis sans le consentement de la nation, et de les rétablir provisoirement pendant la session, avec cette restriction qu'ils cesseraient d'être payés, si les États-Généraux étaient séparés par des causes imprévues, avant d'y avoir statué.

Cet arrêté vigoureux étonna la cour; le haut-clergé, la majorité de la noblesse, le parti des princes, la reine se rassemblèrent en *petit conseil;* la décision fut de déterminer le roi à un coup d'autorité. En conséquence, le roi déclara qu'il tiendrait le 22 juin une séance royale, et sous le vain prétexte de faire arranger la salle, il suspendit l'Assemblée nationale, mais il n'était pas en son pouvoir d'enchaîner le courage des députés des communes. M. Bailly, leur président, se présenta à la porte de la salle; elle était gardée par des soldats. L'officier qui les commandait lui dit que ses ordres étaient de n'y laisser entrer personne; Bailly proteste, et va tenir la séance dans le jeu de paume de Versailles. Ce fut là que Target rédigea ce fameux serment qui engagait les députés à ne point se sé-

Digitized by Google

parer sans avoir établi la constitution sur de solides bases. Il fut signé par tous à l'exception de *Martin d'Auch.*

Le lendemain l'Assemblée tint sa séance dans l'église Saint-Louis; elle fut remarquable par la réunion de la majorité du clergé et de quelques citoyens nobles, députés du Dauphiné.

Pour préparer le travail de la séance royale, il se tint plusieurs conseils extraordinaires où Monsieur (depuis Louis XVIII) et M. le comte d'Artois (depuis Charles X) furent admis. Le plan de M. Necker y fut discuté, combattu vivement par *Vidaud de la Tour*, et rejeté. Le directeur des finances se retira, demanda sa démission. La séance royale fut remise au mardi 23. Le garde-des-sceaux y lut, sous le titre modeste des *intentions du roi*, une ordonnance revêtue des formes du pouvoir absolu; la majorité du clergé et de la noblesse l'accueillirent aux cris de vive le roi! Les communes et les membres de la minorité gardaient le silence, et le roi retrouva ce silence dans la foule qu'il traversa pour retourner au château.

On avait ordonné que les séances resteraient suspendues jusqu'au 24, mais les députés des communes restèrent assemblés. *M. de Brézé*, grand-maître des cérémonies, signifia au président l'ordre de se retirer, et Mirabeau lui répondit: « Allez dire à celui qui vous envoie que nous sommes ici par la volonté du peuple, et que nous n'en sortirons que par la force des baïonnettes. » Mirabeau fit en même tems adopter la motion de dé-

Digitized by Google

clarer la personne des députés *inviolable*. Cette attitude de l'Assemblée fit succéder l'alarme aux fanfaronnades de la cour.

Déjà les nouvelles de la séance royale se répandaient dans Paris; on y ajoutait que Necker avait donné sa démission. Les esprits s'échauffent, les hommes se rassemblent, des cris de *vive Necker* se font entendre, des orateurs *impromptu* haranguent le peuple. Le duc d'Orléans part pour Versailles, arrive chez le roi à cinq heures du matin, ne lui cache pas la vérité, ne lui dissimule pas même le danger qui le menace si M. Necker n'est pas rappelé. Le roi mande M. Necker. Après cet entretien, le ministre en sortant du cabinet du roi trouve une foule de personnes qui l'attendaient; on l'environne, on le porte en triomphe jusques chez lui; on lui demande de sauver la France, il répond : « en butte à toutes les cabales, je souffre « depuis long-tems. La tranquillité m'était néces- « saire, ma retraite me l'assurait, mais je ne puis « résister à tant de marques d'amour et de bien- « veillance: dût-il m'en coûter la vie, je reste. »

Des cris de joie retentirent à Versailles, ils furent bientôt répétés à Paris.

Le 25, le duc d'Orléans, à la tête de quarante-sept gentilshommes, vint se réunir au tiers-état. Cette démarche devenait embarrassante pour les chambres de la noblesse et du clergé. Le peuple murmurait, l'obéissance des soldats commençait à devenir douteuse; la position était critique. Le roi écrivit une lettre « pour engager sa fidèle noblesse

Digitized by Google

à se réunir sans délai avec les deux autres ordres.» La réunion totale se fit dans l'après-dîner du 27. La lettre du roi était le prétexte, la crainte était la cause. Un motif plus noble aurait pu déterminer plutôt les classes privilégiées.

Ce moyen était le seul capable de calmer l'effervescence du peuple, aussi a-t-il complètement réussi. La foule se porta au château; le roi et la reine parurent sur un balcon et s'embrassèrent, et l'air retentit d'applaudissemens et de cris de joie.

Cependant l'appareil militaire, qui grossissait sans cesse autour de Paris, alarmait les esprits sur la sincérité des dispositions de la cour. Mirabeau, qui les avait pénétrées, fait dans l'Assemblée une véhémente motion pour demander le renvoi de ces cohortes qui menaçaient également les citoyens et les députés. Il rédige une adresse d'une énergie républicaine et fait décider qu'elle sera présentée au roi par une députation. Cette démarche n'eut pas de succès à la cour; on y parlait même de reléguer les *États* à Soissons ou à Noyon, et quelques propos indiscrets donnèrent à penser que le moment approchait où toutes les troupes, réunies à dessein autour de la capitale, allaient remplir le but pour lequel on les avait appelées. Un premier soin était nécessaire, c'était de se débarrasser d'un ministre incommode; on renvoie M. Necker. M. de Breteuil lui succède, on lui donne pour adjoints MM. Vidaud de la Tour et de la Galaisière; M. de la Vauguyon remplace M. de Monmorin, ministre

Digitized by Google

des affaires étrangères; sur les ruines du conseil de guerre et de M. de Puységur, on élève M. Foulon comme intendant de la guerre, et le maréchal de Broglie comme ministre. On donne à ce dernier l'appartement de feu M. le dauphin, à Versailles : C'est-là qu'il établit son quartier-général, c'est de-là qu'il fera ses dispositions militaires, qu'il placera ses batteries, qu'il dirigera ses opérations.

La capitale apprend bientôt ces changemens. On ajoute à cette nouvelle que tout est prêt pour une *expédition militaire* contre l'Assemblée, et que la minorité de la noblesse doit être enlevée ainsi que plusieurs députés des communes. L'indignation s'empare de tous les esprits. Le peuple court, se presse, s'accumule, s'empare de toutes les armes. Ses premiers coups tombent sur les gens qui lui font éprouver une oppression journalière : le lieutenant de police et les commis; on pille la maide l'un, on brûle les barrières des autres.

On portait en triomphe les bustes du duc d'Orléans et de M. Necker. Les Champs-Élysées étaient remplis de troupes. Tout-à-coup le prince de Lambesc entre au galop, le sabre nu, dans le jardin des Tuileries et charge le peuple à la tête de Royal-Allemand. La première victime qui tombe sous ses coups est un malheureux vieillard de soixante ans. Les charges de cavalerie sont un triste argument en politique, et il est fâcheux que la tradition n'en soit pas perdue. Celle du prince de Lambesc occasiona dans Paris un soulèvement général. Le danger devenait pressant. Un

Digitized

grand nombre de mauvais sujets, de vagabonds parcouraient les rues dans un effrayant désordre; n'ayant rien à perdre, tout à gagner, ils auraient pu livrer la ville au pillage. Le tocsin sonne; les électeurs du tiers-état s'assemblent spontanément à l'Hôtel-de-Ville, s'emparent du pouvoir municipal, organisent la population en compagnies de gardes bourgeoises. Elles n'étaient pas armées, on court aux Invalides; on se rend maître des fusils, des canons, des munitions; on n'éprouve aucune résistance; les officiers d'artillerie étaient pour le peuple. On s'empare aussi de l'Arsenal, on distribue des postes, des patrouilles; on prend d'abord la cocarde verte; on la quitte pour les rubans aux trois couleurs. Les Gardes Françaises réunis sur les boulevards Italiens, cédant aux invitations du peuple assemblé devant eux, frappent leurs armes en criant: Vive la nation! et courent s'incorporer dans la *garde nationale*. Cette milice bourgeoise remplissait le double objet d'assurer la tranquillité des citoyens, et de présenter, au besoin, une résistance armée aux menaces militaires qu'on avait sans cesse devant les yeux. Aussi, l'empressement à s'y enrôler était-il extrême.

La Bastille renfermait des armes; on la regardait aussi comme la forteresse du despotisme; on court à la Bastille. M. De Launay, qui en était le gouverneur, fait ouvrir les portes; on entre en foule. Tout-à-coup le pont-levis se relève; des coups de fusil tirés dans l'intérieur excitent la fu-

Digitized by Google

reur populaire; on crie à la trahison, à la vengeance; on fait le siége de la Bastille; on s'en empare, on égorge le gouverneur, on promène sa tête au bout d'une pique!

Ces événemens jettent la cour dans la stupeur. Elle consent à renvoyer les troupes, et le roi se décide à venir à Paris. Le maire, M. Bailly, va le recevoir à la barrière. Suivant l'antique usage, on dispose un coussin pour qu'il se mette à genoux pour offrir au roi les clefs de la ville; mais M. Bailly, repoussant le coussin avec le pied, dit: « La na-« tion s'est relevée, le maire de la ville de Paris « ne se mettra pas à genoux. »

Depuis la barrière jusqu'à l'Hôtel-de-Ville, la route était bordée par cent quatre-vingt-quatre mille hommes de gardes bourgeoises commandés par M. de La Fayette et armés à *la façon des guerres civiles*. Pas un seul cri de *vive le roi!* ne se faisait entendre; arrivé à l'Hôtel-de-Ville, le roi y prononça un discours qui plut à l'assemblée. M. Bailly, le maire, lui présenta la cocarde aux trois couleurs; le roi l'accepta, l'attacha à son chapeau, et se montra sur le balcon de l'Hôtel-de-Ville. A peine le peuple eut-il aperçu ce signe, que des acclamations universelles retentirent, et accompagnèrent la voiture du roi.

L'attitude de la garde nationale était admirable. Cette création semblait réaliser ces fables orientales où la baguette d'un enchanteur improvise une armée tout entière. Là, l'enchanteur était l'amour de la liberté.

Le ministère fut changé, on rappela M. Necker; tout rentra dans l'ordre et la tranquillité. Mais la confiance publique ne tarda pas à s'altérer de nouveau. Tandis que la cour faisait publiquement ces concessions, elle poursuivait secrètement ses premiers projets. L'émigration des princes réveilla tous les soupçons. On répandait que les premiers émigrés n'étaient qu'une avant-garde, qu'ils seraient bientôt suivis par le roi; qu'ils allaient solliciter l'appui des puissances étrangères; qu'ils se flattaient hautement *de faire rentrer la nation dans le devoir, et de faire remonter le roi sur sa bête.* Le trop fameux repas donné par les gardes-du-corps, le 1er octobre, dans une des salles du château de Versailles; l'exaltation de quelques serviteurs du roi qui portèrent le zèle au-delà des bornes de la prudence; la cocarde nationale foulée aux pieds, changèrent les alarmes en irritation. Tout Paris armé courut à Versailles. La nuit du 5 au 6 octobre fut épouvantable.... M. de La Fayette triompha de la rage des brigands, et quand il parut sur le balcon du château avec le roi et la reine, le peuple battit des mains et s'écria : *à Paris! à Paris!* Le roi, cédant à ce vœu, s'achemina vers la capitale avec la famille royale.

L'Assemblée nationale qui dans cette sanglante nuit s'était transportée au château de Versailles en se déclarant *inséparable de la personne du roi*, se transféra également à Paris. Rien n'était plus évident que le double système suivi par le gouvernement, les projets de la cour, ses correspondances

Digitized by Google

avec l'étranger; cependant une partie de l'Assemblée en était encore dupe. Il est vrai que les démarches ostensibles du roi pouvaient l'encourager dans cette crédulité; c'est ainsi que Louis XVI vint renouveler dans le sein de l'Assemblée la promesse de maintenir la liberté constitutionnelle: c'était le 4 février 1790. L'assemblée prêta dans cette séance, le serment civique. Il y avait une telle affluence de monde que malgré les facilités que j'avais pour entrer à l'Assemblée, je fus forcé de passer dans les corridors la plus grande partie de la séance. Le but de cette démarche désirée, je crois, par les amis de la révolution, était d'achever de détruire les dernières espérances du parti aristocratique; mais elle me paraissait inutile en ce sens que ceux qui prétendaient que *le roi était en prison à Paris* ne devaient pas manquer de dire qu'on faisait faire tout ce qu'on voulait à *un roi prisonnier*. Necker laissa passer l'oreille dans quelques endroits de son discours; néanmoins, je fus satisfait de l'ensemble, en rapprochant son langage de celui qu'il avait tenu à la même assemblée le 23 juin. Le tems et la nécessité pouvaient seuls expliquer cette variation.

La célèbre Théroigne de Méricourt, était, à cette séance, à la place qu'elle occupait tous les jours dans la tribune publique située du côté des Feuillans. Témoin du mouvement que les députés se donnaient pour recevoir le roi, elle dit de manière à être parfaitement entendue: « Vous êtes encore de vieux Français. » C'est elle qui fit la motion de

Digitized

demander au président que « les citoyens et citoyennes des tribunes fussent admis à prêter le serment. » Tous les matins, avant la séance, cette fille extraordinaire lisait un chapitre du *Contrat-Social* qu'elle expliquait à ses voisins; aussi sa place lui était religieusement gardée.

Cette journée fut célébrée par des fêtes. Il est, dit-on, d'une bonne politique d'étourdir le peuple par des spectacles, des jeux, des cérémonies. Je n'étais donc pas né pour cette science, car je ne l'entends pas du tout. Toute politique qui n'a point pour base la vérité, ne me convient pas. Je ne connais, moi, pour conduire les hommes, que franchise et loyauté. Tous ces petits moyens, ces ressorts de l'intrigue, produisent ordinairement des effets absolument opposés à ce que l'on s'était promis; on ne peut tout calculer, tout prévoir lorsque l'on s'écarte une fois du vrai.

Un *Te Deum* fut chanté à Notre-Dame; la messe fut célébrée par un prêtre qui avait bien l'air de savoir qu'on n'était pas trop venu là pour l'entendre. Le moment où le serment fut prêté offrit un coup-d'œil magnifique; toutes les épées se croisaient; les drapeaux s'agitaient, et des cris de *vive la liberté!* se répétaient avec enthousiasme sous les voûtes de cette vaste église.

M. Necker avait compté sur cette séance royale pour reconquérir sa popularité. Il se trompa. Placé auprès d'une cour qui, entièrement opposée à son système politique, se défiait de lui et n'avait dans ses rapports avec lui aucune bonne foi; et cependant,

Digitized by Google

par suite de cette fausse position, responsable envers la nation, non-seulement des actes ostensibles du gouvernement, mais aussi de ses projets et même de ses intentions, il lui était également impossible de régler la marche d'une cour qui, comme Pénélope, défaisait la nuit ce qu'elle avait fait le jour, et de retenir l'opinion publique que cette duplicité irritait de plus en plus; il ne pouvait se maintenir, il donna sa démission.

Cette position s'est retrouvée sous nos yeux, car, avec une restauration, il est bien difficile que le passé n'envahisse pas le présent; et de notre tems comme alors, les ministres, sous le nom desquels on a voulu jouer à la popularité, sont tombés dupes et victimes de la cour.

L'espérance, cette consolatrice des hommes, qui meurt et ressuscite mille fois par jour, ne s'anéantit jamais, paraît sous toutes les formes, se nuance de toutes les couleurs, se glisse dans le même cœur dont elle venait d'être bannie, le réchauffe, le fortifie, l'anime; ce sentiment qui s'identifie avec nous, qui, né avec le premier homme, ne périra qu'avec le dernier, n'avait pas abandonné les ennemis de la révolution. Les partisans du pouvoir absolu se flattaient que les Français, dégoûtés bientôt de la liberté, reviendraient paisiblement sous le joug qu'ils avaient brisé. « Tout n'est pas « perdu, disaient-ils : les députations des régimens « de ligne et des gardes nationales de toutes les « parties de la France vont se réunir à Paris; on « les verra manifester leur désapprobation contre

Digitized by Google

« la constitution nouvelle ; le ridicule édifice « élevé par l'Assemblée nationale s'écroulera, et « nous châtierons ceux qui ont osé troubler notre « repos et attaquer nos priviléges. » Le jour marqué pour la fédération arriva; c'était le 14 juillet 1790, anniversaire de la prise de la Bastille.

Je me rendis à six heures du matin au Champ-de-Mars avec plusieurs députés suppléans, qui m'avaient fait avoir une place dans la travée qui leur était réservée à côté de celle destinée à l'Assemblée nationale.

Un amphithéâtre circulaire d'une immense étendue était terminé dans l'une de ses extrémités par un arc de triomphe. Au milieu de la place, s'élevait un autel carré sur le haut duquel on parvenait de quatre côtés par de grands escaliers décorés de bas-reliefs qui représentaient le serment des Horaces; plus de trois cent mille spectateurs étaient assis sur des gradins. Un pavillon couvert placé vis-à-vis de l'École-militaire fermait la ligne circulaire, il était destiné aux ambassadeurs, aux étrangers, aux suppléans, à l'Assemblée nationale, aux députés des communes de France. On avait placé un trône au milieu des représentans du peuple; à côté du roi et sur sa droite, un fauteuil pour le président de l'assemblée; derrière le roi, dans une tribune plus élevée et décorée de fleurs de lis, on avait réservé des places pour la reine et la famille royale.

Des averses très-fréquentes inondèrent les spectateurs; et les troupes parisiennes placées depuis la veille, pour maintenir le bon ordre, formaient

Digitized by Google

des ronds et des danses, jusqu'au moment où une salve d'artillerie vint les avertir de reprendre leurs rangs. Bientôt après, nous vîmes traverser sur le pont de bateaux, construit en face de Passy, une foule d'étendards qui annoncèrent le commencement de la fête; il était alors midi passé. Le corps électoral ouvrait la marche, les deux cent quarante de la commune, la municipalité, les députés des soixante districts et les drapeaux précédèrent l'Assemblée nationale; les confédérés des départemens arrivèrent ensuite, suivis de tous les vétérans de terre et de mer. La marche était fermée par les milices nationales. Elles furent placées en cercle en avant des troupes parisiennes. Chaque département était désigné par une bannière blanche: dans le milieu d'une couronne civique on lisait en lettres d'or le nom du département; et les cravates étaient aux couleurs de la nation. Plus de deux grandes heures s'écoulèrent avant que l'arrière-garde fût arrivée; l'ennui s'empara des troupes, elles quittèrent leur rang, et se groupèrent dans le Champ-de-Mars. Ce désordre était d'un effet assez pittoresque, le roi parut le dernier; à son aspect, toutes les troupes vinrent se précipiter au pied de l'amphithéâtre, et crier vive le roi! On s'attendait à voir le roi, profitant de cet enthousiasme, descendre de son trône, traverser le Champ-de-Mars, monter à l'autel, et prêter à haute voix le serment décrété par l'Assemblée nationale; il se contenta de le prononcer à voix basse, sans se déranger. Le président de l'assemblée, le marquis

de Bonnay, suivit le même exemple; aussi ce moment qui devait être le plus auguste, le plus imposant de la cérémonie, trompa toutes les espérances. Le coup-d'œil de la bénédiction des drapeaux a été sublime, il rappelait à l'imagination les fêtes de l'antiquité. Les vêtemens de nos prêtres, blancs et attachés par une ceinture aux couleurs nationales, ajoutaient encore à l'illusion. Ces drapeaux groupés autour des marches de l'autel, ces salves d'artillerie, cette multitude de chapeaux qui volaient dans les airs, les hauteurs de Passy chargées de spectateurs, la fumée des canons, l'éclat des armes, la variété des uniformes, tout contribuait à donner à ce tableau le plus magnifique ensemble. Je traversai une partie de l'armée, je montai sur l'autel où venait d'officier ce jeune prélat dont le nom est devenu si célèbre dans les boudoirs, les assemblées et les congrès[1]. Je lus les diverses inscriptions placées sur l'arc de triomphe, et je revins à Paris. En traversant les Tuileries, je rencontrai Syeyes et Mirabeau, et nous allâmes dîner ensemble chez un restaurateur. Ils paraissaient mécontens du caractère politique de la cérémonie; ils ne dissimulaient pas les craintes qu'elle leur inspirait pour l'avenir.—« Oui, disait Syeyes, si la cour sait mettre à profit cette journée, c'en est fait de la liberté. — Avec un pareil peuple, reprit Mirabeau, si j'étais appelé au ministère, poignardez-moi, car un an après vous seriez esclaves. Mais tranquillisez-vous, je hais trop les ministres pour vouloir leur succéder; j'aime mieux les combattre

[1] M. de Talleyrand.

à la tribune, et je suis sûr de me faire applaudir à l'Assemblée nationale par ces quatre mots qui sont les seuls qui n'aient point encore été dits contre eux : *les ministres sont des J. F.*—Ce serait laconique, lui dis-je, mais inutile; laissons faire leur gaucherie.— Et les émigrés, répliqua Mirabeau, ce sont eux qui gâteront tout. » En ce moment un aide-de-camp de M. de La Fayette entra dans la salle où nous étions; Mirabeau se leva de table; nous le suivîmes.

Le soir nous allâmes voir les illuminations et les réjouissances publiques. Nous remarquâmes surtout la gaîté qui animait les danses sur la place de *feue* la Bastille. Au lieu de ce hideux bâtiment, on voyait un bosquet orné de guirlandes en verres de couleurs et dominé par le drapeau de la liberté. Parmi les inscriptions placées sur les transparens, on ne pouvait s'empêcher de sourire en lisant, devant la boutique d'un confiseur, ce quatrain :

« Vive le roi,
« Ma femme et moi,
« Pourvu qu'il soit
« De bonne foi! »

Il est certain que le plus grand nombre des fédérés soit des troupes de ligne, soit des gardes nationales, ne put être témoin de cette solennelle alliance du monarque avec son peuple et son armée, ni surtout des preuves des bontés du roi, sans se pénétrer d'attachement pour lui. Si Louis XVI se fût rendu compte avec sincérité de sa position et de l'état de l'opinion publique, s'il eût mieux senti tout ce qu'il y a de ressources dans la nation

Digitized by Google

française; s'il eût fait de bonne foi les concessions que les besoins du tems exigeaient pour le plus grand bien du peuple sans humilier la majesté du trône; s'il eût tenu ses sermens, tout porte à croire qu'il eût joui tranquillement des bienfaits de la monarchie constitutionnelle; mais, au lieu d'opérer une conciliation, la cour ne rêvait qu'à reprendre l'exercice du pouvoir absolu; et les émigrés français parcouraient toutes les cours de l'Europe pour exciter les rois à arrêter la marche de la révolution et à rétablir le système de gouvernement qu'elle renversait. Ils déclaraient partout que l'autorité royale était anéantie en France; que la monarchie n'y existait plus que de nom; que Louis XVI, étant prisonnier, ne pouvait manifester sa volonté; qu'il n'était plus que l'organe de ceux qui lui avaient arraché son autorité légitime; que c'était donc à l'état de captivité où il était réduit que devaient être attribuées les sanctions qu'il donnait à tous les décrets et les déclarations qu'il renouvelait sans cesse; que par là même qu'il était captif, tous les actes émanés de lui, pendant sa captivité, étaient nécessairement frappés de nullité; que les sommes qu'il prêtait l'étaient également et n'étaient considérées ni par lui ni par eux comme obligatoires; qu'il en était de même de tous les désaveux qu'il leur donnait; qu'enfin ils regardaient comme un devoir de leur fidélité envers lui de ne tenir aucun compte de tous les ordres qu'il pouvait leur adresser publiquement, tant que sa captivité durerait.

Digitized by Google

Les émigrés ajoutaient à tout cela qu'en agissant ainsi ils se conformaient aux instructions que Louis XVI leur avait données et aux ordres secrets qu'ils recevaient de sa part. Il est probable que ces assertions étaient fondées. On a même dit que le comte de D***, doué d'une excellente mémoire, recevait des instructions aux Tuileries, les portait aux chefs de l'émigration, et en rapportait la réponse à Paris sans jamais écrire un mot. Au-dehors, on ajoutait foi à ces bruits; au-dedans, ils produisaient cette méfiance, cette inquiétude, enfin cette irritation qui est devenue si terrible par ses excès. Les paroles, les déclarations, les sermens de Louis XVI perdaient leur crédit en France, et le peuple le soupçonnait de plus en plus de faire cause commune avec les émigrés pour rétablir l'ancien régime, ou, comme on disait encore plus justement, *pour faire la contre-révolution*. On lui supposait toujours l'intention de s'éloigner tant de l'Assemblée que de Paris, ainsi qu'on n'ignorait pas qu'il l'avait projeté dans l'automne de 1789, et l'événement a prouvé que le roi n'avait pas cessé de le vouloir. Aussi, lorsque l'on eut connaissance du projet qu'avait la cour d'aller s'établir à Saint-Cloud, on ajoutait que ce n'était qu'un prétexte pour dérober la fuite du roi; qu'il irait de là à Compiègne, d'où il lui serait facile de gagner les *Pays-Bas;* et l'imagination, qui rapproche les distances, le voyait déjà de retour avec une armée. La conduite de la cour rendait tout vraisemblable, en ce qu'elle pouvait tout faire croire et tout faire

Digitized by Google

craindre. V***, membre du comité des recherches, m'a dit qu'un valet de pied de ****** était venu déposer que des relais étaient préparés sur la route de Rouen. Ceci était un peu plus positif; mais cette anecdote ignorée n'aurait rien ajouté à la crainte que ceux qui s'intéressaient au sort de la patrie devaient éprouver. Le lendemain lundi, 18 avril 1791, dès que l'on sut que le roi devait partir à dix heures, un concours immense de personnes enveloppèrent les avenues du château. Le roi monte en voiture; les gardes nationales de l'intérieur s'opposent à son départ; elles n'écoutent plus la voix de leur général; M. de Lafayette est désobéi et brise son épée. Après avoir lutté pendant plusieurs heures contre la voix du peuple, qui lui demandait de ne point partir, le roi descend de voiture, et dit, en montant le grand escalier: « On ne pourra pas dire au moins que je suis « libre. »

M. le cardinal **** avait, disait-on, influé sur cette démarche de Louis XVI, et le peuple, toujours disposé à se venger de ceux qui ont voulu le tromper, vit passer sous le guichet un carrosse qui renfermait un cardinal : on se préparait à le conduire à la rivière, lorsqu'il prouva, par sa carte de sûreté, qu'il était le cardinal de La Rochefoucauld.

Les membres du conseil de l'administration de Paris se joignirent à ceux du Directoire, et tinrent, dans l'après-dîner, une séance dans laquelle ils adoptèrent une adresse au roi, remarquable par sa

Digitized by Google

précision et son énergie, pour lui demander d'écarter de sa personne les ennemis de la constitution, et de notifier aux cours étrangères son adhésion et son attachement aux principes sur lesquels elle était fondée.

Dans la séance du 23 avril, le roi fit notifier à l'Assemblée, par M. de Monmorin, l'instruction qu'il envoyait à ses ministres près les cours étrangères. Cette lettre, où la constitution et la révolution étaient parfaitement définies, était, dit-on, l'ouvrage de M. P***, l'un des secrétaires qui avaient été attachés à Mirabeau; elle fut accueillie par les plus vifs applaudissemens; et, sur la motion d'Alexandre de Lameth, une députation fut chargée d'aller remercier le roi de cette nouvelle preuve de son attachement à la constitution. Et moi, qui étais dans les tribunes, étonné de cette conversion si peu conforme aux idées que j'avais attachées au voyage de Saint-Cloud, je me disais: « Faudra-t-il donc toujours que la voix du peuple ne soit écoutée qu'après qu'il aura manifesté ses désirs par des mouvemens tumultueux! Que de malheurs épargnés si, dans leurs rapports avec la nation, ceux qui gouvernent mettaient plus de franchise et de bonne foi! Qui nous dit que cette notification solennelle, reçue avec un si facile enthousiasme, n'est pas un nouveau piége dont l'Assemblée est dupe? » Je sortis en faisant ces pénibles réflexions; je les retrouvai dans plusieurs de mes amis: en vérité, il fallait ne point connaître la cour pour croire à ces vaines démonstra-

Digitized by Google

tions, également démenties par ses principes, sa conduite et ses projets, qui, depuis l'ouverture des États-Généraux, n'avaient jamais changé.

L'événement ne tarda pas à justifier mes appréhensions. J'étais parti pour Beauvais, où j'exerçais les fonctions de président de l'administration centrale du département de l'Oise. Dans la nuit du mercredi 22 juin, je fus réveillé par le bruit que quelqu'un fit en frappant à ma porte. — Qui est là? — C'est moi. — Par quel hasard à cette heure? — Le président de la commune et le commandant de la garde nationale sont à la porte de l'évêché, et demandent à être introduits. — Je me lève, et MM. de Brétizel et Descourtils se présentent. Le dernier me prie de permettre à un homme d'entrer avec eux : nous passons chez l'évêque constitutionnel [1]; et ce particulier, que je reconnus pour être le nommé M****, nous dit qu'il était parti de Paris à neuf heures du soir pour annoncer que, le matin, à l'heure du lever du roi, on avait découvert que toute la famille royale avait pris la fuite. « Du moment où cette nouvelle fut « répandue dans la capitale, ajouta M***, le peuple « s'est porté en foule aux Tuileries, au Luxem- « bourg. M. de Villequier, soupçonné d'avoir fa- « vorisé l'évasion du roi, a couru de grands dan- « gers; M. Bailly s'est réfugié à l'Hôtel-de-Ville; on « a même menacé M. de Lafayette, parce qu'on « a dit qu'il était sur le Carrousel lorsque le roi

[1] M. Massieu, ancien curé de Sergy, membre de l'Assemblée nationale.

Digitized by Google

« sortait des Tuileries, et qu'il avait prêté les mains « à ce départ, comme il avait déjà voulu favoriser « le voyage de Saint-Cloud. »

M. Descourtils, commandant de la garde nationale, s'adressant à l'évêque et à moi, nous dit : « Je désire que vous vous rendiez l'un et l'autre à l'Hôtel-de-Ville. Lorsque vous serez sous ma main, je pourrai plus facilement répondre de vous.

M. l'évêque : Aurais-je quelque danger personnel à craindre ?

M. Descourtils : Je ne dis pas cela ; mais, dans les circonstances actuelles, on ne peut prévoir tout ce qui peut arriver.

M. l'évêque : Je suis prêt à périr, mais pour la constitution.

Moi : Vous n'avez rien à craindre quant à présent, monsieur : ce ne sont pas les patriotes qui peuvent avoir quelque chose à redouter. Je vais convoquer sur-le-champ le Directoire. Je demande à M. le président de la commune de ne point perdre un instant pour assembler le Conseil-Général. M. le commandant de la garde nationale voudra bien placer des postes à toutes les portes.

M. Descourtils : Je vais faire monter M. F***, commandant des gardes-du-corps.

Moi : Pourquoi ?

M. Descourtils : Pour lui faire part de cet événement.

Moi : Croyez-vous, de bonne foi, qu'il ne le sait pas ? Ce que nous avons de mieux à faire, c'est de nous séparer pour nous rendre le plus tôt possible

Digitized by Google

à la Maison-Commune ». Je m'y rendis avec M. l'évêque, et je lui conseillai de partir le plus promptement possible pour l'Assemblée nationale. Il partit en effet à six heures, et nous, nous prîmes toutes les mesures nécessaires pour assurer le maintien de la tranquillité publique. Un courrier du ministre de l'intérieur, arrivé à Beauvais le 26 juin, nous apprit l'arrestation du roi.

Dans la nuit du 20 au 21 juin 1791, le roi était sorti à pied du château des Tuileries, par une fausse porte pratiquée dans l'appartement de M. de Villequier, avec la reine, ses enfans, madame Élisabeth et madame de Tourzel, gouvernante des enfans de France.

Ils traversèrent le Carrousel et montèrent d'abord dans une voiture dont le cocher était le comte de Fersen. Ils passèrent ensuite dans une voiture de voyage préparée pour une dame russe, la baronne de Korff, dont ils avaient les passeports, et prirent la route de Bondy, accompagnés par trois gardes-du-corps déguisés en courriers. Le roi voulait se rendre à Montmédy. Ils arrivèrent le 21 juin à sept heures du soir à Sainte-Menehould. *Drouet*, maître de poste, pendant que les voyageurs relayèrent, crut reconnaître la reine, et fut surtout frappé de la ressemblance de la physionomie d'un homme qui était dans le fond de la voiture avec un assignat. Ces voitures étaient escortées par un détachement de dragons qui avait succédé à un détachement de hussards. Drouet conçut des soupçons, et ce qui les confirma, ce fut

de voir un des courriers parler d'un air très-animé à l'officier qui commandait le détachement. Drouet laissa partir les voitures, et, tandis que les voyageurs prenaient la route de Varennes par Clermont, il sella un de ses bidets de poste, prit avec *Guillaume*, son ami, un chemin de traverse, arriva à Varennes avant les voitures, et alla faire sa déclaration à *Sausse*, le procureur de la commune. Dès que les voitures arrivèrent, on barricada avec des charrettes le pont et la rue par où elles devaient passer. Le commandant de la garde nationale et le procureur de la commune interrogèrent les voyageurs; ils répondirent qu'ils étaient pressés, et présentèrent le passeport qui portait le nom de la baronne de Korff. Néanmoins, il fut décidé qu'ils ne partiraient que le lendemain, et ils descendirent dans la maison du procureur de la commune. Des gardes nationales accoururent en foule; on vit en même tems arriver des hussards allemands le sabre à la main, redemandant à grands cris le roi. Le commandant de la garde nationale répondit qu'on ne l'arracherait pas de leurs mains; il ordonna en même tems aux canonniers de se mettre à leurs rangs et de faire feu. Ils allumèrent les mèches; il n'y avait rien, dit-on, dans les canons, mais cette mesure imposa aux hussards. M. D***, qui les commandait, tenta vainement de les exciter. On dit même que la reine essaya de les haranguer en allemand pour mieux ranimer leur zèle; mais soit par un effet de son trouble, soit par suite de son séjour à la cour

Digitized by Google

de France, elle ne put articuler dans ce moment un seul mot de sa langue maternelle... La famille royale fut reconduite à Paris dans cette même voiture de voyage, escortée par une armée de gardes nationaux qui se recrutait de village en village et qui s'éleva à plus de cent mille hommes. Barnave, Pétion, Latour-Maubourg, nommés commissaires de l'Assemblée pour aller au-devant du roi, le rencontrèrent à Épernay. Mathieu Dumas chargé, sous le rapport militaire, de veiller pendant la route à la sûreté de la famille royale, remplit de la manière la plus honorable cette mission qui n'était pas sans difficultés.

La fuite du roi avait jeté Paris dans l'agitation. A l'Assemblée, dès que le président, Alexandre de Beauharnais, eut annoncé cette nouvelle, les motions s'étaient succédé avec une extrême rapidité. Dans cette confusion, un député s'étant écrié qu'il était urgent de nommer une régence provisoire, pour suppléer l'absence du roi, Boissy d'Anglas répondit que cette mesure était intempestive; qu'il fallait attendre le retour du roi à Paris. Le duc d'Orléans, qui assistait à cette séance, descendit du banc où il était assis, et, prenant la main de Boissy d'Anglas, lui dit avec un accent qui attestait à-la-fois sa satisfaction et sa sincérité : « Voilà qui est bien : c'est parler en homme sage « et en bon citoyen. »

Le roi rentra dans Paris, le 25 juin, à sept heures du soir : ce ne fut pas sans peine ni sans danger que sa voiture traversa les Tuileries. La mul-

Digitized by Google

titude était extrêmement agitée. Plusieurs membres de l'Assemblée quittèrent la séance, entr'autres Boissy d'Anglas, Lecoulteux de Canteleux, et s'élancèrent au milieu de la foule pour protéger les gardes-du-corps qui étaient sur le devant de la voiture. Sous le grand escalier du château, le vicomte de Noailles donna la main à la reine qui se trouva mal en rentrant dans ses appartemens, et le roi, arrivé dans son cabinet, remercia M. de Lafayette et M. Dumas, avec bienveillance.

Cependant une pièce de conviction, extrêmement grave, était venue fournir un nouvel aliment à l'irritation des esprits. C'est la proclamation que le roi, qui avait compté plus sur le succès de son voyage que sur son interruption, avait chargé M. Delaporte, intendant de la liste civile, de porter après son départ à l'Assemblée. Dans cette proclamation, le roi déclarait qu'étant privé de sa liberté depuis le mois d'octobre 1789, il *protestait contre tous les actes émanés de lui pendant sa captivité*. Ainsi tous les sermens à la constitution étaient désavoués; ainsi tous les décrets sanctionnés étaient frappés de nullité; ainsi la fameuse note de M. de Monmorin n'était qu'une scène de comédie; ainsi l'Assemblée nationale était dupe, le peuple était joué; les manifestes des émigrés étaient *seuls* la révélation de la pensée du roi et l'expression vraie des projets de la cour!

On peut se figurer à quel point ces réflexions échauffaient l'opinion publique.

Digitized by Google

On se faisait un effrayant tableau des réactions dont les émigrés menaçaient tous ceux qui avaient embrassé le parti de la révolution, et cette crainte fut une des principales causes des excès populaires.

Des gens qui se prétendaient bien instruits, allaient jusqu'à dire que sûrs du succès de la fuite du roi et de leur retour en France, des émigrés avaient dressé une liste des membres de l'Assemblée, où ils avaient mis devant chaque nom un E, ou un R, ou un P[1], ce qui indiquait le genre de supplice qui leur serait infligé, selon leur rang ou leurs torts envers la cour.

Le premier mouvement avait été la surprise; le second, l'indignation; le troisième, la vengeance. On se demandait publiquement: que fera-t-on du roi? Les uns proposaient d'achever sans lui la constitution, sauf à la soumettre à son acceptation; d'autres disaient: « Quel superbe moment « pour la nation, si les mandataires du peuple sa- « vent ou veulent profiter du bénéfice des cir- « constances! S'ils ne le font pas, ils se rendront « coupables envers la France, l'Europe et la pos- « térité. » Danton assurait qu'il fallait remplacer Louis XVI par un chef élu pour deux ans par tous les départemens. Le club des Cordeliers se prononçait hautement pour la république. Aux Jacobins, il y eut plus d'une séance remarquable sur le même sujet, dans les premiers jours du mois de juillet. Goupil de Préfeln dit que les sept

[1] E, écartelés; R, rompus; P, pendus.

Digitized by Google

comités *pensaient comme lui qu'il fallait mettre le roi hors de cour, parce que la personne du roi était inviolable.* Brissot combattit cette opinion. Robespierre proposa de faire circuler une pétition par laquelle le peuple déclarerait qu'il ne voulait plus de Louis XVI pour chef du pouvoir exécutif. Il parlait déjà depuis long-tems sur cette motion lorsque l'on annonça que quatre mille personnes se rendaient aux Jacobins. Le président Antoine quitta son poste; mais le très-petit nombre de membres qui se trouvèrent alors dans l'Assemblée l'engagèrent si énergiquement à le reprendre, qu'il y fut obligé; au même instant, entra une colonne nombreuse d'ouvriers; des applaudissemens mutuels signalèrent leur arrivée.

L'orateur de la députation dit : « Messieurs, nous sommes des citoyens réunis pour discuter sur les affaires publiques, et nous avons décidé que demain nous nous rendrions au Champ-de-Mars pour y prêter, sur l'autel de la patrie, le serment de ne jamais reconnaître Louis XVI pour roi des Français; nous venons ici pour vous inviter à vous joindre à nous. »

Antoine répondit fort bien, et se tira spirituellement d'un pas dont son caractère de député augmentait encore la difficulté.

Les pétitionnaires devinrent pressans, ils accusèrent l'Assemblée de tiédeur, de trahison; ils lui reprochèrent de prendre les formes du despotisme, de s'investir de troupes, de se faire garder par des canons dont la mèche était allumée. Au milieu du

Digitized by Google

tumulte excité par ces plaintes, Robespierre, qui n'avait obtenu qu'avec peine la parole, s'écria : « Je sais qu'il existe une coalition monstrueuse dans l'Assemblée entre les prétendus amis de la liberté et les députés des ordres ci-devant privilégiés, pour faire rétrogader la révolution ; je sais que, bravant le vœu national, ils veulent faire sanctionner leurs décrets par les baïonnettes, je sais qu'on m'a dénoncé ce matin au comité des recherches ; que je dois l'être demain aux tribunaux ; mais si je dois périr, je ne regretterai point mon existence, car mon sang sera plus utile à la cause de la liberté que n'aurait pu l'être ma vie entière. »

Pendant cette délibération un grand nombre de citoyens se rendaient au Champ-de-Mars pour y signer, sur l'autel de la patrie, la pétition rédigée par les commissaires pris dans le sein de la société des amis de la Constitution. Le dimanche 17 juillet le rappel battit plusieurs fois, mais depuis quelque tems on faisait un si fréquent usage de tous les moyens d'augmenter l'inquiétude publique que peu de monde se rendait à ses sections. J'envoyai Th*** savoir la cause de ce rappel ; il vint me dire que c'était pour se porter au Champ-de-Mars, « N'y allez pas, monsieur, ajouta-t-il, car on dit que les troupes vont aller y fusiller le peuple. » Je dînais chez madame*** ; après le dîner, sur les quatre heures, nous vîmes passer un bataillon avec le drapeau rouge ; nous entendîmes une décharge de mousqueterie et plusieurs coups de fusil par intervalle. J'avais l'ame oppressée. M. ***, un des convives, avait

quitté la table pour aller voir au Champ-de-Mars ce qui s'y passait; il revient le cœur déchiré, la physionomie bouleversée; on l'entoure, on l'interroge, voilà ce qu'il nous dit: « Arrivé au Champ-de-Mars, après vous avoir quittés, j'y vois des danses et des jeux. Un groupe de trois ou quatre mille personnes entourait l'autel de la patrie. On annonce que le drapeau rouge s'avance; chacun s'apprête à se retirer au moment où la proclamation sera faite.... et tout-à-coup on fait une décharge, plusieurs personnes tombent à mes côtés, et la foule s'enfuit saisie d'épouvante et d'horreur. »

La générale se faisait entendre de tous côtés. Des escadrons de cavalerie allaient rejoindre les troupes. Madame *** ne voulut point nous laisser partir, ni B*** ni moi. Elle envoya du monde pour avoir des détails sur la situation de Paris. On lui dit que tout paraissait tranquille, que la loi martiale avait été publiée dans le Palais-Royal, que le jardin en était fermé et que des patrouilles nombreuses investissaient le château.

Le lendemain on fit courir dans Paris mille récits divers sur les événemens du Champ-de-Mars. Quoi qu'il en ait été, on avait fait feu sur ceux qui s'étaient réunis pour exiger la déchéance de Louis XVI; la municipalité avait reçu à la barre de l'Assemblée des félicitations sur sa conduite dans cette journée; le général Lafayette, qui commandait la garde nationale, avait partagé ces éloges, c'était une preuve authentique que les députés qui formaient alors la majorité de l'Assemblée nationale, loin d'être

Digitized by Google

hostiles au roi, voulaient lui conserver la couronne, malgré tout ce qui pouvait servir à leur persuader que la véritable disposition de Louis XVI n'était pas de régner constitutionnellement. La conduite ultérieure de l'Assemblée vient encore à l'appui de cette assertion : non-seulement elle décréta que lorsqu'elle aurait terminé l'acte constitutionnel, elle le présenterait à l'acceptation de Louis XVI; mais elle se détermina à revenir sur ses pas en décidant qu'elle allait *réviser* tous les articles constitutionnels déjà décrétés par elle. Cette révision avait pour unique but de fortifier le trône et d'étendre l'autorité royale. Ce travail fut fait avec une telle précipitation que l'Assemblée termina en deux mois ce qu'elle n'avait pas fait en deux ans. Toujours dupe de la cour, le mot de liberté semblait avoir fini par lui faire peur; elle paraissait pressée de se dissoudre, et tellement fatiguée du pouvoir, que par une honorable mais funeste imprévoyance, elle déclara que ses membres ne pourraient être réélus à la nouvelle Assemblée. Le 14 septembre 1791, le roi vint jurer le maintien de la Constitution, et le 30, l'Assemblée constituante se sépara pour faire place à l'Assemblée législative, dont j'ai été membre.

Dès l'ouverture des États-Généraux, j'avais suivi avec le plus vif intérêt la marche de ce grand mouvement populaire qui est devenu la révolution. Je gémissais quelquefois en secret d'être condamné à ne former pour mon pays que de stériles vœux, tandis que j'aurais été si heureux, si fier

Digitized by Google

de lui consacrer tout ce que je ressentais de bien pour lui dans mon cœur. J'assistais avec exactitude aux séances de l'Assemblée nationale, et, pour mieux les graver dans mon souvenir, j'en faisais un journal très-détaillé [1]. J'avais tellement saisi la coupe des discours des habitués de la tribune, que j'étais parvenu à les extraire avec autant de facilité que de fidélité, à l'exception de ceux de Mirabeau. Deux motifs s'y opposaient, l'originalité de ses expressions, et l'attention extrême avec laquelle je l'écoutais. Elle était telle qu'il ne m'était pas possible d'écrire un seul mot, et j'étais obligé de poser la plume pour n'éprouver aucune distraction. Aussi, après la mort de ce grand orateur, combien la vue de l'Assemblée rappelait dans mon ame d'impressions douloureuses! Combien de fois mes regards se sont fixés avec regret sur la place qu'il occupait! La marche des délibérations surtout révélait toute l'étendue de la perte que la tribune avait faite. C'était la même armée; mais elle avait perdu son chef. Sa voix gouvernait l'Assemblée, son génie seul était une majorité. Les défiances qu'inspiraient ses mœurs avaient même leur genre d'utilité; elles servaient à faire examiner plus scrupuleusement ses propositions, et à ne les faire adopter qu'à la suite d'une discussion plus lumineuse, plus approfondie. Après lui, toutes les prétentions montèrent au niveau des amours-propres; chacun con-

[1] Ce Journal existe de la main de S. Girardin depuis 1790 jusqu'au mois d'août 1791.

Digitized by Google

çut en secret l'espérance de s'emparer de la dictature du talent et de la parole, et l'on a eu la monnaie de Mirabeau comme on avait eu la monnaie de Turenne.

Je me souviens d'avoir vu, au mois d'avril 1791, chez M. Boze, peintre, place des Victoires, un portrait en pied de Mirabeau qui était d'une ressemblance véritablement hideuse, puisque la toile présentait tout ce qui contribuait à rendre sa laideur plus amère; mais ce portrait exprimait aussi ce qui la rendait supportable, le génie qui brillait dans ses yeux. Mirabeau était représenté dans le costume du tiers-état, à l'instant où il allait prendre la parole : c'était son air, son attitude, sa tournure! Dans le fond du tableau, on apercevait, entre des colonnes, les statues de l'Éloquence et de la Liberté. Ce portrait attirait la foule chez M. Boze : des sentimens divers amenaient chez lui des gens de tous les partis. Les uns venaient pour admirer le talent du peintre, les autres pour retrouver des traits chers à la patrie. Un intérêt plus tendre sans doute y avait amené une dame dont j'aperçus les larmes à travers le voile qui couvrait son visage. Je crus la reconnaître pour madame Le****, femme d'esprit, de caractère, qui a rendu de courageux services aux amis de la liberté.

Ce jour-là on donnait à la comédie italienne, pour la clôture, *Mirabeau aux Champs-Élysées*. A cette pièce nouvelle était jointe la nouveauté de ne point faire le compliment au public. La sup-

Digitized by Google

pression de cet insipide usage fit légèrement murmurer. *Mirabeau aux Champs-Élysées* était une production dont madame *Gouges* était accouchée en trente-six heures. On ne pouvait en applaudir que l'intention. Un de mes voisins me dit : « Cette « pièce est un vrai morceau de réception pour le « club monarchique ; on retrouve, à chaque ins- « tant, dans la bouche de Mirabeau, les principes « faibles et timides des Clermont-Tonnerre. Ce « Mirabeau-là est à notre Mirabeau ce qu'un 89 « est à un patriote, ou, pour mieux dire, ce qu'un « *castrato* est à un homme. »

Mes soirées étaient pour la plupart consacrées à aller entendre les discussions des assemblées secondaires. Je me suis presque toujours borné au rôle d'auditeur dans les deux clubs dont j'étais membre. C'est au district des Filles-Saint-Thomas que je m'exerçais à parler. J'avais pour moi une faveur qui me donnait du courage. Le caractère de cette assemblée m'inspirait une chaleur d'idées, une énergie dont j'étais incapable dans un cercle. Le mot *liberté* a toujours exalté mon imagination, mon esprit et mon cœur.

Je faisais mon service de garde national avec une exactitude dont mes concitoyens me faisaient un mérite, tant il est vrai que l'impression des idées de l'ancien régime n'était pas tellement effacée que l'on ne crût devoir tenir compte à un homme, appelé *comme il faut*, de faire son devoir de citoyen. De toutes les manières de passer son tems, c'était bien la plus ennuyeuse ; mais je

Digitized by Google

trouvais que, lorsque des citoyens consacraient leur nuit à garder les autres, il était juste d'en passer aussi quelques-unes pour la sûreté commune. Le zèle de la finance et de la robe pour ce service était extrême : tel était l'ascendant de la nouveauté, et le plaisir de porter un sabre et un uniforme au lieu d'une toque et d'une robe noire! J'étais de service au mois d'avril 1790, lorsque Dom Gerle fit à l'Assemblée sa motion sur la religion catholique. Cette motion avait excité une grande effervescence tant dans l'Assemblée que dans le peuple. Toutes les avenues de la salle étaient occupées par une foule immense, dont les dispositions n'étaient point favorables aux partisans de l'aristocratie. M. de Lafayette traversa les Tuileries comme en triomphe; Mirabeau fut salué par les plus flatteuses acclamations, tandis que l'abbé Maury, reconnu au moment où il passait dans la rue de l'Échelle, fut assailli par la multitude, qui faisait retentir à son oreille les plus terribles imprécations. La marche du député de Péronne devint, comme on peut le croire, très-précipitée; cependant il ne pouvait aller si vite qu'il ne fût serré de très-près. Il entra brusquement dans une maison, rue Sainte-Anne, dont quelques officiers-citoyens défendirent l'entrée. Les patrouilles arrivèrent; nous fermâmes la rue. Néanmoins le peuple attendait toujours sa proie. Un homme sort de la maison, affublé d'une redingote d'uniforme, d'un sabre, d'un chapeau, d'un mousquet, d'une fausse queue... C'était l'abbé Maury, en garde national!

Digitized by Google

Mêlé à une patrouille, M. l'abbé échappa, sous ce déguisement, aux regards de la foule, et rentra chez lui protégé par l'habit et la générosité de cette même garde qu'il avait tant de fois injuriée du haut de la tribune.

Les femmes ne restaient pas étrangères à l'élan qui s'était emparé de tous les esprits. Comme au tems de la Fronde, elles se montraient fières de diriger l'opposition, de se parer des couleurs nationales, et d'exalter l'amour de la liberté. Mes amis et moi nous nous réunissions souvent à souper chez mesdames de ***. L'une était une personne bonne, gaie, spirituelle, d'un caractère franc, d'une amitié sûre. Son amie, madame la duchesse d'Aiguillon, avait une grande égalité de caractère, beaucoup de douceur, une ame élevée, un sourire enchanteur, une tête charmante, et dans toute sa personne un mélange de grace et de dignité qui inspiraient à la fois le respect et l'affection. Sa conversation était si attachante que j'aurais passé des journées entières à l'écouter; mais j'éprouvais en la voyant un plaisir qui avait plus de douceur que de vivacité : loin d'elle je ne ressentais aucune peine; son image ne troublait pas mon repos; je serais resté des mois entiers sans la voir que je n'en eusse pas été malheureux; sa présence n'était pas nécessaire à ma vie; quel était donc le sentiment que j'avais pour elle? C'était un attachement mêlé d'admiration, un culte aussi noble, aussi pur que celle qui en était l'objet : j'ai conservé ce même sentiment jusqu'au moment de sa

Digitized by Google

mort, que j'ai pleurée avec tous ceux pour qui une ame distinguée, un noble caractère, un esprit charmant, une amitié fidèle ne sont pas de vains noms.

Un soir, sur les huit heures, je sortais de chez madame D*** pour me rendre au Palais-Royal; c'était au mois de février 1791: je rencontre Pont***, qui me dit : « Mon cher d'Ermenonville, vous « trouverez en rentrant chez vous un billet de « moi : vous pouvez sur-le-champ me faire con- « naître votre réponse; je vais vous mettre au fait « de ce qui m'est arrivé aujourd'hui. J'étais à dîner « chez Beauvilliers, lorsque j'entends dire à une « autre table que *j'ai fait brûler plusieurs châ- « teaux en Normandie.* Ce mensonge était accom- « pagné des expressions les plus injurieuses. Je m'ap- « proche de l'orateur; je lui donne mon adresse, rue « d'Anjou, n° 123. Ce jeune homme me répond « qu'il sera demain à mes ordres, à neuf heures, « au bois de Boulogne, avec des pistolets; il veut « ajouter quelque chose. Monsieur, lui dis-je, je « vous conseille de ne point laisser refroidir votre « dîner : quant à moi, je vais achever le mien; car « vous savez comme moi

« Qu'un dîner réchauffé ne valut jamais rien.

« Je m'y trouverai : je vous ai donc écrit pour « vous demander en grace de vouloir bien me ser- « vir de témoin. Je vous aime trop pour que vous « me refusiez ce service. »

J'acceptai à regret : Je connaissais le désavan-

tage que Pont*** devait avoir dans le combat, parce qu'il avait la vue extrêmement basse. Je songeai donc aux moyens d'arranger l'affaire. Gr**, beau-frère de Pont***, qui partageait mon désir, me dit qu'il allait prévenir le commandant de la garde nationale, en me recommandant de n'en point parler. Je dormis mal. Le lendemain, avant huit heures, j'étais chez Pont***. Je trouve dans la première pièce un officier de la garde nationale avec lequel je me mets à causer pendant que Pont*** s'habillait. Il vient nous rejoindre, et me dit : Monsieur, que vous voyez là, vient pour m'intimer l'ordre de ne point sortir ; j'espère cependant que son zèle n'ira pas jusque-là. — Je fais mon devoir, répond l'officier, en m'opposant à ce qu'un bon citoyen, un défenseur de la liberté aille compromettre des jours utiles à la patrie. — « Le point d'honneur, « reprend Pont***, est plus fort que toutes les lois. » — Ici on annonce le major de la division. « Mon« sieur, dit-il, en s'adressant à Pont***, j'ai été instruit « de la malheureuse affaire que vous avez eue hier; « je viens vous prévenir que j'ai reçu des ordres « pour vous détenir chez vous ; je vous invite à « vous y conformer ; » et il sort. M. de Lévis, second témoin de Pont***, arriva ; Pont*** obligea l'officier de la garde nationale à nous laisser sortir : nous montâmes en voiture ; nous nous arrêtâmes à la porte Maillot, et nous aperçûmes une grande quantité de chasseurs et de grenadiers nationaux qui se promenaient deux à deux et sans armes : ce qui me fit présumer que M. de Lafayette avait donné

Digitized by Google

des ordres pour empêcher le combat. « Je suis fort aise, dit Pont***, que nous soyons arrivés les premiers; mais tous ces gardes nationaux m'inquiètent; on ne manquera point de dire que c'est nous qui les avons fait venir. » Plusieurs d'entre eux s'approchèrent de nous, et nous racontèrent qu'ils étaient venus au bois de Boulogne pour raccommoder quelques-uns de leurs camarades qui s'étaient pris de querelle; mais que leur intention n'était de nous troubler en rien. Un fiacre survint, qui amenait M. D***, l'adversaire de Pont*** avec ses témoins. Je fis observer qu'un duel était du genre de ces spectacles qu'il ne fallait pas donner en public et qu'il me paraissait convenable de choisir un autre rendez-vous. On indiqua le *Renelagh*, et nous remontâmes en voiture pour nous y rendre. Pendant le trajet, je racontai beaucoup d'anecdotes de personnes qui s'étaient battues, sans savoir tirer au pistolet ni faire des armes, et qui néanmoins avaient blessé leurs adversaires.

Il y avait au comptoir du café du Renelagh une jeune personne : nous lui demandons si elle pouvait nous donner à déjeûner. — « Nous n'avons pas grand'chose dans cette saison, répondit-elle : il est extrêmement rare que l'on vienne déjeûner ici. Si vous voulez du café on va vous en faire chauffer. —J'en prendrai volontiers une tasse, dit Pont***. — Vous ne voyez donc presque jamais personne, mademoiselle ? — Fort peu ; et lorsqu'il nous vient quelqu'un, c'est toujours pour se brûler la cervelle. Dimanche dernier, un homme a été.....

— Mademoiselle, repris-je avec vivacité, allez voir si le café est chaud ».

Je ne connais rien d'aussi douloureux que la préface d'un combat. Après une demi-heure de préparatifs, on mit les deux combattans à dix pas. Au signal donné, le coup de D** part sans atteindre Pont***; l'arme de Pont*** rate; je la jette avec fureur contre un arbre. On recharge les pistolets; les deux coups partent; personne n'est blessé. On s'apprêtait à recharger: « Non, dis-je, en essayant de « sourire, en voilà bien assez; d'ailleurs, à la ma- « nière dont ces messieurs tirent, ils resteraient ici « toute l'année sans se tuer. — Si monsieur est satisfait, répondit D**, il n'a qu'à le dire. — Moi, dit Pont***, à la condition que vous ne répéterez plus de semblables propos; promettez-le-moi, ou bien, tandis que nous sommes sur le pré, continuons. — Je vous le promets.». Nous les engageâmes alors à s'embrasser, ce qu'ils firent, et je me dis en moi-même: C'est bien la peine de risquer sa vie pour finir par embrasser un étourdi. Je revins avec M. de Lévis et Pont***, et le soir je fus très à la mode dans les salons où la curiosité attendait de moi les détails de cette affaire. Ce fut un bonheur pour moi de la voir ainsi terminée; car j'avais bien souffert, et je m'étais bien promis de ne plus servir de témoin. Mais est-on le maître de garder un pareil engagement, et peut-on refuser assistance à l'honneur et à l'amitié?

Le lendemain je dînai au club 89: parmi les convives se trouvaient Régnier et l'abbé Syeyes.

Au dessert, on vint à parler du combat de Pont***; j'en racontai toutes les particularités. Régnier m'engagea à mettre ce récit en action. Je suis sûr, ajouta-t-il, que cet ouvrage, fortifié par de sages réflexions, serait susceptible de faire impression sur l'ame des spectateurs, et aiderait la philosophie à déraciner le préjugé du duel. — « Voici, dit l'abbé Syeyes, mes opinions sur le duel. Je le regarde comme un très-grand crime : ainsi personne ne doit s'en rendre coupable. Si quelqu'un m'injurie : de deux choses l'une, ou je méprise ses injures : ou je les lui rends. S'il s'emportait jusqu'à me frapper, là commence l'assassinat : alors je me défends avec toute espèce d'armes; c'est la défense légitime de la personne. Si jamais je fais une loi sur le duel, elle sera fondée sur ces principes. »

C'est dans ce même mois de février 1791, que le collége électoral du département de l'Oise, convoqué pour nommer à l'évêché de Beauvais, vacant par le refus de prestation de serment de M. de La Rochefoucauld, me choisit pour son président. L'Assemblée élut M. Massieu, curé de Sergy. Le lendemain, je devais proclamer cette élection. J'engageai les officiers municipaux à donner à cette cérémonie la pompe d'usage : messieurs de la municipalité avaient jugé à propos d'aller à la campagne, ou de partir dans la nuit pour Paris. Un adjoint suppléa par son zèle à l'embarras où pouvait nous mettre cette disparition significative des autorités municipales. A midi nous nous mi-

Digitized by Google

mes en marche. J'étais à la tête du corps électoral, précédé par un peloton de garde nationale. M. l'évêque était à ma droite; les corps suivaient immédiatement après les électeurs : les militaires bordaient la haie. Toutes les cloches étaient sonnées; des salvés d'artillerie se faisaient entendre; un concours prodigieux de monde s'était placé sur notre passage : on n'entendait ni cris d'allégresse ni murmures. C'était ce qui pouvait arriver de plus heureux dans une ville où la révolution avait si peu de partisans. Il pleuvait par torrens, ce qui faisait doubler le pas à tout le cortége. Nous étions près de la cathédrale, lorsque M. *Massieu* me dit : « Un prêtre, après avoir prêté son ser-« ment dans une des églises de Cahors, a été as-« sassiné en plein jour; mais le salut de la consti-« tution dépend du courage des bons patriotes; je « sens qu'il faut en avoir, et je me résigne à tout. » Ces réflexions n'étaient pas des plus réjouissantes; elles ne m'alarmèrent pas plus que le bruit répandu à dessein que « Le *ci-devant évêque* devait reparaître « dans la cathédrale à l'instant même où je proclame-« rais le nouveau. » Une multitude de femmes remplissaient l'église. Arrivé à l'entrée du chœur, je tentai de prononcer quelques paroles, mais il me fut impossible de me faire entendre. Je cédai au vœu de me voir monter au jubé avec M. Massieu. C'est de là que je dis : « Citoyens, les électeurs du dé-« partement de l'Oise, pour répondre à la confiance « dont le peuple les a honorés, ont nommé pour « premier pasteur un homme recommandable par

Digitized by Google

« sa bienfaisance, sa piété, son patriotisme. M. Mas-
« sieu, curé de Sergy et député à l'Assemblée na-
« tionale, a été élu évêque du département de
« l'Oise : c'est en cette qualité que je le proclame,
« conformément à la loi sur la constitution civile
« du clergé. »

M. Massieu prit la parole après moi. Il assura ses paroissiens et paroissiennes, qu'il ne négligerait rien pour leur bonheur spirituel et temporel; et, sur ce dernier point, la faiblesse de sa complexion faisait craindre qu'il ne se fût un peu trop avancé.

La messe fut longue et bruyante, grace à la musique. Ce n'étaient pas des artistes qui la dirigeaient; et je connais peu de choses aussi terribles qu'une musique d'amateurs, et surtout d'amateurs de province. En ma qualité de préfet et de député, j'ai reçu dans ma vie plus d'une sérénade; on m'a régalé plus d'une fois de l'air *où peut-on être mieux qu'au sein de sa famille*, et j'ai toujours regretté que l'oreille fût le chemin du cœur.

Cette cérémonie fut terminée, selon l'usage, par un grand dîner que je donnai chez moi. J'eus l'attention de n'y pas inviter ceux qui avaient jugé de *bon goût* de ne pas venir à l'église.

Ce n'était pas la première fois que j'avais reçu une distinction du département de l'Oise. Au mois d'avril 1790, j'avais été élu président de son administration centrale. En cette qualité je fus chargé, au mois de mai suivant, de présenter au roi une adresse : je me rendis chez M. de Saint-Priest, pour le prier de me faire obtenir mon audience.

Digitized by Google

Il eut la bonté de nous la faire avoir le lendemain. A onze heures nous étions aux Tuileries; nous attendîmes quelque tems dans une des salles qui précédaient l'appartement du roi. Je remarquai que les cultivateurs qui faisaient partie de notre députation avaient un air d'assurance dont les courtisans paraissaient surpris. Les cultivateurs ne l'étaient pas moins de voir des hommes dont la seule occupation était de perdre leurs journées dans les antichambres. En passant pour se rendre à la messe, le roi, prévenu par M. de Saint-Priest de l'objet de notre députation, s'arrêta en face de nous; alors je lui fis la lecture de notre adresse. Quoique naturellement timide, je ne fus nullement troublé. Le roi m'écouta en se balançant, et me répondit : « Recevez l'expression de mes sentimens; « vous pouvez compter sur ma protection. »

Mes cultivateurs s'attendaient sans doute à une autre réponse; car celle-ci parut ne pas les satisfaire. J'allai dîner au fameux hôtel de Bretonvilliers, nous y bûmes avec Durand et l'abbé de *Malboisière* à la santé de Mirabeau et au succès de son décret sur la question du droit de paix et de guerre. Les ennemis du grand talent de cet homme extraordinaire avaient tellement indisposé le peuple contre lui, qu'ils avaient fini par lui persuader qu'il était vendu à la cour, parce qu'il avait dit que le droit de faire la guerre et la paix appartiendrait au pouvoir exécutif, concurremment avec le corps législatif; et dans les groupes des Tuileries et du Palais-Royal, des orateurs salariés prêchaient

pour ameuter le peuple contre ce grand orateur. Aussi, Mirabeau en montant à la tribune, (le 22 mai 1790), s'écria-t-il : « et moi aussi j'ai été applaudi, « et moi aussi j'ai été porté en triomphe, mais je « n'avais pas besoin de cet exemple pour savoir que « la roche tarpeïenne est près du Capitole. »

En revenant de l'île S.-Louis avec Durand et l'abbé de Malboisière nous passâmes sur le quai des libraires; nous entrâmes par hasard chez Guillaume *junior*. Nous trouvâmes sur son comptoir une édition tout entière d'un pamphlet ayant pour titre : *Grand crime du comte de Mirabeau découvert.* « C'est bien infame à vous, lui dis-je, d'imprimer de pareilles horreurs. — Je n'y ai pas mis mon nom, mais j'en connais l'auteur. — Cela ne vous excuse pas : vous savez qu'on a pillé hier la boutique du libraire Gattey : tremblez à votre tour! » Nous continuâmes notre route, et nous entendîmes crier : *grand crime!....* Arrivés aux Tuileries sur les sept heures, nous apprîmes que la séance était levée, et par la joie du peuple nous sûmes que le droit de faire la paix et la guerre appartenait à la nation. Le projet de Mirabeau avait passé presque en totalité avec un amendement à l'article premier. Je n'ai jamais vu une joie plus universelle : tous les partis croyaient avoir l'honneur de la victoire. Le club de 89 illumina pour Mirabeau; le club de Valois, pour Barnave. Ce qui me faisait croire que l'agitation du peuple avait été excitée dans cette occasion, c'est qu'il voulait pendre la veille Mirabeau, comme l'auteur des scènes dont il se ré-

jouissait le lendemain. Cette manière de soutenir son avis pour faire triompher son amour-propre, me paraissait bien dangereuse et bien coupable.... Telle était alors mon opinion sur Mirabeau et sur les intrigues que l'envie avait fait naître pour renverser sa grande renommée.

Je parlerai peu de mes travaux de Beauvais; les souvenirs administratifs n'ont pas beaucoup de charmes. S'ils présentent quelque intérêt, c'est uniquement pour celui qui, en interrogeant sa conscience, y trouve l'assurance d'avoir fait un peu de bien. Je me rappelle pourtant une petite anecdote qui me fit rire; je dois peut-être demander pardon de la raconter.

Un cultivateur et sa femme entrent un matin dans mon cabinet, et me disent : Monsieur le président, nous venons demander justice. Voilà l'affaire : Le fils d'un cabaretier de Montagny dit un jour à notre fille : une des poules de votre père est venue chez nous, elle y est encore. — Je vais la chercher. — Notre fille y va et demande où elle est. — Dans la bergerie, répond le garçon ; et notre fille va dans la bergerie ; le garçon la suit, et au lieu d'une poule notre fille trouve un coq ; si bien qu'elle s'est trouvée *embarrassée*, et que neuf mois après.... Vous entendez, M. le président. — Fort bien. — Mais c'est qu'il y a deux *petiots*, et le fils du cabaretier ne veut en reconnaître qu'un, parce qu'il dit qu'il n'y en a qu'un qui lui ressemble. Que ferons-nous donc de l'autre *petiot?* »

Je m'attendais peu à cette singulière consultation;

Digitized by Google

je fis venir le *coq du village*, et d'après mes exhortations, il épousa la jeune fille et adopta les deux *petiots*, quand même!

Pendant mon séjour à Beauvais, j'allais souvent à Ermenonville. Je me souviens que j'y arrivai un jour que la duchesse d'Aiguillon et madame de Lameth venaient, pour la première fois, en visiter les jardins. Elles avaient amené avec elles mademoiselle Francine. Sa jolie figure, sa grace, sa malice, les petits airs qu'elle chantait avec gentillesse firent sur moi une agréable impression; mais j'étais loin de penser à cette époque que cette charmante enfant deviendrait un jour ma femme. Pendant notre promenade on épuisa tout le dictionnaire inventé pour louer de beaux jardins en présence des propriétaires; *charmant*, *joli*, *délicieux*, *superbe*, *beau*, *agreste*, *ravissant* sortaient à chaque instant de la bouche des promeneurs; je n'oserais affirmer que ce fût toujours à propos, car j'observais mon père, et quelquefois je lisais sur son visage qu'il n'était pas satisfait de la justesse de l'expression. Nous nous arrêtâmes long-tems devant le tombeau de Jean-Jacques; c'est un de ces monumens qu'on regarde avec le cœur, et madame d'Aiguillon ne put retenir ses larmes.

Le repos dont je jouissais à la campagne me révéla un bonheur dont je ne soupçonnais pas l'existence. Je ne me faisais pas l'idée de l'agrément de perdre ses journées dans le délicieux *far niente* des Italiens. Au milieu des commotions de la patrie, consciencieux observateur des hommes auxquels

Digitized by Google

ses destins étaient abandonnés, j'avais quelquefois besoin d'éloigner mes pensées du théâtre des événemens pour les reposer sur les beautés de la nature. Je me pénétrais avec ravissement des charmes de ces tableaux pittoresques. Que de fois, sur les bords du grand lac d'Ermenonville, mes regards se promenaient sur cette forêt de pins qui couronne la cabane de Jean-Jacques! Que de fois, s'exaltant au souvenir de ce grand homme, mon imagination se plaisait à créer pour la France un avenir de gloire et de liberté! Nulle distraction ne dérangeait ces douces méditations; nouveau Platon, j'élevais en silence ma petite république; j'étais heureux du bonheur idéal que je rêvais pour mon pays. Le moindre bruit venait-il troubler ma solitude? ma pensée me ramenait malgré moi aux affaires publiques et je sentais avec regret s'évanouir mes doux enchantemens.

Le moment n'était pas loin où j'allais être moi-même, appelé sur le théâtre politique où se jouait le grand drame de la révolution. L'assemblée électorale de l'Oise fut convoquée, le 29 août 1791, pour la nomination des députés à la législature qui devait succéder à l'Assemblée constituante; et le 1er septembre je fus nommé député. Sur quatre cent soixante-six votans, je réunis près de quatre cents suffrages. Ma nomination fut accueillie par de nombreux applaudissemens. Je profitai du premier moment de silence pour remercier les électeurs en ces termes:

« Messieurs, à l'âge où l'on n'obtient encore que

Digitized by Google

« des encouragemens, on m'accorde une récom-
« pense, et je reçois à l'aurore de ma carrière
« politique celle qui devait servir à la terminer
« glorieusement. Je ne me dissimule pas les de-
« voirs qu'elle m'impose; ils sont si multipliés,
« si importans, que je ne balancerais pas de re-
« fuser de m'en charger si je ne trouvais en
« moi cet amour de la liberté qui suffit pour
« acquitter une partie de la dette que je con-
« tracte envers vous. Je prends l'engagement de
« me présenter partout où elle serait attaquée, et
« de périr s'il le faut pour la défendre ou pour la
« sauver.

« Invariablement attaché aux principes puisés
« dans les préceptes de mon vertueux ami, de
« mon digne maître, J.-J. Rousseau, je jure de
« consacrer tous les instans de ma vie au bonheur
« de la patrie et à la cause du peuple. »

Cette nomination, qui trois mois plutôt m'eût enivré de joie, ne me fit éprouver qu'une tranquille satisfaction. La défiance que n'avait cessé de m'inspirer le système de la cour, l'aveuglement des hommes les plus honorables à devenir de plus en plus dupes de ses fausses promesses, les dernières opérations de l'Assemblée constituante qui, après avoir fait tant de belles choses pour la liberté, avait fini par abandonner son ouvrage à toutes les chances du hasard; enfin quelques circonstances particulières, dont j'avais le secret, se réunissaient pour présenter à mes yeux l'avenir sous de tristes

couleurs. Je prévoyais des orages, et je souffrais pour mon pays.

Ici finit ce que S. Girardin avait rédigé à Ermenonville quelque tems avant sa mort pour servir de commencement à *ses Mémoires*. Il n'a pu les achever... Mais tous les matériaux qu'il avait rassemblés pour les composer, existent : il ne nous reste qu'à suivre son journal pour les placer dans l'ordre des faits, et à la date des événemens. Nous aurons seulement à combler une lacune. Poursuivi, menacé, S. Girardin brûla tous les papiers qui rendaient compte de ses travaux, de ses relations pendant l'assemblée législative dont il fut membre; il ne reprit son journal qu'en 1798.

Les discours, les opinions qu'il prononça dans la mémorable session de 1792, révélèrent l'orateur et continuèrent l'homme de bien [1]. Il se montra constamment l'amant éclairé de la liberté, l'ennemi de toute espèce de persécution. Il combattit avec chaleur la tyrannie des passe-ports, la servitude de la presse, la confiscation des biens, la déportation des ecclésiastiques non assermentés. Mais de tous les discours prononcés dans le sein de l'Assemblée législative par S. Girardin, le plus remarquable sans doute, est celui qu'il improvisa dans la séance du 30 mai 1792. C'est dans cette séance qu'il parla contre le licenciement de la garde constitutionnelle du roi. Il fut saisi d'une inspiration toute prophétique, au moment où il s'écria en se tournant vers le côté de l'Assemblée désigné alors sous le nom de *la Montagne* : « Vous venez enfin de déchirer totalement le voile « qui couvrait encore l'insurrection organisée contre le trône. « Pour en assurer le succès, vous voulez commencer par enle- « ver au roi les défenseurs que la loi lui a donnés, et vous « proposez en conséquence de licencier sa garde constitution- « nelle; mais si vous licenciez cette garde, craignez les rappro- « chemens auxquels ce licenciement donnera lieu. Craignez

[1] Voir le premier volume des *Discours et Opinions* de S. Girardin.

Digitized by Google

« surtout de reproduire une époque honteusement fameuse « dans l'histoire d'Angleterre. Rappelez-vous que la garde de « Charles Ier fut licenciée, lorsque le projet de le conduire à « l'échafaud fut arrêté; et de cette même tribune, je puis aper- « cevoir la place où périra l'infortuné Louis XVI. »

Cette dernière phrase produisit sur l'Assemblée une profonde impression. La séance du 30 mai 1792 qui avait commencé à quatre heures du soir, n'a été levée qu'à cinq heures du matin. Six heures n'étaient pas sonnées et S. Girardin était à peine rentré chez lui, qu'un des officiers supérieurs de la garde constitutionnelle du roi se présenta pour lui parler au nom de Sa Majesté. « Le roi, monsieur, lui dit-il, a su tout ce que vous avez fait d'efforts inutiles pour empêcher le licenciement de sa garde. Une phrase de votre discours lui a paru mériter surtout *une attention toute particulière;* et c'est pour vous demander ce qu'il doit faire dans une circonstance aussi grave, qu'il m'a ordonné de me présenter chez vous. » — « Il doit, monsieur, monter à cheval sans perdre un instant, se mettre à la tête de sa garde, traverser le jardin des Tuileries, et gagner la ville de Rouen par la route de Saint-Germain. A Rouen, il protestera contre le licenciement de sa garde, déclarera que l'Assemblée n'avait pas le droit de le prononcer, et en conséquence il la dissoudra. »

Cet avis ne fut pas suivi, mais il fit une telle impression sur l'esprit de Louis XVI, en le rapprochant de la dernière phrase du discours, que lorsque Stanislas Girardin racontait ce trait de sa vie, il lui attribuait en partie la résistance opiniâtre que le roi opposa à la sanction du décret qui licenciait sa garde. « Le général Dumouriez, nous disait-il, qui, en sa « qualité de ministre de la guerre, soumit ce décret à la sanc- « tion de Louis XVI, a déclaré, dans ses Mémoires, qu'il n'a « jamais connu la cause d'une résistance qu'il n'a pu vaincre « qu'avec une peine extrême : j'aurais pu la lui expliquer en « lui racontant cette anecdote. »

Stanislas Girardin présidait l'Assemblée législative, le 20 juin 1792, dans cette journée où la fureur populaire outragea,

Digitized by Google

dans le château des Tuileries, la majesté royale[1]. Ces excès firent sur lui une grave impression. Effrayé des dangers auxquels ils exposaient la monarchie constitutionnelle, il s'éleva, avec un égal courage, contre les deux partis extrêmes. Lorsqu'on proposa de mettre en accusation le général La Fayette, il le défendit à la tribune et faillit à être assassiné. Le 9 août, il se plaignit à l'Assemblée de l'attentat commis sur sa personne. « Hier, dit-il, j'ai été frappé dans le lieu même de vos séances. — En quel endroit, demandèrent ironiquement plusieurs députés? — Par-derrière, répondit-il; les lâches ne frappent jamais autrement. Je déclare, au surplus, à la nation, de laquelle je tiens mes pouvoirs, que je ne puis voter davantage si le Corps-Législatif ne prend les moyens qui peuvent nous donner liberté et sûreté. »

A cette même époque une grande armée prussienne marchait sur la France; trente mille Autrichiens prenaient la même direction : les troupes des Cercles étaient en mouvement, et les émigrés français, aussi formés en armée, se disposaient à rentrer en France à leur suite, lorsque le fameux manifeste du duc de Brunswick, qui était investi du commandement en chef de toutes ces armées réunies, vint révéler à la France le sort qu'on lui préparait. L'indignation produisit l'enthousiasme pour la défense de la patrie et de l'indépendance nationale. La position de la cour à Paris était bien périlleuse. On dit que son plan était de faire, du château des Tuileries, une sorte de forteresse, et d'y organiser les moyens de défense suffisans pour résister à toute attaque, en attendant que l'armée prussienne vînt délivrer le roi, dissoudre l'Assemblée législative, en un mot, acquitter les promesses du manifeste du duc de Brunswick. Ce plan, d'une exécution très-difficile, tant par la

[1] Napoléon a raconté à un de ses ministres, dont le témoignage est digne de confiance, qu'il était au 20 juin dans le jardin des Tuileries. « Appuyé contre un « arbre, lui a-t-il dit, j'examinais jusqu'où peuvent aller les excès de la multi- « tude, et, pénétré de l'horreur qu'ils inspirent, je me disais : « Si j'etais roi, je « profiterais d'une pareille occasion pour ressaisir ma puissance; si Louis XVI « la laisse échapper, on le tuera. »

Digitized by Google

nature des circonstances que par celles des localités, présentait entre autres dangers celui de provoquer une attaque populaire. Ce danger était d'autant plus grand que le roi n'avait que les gardes suisses sur lesquels ils pût compter. Il s'était flatté de l'appui d'une partie de la garde nationale; mais cet espoir a été déçu, et la garde nationale ne s'est montrée que pour marcher en masse contre l'armée prussienne. Cependant, quelque mesquins que fussent les préparatifs de défense, faits au château, il n'est pas impossible, il y a même quelque probabilité que tout aurait tourné différemment si, au lieu de s'éloigner de ses fidèles gardes suisses, au moment où ils exécutaient vaillamment l'ordre qu'il leur avait donné le matin même, en personne, dans la cour du château, de le défendre s'il était attaqué, et de repousser la force par la force, le roi se fût mis à leur tête lorsqu'ils chargèrent et repoussèrent les assaillans jusqu'à la rue Saint-Nicaise. Nul ne peut bien calculer ce que serait devenu ce premier avantage s'il avait été suivi par le roi en personne. C'est alors qu'une partie de la garde nationale eût pu embrasser sa cause. Ce qui paraît certain, c'est que la majorité de l'Assemblée législative, cette même majorité qui, trois jours auparavant, avait absous M. de La Fayette, malgré les efforts de la Gironde et les clameurs des jacobins, n'aurait pas hésité à se déclarer pour lui et à l'assister par ses décrets.

Quoi qu'il en soit, voici les faits. Dans la nuit du 9 au 10 août, lorsque l'inquiétude, l'alarme, l'agitation étaient portées à un si haut degré dans Paris, une altercation, survenue sur la place Vendôme, entre deux patrouilles qui ne se reconnurent pas, et dont l'une a accusé l'autre d'être une fausse patrouille, fit crier aux armes! le tocsin! la générale! et aussitôt des cris terribles se communiquèrent de proche en proche; le son plus terrible encore du tocsin retentit bientôt dans tous les quartiers et dans toutes les rues de Paris. Tous les citoyens coururent à leurs sections, les membres de l'Assemblée à leur salle, où ils apprirent bientôt que les quarante-huit sections de Paris, assemblées spontanément, réclamaient la déchéance

Digitized by Google

de Louis XVI et le châtiment des traîtres dont elles l'accusaient d'être entouré. En même tems les sections envoyaient des mandataires extraordinaires à l'Hôtel-de-Ville pour y former une nouvelle municipalité, dite l'assemblée de la commune de Paris, remplacer l'ancienne et diriger leurs mouvemens. Le premier soin de cette assemblée fut de faire attaquer le château par les masses de peuple qui se réunissaient autour de l'Hôtel-de-Ville, et Mandat, chef de légion de la garde nationale et commandant de jour, fut massacré sur les marches de l'Hôtel-de-Ville pour avoir refusé d'obéir à leurs ordres.

Le roi, accompagné de M. Rœderer, procureur syndic, et des membres du directoire du département, et entouré de la reine, du Dauphin et de toute la famille royale, alors aux Tuileries, était descendu dans les cours du château où se trouvaient, outre les gardes suisses, le bataillon de garde nationale des Filles-Saint-Thomas avec leurs canonniers, et tous ceux que leurs opinions et leur attachement au roi avaient portés à s'y réunir. Là le procureur syndic les avait requis de repousser la force par la force. Les Suisses le jurèrent; on prétend que les gardes nationaux ne dirent rien, et que les canonniers déchargèrent leurs pièces en présence du roi, qui remonta dans ses appartemens. L'attaque ne se fit pas attendre long-tems. Des colonnes de peuple armé, des fédérés bretons, marseillais et autres couvrirent bientôt la place du Carrousel; une batterie, établie devant l'hôtel d'Elbœuf, allait tirer sur le château, lorsque M. Rœderer invita le roi, au nom de l'administration du département, à se rendre à l'Assemblée, afin d'y mettre ses jours en sûreté. La reine ne voulait point céder à cette exhortation. « Du moins, dit-elle à M. Rœderer, vous répondez de la vie du roi. — Ce dont je puis répondre, madame, c'est que je sacrifierai la mienne pour empêcher qu'on attente aux jours de vos majestés. » — Le roi détermina la reine à le suivre, et se rendit à l'Assemblée en traversant le jardin. « Messieurs, « leur dit-il, je suis venu ici pour empêcher un grand crime : « je pense que je ne saurais être plus en sûreté qu'au milieu

Digitized by Google

« de vous. » Ensuite, sur l'observation que l'Assemblée ne pouvait pas délibérer en présence du roi, il descendit du fauteuil où il était assis à côté du président, et passa avec la reine et sa famille dans la loge du logographe. On assure que dans ce moment la reine, revenue de son premier trouble, se pencha vers le prince de Poix, et lui dit : « Avant quinze jours nous « serons plus puissans que tout ce monde-là. » L'infortunée !!!

Le bruit du canon et de la mousqueterie se fit entendre. Les Suisses, ayant ouvert la porte du château, avaient tiré deux ou trois coups de canon à mitraille sur le peuple ; puis, battant la charge, ils étaient sortis en colonne, avaient balayé en un instant la place du Carrrousel, repoussé la multitude dans les rues adjacentes, et même pris les canons placés devant l'hôtel d'Elbœuf. L'Assemblée, frappée de terreur, était immobile et en silence, lorsque le roi avertit lui-même le président qu'il venait d'envoyer aux Suisses l'ordre de ne plus tirer ; mais déjà les Suisses avaient appris que le roi avait quitté le château ; et à cette nouvelle, si funeste pour eux, ils avaient jeté leurs armes à terre et crié au peuple qu'ils ne se battraient plus contre lui. Le peuple revint en effet; mais il revint furieux, et, se jetant sur les Suisses, il commença à les égorger. Alors les Suisses voulurent reprendre leurs armes et se rallier, mais il n'était plus tems. Le peuple entre pêle-mêle avec eux dans le château, massacre indistinctement tous ceux qu'il peut saisir. Ce massacre durait encore lorsque, du fond de la tribune, l'infortuné Louis XVI entendit décréter qu'il était suspendu de ses fonctions jusqu'à la réunion d'une convention nationale.

De ce jour, Stanislas Girardin crut devoir ne plus monter à la tribune; et le 24 septembre 1792, il dut à l'amitié de M. Maret, aujourd'hui duc de Bassano, une apparente mission pour l'Angleterre, qui n'avait d'autre objet que de mettre ses jours en sûreté [1]. Il partit donc pour Londres, où il retrouva

[1] Ce voyage en Angleterre fit dire, dans le tems, que Stanislas Girardin avait émigré. Pour se dérober aux conséquences de cette assertion, il se fit délivrer le certificat suivant : « Je soussigné André-François Miot, commissaire des rela- « tions extérieures, certifie que le citoyen Louis-Stanislas Girardin a été envoyé

Digitized by Google

MM. de Talleyrand, Chauvelin, etc. Un jour qu'il dînait avec Fox, on remarqua la grande ressemblance qu'il avait dans la figure avec cet illustre orateur anglais. Elle était en effet très-remarquable. Horace Vernet, en voyant un portrait de Fox, en a été lui-même frappé, et cette gravure ne lui a pas été inutile pour faire revivre éloquemment sur la toile les traits de Stanislas Girardin [1].

Stanislas Girardin revint à Paris dans la soirée même du 21 janvier 1793... Il avait appris le matin au Bourget que l'échafaud était dressé pour l'infortuné Louis XVI; il attendit la fin du jour pour rentrer dans la capitale. Il alla chercher asile dans une maison de la rue Blanche. On venait pour l'arrêter, lorsqu'il se sauva par une fenêtre; il alla se réfugier rue du Bout-du-Monde, chez la femme qui lui avait servi de bonne pendant son enfance. Cette brave femme le recueillit avec un courageux empressement; mais un jour elle entre pâle, tremblante, dans sa chambre : « Ah! monsieur, mon bon monsieur, on dit dans « le quartier que nous avons caché un aristocrate; les ouvriers « murmurent; on parle d'une visite domiciliaire : sauvez-vous, « sauvez-vous! » Stanislas Girardin attend la nuit, et quitte ce refuge pour aller en chercher un autre chez son père à Ermenonville. De là il se rend chez son oncle au château de Baye. Il ne tarda pas à y être arrêté avec ses frères, et il fut détenu, pendant la terreur, dans une petite ville du département de la Marne, appelée Sézanne. C'est là que, se souvenant de l'Émile de Jean-Jacques, il se fit menuisier, et forma un atelier dans la prison. Le 9 thermidor le rendit à la liberté et à sa famille.

Peu de tems après, il fut nommé membre du directoire du

« en Angleterre par le ci-devant département des affaires étrangères, le 24 sep- « tembre 1792, et qu'il a eu l'ordre d'en revenir le 25 décembre de la même an- « née (V. S.). En foi de quoi, etc.

« A Paris, le 22 pluviôse an 3 de la république une et indivisible.

« A. F. Miot. »

[1] Stanislas Girardin avait déjà fait en 1785 un voyage en Angleterre, dont la relation existe dans ses papiers. (*Note de l'éditeur.*)

district de Senlis ; il déclara ne pouvoir en remplir les fonctions, parce qu'il ne voulait pas contribuer à faire exécuter les lois spoliatrices et sanguinaires qui subsistaient encore, et qui plongèrent une foule de familles dans la douleur et dans le deuil. On le menaça d'une nouvelle captivité s'il n'acceptait pas les fonctions qui lui avaient été confiées par le directoire : « Si vous persistez, répondit-il, ramenez-moi aux carrières. »

Rentré dans la solitude, cherchant à se soustraire aux regards de l'autorité, il ne put parvenir à se dérober à la bienveillance de ses concitoyens. Ils lui en donnèrent un nouveau témoignage en le plaçant, par leurs suffrages, dans l'administration du département de l'Oise en 1798.

C'est à cette époque que recommence le journal de Stanislas Girardin.

Digitized by Google

JOURNAL

DE

STANISLAS GIRARDIN.

1798.

(AN VI.)

Dans ma jeunesse j'avais entrepris un journal que j'écrivais avec exactitude; je confiais au papier mes plus secrètes pensées, mes peines, mes plaisirs, mes observations; c'était l'histoire quotidienne de ma vie, elle était destinée à me rajeunir par le souvenir dans un âge avancé, et à ramener mon esprit vers le passé quand le présent n'aurait plus d'agrémens à m'offrir. Lorsque je commençai cette entreprise, mêlée de tant de charmes, je croyais pouvoir la continuer; j'imaginais alors que le lendemain ramenerait, à peu près, des événemens semblables à ceux de la veille, j'étais loin de prévoir qu'un jour viendrait où les phrases les plus innocentes, les réflexions les plus simples, écrites depuis dix ans, pourraient servir de prétexte à la persécution, de moyen d'accusation, et de base à un jugement de mort. Ce jour arrivé, il a fallu brûler tous mes papiers, livrer aux flammes vingt volu-

Digitized by Google

mes de notes, mes écrits pendant l'Assemblée législative, le dépôt de mes secrètes pensées, et voir ainsi consumer ma fortune littéraire et politique.[1] Le sacrifice était à peine achevé que des gendarmes entrent dans ma chambre, me conduisent en prison. Le 9 thermidor m'en fit sortir comme toutes les autres victimes échappées à la mort positive, mais tuées moralement par le spectacle de l'instrument du supplice perpétuellement suspendu sur leur tête. Je fus rendu à la vie, mais non rattaché à l'existence. Comme il fut douloureux à faire l'appel nominal des amis, des parens, et dans cette longue nomenclature combien hélas! combien ne répondirent pas! Ils avaient vécu; je vivais et je pouvais dire: « Et moi aussi j'ai vécu. » L'avenir était mort, la terreur avait fait disparaître l'espérance. La vie ne me paraissait plus qu'un voyage, et mon pays une hôtellerie. Lorsqu'il n'y a plus d'avenir, l'imagination a perdu sa berceuse; l'étude alors n'avait plus d'attrait, l'occupation plus de douceur. Que peut-on faire, lorsque *demain* est devenu un mot vide de sens? *Demain* n'existait pas pour moi; aussi, depuis ma sortie de prison, trois années et plus se sont écoulées et je n'ai rien fait. Je ne sais à quoi attribuer cette impulsion plus forte que ma volonté,

[1] Le journal de ses premières années dont nous avons cité plusieurs fragmens, et une partie des papiers relatifs aux époques qui ont précédé 1791 et d'après lesquels il a tracé le commencement de ses Mémoires, échappèrent à cette destruction. Ils étaient enfouis à Ermenonville, et c'est à Baye que Stanislas Girardin a brûlé les écrits qui manquent au recueil de ses Souvenirs. (*Note de l'éditeur.*)

Digitized by Google

qui me détermine à reprendre la plume aujourd'hui et qui m'inspire le désir de recommencer encore de nouvelles notes sur chacune des journées de ma vie.

(12 NIVOSE AN 6.)

1er janvier 1798.

Les lois, les persécutions, les emprisonnemens ne peuvent anéantir tout-à-coup les vieilles institutions. Le tems seul peut détruire l'ouvrage du tems. Le calendrier républicain est le seul légal; le grégorien le seul suivi. Tant de préjugés contribuent à préserver son existence qu'il durera aussi long-tems, vraisemblablement, que la génération actuelle, et, pendant bien des années encore, *Monsieur Dimanche* conservera l'avantage sur la *citoyenne Décadi*. Comme il est beaucoup plus de gens qui reçoivent des étrennes qu'il n'y en a qui en donnent, l'habitude d'en demander s'est conservée. Le 1er janvier a été célébré comme autrefois. Les rues était pleines de monde, on allait faire des emplettes, des visites; ce jour est souvent dans les familles l'époque d'une réconciliation; sous ce rapport il est précieux, et de toutes les habitudes qui marchent à sa suite, il n'en est pas de plus utile à conserver; elle peut servir d'excuse à beaucoup de puérilités inséparables de cet usage qui durera tant qu'il y aura des domestiques, des enfans et des marchands de bonbons.

Et moi aussi, j'ai fait des visites et j'ai rencontré,

Digitized by Google

dans une maison, madame de Cabris, la sœur du célèbre Mirabeau; elle en a la laideur, et son frère disait d'elle : « Elle a suffisamment d'esprit pour en pouvoir donner à dix femmes. » Elle prétendait avoir lu une brochure qui contenait une correspondance de Mirabeau, écrite en 89 et 90, dans laquelle étaient développés tous les moyens employés depuis pour faire la conquête de l'Italie.

(13 NIVOSE.)

On parlait depuis long-tems de la fête que le ministre des relations extérieures devait donner à la citoyenne Bonaparte. Des billets d'invitation ont été envoyés aujourd'hui. Le désir que les marchandises anglaises fussent bannies des toilettes de ceux qui devaient aller au bal, y était exprimé. Les gens, qui n'approfondissent rien; n'ont vu qu'une petitesse dans cet avertissement; ceux qui réfléchissent davantage ont vu une proscription assurée des objets manufacturés en Angleterre. Ce que les lois, ni les arrêtés du Directoire ne pouvaient faire, un billet de bal le fera. Ce billet rappelle l'édit d'un de nos rois qui, voulant détruire le luxe, défendit à toutes les femmes de porter des étoffes d'or et d'argent, à l'exception des courtisanes.[1] Le grand art du législateur est de faire servir le caractère national à l'exécution des lois.

[1] Cette mesure ordonnée par Saint-Louis a donné naissance au proverbe : *Bonne renommée vaut mieux que ceinture dorée.*

Digitized by Google

FÊTE

DONNÉE A MADAME BONAPARTE.

(14 NIVOSE.)

La fête donnée à madame Bonaparte a été magnifique. Les appartemens avaient été décorés par les meilleurs artistes. Le superbe escalier de l'hôtel Galiffet était couvert d'arbustes odoriférans. Des musiciens placés autour de la coupole faisaient entendre une musique délicieuse. Cette idée de faire commencer la fête aussitôt que l'on entrait dans la maison, était heureuse et a été universellement applaudie. Les salles destinées aux jeux, à la danse, aux rafraîchissemens, étaient remplies; peut-être y avait-il un peu trop de monde, mais cet excès est préférable à l'excès contraire. Les femmes étaient simplement mais élégamment vêtues; on ne pouvait en dire autant des hommes. Celui qui eût été chargé de donner le prix à la beauté n'aurait eu que l'embarras du choix; jamais on ne vit une réunion de plus jolies personnes. En vouloir citer les noms serait une trop longue entreprise. A minuit la musique a joué le chant du départ, on s'est rendu dans la salle du banquet, où toutes les femmes se sont placées autour d'une table de trois cents couverts. Ce superbe coup-

Digitized by Google

d'œil était répété dans une multitude de glaces placées à l'une des extrémités de la galerie; l'autre aboutissait à un jardin où l'on voyait des tentes, des soldats de tous les corps en garnison à Paris; cet appareil militaire formait un tableau aussi pittoresque qu'analogue à la circonstance; le mauvais tems a empêché d'en jouir. Les toasts ont été portés par Talleyrand; chacun d'eux amenait un couplet; les chansons avaient été composées par Després et Despréaux, elles furent chantées par Laïs, Chenard et Chéron.

Dans l'intervalle des chants, Dugazon raconta l'histoire d'un baron allemand : elle était déplacée; d'ailleurs un farceur et Bonaparte, des farces et une grande assemblée, combien il y a là d'idées qui s'écartent les unes par les autres! Des lazzis, de mauvais bons mots, dans une petite société, soit; mais non devant les plus grands généraux de la république, les premiers fonctionnaires de l'état. Cette inconvenance a été remarquée; celle des directeurs, en se montrant en public, sans avoir le costume prescrit par la Constitution, l'a été également. C'est surtout dans cette occasion que l'on a pu juger combien était sage la loi constitutionnelle, qui ordonne aux chefs du pouvoir exécutif, de ne jamais se montrer sans être revêtus des marques de leur dignité.

Bonaparte a toujours été près de sa femme pendant toute la durée du souper. Il paraît être fort occupé d'elle, on dit même qu'il en est très-amoureux et excessivement jaloux. Madame Bonaparte

Digitized by Google

n'est cependant plus jolie; elle a près de quarante ans et les paraît bien; elle conserve une taille élégante et son bon cœur ne vieillira jamais. Bonaparte n'a pas plus de cinq pieds, son visage est pâle, ses joues creuses, ses yeux petits et éteints; tout annonce qu'il est poitrinaire. Ses regards dècèlent une profonde dissimulation; il veut que les recherches de ceux qui voudraient le pénétrer soient inutiles, et cette excessive réserve éloigne la confiance. Bonaparte s'est retiré à une heure; le bal s'est prolongé jusqu'à huit heures du matin. Le maître de la maison n'en a point fait les honneurs, mais chacun a pu croire, par la manière attentive dont il a été servi, qu'il se trouvait chez lui.

Digitized by Google

MA DESTITUTION

DE LA PLACE D'ADMINISTRATEUR DU DÉPARTEMENT DE L'OISE.

THERMIDOR AN 6.

août 1798.

Je suis parti, le 30 prairial an VI, pour aller passer quelques jours à Ermenonville. J'y suis resté jusqu'au 8 messidor époque de mon retour à Beauvais. Le 9, à sept heures du matin, le citoyen la C.. vint me voir et m'annonça que j'étais destitué. D'après la précaution que j'avais prise de n'accepter qu'avec l'agrément du Directoire, j'aurais pu en être étonné, mais je suis arrivé au point de ne plus m'étonner de rien.

A onze heures je fus à la séance, j'aperçus de l'embarras sur le visage du président, de la douleur sur celui de Dubout, de la malice sur la figure ronde du petit Dubois, et de la joie peu dissimulée sur celle de Leblanc; Quinquet était absent. Je pris ma place ordinaire, et voyant que personne ne prenait la parole, je me décidai, sur-le-champ, à leur faire part de ce que l'on m'avait dit. « L'on ne vous a pas trompé, répondit le président, et le secrétaire est chargé de vous faire remettre une

Digitized by Google

copie de votre destitution. — Citoyen président, c'est à vous à m'en donner connaissance, il faut que les formes légales soient remplies. — Puisque vous l'exigez, je vais vous lire l'arrêté du Directoire :

« Le Directoire exécutif considérant que le citoyen Stanislas Girardin, administrateur du département de l'Oise, entrave, par des pratiques sourdes, la marche de ses collègues et cherche à surprendre leur religion.

« Qu'il travaille, par des intrigues, à propager dans toute l'étendue du département de l'Oise les principes contraires à l'égalité, que déjà il a répandus dans le canton de Chantilly et dans les environs.

« Que ses liaisons habituelles avec des hommes notoirement connus par leur royalisme lui ont fait perdre la confiance nécessaire à un administrateur;

« En vertu de l'article 196 de la constitution, arrête :

« Article 1er. Le citoyen Girardin est destitué de ses fonctions d'administrateur du département de l'Oise.

« Article 2. Il sera pourvu à son remplacement dans la forme prescrite par l'article 188 de la constitution.

« Article 3. Le ministre de l'intérieur est chargé de l'exécution du présent arrêté qui ne sera pas imprimé. »

« Pour expédition conforme,

« Le président du Directoire exécutif,

« *signé*, REWBELL. »

Cette lecture achevée, je me levai et je leur dis :

« Citoyens, mes fonctions d'administrateur cessent à l'instant où j'ai eu légalement connaissance de ma destitution ; si je prends la parole, ce n'est pas comme administrateur, mais comme pétitionnaire, et je vous demande de vouloir bien prendre en considération les réflexions que je vais avoir l'honneur de vous soumettre.

« L'on m'accuse, 1° d'avoir cherché à entraver, par des pratiques sourdes, la marche de mes collègues.

« Vous savez que, loin d'avoir cherché à entraver votre marche, j'ai fait tout ce qui dépendait de moi pour accélérer celle de l'administration. Plus de deux cents affaires terminées, plus de cinquante rapports adoptés par vous, plus de quarante lettres écrites aux ministres démontrent assez la fausseté de cette allégation.

« 2° D'avoir cherché à surprendre votre religion.

« J'en aurais eu la volonté que vous êtes trop éclairés pour qu'il m'eût été possible d'y parvenir; ce reproche est d'ailleurs si peu fondé que, pendant le court espace de mon administration, aucune délibération n'a éprouvé d'objection, et toutes ont été prises à l'unanimité.

« 3° D'avoir travaillé à propager des principes contraires à l'égalité dans toute l'étendue du département et notamment dans le canton de Chantilly et dans les environs.

« La lecture de ma correspondance administrative répond suffisamment à cette inculpation. Vous sa-

Digitized by Google

vez qu'elle respire l'amour de la liberté, qu'elle a pour but de faire exécuter et chérir les lois, qu'elle est tout-à-fait dans le sens du gouvernement, puisqu'elle est conforme aux principes de la constitution. Cette correspondance approuvée et signée par vous est devenue la vôtre, et si vous ne croyez pas mériter le reproche que l'on m'adresse, il vous paraîtra simple d'imaginer également qu'il ne peut m'atteindre.

« 4° Que j'ai eu des liaisons habituelles avec des hommes notoirement connus par leur royalisme.

« J'étais tous les jours au département avant huit heures du matin, j'y restais jusqu'à huit heures du soir : c'est un fait dont vous avez été tous les témoins. Il en résulte la preuve évidente que pendant mon séjour à Beauvais, je n'ai eu de liaisons d'aucune espèce. Cette conduite, dictée par la prudence, n'a pu me garantir d'une imputation dénuée de toute espèce de vraisemblance.

« Si les courtes réflexions que je viens de développer suffisent pour vous démontrer que toutes les bases des considérans qui précèdent l'arrêté relatif à ma destitution sont fausses, la vérité vous impose l'obligation de le déclarer, et la justice, celle de me rendre dépositaire de cette déclaration pour en faire l'usage que je croirai convenable.

« Ce que je vous demande est autant pour vos intérêts que pour le mien ; ce qui m'arrive aujourd'hui peut vous arriver demain : toutes les flèches de la calomnie ne sont point épuisées ; plût à Dieu que celle qui vient de me frapper fût la dernière!

Digitized by Google

le monde en serait plus tranquille et les hommes plus heureux. »

Dubout dit que l'administration ne pouvait délibérer sur ma demande si elle ne lui était présentée par écrit, mais qu'il m'engageait d'autant moins à rédiger ma pétition, qu'il avait la certitude que l'on n'y ferait pas droit. Ses collègues ajoutèrent qu'accueillir ma demande, ce serait établir une lutte inconvenante avec le gouvernement.

« La volonté du Directoire, ai-je répondu au président, n'est et ne peut être de commettre sciemment une injustice ; il a et doit avoir le vif désir de la réparer, et votre conscience devrait vous imposer la loi de fournir à un de vos anciens collègues tous les moyens de se disculper et d'éclairer le Directoire. Il est des choses sur lesquelles il est inutile d'insister, ma demande est de ce nombre, votre conduite ne peut me surprendre, et le seul service que j'attends maintenant de vous, est de vouloir bien dire à celui qui m'a dénoncé, si jamais vous parvenez à le connaître, qu'il est le plus misérable et le plus fourbe de tous les hommes.

« Le règne des intrigans n'aura qu'un temps, et vous vous repentirez un jour, citoyens, de votre conduite envers moi ; vous savez que je suis tout-à-fait innocent, et vous n'avez pas le courage de le déclarer ; je vous préviens que je vais à Paris, je tâcherai d'éclairer l'autorité sur le compte des hommes qui cherchent à la tromper et à nuire au gouvernement en écartant des affaires publiques

ceux qui veulent franchement la constitution et qui, j'ose le dire, peuvent puissamment contribuer à l'établir. »

Je suis parti de Beauvais le 10 messidor pour aller à Paris, et j'emportais, je puis l'avouer, les regrets et l'estime des gens de bien.

Le 11, j'étais avant neuf heures du matin chez Talleyrand; je lui fis part de ma destitution, il en parut fort affecté et il m'assura qu'il en parlerait avec chaleur au Directoire; « mais, a-t-il ajouté, il faut en connaître la véritable cause avant de commencer des démarches et afin de les rendre utiles. » Il envoya sur-le-champ un de ses secrétaires intimes chez le ministre de l'intérieur et le chargea de prendre des renseignemens dans les bureaux.

Le 12, je fus chez le ministre de l'intérieur: j'eus une très-longue conversation avec l'un des chefs de bureau. Il m'assura que ma destitution était un arrêté du propre mouvement d'un seul directeur, sollicité par un des députés de mon département. « Relisez-le pour vous en convaincre: la rédaction en est si vague qu'elle prouve que c'est plutôt une vengeance que l'on veut exercer, qu'un jugement que l'on veut rendre. Lorsque nous prononçons une destitution, notre arrêté a la forme d'un jugement, les dénonciations y sont précisées, et nous ne prenons ce parti qu'après avoir cherché à nous procurer tous les éclaircissemens possibles sur le compte de l'individu dénoncé. » Cette marche me parut bien plus sage que celle des magistrats suprêmes, et comme elle n'a-

Digitized

vait point été observée, je fus convaincu que ma destitution partait de plus haut.

Le 13, à sept heures du matin, je fus voir P***, Il était venu passer quelques jours à Paris; il m'avait donné des marques d'un intérêt si vrai que je lui devais au moins de l'en remercier. « Votre destitution, me dit-il, ne prend pas sa source dans les motifs vagues et sans fondement qui sont exprimés dans les considérans, mais elle a été sollicitée par Mathieu, parce qu'il vous a cru l'auteur d'un mémoire remis au Directoire, où Barras, Le Blanc, et lui, ne sont pas favorablement traités. »

Ce que je venais d'apprendre par hasard, m'indiquait la route que j'avais à suivre pour acquérir toutes les preuves qui m'étaient nécessaires pour connaître enfin le véritable auteur et le véritable motif de ma destitution.

Je me décidai, pour y parvenir, à me rendre chez Portiez de l'Oise; il me reçut avec un embarras extrême.

« Vous savez sans doute, lui ai-je dit en entrant, le but de ma visite? — Oui, vous êtes destitué. — Et, sans doute, vous savez combien peu sont fondés les motifs de cette destitution: ne prend-elle pas sa source dans un mémoire présenté au Directoire?—Ce n'est point un mémoire, ce sont des notes contre Mathieu, et notamment contre Le Blanc; elles furent présentées au moment où il devait être nommé commissaire et firent assez d'impression sur l'esprit d'un directeur pour faire ajourner

Digitized by Google

sa nomination pendant une décade. Elles furent communiquées à Mathieu, il y répondit à la marge d'une manière satisfaisante, et ses réponses levèrent les obstacles qui s'opposaient à la nomination de Le Blanc.—L'on m'a soupçonné d'être l'auteur de ces notes?—Cela est vrai.—Il m'importe de détruire ce soupçon dans l'esprit de Mathieu : Ceux qui me connaissent ne pourraient me croire capable d'une action indélicate, et il faut n'avoir aucune idée de mon caractère pour avoir pu me soupçonner un seul instant d'être l'auteur d'un écrit anonyme. Ma justification, sur ce point, sera complète, et pourra servir à faire repentir ceux qui deviennent des instrumens de vengeance et nuisent à la consolidation du gouvernement, en lui faisant commettre des injustices. » Je m'élevai avec beaucoup de force contre celle dont j'avais à me plaindre; je témoignai ma surprise à Portiez de ce qu'il paraissait ignorer, qu'après neuf années de révolution, chacun de ceux qui avaient joué un rôle dans ce grand événement, se trouvaient être exposés à être perpétuellement placés entre la chaise curule et l'échafaud. Je ne rapporterai point ici tout ce que j'ai dit sur un sujet aussi vaste, aussi riche en comparaisons, aussi fécond en exemples; je parlai avec chaleur et je quittai Portiez, très-mécontent. Pendant cette entrevue il fut toujours embarrassé, dissimulant presque toujours, et ne laissa pas échapper une parole capable d'indiquer un sentiment d'indignation contre l'injustice.

Dans le cours de la matinée, je vis Mathieu; « je sais, lui dis-je en l'abordant, que vous êtes l'auteur de ma destitution. » Il y avait, dans le son de ma voix, un ton d'assurance qui ne permettait pas de faire une réponse évasive. Aussi Mathieu me dit : « Citoyen, quand cela serait, je n'ai pas de compte à vous rendre. — Aussi je ne viens point vous en demander : l'explication que je désire avoir avec vous n'est point relative à ma destitution, elle portera uniquement sur des notes remises au Directoire et dont je sais que vous me croyez le rédacteur. — J'ignore ce que vous voulez dire, et j'ignore également l'existence des notes dont vous parlez. — Toute dénégation à ce sujet, citoyen, serait complètement inutile, puisque j'ai la certitude que des réponses, écrites de votre main, sont à côté de ces notes. — Comment avez-vous pu le savoir? — Parce qu'on parvient toujours à savoir ce qui intéresse vivement. — L'on a commis une grande indiscrétion en vous instruisant de ce fait. — Cela est possible, mais vous avez eu tort de m'en croire l'auteur, jamais je ne le fus, ni ne le serai d'aucun écrit anonyme. — Qui vous a dit, citoyen, que c'était un écrit anonyme? Les notes qui m'ont été remises n'étaient pas signées, mais celles présentées au Directoire ou à un directeur pouvaient l'être. — D'accord, mais je vous donne ma parole d'honneur qu'elles ne sont pas signées par moi, et que je n'en suis pas l'auteur. — Mais de qui sont-elles donc? — Je l'ignore, je ne sais pas les noms de tous ceux qui impriment ou écri-

Digitized by Google

vent des sottises. Si ma parole d'honneur ne vous suffit pas, ce qui peut être, puisque je vois que vous me connaissez si mal, je m'engage à vous donner toutes les preuves capables de vous convaincre que ces notes ne sont pas de moi. — Vous mettez bien de la vivacité dans cette discussion. — Il est impossible de parler froidement d'une chose qui blesse la délicatesse. — Puisque vous mettez du prix à me persuader que vous n'êtes pas l'auteur de ces notes, je vous avouerai que j'en attache aussi à en avoir la conviction. Dès aujourd'hui j'en parlerai à Merlin. — Et moi, je tâcherai de parvenir à déterminer Rewbell à vous dire que je n'en suis pas l'auteur. » Cette phrase fut la dernière de notre conversation pendant tout le cours de laquelle j'aperçus une attention suivie de ne rien laisser échapper que l'on eût voulu ensuite retenir.

En sortant de chez Mathieu, je fus chez Bo***, le secrétaire intime de Barras. « L'objet de ma visite vous paraîtra peut-être un peu singulier, citoyen, car je viens vous demander par quel hasard vous avez dit, le 3 messidor, que j'étais destitué, tandis que ma destitution ne m'est parvenue que le 8. — Voici pourquoi : j'ai passé les deux premiers jours de messidor à Chantilly; à mon retour à Paris, Barras me dit : Y a-t-il quelque chose de nouveau dans le département de l'Oise? — Non. — Eh bien! dans peu on y apprendra une nouvelle, c'est la destitution d'un administrateur du département. — Qui donc? — Le citoyen Girardin. — Il jouit

Digitized by Google

dans son département de l'estime publique et passe pour s'occuper avec zèle des travaux administratifs. Par quel motif l'avez vous destitué? — Je n'en sais rien. — Je crois que vous avez mal fait. — Cela se peut. — Nous parlâmes ensuite d'autre chose. Il y a deux jours que Barras m'envoya chercher, il me dit de prendre des informations sur le citoyen Girardin qui avait été destitué, parce qu'il voulait savoir qui il était. — Je lui dis que c'était celui qui avait été membre de l'Assemblée législative. — Je voulais le savoir parce que, depuis sa destitution, il a été adressé au Directoire plus de cinquante lettres qui s'accordent à la présenter comme un malheur pour le département, et plus de vingt individus sont venus nous dire du bien de lui. « Tu vois, a-t-il ajouté, comme le gouvernement est trompé: des hommes, auxquels nous avons confiance, en disent du mal et le peignent comme un royaliste; et d'autres, en qui nous avons une égale confiance, font l'éloge de ses talens et répondent de son attachement à la constitution. Je crains que dans cette circonstance, nous n'ayons mis un peu trop de précipitation. — Je le crois.

« L'histoire de votre destitution est bien courte, ajouta Bo***; les notes, qui en sont la cause principale, ont été remises à Rewbell et transmises à Mathieu par le Directoire. Celui-ci, vous en soupçonnant l'auteur, a voulu, pour s'en venger, vous faire destituer. Il s'est adressé à Merlin, avec qui il est lié, et l'a prié de lui rendre ce service. Un mot de

Digitized by Google

Mathieu peut tout réparer, il a beaucoup de crédit ici.

« Je vous sais gré de votre franchise et suis très-sensible à l'intérêt que vous me témoignez; cela m'engage à vous demander de tâcher de me faire avoir un entretien particulier avec Barras. — Cela est inutile, car je puis vous assurer que, dans cette affaire, il n'est nullement contre vous. — Je le crois, mais voici pourquoi je désire le voir: Mathieu me croit intimement lié avec lui, et cette croyance est tellement accréditée dans le département de l'Oise, parmi les jacobins, qu'ils se sont réjouis de ma destitution sous deux rapports; le premier, parce qu'ils étaient fâchés de voir occuper une place importante par un homme qui ne partage point les principes de leur secte; et le second, parce qu'ils disaient que c'était frapper Barras que de faire éprouver un grand désagrément à un homme pour lequel il avait beaucoup d'amitié. — Mais cependant je ne vous vis jamais chez lui et il vous connaît si peu qu'il m'a chargé de savoir qui vous étiez. — Je ne l'ai effectivement jamais vu de ma vie, et je désire le voir. — Eh bien! venez demain à six heures du soir et vous le verrez. »

Je rendis compte à Talleyrand du résultat de ma matinée; je l'instruisis du véritable motif de ma destitution, lui indiquai la marche à suivre. Il me promit d'en parler et me dit: « Si votre réintégration dépendait de Barras, je suis, vis-à-vis de lui, dans une position à pouvoir l'exiger, et je puis la demander avec chaleur à Treilhard et à Merlin; c'est ce que je ferai. »

Digitized by Google

Le 14, j'étais au Luxembourg à six heures du soir. Barras me fit dire qu'il ne pouvait me recevoir, mais que je le verrais le 16, à midi, à l'audience publique.

Dans le courant de la même soirée, je fus chez Borel, l'un des députés du département de l'Oise; il avait été indigné de ma destitution, l'avait dit, et je voulais l'en remercier. Il me rendit compte d'une conversation qu'il avait eue avec Mathieu à ce sujet, et ne me dissimula point qu'il en avait été fort mécontent. « Cependant, ajouta-t-il, il est convenu que le premier et le troisième considérant de votre destitution portaient sur des bases absolument fausses, puisqu'il était certain que vous n'étiez lié avec personne à Beauvais et que vous ne quittiez pas l'administration dont vous accélériez les travaux par votre zèle et vos talens. Mais il a fortement insisté sur le second, et soutenu que vous aviez propagé des principes contraires à l'égalité dans le canton de Chantilly. Il a avoué que ce n'était ni par vos paroles ni par vos écrits, mais par le déploiement d'un luxe qui effaçait celui du prince de Condé; ils parlèrent de vos chevaux, de votre équipage de chasse, de la magnificence de vos fêtes. » Mathieu avait donné à toutes ces absurdités un caractère de vraisemblance puisque Borel, lui-même, eut beaucoup de peine à revenir de sa surprise lorsque je lui dis que je n'avais ni chevaux ni équipage de chasse, ni maison à Chantilly; que j'avais toujours mené une vie fort simple; que lors même qu'elle ne serait pas de mes goûts, elle

Digitized by Google

serait commandée par les circonstances, puisque ma fortune, comme celle de tous les rentiers, était réduite à rien. — Comment, vous ne chassez pas fréquemment dans la forêt de Chantilly? — Je n'ai pas chassé une seule fois à courre depuis la révolution. — En ce cas-là, ce sont de grands imposteurs. » Je témoignai à Borel un vif désir de voir Rewbell, et ce désir prenait sa source dans la conversation que j'avais eue avec Mathieu; j'ajoutai que croyant devoir y aller avec un député de mon département, je m'adresserais à lui pour le prier de me rendre ce service. Il y consentit et écrivit sur-le-champ à Rewbell une lettre extrêmement obligeante pour moi, qu'il terminait en lui demandant un rendez-vous.

Je fus extrêmement satisfait de Borel; ce qu'il fit pour moi était sans doute une chose simple, mais néanmoins, à une époque où la terreur enveloppe de toutes parts, sans peser encore sur aucun point, témoigner par écrit, à un directeur, que l'on prend un vif intérêt à un destitué, c'est une démarche courageuse et bien peu de députés en eussent été capables.

Le 16, à midi, j'étais au Luxembourg. Après avoir traversé une double haie de grenadiers, j'arrivai dans une grande salle où il y avait déjà un grand nombre de solliciteurs. J'y appris que l'audience publique serait tenue par Treilhard, et croyant dès-lors qu'il me serait impossible de voir Barras, je me disposais à me retirer lorsque je fus accosté par quelqu'un qui me connaissait quoique

Digitized by Google

je ne le connusse pas. Il me demanda ce qui pouvait m'appeler dans ce palais. « Des affaires, car je vous jure que sans cela je n'y serais pas venu. Je voulais parler à Barras, mais comme il paraît que ce n'est pas lui qui tiendra l'audience, je m'en vais. — C'est positivement parce que ce n'est pas son jour d'audience que vous aurez plus de facilité pour vous entretenir avec lui. — Comment faut-il donc faire? — S'approcher de ce grand bureau, prendre du papier, une plume, écrire un mot, l'envoyer à Barras par un huissier, et attendre la réponse.—Je remerciai l'inconnu, je suivis ses intentions, et, une demi-heure après, je fus introduit dans un cabinet où je trouvai Talleyrand et Barras.

« J'ai désiré vous voir, lui dis-je, pour vous parler de ma destitution. — Je sais que vous avez été destitué, mais j'en ignore les motifs. — Il me semble, cependant, citoyen directeur, que vous devriez les connaître: mais puisque vous les ignorez je vais d'abord vous instruire de ceux consignés dans l'arrêté du Directoire du 2 messidor. Les lire, ce sera pour ainsi dire les réfuter. Quelques explications suffiront pour les détruire et vous reconnaîtrez, vous-même, combien peu ils sont fondés. » Après lui avoir lu l'arrêté du 2 messidor et lui avoir dit que je n'avais accepté la place d'administrateur du département de l'Oise qu'après en avoir obtenu, pour ainsi dire, l'agrément du Directoire, François de Neuchâteau m'ayant donné, en son nom, l'assurance qu'il me verrait avec plaisir exercer les fonctions de la place à laquelle j'avais été appelé

Digitized by Google

par le suffrage de mes concitoyens, et que, dans le cas où je serais dénoncé, tous les moyens de me disculper me seraient offerts. » J'ajoutai : tels sont les motifs publics de ma destitution, citoyen directeur, je vais vous en apprendre les motifs secrets si vous le désirez. — Oui, citoyen, je désire les savoir. » Je lui fis part alors de toute l'histoire des notes, du soupçon de Mathieu et de ce qu'il avait fait pour se venger. « Vous seriez l'auteur de ces notes que ce ne serait pas là un motif de destitution. — Cela peut être, citoyen directeur, mais je n'en suis pas l'auteur. C'est un fait dont vous acquerrez facilement la preuve et dont il m'importe que Mathieu soit convaincu. Si le Directoire désire me fournir la possibilité de me disculper, deux moyens s'offrent à lui; l'un, de me donner communication des accusations écrites, pour y répondre; et l'autre, de m'admettre à l'une de ses séances, pour les réfuter. Comme je n'ai aucun reproche à me faire, je suis sans aucune espèce d'inquiétude. — J'en parlerai à mes collègues, et je vous donne ma parole que je contribuerai à vous faire rendre une justice à laquelle vous paraissez avoir des droits ».

Talleyrand s'approcha alors de Barras, lui parla de moi avec intérêt, de ma destitution avec chaleur, et j'étais déjà loin du Directoire qu'il en parlait encore.

A midi, je fus voir Bo***, je lui rendis compte de ma conversation avec Barras, de la nouvelle accusation dirigée contre moi, relativement à mon

Digitized by Google

luxe. « Toutes les accusations dirigées contre vous sont absurdes, me dit-il, vous n'avez point été appelé pour y répondre, parce qu'il eût été suffisant de les lire devant vous pour les voir s'évanouir; vos ennemis ne voulaient pas vous ménager un triomphe. Vous avez été destitué parce que vous êtes un honnête homme et que l'on craint surtout de conserver en place quelqu'un qui y voit aussi clair que vous. Avec les deux mots magiques d'aristocrates ou de royalistes, l'on parvient à écarter ceux que l'on peut redouter; n'étant nullement coupable vous ne devez pas chercher à vous justifier. Revoyez encore Barras. »

Cette conversation me fit faire des réflexions dont le résultat fut de suspendre toute espèce de démarches relatives à ma réintégration. L'homme de bien, dans la position d'un accusé, se trouve dans une situation tout-à-fait déplacée; c'est celle que j'avais prise et conservée depuis huit jours; il était tems d'en sortir. Elle avait été plutôt l'effet de ma docilité à suivre les conseils de mes amis que celui de ma propre détermination : elle était contraire à mon caractère, à mes principes, et si j'eusse été guidé par une impulsion absolument mienne, je ne me serais pas plaint d'une injustice aussi évidente; j'aurais laissé les méchans jouir en paix de leur triomphe, et m'en serais peut-être facilement consolé par l'espoir bien fondé que leur règne ne peut jamais être de longue durée. Ce que je n'avais pas fait, il était encore tems de le faire et j'en pris la résolution.

Digitized by Google

Le 21, je dînai avec Talleyrand : il me proposa de faire un tour de jardin avec lui. « J'ai parlé de votre destitution à Treilhard, il en ignore la causé ; j'en ai parlé à Merlin, il en est l'auteur. On lui a inspiré beaucoup de préventions contre vous, on lui a fait croire que vous aviez beaucoup intrigué lors des dernières élections, pour être député, et il vous reproche une opinion que vous avez manifestée, dans l'Assemblée législative, dans le cours du mois de juillet 1791. Malgré sa mauvaise disposition votre affaire n'est pas désespérée; Barras en a causé encore hier avec moi et paraît y mettre un vif intérêt, il faut en profiter et le revoir. — Non, je suis décidé à ne plus faire de démarches; je n'ai aucun reproche à me faire, l'on me rendra justice ou l'on ne me la rendra pas, cela m'est égal. — Vous avez tort d'abandonner ainsi votre affaire ; il faut, au contraire, y mettre plus de suite que jamais, et moi je vous promets de continuer à vous servir de tous mes moyens. — J'y compte parce que dans cette occasion vous m'avez donné des preuves d'une bienveillance toute particulière. Je vais à la campagne passer quelques jours; à mon retour, nous verrons ce que vous aurez fait et ce que vous me conseillerez alors de faire. »

Le 22, je suis parti pour Ermenonville, c'est là que j'ai rédigé les notes que l'on vient de lire. Elles sont fort exactes et prouvent avec quelle légéreté les fonctionnaires publics sont destitués par les magistrats suprêmes. Il était inutile de donner au peuple, par la constitution, le droit de choisir

Digitized by Google

ses administrateurs, s'il peut être privé par le pouvoir exécutif des hommes de son choix; il fallait mieux placer cette attribution au nombre de celles qui ont été accordées au gouvernement, ou lui donner la faculté de choisir entre trois candidats qui lui auraient été présentés par l'Assemblée électorale. Jamais l'on n'a autant parlé de liberté, et jamais l'on ne s'éloigna davantage des principes qui en font la base. Jamais il ne fut plus question des droits du peuple et jamais ils ne furent plus méconnus et moins respectés.

Le 3 thermidor an VI, j'appris que François de Neufchâteau était entré au ministère de l'intérieur. Je lui remis un Mémoire sur ma destitution. Il me promit de me faire rendre justice. Le 18, je dînai chez Talleyrand, il me dit : « J'ai de mauvaises nouvelles à vous apprendre. François a voulu parler de vous hier au Directoire. L'on n'a pas voulu l'écouter : j'ai peur que, malgré le désir qu'il m'avait témoigné de vous faire réintégrer, il ne puisse y réussir. Voyez-le, il vous en dira davantage. »

Sortant de chez Talleyrand je fus chez François. « Je suis peiné, me dit-il, de ne pouvoir vous donner la réponse satisfaisante que je vous avais, pour ainsi dire, promise. J'ai demandé hier au Directoire la permission de lui faire un rapport relativement à votre destitution ; un des directeurs s'y est opposé avec chaleur. Je ne veux point vous le dissimuler, il existe contre vous des préventions personnelles extrêmement fortes, ce sont, vous le savez, les plus difficiles à détruire ; c'est l'ouvrage

Digitized by Google

du tems, ce sera peut-être aussi un peu le mien, et j'espère voir arriver bientôt celui où je pourrai vous employer d'une manière utile pour la chose publique. Sur ce point, rapportez-vous en à moi. Le véritable motif de votre destitution ne prend pas sa source dans ceux énoncés dans les considérans de l'arrêté du 2 messidor dernier, ni même dans ceux que vous soupçonniez; l'absurdité de toutes ces dénonciations est reconnue: il prend sa source dans des opinions précédemment émises, elles vous sont amèrement reprochées aujourd'hui. Je vous devais de vous en dire la cause, et la franchise peut servir d'excuse à l'indiscrétion. — Ce que vous venez de me dire, citoyen ministre, prouve que ce n'est pas un administrateur du département de l'Oise que l'on voulait destituer, mais Stanislas Girardin que l'on voulait frapper. Je l'avais soupçonné, mais j'avais trop bonne opinion du gouvernement pour le croire. J'étais convaincu que le tems où l'on allait fouiller dans les écrits des hommes pour y trouver, des moyens d'accusation contre eux, était bien loin derrière nous. Je me suis trompé; je ne puis m'empêcher de vous témoigner combien je suis surpris que des membres de l'Assemblée législative récriminent contre des discours prononcés à la tribune. Où s'arrêtera donc la persécution, si l'on continue à faire un crime à des soldats d'une même armée de s'être battu à des postes différens? La révolution est le bouclier qui couvre tous les patriotes, quelle que soit la date de leur patriotisme: tous ont donc un

intérêt général à la soutenir. Mais les patriotes de 89, que l'on paraît vouloir proscrire aujourd'hui, n'ont-ils pas combattu pour faire triompher leurs principes à une époque où il existait des dangers à les manifester? ils ne calculèrent rien, et la révolution n'a jamais été et ne sera jamais pour eux un objet de spéculation. Je me glorifie de pouvoir me compter dans leurs rangs; comme eux, j'abhorre les partisans de la tyrannie et les apôtres de l'anarchie; comme eux, je veux la liberté qui peut seule contribuer à la prospérité de l'état et au bonheur individuel, et comme eux je déteste l'arbitraire à l'égal de l'oppression.

« Je ne veux point vous quitter, citoyen ministre, sans vous témoigner combien j'ai été sensible aux marques d'intérêt que vous m'avez prodiguées dans cette occasion; je vous en remercie et surtout de votre franchise : cette vertu, qui devrait être si usagère parmi des républicains, se rencontre si rarement qu'elle excite, partout où elle se montre, une attention toute particulière et acquiert des droits tout particuliers à notre reconnaissance; elle vous en donne à la mienne qui dureront autant que moi. »

D'après la conversation que je viens d'avoir avec François, toute démarche ultérieure serait une sottise; je n'avais déjà fait que trop de pas. Je résolus donc de partir pour la campagne et d'attendre tout du hasard qui fait mieux que nous. Cette conversation me rappela que Talleyrand m'avait rapporté qu'à la suite d'une explication assez vive qui s'était

passée entre Merlin et lui, relativement à moi, Merlin lui avait dit : « Vous ne me persuaderez pas que le citoyen Girardin puisse être attaché à l'ordre de choses actuel, il suffit de lire son discours de juillet 1791[1] pour n'en point douter. » Je conclus de là que c'est Merlin qui s'est opposé à ce que François de Neufchâteau fût entendu ; et le discours dont il a voulu parler est celui prononcé à la suite de cette fameuse séance connue sous le nom de *baiser d'amourette ;* c'est celui qui précède le décret que j'étais chargé, comme président, de notifier aux autorités constituées; et c'est l'auteur de la loi du 17 prairial qui m'en fait un reproche !... Pour expliquer les hommes, il faudrait être un dieu.

[1] Voir le 1er volume des Discours et Opinions de Stanislas Girardin. (Assemblée législative.) page 80.

RETOUR DE BONAPARTE

D'ÉGYPTE EN FRANCE LE 18 BRUMAIRE.

19 BRUMAIRE AN VIII.

Le 17 au soir, Bonaparte fut nommé *in petto* par le Conseil des Anciens, assemblés nuitamment, *général de l'armée et de la ville*, et hier, aussi par le même *in petto* quatre mille hommes avec vingt pièces de canon étaient dans les Tuileries. Les Anciens, excités par le danger de la patrie et par celui de la représentation nationale, ouvrirent leur séance à neuf heures. Cornet, organe de la commission des inspecteurs, dit au Conseil que rien n'était plus réel que le danger qui menaçait la patrie; que les poignards étaient levés et les factieux prêts à agir. Le décret de transférer les autorités suprêmes à Saint-Cloud fut approuvé, envoyé au Directoire, et aux Trois-Cents. Bonaparte, par ce décret, fut investi du pouvoir et du titre de général de l'armée et de la ville. Il prêta serment au Conseil ainsi qu'une foule de généraux tant actifs qu'amateurs. Le même serment fut répété par les soldats entre les mains du général. Les Tuileries étaient fermées et investies, le palais des Cinq-Cents et le Luxembourg également. Les Cinq-

Cents, après avoir reçu le décret des Anciens, se séparèrent à l'instant. La garde du Directoire vint aux Tuileries. Lefèvre et Augereau vinrent se réunir à Bonaparte. Tout était calme, à l'exception des directeurs. Syeyes et Roger Ducos se rendirent au palais des Tuileries; le premier, à cheval, le second en voiture. Moulins fit venir Lefèvre et lui donna ordre d'arrêter le vainqueur d'Aboukir. « — Il n'est plus tems, répondit Lefèvre, ni vous ni moi nous ne sommes plus rien; et, si vous m'en croyez, vous profiterez de l'heure qui vous est accordée par Moreau pour vous retirer tranquillement à votre campagne ainsi que votre compère Gohier. »

Barras a reçu plusieurs visites. Brueix, Talleyrand sont allés le voir: des généraux mêmes lui ont offert leurs bras: mais comme les cohortes républicaines étaient de l'autre bord, il a refusé leurs offres. « Ce mouvement, leur a-t-il dit, est bon dans son motif; je ne veux pas m'en mêler, parce qu'il n'est pas légal. Je vais partir pour Grosbois, et je renonce aux affaires publiques. »

Syeyes dit qu'il est convaincu que le rang suprême ne convient qu'à un guerrier; d'autres parlaient d'une constitution américaine, et nommaient déjà, pour président, Bonaparte: on l'entourait pour ministres, de Brueix, Talleyrand, Berthier, Rœderer. La nation paraissait indifférente. Dans le fait, que les gouvernans s'attèlent au char de la République ou qu'ils attèlent la République à leur char, tout cela roulera de même; seulement, si la

République est attelée, il y aura peut-être moins de gens écrasés.

Le 18, à quatre heures, Bonaparte s'est présenté à la barre des Anciens, il a dit : « C'est à vous, bons « ouvriers, qui avez le bonnet sur la tête, d'ache- « ver le grand ouvrage. Je seconderai vos efforts, « et la République sera sauvée. Je suis le dieu de « la foudre : la mort, oui la mort, sera le partage « des factieux. » Il envoie en même tems un détachement de grenadiers pour dissoudre les Cinq-Cents. Dans cette Assemblée, les débats prenaient une tournure extrêmement défavorable à Bonaparte. Il s'y présente lui-même, et si tôt qu'il paraît, le cri de *hors la loi !* devient presque unanime. Le général se retire, plusieurs exaltés essaient de le poignarder; Arena le manque d'un coup de pistolet : *point de Cromwell! point de dictateur!* A ce cri, qui retentit de toutes parts, le général ordonne à Murat de faire dissoudre le Conseil. On pousse à coups d'épaule un détachement de grenadiers; ils entrent dans la salle, tambour battant, baïonnette en avant. Les députés se sauvent comme ils peuvent; cinquante sont arrêtés, les autres en fuite, quelques-uns légèrement blessés.

Bonaparte, Roger Ducos et Syeyes composeront le Conseil exécutif. Un autre personnage qui soupait hier à Meudon chez un ange y parut un peu pâle : il devait jouer un rôle plus brillant dans un événement dont il avait encouru tous les dangers et préparé en quelque sorte toutes les chances.

Digitized by Google

Les événemens les plus inattendus s'étaient succédé avec une telle rapidité, depuis le commencement et pendant le cours de notre révolution, qu'aucun n'était plus capable d'appeler et surtout de fixer l'attention publique. Sans cela l'on eût remarqué combien était extraordinaire celui qui avait ramené en France Bonaparte. Il était à Paris tandis qu'on le croyait enseveli avec toute son armée au fond des sables de la Syrie. La journée du 18 brumaire peut servir à expliquer le motif de son retour. Le général Marmont prétend qu'une indiscrétion commise par un des agens de Sidney-Smith a déterminé Bonaparte à revenir en France. Voici comme il raconte ce fait; je tiens cette anecdote du citoyen Perregault, beau-père du général Marmont. « J'entretenais, dit Marmont, des né-
« gociations assez suivies avec Sidney-Smith pour
« tâcher d'avoir des nouvelles de mon pays; Bona-
« parte, s'apercevant que le commodore anglais
« cherchait à profiter de ces conférences, pour se-
« mer le découragement dans l'armée et y exciter
« l'insubordination, m'ordonna de les rompre
« entièrement. Les ports étaient bloqués si étroi-
« tement que tous les avisos expédiés de Toulon
« ou de Marseille étaient pris avant d'avoir pu dé-
« barquer en Égypte. Quatre mois s'écoulèrent
« sans qu'il eût été possible de recevoir une seule
« gazette française. Bonaparte, ne pouvant suppor-
« ter plus long-tems le tourment né de l'inquiétude
« d'ignorer absolument ce qui se passait en France,
« m'ordonna de renouer avec Sidney-Smith les

Digitized by Google

« conférences interrompues, afin de tâcher de parve-
« nir à lui procurer des papiers anglais. Après quel-
« ques pourparlers relatifs à des sujets peu impor-
« tans, Sidney-Smith m'envoya un officier supérieur.
« Il m'apprit les succès des coalisés sur les bords du
« Rhin, en Suisse, et surtout en Italie. — La Répu-
« blique, a-t-il ajouté, touche à sa ruine et succom-
« bera infailliblement dans cette lutte trop inégale.
« Le commodore pénétré d'estime pour les chefs dis-
« tingués qui commandent la brave armée d'Égypte,
« m'a chargé de leur proposer de les prendre à
« bord de son escadre avec leurs soldats, et pro-
« met sur son honneur qu'ils ne seront pas traités
« comme prisonniers, mais qu'ils seront conduits
« ainsi que leurs troupes dans le port qu'ils dési-
« gneront. Si vous pouviez douter de ce que je
« viens de vous apprendre, je n'ai plus qu'une
« chose à vous dire pour vous en convaincre et
« vous donner une idée exacte de la position dé-
« sespérée dans laquelle se trouve votre Direc-
« toire : elle est telle, qu'il s'est décidé, pour s'en
« tirer, à recourir à Bonaparte, à Bonaparte qu'il
« craint au moins autant qu'il redoute les ennemis
« de votre patrie. Nous avons pris, il y a peu de
« jours, le bâtiment expédié pour lui porter l'ordre
« de son rappel. Depuis ce tems nous redoublons
« de surveillance, et elle est telle que votre géné-
« ral ne pourrait nous échapper dans le cas où il
« serait tenté d'obéir à son gouvernement. — L'of-
« ficier anglais ne m'eut pas plutôt quitté, que je
« m'empressai de rendre compte à Bonaparte de

Digitized by Google

« cette conversation. Aussitôt ma lettre reçue, il « arrangea tout pour son prochain départ, ou « plutôt pour son évasion, car si son armée eût « été instruite qu'il voulait s'en séparer, peut-être « s'y serait-elle opposée. Le plus profond secret « était nécessaire, il fut religieusement observé. « Ceux désignés par le général pour l'accompagner, « reçurent l'ordre de se trouver sur la côte à un jour « et à une heure indiqués ; il me chargea de préve- « nir Sidney-Smith que j'étais obligé d'aller le re- « joindre à *Aboukir*, et qu'en conséquence je le « priais de ne plus m'envoyer de parlementaire. Le « commodore porta toutes ses forces dans la rade « d'Aboukir, et débloqua par cette faute la seule « frégate dont nous pouvions faire usage; nous « nous rendîmes à son bord à l'heure convenue et « partîmes pour retourner en France. La traversée « dura quatre-vingts jours. Le capitaine qui com- « mandait ce bâtiment m'a dit qu'il avait été obligé « de faire de longs détours afin d'éviter les esca- « dres anglaises. Nous relachâmes en Corse, et « nous crûmes avoir évité tous les dangers, en y « apprenant que depuis long-tems l'on n'aper- « cevait plus de vaisseaux ennemis dans cette par- « tie de la Méditerranée. Le capitaine fit voile vers « Toulon, et à peine avions-nous perdu de vue « l'île de Corse que nous aperçûmes une grande « quantité de voiles anglaises. La crainte de tom- « ber au pouvoir des Anglais engagea le capitaine « à donner l'ordre de retourner à *Ajaccio*, mais « Bonaparte ne voulut pas qu'il fût exécuté ;

Digitized by Google

« il aimait mieux être prisonnier en Angleterre que « de courir le risque d'être pendant long-tems en- « core le jouet des élémens. Nous échappâmes mira- « culeusement à cette division de l'escadre an- « glaise; arrivés près de Toulon, les vents devin- « rent si contraires que nous fûmes forcés d'en- « trer dans le port de Fréjus, et c'est à cette « circonstance que nous devons de n'avoir point « été pris par les Anglais stationnés devant Toulon. « Aussi le capitaine nous disait-il : ce n'est pas « à l'habileté de nos manœuvres que vous devez « d'être arrivés en France, mais bien parce que je « portais César et sa fortune. »

Si Bonaparte fût parvenu à entrer à Toulon, il n'aurait point été dispensé de la quarantaine, et pendant ces six semaines les jacobins eussent pu, en s'emparant de la toute-puissance, se mettre à l'abri de ses coups. La route de Fréjus à Paris fut pour Bonaparte une véritable marche triomphale: il fut traité et reçu partout comme le libérateur de la France. L'unanimité des hommages lui donna la certitude qu'il était l'espoir des Français; et les témoignages publics de leur confiance lui en inspirèrent vraisemblablement assez pour ne point chercher à dissimuler ses projets.

CONVERSATION REMARQUABLE.

(10 PRAIRIAL AN VIII.)

La scène est à la campagne, il est dix heures du soir; des flambeaux sont posés sur une petite table, chacun s'en approche, en prend un; le bonsoir est souhaité réciproquement; on se retire. Trois hommes, tenant leurs lumières à la main, s'approchent de la cheminée, se chauffent un instant. Les portes des salons restent ouvertes.

INTERLOCUTEURS [1].

1, 2, 3.

1. — Je vous ait dit hier que Syeyes recommençait à intriguer.

3. — Oui, mais vous n'eûtes pas le tems d'achever.

2. — Notre conversation fut interrompue.

1. — Je vais la reprendre: des réunions se formèrent peu de jours après le départ du général Bonaparte. Lorsqu'il fut constant qu'il avait passé les Alpes, et prenait le commandement de l'armée de réserve, les membres des commissions [2] furent

[1] Stanislas Girardin est un des trois. Il était alors membre du tribunat.

[2] Le 18 brumaire on nomma des commissions législatives pour s'occuper d'un projet de Constitution.

Digitized by Google

convoqués; à l'exception de Lucien et du petit B**, presque tous s'y rendirent: un membre exposa le motif de la convocation, fit un tableau de la situation de la République, et ajouta : qu'il était possible que Bonaparte vînt à périr au milieu de son entreprise. « Un coup de fusil, dit-il, peut à tout instant le priver de la vie. Après sa mort, que deviendrait la France? Que deviendrions-nous? nous, républicains, nous qui avons voté la condamnation de Louis? Supposons que Bonaparte soit tué au moment où cette nouvelle sera parvenue au gouvernement; il se formera un Conseil qui sera, vraisemblablement, composé des consuls et des ministres. Cambacérès a donné, comme nous, des gages à la révolution; mais il n'a jamais été très-prononcé, il a toujours cherché à garder des ménagemens vis-à-vis de tous les partis; c'est un homme faible, et conséquemment susceptible de se laisser entraîner. Lebrun est royaliste, Talleyrand, Abrial, le sont également. L*** est ambitieux, il est lié avec nos irréconciliables ennemis, les chefs des terroristes. Fouché est donc le seul qui offre des garanties et sur lequel nous puissions compter. Mais pourrait-il empêcher qu'il ne fût pris un parti extrêmement fâcheux pour nous? non; il ne faut pas nous le dissimuler, une fois arrêté, nous ne pourrons plus nous y oposer. Notre salut, celui de notre pays, exige donc que nous nous occupions dès à présent de ce qu'il y aurait à faire, dans le cas où Bonaparte viendrait à être tué, et du choix de son successeur. Voilà donc les deux

points soumis à vos méditations, et, dans notre prochaine réunion, chacun de nous fera part à cette assemblée de ses réflexions. »

Le n° 1 prend un fauteuil, pose sa lumière et continue :

Un membre, et je crois que c'était Ch**, prend la parole, et observe que l'on pourrait, sur-le-champ, s'occuper du choix du successeur. On passe en revue tous les militaires : Masséna, Bernadotte ; *Moreau* fixe plus long-tems la discussion, ses opinions politiques sont peu connues, son caractère est faible, enfin cet homme n'offre point de garanties suffisantes. D'ailleurs on ajoute : qu'ils ont trop à se plaindre de Bonaparte pour vouloir jamais consentir à donner leurs suffrages à un militaire. On parle de Lucien avec éloge; mais on convient que ce n'est pas l'homme qu'il faut. Quelques mots sont proférés sur Joseph. On croit que sa timidité est affectation; son goût pour les plaisirs champêtres, une ruse. Son ambition mérite d'autant plus d'être surveillée, qu'elle est sourde, et en conséquence dangereuse. Le nom de Carnot est prononcé. Des objections sont sur-le-champ présentées. Il a été *fructidorisé*. Il est conséquemment l'ennemi des auteurs de cette journée. Mais on répond: qu'il a voté la mort, qu'il a été membre du comité de salut public; qu'il ne consentira pas à transiger avec les royalistes. Il assure aux conventionnels la plus complète sécurité; il tient aux militaires, par les plans des belles campagnes de 93, dont il est l'auteur. Il est l'ami intime de Mo-

Digitized by Google

reau. Enfin si ce n'est pas celui que nous désirerions le plus, de tous ceux qui peuvent arriver au consulat, c'est celui qui mérite la préférence; et celui en faveur duquel nous devons réunir tous nos efforts.

Tous les membres de la réunion se prononcèrent pour Carnot. Avant de se séparer, on convint de se réunir très-prochainement. Les détails dont je viens de vous faire part sont sûrs, ils m'ont été donnés par deux personnes différentes. Toutes deux sont à portée d'être bien instruites. Talleyrand me les a confirmés. Ce qui vous surprendra c'est qu'il a ajouté que Syeyes était tout-à-fait pour Carnot, et qu'il en avait la certitude. »

2. — De ce que vous venez de nous dire, deux choses m'étonnent également. L'une que Ch*** soit partisan de Syeyes, et l'autre que Syeyes désire l'élévation de Carnot. Ch*** n'a point été conventionnel; pendant la terreur il a été vivement persécuté, et même traduit au tribunal révolutionnaire. Il est lié avec Le Brun, il ne dissimule pas ses opinions, elles sont loin d'être républicaines, et loin surtout d'être conformes à celles de Syeyes. Il aime à parler toutes les fois qu'il en trouve l'occasion, il n'est pas surprenant qu'il ait été, pour ainsi dire, l'orateur privilégié de la réunion. Mais, en parlant pour Carnot, il pouvait être loin d'imaginer qu'il fesait sa cour à Syeyes. Comment, en effet, penser que Syeyes puisse désirer que le général soit remplacé par Carnot? Syeyes a-t-il oublié l'assassinat de l'abbé Poule, et peut-il croire que Carnot oubliera jamais la

manière dont il en a tiré vengeance, le 18 fructidor?

Le n° 3 ferme les doubles portes du salon. Après un moment de silence, il prend la parole :

2. — Vous a dit la vérité sur Ch*** : il est inutile de perdre du tems à expliquer sa conduite. Le rapprochement de Syeyes vers Carnot n'était pas présumable, mais il a pu être le résultat des circonstances, et tous les jours les hommes dont les intérêts sont communs se réunissent sans s'aimer.

1. — Tout ce que Syeyes craint, c'est d'être pendu pour avoir voté la mort. Carnot lui donne, sous ce rapport, une grande sécurité. Et il espère qu'en contribuant à son élévation, il lui laissera la faculté de manger tranquillement l'argent qu'il a touché comme directeur, et comme consul. Ainsi, *sécurité* est la bannière sous laquelle Syeyes, Chénier et compagnie viendront toujours se ranger, lorsqu'ils verront que le pouvoir ne peut leur appartenir.

2. — Je crois vous avoir dit déjà que, le lendemain du jour du départ du général, il s'était formé un comité peu nombreux, composé des plus chauds partisans de Syeyes et de ses plus intimes amis. Il est difficile que là les suffrages aient été pour Carnot; mais il est vraisemblable que c'est là que la convocation des membres des commissions a été résolue. Aucun de ceux du comité-directeur n'a pris la parole. Tous ont été fort aises peut-être que les suffrages se portassent sur Carnot, puisqu'il peut en résulter deux choses également avanta-

Digitized by Google

geuses pour eux. Si Carnot était nommé, il est bon qu'il puisse leur en avoir obligation; si Bonaparte n'est pas tué, ne voudra-t-il pas perdre l'homme ainsi désigné pour être son successeur? Il faudrait s'assurer si Carnot est étranger à cette intrigue, et si elle n'est pas dirigée contre lui.

1. — Vous pouvez avoir raison; Talleyrand m'a promis de parvenir à connaître le secret de Syeyes, et m'a fort assuré qu'il avait des moyens infaillibles pour y parvenir; malgré son extrême réserve j'ai des raisons particulières de croire qu'il est franc vis-à-vis de moi; nos intérêts sont les mêmes.

3. — Comment Tal...., ami de Syeyes, est-il aussi complètement dévoué au général?

2. — Parce qu'il n'a et ne peut avoir d'autre appui. Il sait que Syeyes n'aime pas Bonaparte; mais il sait parfaitement bien que Bonaparte est le seul qui puisse lui conserver puissance, richesse et sûreté. Il a toujours eu le projet de l'élever à la place qu'il occupe, parce qu'il a cru qu'aucun autre que lui ne pouvait s'y maintenir.

1. — A l'appui de ce que vient de dire 2, je dois ajouter qu'à l'époque où nous résolûmes de faire le 30 prairial, T... me dit: « Syeyes n'est pas l'ami du général, il faut pourtant qu'il soit directeur, lui seul peut en l'absence de Bonaparte nous tirer de l'affreuse position dans laquelle nous sommes. Je ne puis vous cacher que de tous les membres du Directoire il sera celui qui s'opposera avec le plus de force au retour de Bonaparte; mais nous

Digitized by Google

emploierons pour le faire revenir des moyens qu'il n'aura pas la possibilité de combattre. »

2. — Revenons au sujet qui nous occupe. Examinons si Carnot est l'homme qui doit convenir, dans le cas où Bonaparte viendrait à périr. Si cela est, il faudra nous donner l'avantage de contribuer à le faire arriver à la première place de l'État. Si Carnot ne peut faire le bonheur de la France, voyons les moyens à employer pour l'empêcher de pouvoir être nommé consul. Le plus puissant serait de lui opposer un concurrent capable de balancer les suffrages. Quel serait ce concurrent?

1. — C'est là le point de la question; mais il n'est pas facile à résoudre. Je m'en suis déjà oocupé de concert avec quelques autres personnes. Que penseriez-vous de Lafayette?

2. — Lafayette n'a point un parti assez puissant: les bourgeois de Paris lui seront éternellement reconnaissans de lui avoir dû la faculté de porter des uniformes et des épaulettes; mais l'armée ne l'accepterait pas. Il serait parfait pour constituer la garde nationale; il ferait un excellent commandant de Paris. C'est un homme de bien; un ami pur et désintéressé de la liberté; il faut en faire un sénateur.

1. — S'il eût été rayé, lorsque la commission chargée de traiter la paix avec les commissaires américains fut nommée, le général l'eût placé parmi les membres de cette commission.

3. — C'eût été un choix honorable et convenable sous tous les rapports; aucun n'aurait pu être plus agréable pour la France et pour l'Amérique.

Digitized by Google

Mais revenons au sujet qui nous occupe, et parlons de Moreau.

1. — Je n'aurais point d'objections à faire contre Moreau, si je ne le connaissais pas personnellement; mais je le regarde comme au-dessous d'une aussi importante fonction. Il n'a pas des vues assez hautes, un caractère assez décidé.

3. — Cela est d'autant plus fâcheux qu'il est vraisemblable que, dans le cas dont nous parlons, il réunirait la majorité des suffrages. Il n'y aurait pas même de doute, si ceux du sénat étaient entièrement libres. Les corps faibles se tournent toujours du côté des hommes forts, et les hommes forts, à leurs yeux, sont ceux qui disposent de la force.

1. — Moreau a déclaré qu'il n'accepterait pas, et demande que tous les suffrages se réunissent en faveur de son ami Carnot, auquel il prêtera son appui.

3. — D'après cela Carnot, s'il n'avait pas toutes les chances, en aurait un grand nombre. Mais Carnot ne ferait pas le bonheur de mon pays. Il appartient, comme membre du comité de salut public, à une coterie qui se trouve être en opposition avec l'immense majorité de la nation. Dans le premier instant, il réunirait tous les partis; mais ils se diviseraient bien vite, et, pour se soustraire à leurs fureurs, il embrasserait celui des conventionnels, écarterait peut-être les hommes sages et modérés, et croirait ne pouvoir régner qu'en ramenant les principes du comité de salut public.

Digitized by Google

1. — Carnot a voté la mort. C'est à mes yeux un motif puissant pour l'exclure, et ce n'est pas le seul.

3. — Son caractère m'est connu, et la puissance pourrait devenir dangereuse entre ses mains. Il ne peut aimer Bonaparte, et ne peut être attaché à sa famille.

2. — Mais encore un coup, quel est le concurrent que l'on pourrait lui opposer avec avantage?

3. — Cela mérite d'y réfléchir, on ne peut le désigner ainsi tout-à-coup.

1 regardait attentivement dans les yeux des deux interlocuteurs, et cherchait à y surprendre le fond de leur pensée. 3 se promenait en long et en large, parlait avec vivacité, et continuait à déclamer contre Carnot. 2 était appuyé sur la cheminée.

2. — Ne divaguons pas, et arrivons droit au fait. Supposons Bonaparte tué, et c'est le plus grand malheur qui pourrait arriver à la France, dans les circonstances actuelles. Hé bien! le sénat réuni pour lui donner un successeur n'aurait à choisir qu'entre quatre candidats: *Moreau, Carnot, Joseph et Lucien.*

1. — Moreau a déclaré qu'il n'avait pas d'ambition personnelle, et n'accepterait pas cette place, lors même qu'il serait dans l'intention du sénat de la lui conférer; mais qu'il verrait avec un extrême plaisir les suffrages se porter sur Carnot, comme je vous l'ai déjà dit.

2. — Alors il ne resterait plus que trois candidats. Si l'on croit que Carnot ne convienne pas,

Digitized by Google

si on ne le considère pas comme un homme capable de faire le bonheur de son pays; a-t-on les moyens de neutraliser son influence? a-t-on ceux de l'écarter?

3. — Le général a fait une grande faute, en le nommant ministre, il a rappelé sur lui l'attention publique, et a contribué à le réconcilier avec l'opinion.

1. — On peut néanmoins parvenir encore à l'éloigner, et peut-être le devrait-on. Car, lorsque tout est arrangé pour succéder à quelqu'un, et qu'il n'y a plus qu'un seul obstacle, on pourrait ne pas résister à la tentation de le renverser. Le général pourrait le craindre; instruit de ce qui s'est passé dans la réunion des comités, par un homme auquel il a confiance, par Joseph, par exemple, il ne serait pas disposé à traiter favorablement celui qui a eu la faveur de cette réunion. Ainsi on lui ferait donner une nouvelle mission pour les armées.

2. — Cela serait facile, et le général se déterminerait même à l'appeler auprès de lui, et lui ferait subir cette espèce de surveillance; mais Carnot parti, cela ne serait pas suffisant.

1. — Non sans doute, il faudrait ensuite changer le ministre de la police. Celui qui occupe cette place n'est pas un homme sur lequel il soit raisonnablement permis de compter. Vous connaissez B..; qu'en pensez-vous?

2. — Il a toutes les qualités nécessaires pour faire un excellent ministre de la police; mais il ne connaît point assez Paris.

Digitized by Google

1. — Cela peut être. Le commandant de la force armée passe pour être un brave homme.

3. — Il est peu connu.

1. — C'est le fils d'un membre de l'Assemblée constituante; d'ailleurs si on n'en était pas complettement sûr, on n'aurait d'autre embarras que celui du choix, pour lui trouver un successeur. B*** ferait ce que l'on voudrait. Un mot de Joseph serait suffisant pour le déterminer à tout entreprendre.

2. — Néanmoins cela ne serait pas un choix convenable, ceux qui sont réprouvés par l'opinion ne valent jamais rien. Lorsqu'on veut l'avoir pour soi, on doit la respecter même dans ses erreurs.

3. — S'il fallait se déterminer entre Lucien et Joseph, Joseph aurait bien certainement la préférence.

1. — Pourquoi, car il est connu de fort peu de monde?

3. — Mais il l'est avantageusement, son caractère est celui de la modération, il est connu sous ce rapport.

1. — Lucien a plus de moyens.

3. — Non, et pendant son ministère, il s'est aliéné la bienveillance publique.

1. — En changeant de conduite ne pourrait-il pas tout réparer?

2. — Un jour suffit pour perdre la bienveillance publique, des années entières sont insuffisantes pour la reconquérir; sa nomination serait un sujet d'inquiétude, celle de Joseph un sujet d'espérance.

1. — Joseph pourrait arriver là. La chose ne

Digitized by Google

serait pas impossible, et elle n'est même pas très-difficile; mais ce qui le serait extrêmement ensuite, ce serait d'y rester et de s'y maintenir. La mort du général ranimerait tous les partis, réveillerait toutes les espérances, rendrait de la confiance aux étrangers. Bonaparte n'ayant pu les déterminer à faire la paix, son successeur pourrait-il se flatter de parvenir à les y contraindre?

3. — Si la famille du général pouvait être tranquille après lui, il est évident que ce serait un ami perfide que celui qui donnerait à Joseph le conseil de succéder à son frère. Mais son goût pour la campagne pourrait-il le soustraire aux vengeances de ses ennemis. Ne serait-il pas pour eux un objet d'inquiétude; lors même qu'ils consentiraient à le laisser vivre tranquille, pourrait-il l'être? Lucien, ardent, ambitieux, entreprenant, ne finirait-il pas par l'entraîner dans quelques démarches hasardeuses? pourrait-il décemment séparer sa cause de la sienne?

1. — Joseph n'est pas militaire, il a servi trop peu de tems pour s'être fait une réputation dans ce genre-là.

2 — Qu'importe? tous les généraux attachés à son frère ne deviendraient-ils pas les siens?

3. — Croit-il que ses généraux consentiraient facilement à voir passer la puissance consulaire dans des mains qui ne seraient pas amies? ne se réuniraient-ils pas pour pousser Joseph indépendamment de sa volonté, sans même le consulter? N'est-il pas celui qui leur offre le plus de sécurité?

Digitized by Google

Ne compte-t-il pas deux beaux-frères et même trois parmi eux?

1. — Joseph est loin, par ses goûts, d'aspirer à une pareille place: il pourrait cependant voir se développer, par l'effet des circonstances, les grands moyens propres à la remplir; et je ne crois pas qu'il doive s'en juger indigne ou incapable.

3. — Ce n'est pas ses goûts qu'il s'agit de suivre, mais c'est sa fortune, sa tête qu'il faut conserver; c'est la tranquillité, le bonheur des siens qu'il faut assurer, c'est la voix impérative de la nécessité qui dicte le parti qu'il faut prendre dans certaines circonstances; et dans celle que nous supposons, il n'aurait à choisir qu'entre la puissance ou l'exil.

1. — Les vérités que vous venez de nous dire ne peuvent être contestées. Mais croyez-vous qu'un sacrifice aussi pénible que la vie, ne soit pas celui de se mettre dans une situation où l'on peut avoir des reproches à se faire, et des reproches à essuyer?

3. — Ce sacrifice sans doute est pénible, mais ces reproches ne peuvent pas toujours être fondés; et Joseph pourrait prétendre à ne les point mériter. Connaître les secrets du gouvernement, c'est un moyen d'apprendre l'art de gouverner. Avoir été témoin de quelques fautes, c'est avoir la possibilité de les éviter.

1. — Il n'a jamais donné un mauvais conseil au général, qui a eu quelquefois à se repentir de ne les avoir pas suivis tous.

2. — Le grand tort du général est de n'avoir pas nommé tous les membres des autorités constituées:

la bonté des choix peut seule faire excuser la violation des principes.

1. — Il a cru devoir ménager tous les partis.

3. — Tout ménagement est faiblesse.

1. — Cela est vrai, mais il était loin de connaître sa force.

2. — Le malheur que nous paraissons craindre n'arrivera pas. Bonaparte victorieux contraindra les ennemis de la France à consentir à une paix devenue nécessaire. Après avoir assuré la tranquillité extérieure il s'occupera de la paix intérieure, et n'hésitera pas sans doute à faire, pour atteindre à ce but, tous les changemens nécessaires. La constitution renferme plusieurs germes d'anarchie, il faudra les détruire.

1. — Je le pense comme vous, et l'élection d'un chef de l'État tous les dix ans deviendrait l'époque des troubles les plus violens..... »

La conversation languissait. Le but qui avait engagé le n° 1 à l'avoir, était rempli depuis long-tems. Le n° 2 fait observer que la pendule marquait deux heures, et qu'il était tems de se retirer. On se retira, et, après une semblable conversation, le sommeil a dû être agité.

Digitized by Google

VISITE

DU PREMIER CONSUL A ERMENONVILLE.

FRUCTIDOR AN IX.

Des rapports de voisinage m'ont conduit à des rapports d'intimité avec Joseph Bonaparte. Le premier consul était à Mortefontaine, chez son frère; il est venu ce matin déjeûner à Ermenonville. Nous avons commencé par lui donner le plaisir de la chasse aux lapins, dans le désert. Une partie de ces lapins, moins sauvages que les autres, étaient si curieux d'admirer le héros de l'armée d'Italie que, loin de fuir, ils accouraient se grouper autour de lui. Le premier consul prenait un plaisir singulier à ce spectacle nouveau, dont il finit par soupçonner le secret, et l'heure de la collation s'écoulait. Nous retournons enfin au château, et nous trouvons madame Bonaparte à table. Le premier consul fronça le sourcil, comme s'il était mécontent qu'on ne l'eût pas attendu et dit : « Il paraît que les femmes commandent ici. » Il ne mangea que quelques feuilles de salade, et but un verre de vin de Bordeaux. Il se leva ensuite pour aller visiter les jardins qu'il ne connaissait pas, et qu'il prit plaisir à parcourir. Arrivé dans l'île des Peupliers, il s'est arrêté devant le tombeau de

Jean-Jacques, et a dit : « Il aurait mieux valu pour le repos de la France que cet homme n'eût pas existé. — Et pourquoi, citoyen consul, lui dis-je? — C'est lui qui a préparé la révolution française. — Je croyais, citoyen consul, que ce n'était pas à vous à vous plaindre de la révolution. — Eh bien! répliqua-t-il, l'avenir apprendra s'il n'eût pas mieux valu, pour le repos de la terre, que ni Rousseau ni moi n'eussions jamais existé. » Et il reprit d'un air rêveur sa promenade.

Digitized by Google

DISGRACE

DE LUCIEN BONAPARTE.

16 et 17 BRUMAIRE AN IX.

Le 15, à sept heures du soir, un homme, qui m'a toujours donné de fausses nouvelles, est venu m'avertir que Lucien quittait le ministère de l'intérieur, pour aller remplir une mission secrète, et que Chaptal avait le portefeuille. J'avoue que je ne pouvais ajouter foi à ce que l'on venait de m'apprendre; j'y croyais d'autant moins que des personnes attachées au gouvernement n'en étaient pas instruites. Le lendemain à midi je vis Miot: il n'en avait pas entendu parler. Je regardai donc la nouvelle qui m'avait été donnée comme un de ces faux bruits que Paris voit naître et détruire à chaque instant du jour; mais à peine étais-je entré dans la salle des conférences, qui précède celle où s'assemblent les tribuns, que plusieurs de mes collègues me dirent avec une petite joie maligne: « Vous savez sans doute que votre ami Lucien est « renvoyé, ou, si vous ne le savez pas, nous sommes « fort aises d'avoir à vous l'apprendre. » Je ferai grace des commentaires sur un pareil sujet: on pouvait en faire de toutes les espèces. Chaque

Digitized by Google

parti avait soin de leur donner sa couleur, et cherchait à les rendre utiles à ses vues. La séance était à peine achevée que je me rendis rue de Grenelle. Il me fut impossible de parvenir à parler à Lucien, mais très-facile de voir, à la mine allongée de ses gens, que leur maître devait bientôt quitter le ministère. J'appris à dîner que Lucien partait à minuit avec Fontanes, Arnauld et quelques artistes; mais où allait-il? personne ne le savait positivement. Pourquoi partait-il? on l'ignorait également. Les uns l'envoyaient dans le Nord, les autres dans le Midi; ceux-ci à Pétersbourg, ceux-là en Espagne. Les premiers appuyaient leurs conjectures sur l'achat de plusieurs paires de patins, les autres sur les indiscrétions échappées à des personnes soupçonnées d'être dans le secret. Le désir de sortir de cette incertitude me conduisit le soir chez madame Bonaparte. Elle était assise dans un grand fauteuil; je lui fis une révérence très-profonde; elle me valut un accueil assez froid. Je l'examinai avec soin; elle affectait un air réfléchi et cherchait à le conserver pour dérober à tous les regards sa satisfaction. Sa fille, moins habile encore dans l'art de feindre, ne dissimulait point sa joie; elle était assise du côté opposé de sa mère. La gaîté répandue sur sa physionomie contrastait avec la tristesse profonde qui dominait tous les traits de la figure de madame Bacciochi. Hortense a l'âme si belle, que sa distraction me faisait mal. Le cercle, peu nombreux en femmes, était composé de mesdames Lecourbe, Chauvelin, Clary; dans un coin

du salon on jouait au reversi. Les hommes allaient et venaient, l'air plus ou moins embarrassé : les uns de leur chagrin, les autres de leur gaîté. Il y avait plusieurs généraux, entre autres Lannes, Murat, Lecourbe, plusieurs aides-de-camp : en conseillers d'état, on remarquait Réal, Champagny, Miot ; parmi les fonctionnaires publics, on comptait Dubois, préfet de police, Alexandre de La Rochefoucauld, Chauvelin, Jaucourt, Chaptal, radieux de son triomphe.

Les hommes se parlaient peu ou point : la conversation des femmes n'était jamais suivie et paraissait toujours languissante. Je m'approchai de madame Bacciochi : je lui adressai quelques phrases obligeantes; elle me dit avec effusion, d'un accent que je n'oublierai jamais, parce qu'il partait d'une ame sensible, parce qu'il m'a prouvé qu'elle était amie tendre, qu'elle avait pleuré la veille, qu'elle avait pleuré toute la nuit, toute la journée, et qu'elle était même encore prête à fondre en larmes. « Je revins, me dit-elle, avant-hier, du Plessis avec Lucien. Il me quitta à son arrivée pour aller aux Tuileries; il y passe à peine une heure : à son retour il m'annonce son prochain départ, celui de mon mari. Tous ceux que j'aime vont s'éloigner ; je l'apprends au même instant ; je ne pouvais m'y attendre : jugez de ma douleur. Je ne sais pas cacher mes peines; je sens que de nouvelles larmes sont prêtes à m'échapper. — Retenez-les, madame; elles feraient trop de plaisir à certaines personnes. » Madame Bacciochi fait de

Digitized by Google

nouveaux efforts pour ne pas pleurer : s'apercevant qu'ils seraient inutiles, elle se lève pour sortir sans être aperçue. Madame Bonaparte, qui ne la perdait pas de vue, quitte son fauteuil, s'approche d'elle pour la reconduire; elle affecte un air triste, lui serre la main, l'embrasse, et palpite de joie, sans doute, en découvrant sur ses joues les traces de ses pleurs et en voyant ses paupières encore humides. Avant de reprendre sa place, madame Bonaparte dit, de manière à être très-bien entendue, à l'un des commandans de la garde du Consul : « N'avez-vous pas dîné aujourd'hui avec beaucoup de monde? — Oui, madame. — Vous étiez plus de trente personnes à table. » Le dîner dont elle parlait avait été donné par Fouché. Il était remarquable parce qu'il avait eu lieu le jour où fut annoncé publiquement le départ ou le renvoi de Lucien. Il l'était également par le choix des personnes invitées : les chefs de la minorité du tribunat et Siméon. A côté du ministre de la police était Talleyrand. Rœderer fut aussi prié et n'y vint pas : je lui en sais gré. Ce dîner de Fouché fit faire bien des réflexions. On le blâma d'avoir voulu afficher, par ce repas nombreux, le triomphe qu'il venait de remporter sur son ennemi; on prédit dès-lors qu'il ne serait pas de longue durée, puisque ordinairement les familles se raccommodent en sacrifiant celui qui a cherché à les diviser. Mais revenons au salon de madame Bonaparte.

Pour en avoir une idée, il faut se rappeler

Digitized by Google

les derniers instans du chef d'une nombreuse famille. La chambre à coucher est précédée d'une grande pièce dans laquelle sont tous les parens; on cherche à y observer le silence le plus profond, tous les yeux sont fixés sur la chambre à coucher : on attend impatiemment que quelqu'un en sorte pour lui demander des nouvelles. Les traits des visages sont affectés suivant les intérêts relatifs, et l'état du malade est connu d'après le caractère des figures. Tous les regards étaient tournés vers la pièce où Bonaparte causait avec son frère Lucien. La porte était entr'ouverte : la conversation dura plusieurs heures. Lorsqu'elle fut achevée, les deux frères vinrent dans le salon. Lucien sortit le premier. Bonaparte avait la figure renversée, le visage décoloré, une partie de ses cheveux relevés; l'agitation était peinte sur chacun de ses traits; on voyait qu'il venait d'en éprouver une très-vive. On apercevait aisément que le parti qu'il avait pris avait été pénible; qu'avant de s'y décider il avait éprouvé de violens combats intérieurs. Il lui était impossible de rester long-tems en place, de parler de suite à la même personne. Il s'approcha de moi, et me dit: « Avez-« vous des nouvelles de Lunéville? — Non, gé-« néral. — Cependant vous êtes en correspon-« dance avec Joseph? — Non, général. — Il « voulait cependant vous emmener avec lui? — « Oui, général, et si vous n'aviez pas paru vous y « opposer, je serais parti. — Je ne voulais pas « qu'un fonctionnaire public fût à Lunéville sans

« un caractère diplomatique, et je ne pouvais vous « en donner aucun. — Je n'en demandais point; « je voulais aller à Lunéville parce que Joseph « m'avait témoigné le désir de m'y voir; je comp- « tais y passer quinze jours et revenir ici à la ren- « trée du tribunat. — Cela est différent: sous ce « point de vue il n'y avait point d'inconvénient. » Lucien s'arrêta près de sa belle-sœur pour lui dire quelques mots à l'oreille. Il affecta une grande gaîté; elle avait l'air excessive, conséquemment peu naturelle. Après avoir pris congé de madame Bonaparte, et au moment où il était près d'en sortir, je m'approchai de lui; je lui serrai la main, et ce serrement de main fut plus éloquent que tout ce que j'aurais pu lui dire. Jaucourt, Miot et Chauvelin, firent un cercle autour de lui, et des peu de mots qui furent dits de part et d'autre il résultait que l'absence de Lucien devait durer trois mois. — « Le départ de votre frère m'étonne, dis-je à Jé- « rôme, quand Lucien fut sorti. — Je le crois, « car il n'en a pas moins été étonné que vous....» Je sortis de chez madame Bonaparte à dix heures sans être parvenu à pouvoir découvrir le véritable motif du départ de Lucien; j'y fus témoin d'un événement jadis fort commun à la cour, et j'y vis des courtisans bien novices encore.

Le lendemain, 17, je me levai de très-bonne heure, et je fus chez ****. Il venait de se lever. — « Je viens vous voir, lui dis-je, pour vous « demander si vous concevez quelque chose à « tout ce qui se passe, et si vous connaissez

Digitized by Google

« l'objet de la mission confiée à Lucien? —
« Appelez donc les choses par leur nom; ce
« n'est point une mission; mais bien une dis-
« grace. — Je le croyais effectivement : mais
« quelle en est la cause? — Sa brochure in-
« tempestivement publiée. — Mais si cet écrit
« est de lui, ou s'il a été fait par ses ordres, les
« bases en étaient incontestablement arrêtées avec
« son frère? — Sans doute; mais le général ne
« pardonne jamais l'insuccès. Dans tout ceci il y a
« eu de la maladresse : d'abord, la lettre initiale *S*,
« qui indiquait Syeyes; cette maladresse a été mal-
« adroitement réparée dans une seconde édition
« où l'on a substitué les *militaires*. Les ennemis de
« Lucien ont profité de tout cela; Fouché et Dubois
« sont parvenus à en arrêter beaucoup d'exemplaires
« à la poste; les administrateurs de la petite poste,
« interrogés, n'ont pas dissimulé qu'ils avaient reçu
« des ordres supérieurs; dès-lors il a été facile d'ac-
« quérir la preuve que la brochure était partie des
« bureaux de l'intérieur. Fouché alors a été trou-
« ver Bonaparte, a beaucoup exagéré le mauvais
« effet de cet écrit; Moreau s'est joint à lui. Bona-
« parte a cru qu'il fallait sacrifier son frère, et il
« l'a fait; mais il se raccommodera tôt ou tard avec
« lui, et alors les ennemis de Lucien se repen-
« tiront de leur conduite. Il a pour Lucien des
« momens de haine et d'amour; il éprouve pour
« lui ce sentiment que vous fait sentir une maî-
« tresse adorée dont l'on croit avoir à se plaindre.
« Il le regarde comme un homme d'un esprit pro-

Digitized by Google

« digieux et supérieur à tous les hommes; mais « il le blâme de ses défauts. Hier matin j'ai vu Lu- « cien, il était dans son lit; il affectait beaucoup « de gaîté. Il m'a dit qu'il était chargé d'une mis- « sion d'une haute importance; qu'il allait s'occu- « per, conjointement avec Joseph et le général, « des moyens de déjouer une nouvelle coalition « prête à se former; que, s'ils n'y pouvaient réus- « sir, ils étaient tous les trois perdus. Il a ajouté « qu'il avait demandé le ministère de l'intérieur « pour Chaptal, parce qu'il croyait que c'était lui « qui y ferait le moins de changemens, et qu'à son « retour il le retrouverait presque dans le même « état où il l'avait laissé. — Le but principal de la « brochure a dû fréquemment occuper le général? « — Oui, sans doute, c'est l'objet de ses constan- « tes méditations. Je vais vous dire à ce sujet ce « que je n'ai jamais dit à personne et ce que je « tiens de lui. La nécessité de se donner un suc- « cesseur lui paraît démontrée; ses regards se sont « tournés d'abord sur sa famille, puisque madame « Bonaparte ne peut avoir d'enfans. Il rend justice « à Joseph, à son aménité, à ses excellentes quali- « tés; mais il le regarde comme un homme inap- « pliqué, et peu disposé, par ses goûts et ses habi- « tudes, à vouloir jamais se livrer aux affaires. « Lucien, à ses yeux, n'avait pas les mêmes incon- « véniens; mais il en trouve de plus graves encore « dans sa conduite. Croyant avoir acquis la certitude, « d'après diverses conversations, qu'il ne voulait « pas d'un de ses frères pour successeur, je me suis

« mis fortement à travailler en faveur d'Eugène.
« — D'Eugène? — Cela paraît vous étonner; il
« faut que je vous explique mes motifs. Je n'ai ja-
« mais été d'avis du divorce entre le général et sa
« femme; néanmoins il aurait lieu inévitablement
« si l'on ne parvient à resserrer le lien qui l'unit à
« elle : le seul moyen, selon moi, était de lui faire
« adopter son fils, parce qu'alors elle avait à ses
« yeux le caractère de mère. Madame Bonaparte
« est bonne, n'a point assez d'esprit pour être in-
« trigante, et une femme comme elle est une chose
« trop rare à la place qu'elle occupe pour ne pas
« désirer de vouloir l'y conserver. Toutes mes ten-
« tatives ont été inutiles, et mes efforts infruc-
« tueux. Avant-hier le général me fait passer dans
« son cabinet, et me dit : « Nous n'avons plus be-
« soin de nous mettre l'esprit à la torture pour
« chercher un successeur : j'en ai trouvé un; c'est
« Louis : celui-là n'a aucun des défauts de ses frè-
« res, et il a toutes leurs bonnes qualités. Alors il
« m'en fit un éloge pompeux, me montra des let-
« tres de lui où l'amitié fraternelle est exprimée
« à chaque ligne de la manière la plus tendre... »
« Vous savez, maintenant, mon cher Girardin, où
« l'on en est. Ma confiance me donne des droits
« à votre discrétion, et mon ancienne amitié m'au-
« torise à y pouvoir compter. »

Du moment où la disgrace de Lucien fut connue, elle donna lieu à mille fables. Si son frère, par des raisons politiques, croyait devoir prendre

Digitized by Google

ce parti à son égard, il eût fallu détourner l'attention du public en annonçant d'avance qu'il voulait le charger d'une négociation importante.

NÉGOCIATION DE LUNÉVILLE.

1er FRIMAIRE AN IX.

Le 18 brumaire avait éclairé l'Europe sur l'ascendant de Bonaparte; l'attitude victorieuse de nos armées détermina les puissances étrangères à faire enfin la paix. La tenue d'un congrès fut fixée à Lunéville. L'empereur François II désigna M. le comte de Lehrbach pour assister à ce congrès comme son ministre plénipotentiaire. Le premier Consul nomma de son côté et revêtit du même caractère le citoyen Joseph Bonaparte son frère aîné, autrefois ambassadeur à Rome, et qui venait de terminer les négociations entre la France et les États-Unis d'Amérique. Des changemens survenus dans le cabinet autrichien retardèrent le départ du plénipotentiaire français; ce n'était plus M. de Lehrbach qui viendrait à Lunéville, mais M. le comte de Cobentzel. Le 3 brumaire, Joseph Bonaparte quitta Paris accompagné du comte Laforêt, secrétaire-général de cette légation; il rencontra en route M. de Cobentzel. Les deux plénipotentiaires conférèrent peu de tems; leur décision fut de se rendre à Paris. Ils en reprirent la route sur les huit

heures du matin. Avant d'arriver à Meaux, ils trouvèrent une escorte de dragons du 5e régiment, qui, relevée de relai en relai, accompagna la voiture des ministres jusqu'à Paris. M. de Cobentzel vint loger dans la maison particulière du ministre des relations extérieures, rue d'Anjou-Saint-Honoré, avec M. Hoppe son secrétaire de légation. Le 14 brumaire, ce ministre quitta Paris à quatre heures du matin ; deux heures après, Joseph Bonaparte le suivit emmenant avec lui madame Joseph. L'ancien château des ducs de Lorraine et du roi Stanislas avait d'abord été désigné pour recevoir les ministres du congrès ; mais comme il avait besoin de réparations, ils descendirent dans des maisons particulières. Joseph Bonaparte descendit chez monsieur et madame de Fresnel, riches habitans de Lunéville. Les corps civils et militaires vinrent le saluer; le général de division Clarke, nommé commandant extraordinaire du département de la Meurthe, le général de brigade Bellavesne et leur état-major s'y rendirent. Les conférences commencèrent le 18 brumaire. Le général Clarke, ami du premier Consul, désirait donnner de l'éclat à cet anniversaire ; son repas fut magnifique. Au dessert, M. de Cobentzel porta la santé du premier Consul, et embrassa le ministre français. Un grand bal succéda au dîner; un souper splendide interrompit les danses. Un aide-de-camp du général Clarke y chanta des couplets analogues à la journée du 18 brumaire ; ils sont de la composition du citoyen Siméon, fils du tribun de ce nom : c'est un jeune homme distingué,

Digitized by Google

attaché à la légation française. Voici ses couplets :

« La France en proie à l'anarchie
Gémissait depuis trop long-tems ;
Un héros d'une main hardie
Sut l'arracher à ses tyrans.
Nous revoyons cette journée
Chère au monde comme aux Français ;
Et déjà l'Europe étonnée
Sourit à l'espoir de la paix.

Un an suffit : notre patrie
A vu disparaître ses maux ;
Aux lauriers le chêne s'allie,
La gloire appelle le repos.
Brumaire a lui : son influence
S'étend sur des climats divers ;
Il rendit la paix à la France,
Il la promet à l'univers. »

La fête se prolongea toute la nuit, et fut charmante. Le 19, les ministres reprirent leurs conférences.

J'étais fort lié avec Joseph Bonaparte. Je fis un petit voyage à Lunéville pour voir à la fois, et le ministre français, et la ville où j'étais né. Ce fut un double plaisir pour moi. J'arrivai à Lunéville le 26 brumaire à six heures du matin. Un de mes amis qui s'y trouvait, auprès de Joseph Bonaparte, après m'avoir donné une partie des premiers détails qu'on vient de lire, ajouta : « Louis, comte de Co-« bentzel, est actuellement âgé de 49 ans; il est « né à Bruxelles où son père remplissait l'impor-« tante et honorable place de chancelier d'état « pour les pays héréditaires de la Belgique, au nom

Digitized by Google

« de la maison d'Autriche ; il y acquit une haute « réputation. Son fils fut élevé en France, il étudia « au collége d'Harcourt avec M. de Talleyrand, au- « jourd'hui notre ministre des relations extérieures ; « et à Strasbourg, sous le célèbre Koch, professeur de « droit public. Dès sa jeunesse, la maison d'Au- « triche l'employa dans les affaires du dehors, en « Danemarck, en Prusse, au partage de la Pologne « et en Russie, où il a résidé vingt ans comme « ambassadeur. Il n'a quitté Saint-Pétersbourg que « pour remplir les fonctions diplomatiques pendant « le congrès de Rastadt. Nommé ensuite ministre « des conférences, chargé des affaires étrangères, « chancelier de cour et d'état, il reçut le même « jour ordre de se rendre à Lunéville pour y né- « gocier la paix. Il est aisé de juger quelle impor- « tance l'empereur François II attache à cette mis- « sion, tant par le choix du comte de Cobentzel, « que par la démarche inusitée de la confier à un « ministre que l'on voit rarement quitter le souve- « rain ou sa résidence. Cette remarque fait en même « tems l'éloge du négociateur. En effet, à une « grande habitude de la diplomatie, à une connais- « sance approfondie des hommes et des divers intè- « rêts des nations, à un grand et sincère attache- « ment pour la maison d'Autriche, et pour sa patrie « (la famille de Cobentzel est d'une ancienne no- « blesse de la Carniole), ce ministre réunit les for- « mes les plus aimables, beaucoup d'instruction, « de prévenance et une grande affabilité. La langue « française lui est plus familière qu'aucune autre.

Digitized by Google

« Il a la réputation d'aimer la France au point, qu'à « la cour de Vienne on l'appelle le *ministre fran-* « *çais*. Il aime passionnément le théâtre. Il sait « par cœur les plus beaux morceaux de nos meil- « leurs auteurs, et il a composé lui-même, dans « notre langue, de petites pièces pour le théâtre de « l'Hermitage, à la cour de l'impératrice de Russie.

« Il paraît que M. de Cobentzel avait à rendre « compte de son voyage de Paris, à la cour de « Vienne, car, dans la soirée du 19, il a fait partir « pour sa cour, M. Lefebvre de Rechtemburg, se- « crétaire attaché à sa légation; on n'a pas manqué « de tirer beaucoup de conjectures de ce départ; « c'était inévitable; on devait croire que le ministre « impérial n'avait pas de pouvoirs suffisans pour « une conclusion immédiate, ou que ses entretiens « avec le premier Consul avaient amené d'impor- « tans changemens, ou qu'à l'ouverture des con- « férences, des propositions inattendues lui avaient « été faites, ou enfin, qu'il voulait gagner du tems « pour communiquer avec les Anglais, alliés de « l'Autriche, d'autant plus qu'il a dépêché pour « Londres un courrier en même tems qu'à Vienne.

« Au surplus, les deux ministres se voient jour- « nellement; ils dînent alternativement ensemble, « et la plus grande confiance semble régner entre « eux.

« Le 23, l'adjudant général *Lahorie*, l'un des « chefs de l'état-major de l'armée du Rhin a passé « ici, précédant le général en chef *Moreau*, et se « rendant à l'armée pour y faire réunir les divisions

Digitized by Google

« éparses dans leurs cantonnemens de Bavière. Si « l'armistice se rompait, comme on le craint, à son « expiration, le 7 frimaire prochain, l'armée fran- « çaise se trouvera alors en état d'ouvrir sur-le- « champ la campagne pour forcer l'empereur à la « paix. Lahorie a fait une visite à M. de Cobentzel, « mais celui-ci n'a reçu aucune instruction ulté- « rieure qui lui permette de transiger ni d'arrêter « le cours des hostilités. On attend demain le géné- « ral Moreau. »

Je suis allé voir Joseph Bonaparte; nous nous sommes embrassés et j'ai dîné chez lui. Après dîner, la conversation dont je vais rendre compte a eu lieu dans le salon : près de la cheminée, on remarquait le général Moreau et M. de Cobentzel, auprès d'eux Joseph Bonaparte, Clarke et le général Bellavesne. Les deux personnages marquans étaient dans une position gênée. Moreau voulait paraître froid, il avait l'air embarrassé. Cobentzel cherchait à être poli, tâchait d'être aimable, et trouvait peu de choses à dire. Un ministre plénipotentiaire envoyé pour traiter de la paix, en présence d'un général se rendant à l'armée pour y recommencer les hostilités, se trouve nécessairement un peu déplacé; l'usage du monde répare, mais ne répare pas tout-à-fait la gêne inséparable d'une mauvaise situation. Madame Julie Bonaparte était assise auprès du feu; à côté d'elle se trouvait une table de bouillotte; on se rapprochait d'elle pour lui dire quelques mots; on s'en éloignait pour aller entendre quelques-unes des phrases péniblement

étudiées, et non moins péniblement débitées de tems en tems par Moreau ou M. de Cobentzel. Les cartes furent tirées, les joueurs prirent leurs places, et Moreau passa dans le cabinet de Joseph.

Le secrétaire de légation de M. de Cobentzel, M. Hoppe, était appuyé contre une console; c'est un homme de cinquante ans, dont les yeux ne sont pas parfaitement pareils, sa mine est sérieuse, son visage sévère et son accueil froid; son ensemble tudesque, annonce que c'est un allemand dans toute la force du terme; il avait cherché et trouvé le moyen de me faire dire plusieurs fois dans le cours de la journée, que M. de Cobentzel désirait avoir avec moi un entretien particulier; je crus devoir m'y refuser, mais aucun motif ne m'empêchait d'avoir une conversation avec son secrétaire; voici comme elle fut entamée :

M. Hoppe. Monsieur vous voulez donc la guerre?

Stanislas Girardin. Pourquoi monsieur?

H. Parce que nous avons dénoncé l'armistice.

S. Cela n'est point une preuve.

H. Comment?

S. C'était, peut-être, le meilleur moyen de conclure plus promptement la paix.

H. Vous ne pouvez raisonnablement douter que nous voulions la paix.

S. Eh bien?

H. Eh bien! nous n'eussions jamais dénoncé l'armistice.

S. Je le crois. Il était à votre avantage.

H. Pourquoi?

Digitized by Google

S. Parce qu'il vous donnait le tems de fortifier vos armées, de remplir vos magasins, de discipliner vos recrues.

H. Sans l'envahissement de la Toscane, nous serions aujourd'hui en pleine négociation. La nouvelle de cet envahissement a produit le plus mauvais effet; il a rendu de la force au parti opposé à la paix, il a servi à faire craindre que vos principes ne soient encore les mêmes.

S. Cet envahissement de la Toscane était peut-être une mesure impérieusement ordonnée pour le salut de notre armée d'Italie.

H. Pourquoi cela?

S. Parce qu'on a prétendu que les insurgés toscans étaient commandés par des généraux autrichiens et soldés par l'Autriche.

H. Ceux que vous appelez des *insurgés*, nous les appelons des sujets fidèles, nous les regardons comme des hommes déterminés à défendre et leur maître et ses alliés. Des hommes qui consentent ainsi à se former en bataillons, qui se battent pour leurs opinions plus que pour leur paie, sont des auxiliaires trop précieux pour que nous puissions consentir à ne point les admettre dans nos rangs. Nous sommes-nous plaints lorsque vous avez pris des recrues parmi les Cisalpins et les Piémontais? Et pourquoi donc alors vouloir nous priver des secours des Toscans qui sont nos alliés comme les Cisalpins sont les vôtres?

S. Cette levée en masse des paysans toscans, militairement organisée, pouvait être faite, vous en

Digitized by Google

conviendrez vous-même, pour donner beaucoup d'inquiétude au général qui commande notre armée d'Italie.

H. Cette inquiétude peut-elle excuser la violation des droits des gens et la rupture de l'armistice.

S. Le général Brune pouvait craindre que ces levées ne fussent faites pour favoriser les projets des Anglais et les aider à exécuter un débarquement à Livourne.

H. Eh bien?

S. Eh bien! comme il n'existe point d'armistice entre les Anglais et nous, nous ne pouvions, sans imprudence, consentir à laisser occuper à leurs troupes une position militaire qui compromettait le sort de notre armée d'Italie.

H. Eh bien?

S. Eh bien! il est possible que le général Brune, instruit des projets des Anglais, ait voulu les faire échouer, et que l'on puisse maintenant s'entendre avec vous pour examiner si vous avez des droits à une satisfaction. Sans doute, vous nous trouverez toujours disposés à vous donner toutes celles qui pourront conduire à conclure la paix, car nous la voulons la paix, vous n'en pouvez douter.

H. Si vous la voulez, pourquoi donc n'avez-vous pas voulu admettre un ministre anglais aux conférences de Lunéville?

S. Parce que le cabinet de Saint-James n'a pas voulu consentir à un armistice.

H. Pouviez-vous l'espérer, deviez-vous même le demander?

S. Sans doute, nous le devions. Le gouvernement anglais avait publiquement annoncé son éloignement pour la paix. Nous ne pouvions oublier que M. Pitt avait déclaré qu'il n'avait envoyé lord Malsbury, aux conférences de Lille, que pour nous tromper et gagner du tems. Cet armistice, nous le voulions comme une preuve du retour des Anglais à des principes plus modérés ; comme un gage que leur ministre ne serait pas venu ici pour retarder la paix et la rendre impossible à conclure.

H. Vous connaissez nos traités, vous savez que nous ne pouvons faire une paix séparée, ni même négocier sans les Anglais.

S. Vous feriez donc éternellement la guerre si les Anglais ne voulaient pas conclure la paix ?

H. Non, mais il faudrait que nous fussions convaincus que la volonté des Anglais est de ne point faire la paix.

S. Vous n'en pouvez douter.

H. Je vous demande pardon, nous en doutons, et nous avons même de fortes raisons pour croire le contraire. Vous qui avez tant d'intérêt à nous persuader que nous sommes dans l'erreur, vous y pouviez facilement parvenir en admettant les Anglais au congrès.

S. Pourquoi ?

H. Parce qu'alors vous eussiez connu les conditions qu'ils veulent proposer. Si elles avaient été inadmissibles nous eussions consenti alors à faire une paix séparée et nous eussions été bientôt d'accord.

S. Nous ne pouvions traiter avec deux puissances alliées, dont l'une continuait la guerre pendant les négociations, et dont l'autre avait consenti à une suspension d'armes.

H. Mais aujourd'hui que l'armistice est dénoncé, les deux puissances belligérantes étant sur le même terrain, vous n'avez plus ni raisons, ni prétextes, pour ne point recevoir ici un ministre anglais. Vous allez donc, sans doute, consentir à l'admettre ?

S. Je n'en sais rien, mais je ne le crois pas.

H. Alors il n'y aura jamais de raisons pour l'admettre. Vos intentions sont évidemment de nous conduire à nous séparer du seul allié qui nous soit resté fidèle.

S. Si cet allié est le seul qui soutienne la guerre.

H. Vous connaissez la loyauté du cabinet autrichien, vous ne parviendrez jamais à le faire manquer à ses engagemens.

S. Vous voulez donc éterniser la guerre. L'or de l'Angleterre pourrait-il sauver l'Autriche ?

H. Si l'Autriche vient à périr, on dira, du moins, qu'elle a péri victime de sa bonne foi. Si nous consentions jamais à nous séparer de l'Angleterre, que nous offririez-vous pour nous dédommager de la perte d'un semblable allié ?

S. Des intérêts communs pour se garantir une paix également avantageuse aux deux puissances. Car il paraît juste que l'Autriche et la France soient indemnisées de leurs nombreux et prodi-

gieux sacrifices pendant le cours de cette longue guerre.

H. Votre gouvernement permet-il de compter sur sa stabilité? *Stabilité* et *nouveauté* sont deux mots qui ne peuvent s'allier.

S. Celui sous lequel nous vivons, se rapproche, par plusieurs côtés, des gouvernemens réguliers établis en Europe.

H. Comment donc?

S. D'abord par l'unité, principe de force et d'activité, ensuite par une haine commune contre les principes désorganisateurs des jacobins.

H. J'en conviens. Nous commencions même à prendre confiance à votre gouvernement, mais votre conduite en Toscane l'a détruite, et nous ne pourrions, sans commettre une imprudence impardonnable, nous fier désormais à vos promesses et nous laisser prendre à vos paroles, fussent-elles les plus avantageuses possibles.

S. Vous voulez donc continuer la guerre?

H. Non.

S. Cependant les hostilités vont recommencer.

H. Je le sais, je m'en afflige, et M. de Cobentzel en est au désespoir.

S. Cette guerre, allumée et dirigée contre les principes révolutionnaires, n'a plus de but aujourd'hui, puisque ces principes ont été étouffés par le 18 brumaire, dans le lieu même où ils prirent naissance. Les ennemis de l'Autriche seule ont aujourd'hui un immense intérêt à éterniser la guerre.

H. Quels sont donc ses ennemis ?

S. La Prusse et peut-être même la Russie. Vous ne comptez pas, sans doute, sur des intentions bienveillantes de la part de la Prusse ?

H. Non, nous ne pouvons y compter.

S. Cette puissance veut perpétuer la guerre entre deux nations loyales et braves, faites bien plutôt pour s'unir que pour se combattre. Elle veut les affaiblir l'une par l'autre et les conduire à un tel état de faiblesse, qu'elles soient obligées, l'une et l'autre, d'accepter les conditions de paix qu'alors il lui plaira de lui dicter. Elle veut profiter de la guerre, sans avoir eu à se ressentir des pertes qu'elle entraîne à sa suite, et unir aux bénéfices immenses de la neutralité, les avantages qui ne devraient jamais appartenir qu'aux seuls conquérans. La Russie a adopté ou adoptera peut-être ce système par la suite. Un aveugle entêtement conduira deux puissances à recevoir des lois lorsqu'elles pourraient en dicter à l'univers entier. Si elles voulaient s'entendre, et si l'Autriche voulait, pour un instant seulement, consulter ses véritables intérêts et se convaincre que ceux de l'Angleterre sont différens des siens, et que la mer la sépare de nos troupes qui ne sont plus séparées de votre ville capitale que par 70 lieues, qui ne sont point impossibles à franchir.

H. Ce que vous venez de dire a de la vraisemblance, peut-être même de la vérité. Cela me fait encore plus amèrement regretter deux choses : *l'une, l'envahissement de la Toscane*, et l'autre que

vous n'ayez ou que vous ne vouliez pas admettre un ministre anglais aux conférences de Lunéville. »

La conversation commençait à devenir languissante, parceque, n'étant muni d'aucun pouvoir, j'étais obligé d'être extrêmement circonspect, lorsque le citoyen Joseph Bonaparte vint à sortir de son cabinet avec Moreau.... Le général français prit congé de l'assemblée, et peu de tems après M. de Cobentzel quitta la bouillotte pour se retirer chez lui.

J'entrai avec Joseph dans son cabinet. Je lui rendis un compte exact de la conversation que nous venions d'avoir.

« Cette conversation, me dit-il, vous a fait connaître parfaitement l'état des négociations et doit servir à vous confirmer tout ce que je vous ai dit précédemment. — Vous croyez donc que M. de Cobentzel n'a point de pouvoirs pour traiter séparément de l'Angleterre? — J'en suis intimement convaincu. — Alors vos conférences seront bientôt rompues. — Pourquoi? — Parce que les hostilités une fois recommencées, M. de Cobentzel doit vous déclarer qu'il quittera Lunéville si vous n'y recevez pas les Anglais; il ne voudrait pas risquer de leur déplaire en prolongeant son séjour ici. — Cela se peut. — Vous n'aurez plus de bonnes raisons à alléguer pour refuser d'admettre un ministre anglais lorsque les hostilités seront une fois recommencées, puisqu'alors les deux puissances belligérantes se trouveront sur un terrain absolument semblable. — J'en conviens, mais nous continue-

Digitized by Google

rons d'adresser des notes insignifiantes telles qu'elles nous sont prescrites et même envoyées. — Votre frère ne veut donc pas recevoir le ministre anglais. — Je le crois. — La guerre recommencée, ne changera-t-il pas d'avis et ne voudra-t-il pas, en l'admettant, prouver à la France et à l'Europe qu'il veut la paix? Il est d'une importance extrême pour lui que la France soit convaincue qu'il veut la paix. Si elle croyait un instant le contraire, sa puissance ne tiendrait pas contre le moindre revers. — Nous n'en aurons pas, Moreau est sûr de nouveaux et brillans succès; j'ai été extrêmement content de lui: ses opinions, relativement au gouvernement, sont bonnes. Il désire la paix. Il veut, m'a-t-il dit, jouir du bonheur de la paix domestique. Il a épousé une femme charmante, mademoiselle Hulot, dont vous m'avez plusieurs fois entendu parler. Il possède une fortune considérable; il m'a avoué qu'il avait au moins huit cent mille francs. — Je vous prierai de me donner vos ordres pour demain. — Pourquoi? — Parce que je suis décidé à partir; j'ai promis à votre frère d'être de retour pour le 1er frimaire et d'assister à la séance du Tribunat. Je veux lui tenir parole afin de pouvoir obtenir de lui, une autre fois, la permission de venir passer quelques jours auprès de vous. » Les instances de Joseph, pour me retenir, furent inutiles. Nous causâmes longuement de sa position, de ses affaires, et je me retirai pour lui donner le tems de faire son courrier et de préparer ses dépêches.

Digitized by Google

Laforêt, secrétaire de la légation française à Lunéville, inquiet de mon arrivée, et de mon séjour dans cette résidence, avait plusieurs fois laissé échapper le désir de m'en voir partir le plus tôt possible. Aussi vint-il me prévenir qu'il était parvenu à décider Joseph à me charger des dépêches adressées au premier Consul; que le ministre consentait également à me donner une de ses chaises de poste, et que tous les arrangemens nécessaires à mon départ seraient prêts à midi. Je ne pus m'empêcher de sourire.

Le 29 brumaire, à onze heures, je fus chez Joseph. Après son déjeûner, nous restâmes longtems enfermés dans son cabinet, et nous y déterminâmes la manière de nous écrire, pour que si nos lettres venaient à être décachetées, il n'en pût résulter aucun inconvénient[1]. Il voulut que nous

[1] Cette correspondance est entre nos mains : l'intimité qui régnait entre J. Bonaparte et S. Girardin a fait déposer dans ces lettres beaucoup de choses qui sont le secret de l'amitié et qui n'ont point trait aux affaires publiques. Nous devons nous borner à en donner quelques extraits. (*Note de l'éditeur.*)

Lunéville, 6 nivôse an 9.

J'ai appris aujourd'hui la tentative essayée le 3 nivôse contre le premier Consul. Je lui ai écrit à ce sujet tout ce que je pense qu'il doit faire pour être plus instruit de tout ce qui se trame par des gens de certaine trempe.

On ne peut pas se figurer la sensation qu'a faite ici cette nouvelle. Les habitans, les autorités civiles et les militaires m'ont à l'envi témoigné les mêmes sentimens de douleur, de joie et d'indignation.

montassions à cheval jusqu'à la première poste. Nous fîmes ce chemin très-doucement; nous causâmes de différentes choses, et à deux heures je l'embrassai et pris congé de lui.

Quarante-cinq heures après, j'étais à Paris, sans être descendu de ma voiture. Les chemins étaient détestables, mais les postillons bien payés. Après avoir fait ma toilette, je me rendis chez le premier Consul, et je lui remis ses dépêches; je lui rendis compte de ma conversation avec Joseph. Il m'écoutait avec impatience; j'ai cru qu'il ne m'avait pas entendu. Talleyrand me détrompa sur ce point,

10 nivôse.

J'ai reçu par Vincent vos lettres du 5 et du 6. Je les ai lues avec le plus grand plaisir; je suis parfaitement de votre avis. J'agis en conséquence. Les nouvelles de l'armée de Moreau sont toujours bonnes.

15 nivôse.

Vous savez l'armistice : l'Autriche va enfin traiter de bonne foi. Il y a toute apparence que les affaires seront bien avancées dans un mois. On m'écrit que la gravure de Morfontaine est terminée. Je vous prie d'en faire agréer une copie à mesdames Jaucourt, Garrigue, de Brégy, Bouchard, Miot. Je vous embrasse.

12 pluviôse.

J'ai signé le 6 un armistice qui doit avoir fait remettre Mantoue à nos troupes. J'ai été assez heureux pour prévoir le cas où un armistice aurait été conclu en Italie et où la cession de Mantoue n'aurait pas été stipulée : dans tous les cas cette stipulation est de rigueur.

J. Bonaparte.

Digitized by Google

car il me répéta mot pour mot ce que j'avais dit au Consul, et ce qu'il lui avait répété l'instant d'après.

En sortant de chez le Consul je fus au Tribunat; j'y trouvai l'occasion d'y débiter quelques phrases insignifiantes : je ne la laissai pas échapper. Cette occasion m'offrait un double résultat : celui d'annoncer à Lunéville que j'étais arrivé à l'heure convenue, et celui de persuader au public que je n'avais point été à Lunéville. Ce dernier but ne fut pas atteint, car le lendemain et le surlendemain les journaux parlèrent de mon voyage, et l'accompagnèrent de tant de circonstances qui devaient y faire croire, qu'il n'était plus possible de le cacher en le désavouant.

AN IX, 26 NIVOSE.

Un message du Corps-Législatif annonce au Tribunat un projet de loi relatif au traité de paix signé à Lunéville, et ratifié à Paris le 25 ventôse, et déclare que, conformément à l'article 50 de la constitution, le gouvernement demande qu'il soit discuté en comité secret.

Le comité secret formé, le président rappelle que les commissions chargées d'examiner les traités de paix doivent être nommées au scrutin, aux termes du réglement. L'Assemblée, voulant s'épargner la peine de voter, charge le bureau d'indiquer les membres qui composeront la commission.

Le président nomme :

ADET,	FRÉVILLE,	GALLOIS,
BEAUJOUR-FÉLIX,	JEAN-DE-BRY,	GIRARDIN,
CHAUVELIN,	TROUVÉ,	DUVEYRIER,
GAUDIN,	MOREAU,	

et lève ensuite la séance.

Les espérances de l'amour-propre de quelques membres furent déçues, en ne voyant point leurs noms portés sur la liste des membres de la commission ; ils en témoignèrent leur mécontentement, et s'en plaignirent avec aigreur à Savoye-Rollin, qu'ils accusèrent de partialité. G** et B** trouvèrent que leurs droits avaient été méconnus ; le premier rappela son ambassade de Turin, qui serait oubliée sans cette phrase extraite d'une de ses dépêches :

« Je me promène à pied, dans les murs de Turin,
« Les bottes à l'anglaise et la canne à la main. »

Et le second, ses services dans les bureaux des affaires étrangères, où il a été employé pendant plusieurs années.

La commission des onze, chargée d'examiner le traité de paix signé à Lunéville le 20 pluviôse, s'étant rassemblée après la séance du 26 ventôse, commença par nommer un rapporteur. Moreau réunit tous les suffrages ; son nom, dans cette occasion, valait seul un rapport, et valait beaucoup mieux que le meilleur des rapports. Les Français

Digitized by Google

ont un sentiment des convenances dont ils donnent des preuves dans toutes les occasions. Le frère du vainqueur de Hohenlinden était désigné par la victoire pour annoncer la paix.

Digitized by Google

CONVERSATION

AVEC LE PREMIER CONSUL. (MINISTÈRE DE LA POLICE.)

AN IX, 26 NIVÔSE.

Le premier Consul m'a envoyé une ordonnance à quatre heures, pour m'inviter à dîner, ou me prier de passer chez lui dans la soirée. Je m'y suis rendu sur-le-champ.

En sortant de table (et il n'y avait dans le salon que fort peu de monde) il m'a pris à part :

Bonaparte.—Je viens de nommer Dubois, substitut au tribunal de cassation, préfet de police à Lyon. Le connaissez-vous? Est-ce un bon choix?

S. Girardin. — Je ne le connais pas.

B. —C'est singulier.

S. G. — Il remplace un homme de mérite, le citoyen Noël, qui est nommé ailleurs. A coup sûr le citoyen Dubois vaudra mieux que l'homme qui fait, provisoirement à Lyon, les fonctions de préfet de police.

B. — Qui est-ce?

S. G. — Urbain Jaume, fameux dans le cours de la révolution.

B. — Sur la liste des déportés, se trouve-t-il beaucoup d'individus du département de l'Oise?

S. G. — Deux.

Digitized by Google

B. — Qui sont-ils?

S. G. — Chrestien et Ménessier.

B. — Sont-ils arrêtés?

S. G. — Le premier l'est, le second ne l'est pas encore.

B. — Avez-vous beaucoup de perturbateurs dans votre département?

S. G. — Beaucoup, non, général, mais quelques-uns.

B. — Les condamnations vont les effrayer.

S. G. — Il faut l'espérer. On pourrait du moins, je le crois, tirer des révélations importantes, des individus condamnés à mort par le tribunal criminel. Arena, je m'en souviens, avait écrit à votre frère Joseph, en vendémiaire, qu'il pourrait lui apprendre, s'il consentait à le voir, des choses d'une haute importance.

B. — C'était une ruse pour intéresser en sa faveur.

S. G. — Cela peut être, mais il serait possible aussi qu'Arena fût initié dans de grands secrets.

B. — Demerville paraît être celui qui en sait le plus; il était l'ame du complot.

S. G. — Secrétaire du comité de salut public, ensuite de Barras, il doit nécessairement avoir joué dans tout ceci un rôle secondaire. Un subalterne ne s'élève pas tout à coup à un rôle principal, et, dans une conspiration, on ne débute pas par être chef, lorsque l'on n'a jamais été compté au premier rang dans un parti.

B. — Vous avez raison; mais ces hommes par-

lent et disent des choses singulières et fâcheuses. Ils compromettent beaucoup de monde, ils peuvent être guidés par beaucoup de malice et de méchanceté.

S. G. — Ils ne parleront jamais hautement, et ne diront jamais tout, aussi long-tems qu'ils conserveront l'espérance de pouvoir se soustraire à la mort. On répand à dessein de nourrir cette espérance que leur jugement sera cassé par le tribunal de cassation.

B. — Il ne le sera pas.

S. G. — Je le crois, mais enfin on le dit. S'il n'est pas cassé, et que vous employiez quelqu'un d'adroit pour causer avec Demerville, vous en apprendriez des choses utiles à savoir, d'où peut dépendre, peut-être, la tranquillité de la France; et d'où dépendrait certainement votre tranquillité future.

B. — Ils s'accordent assez pour charger un appelé Despaze. Connaissez-vous cet homme? On le dit royaliste outré.

S. G. — Il a rédigé un journal intitulé le *Fanal*, et il disait qu'il était lié avec Carnot.

B. — Cet homme m'a adressé il y a quelques jours une brochure, dans laquelle il cherche à m'indiquer la conduite que je devrais tenir; il prétend que je dois, sans balancer, expulser du territoire tous ceux qui dans le cours de la révolution commirent des crimes, et renvoyer des emplois publics ceux soupçonnés de partager leurs opinions.

Digitized by Google

S. G. — Cela n'est pas trop déraisonnable.

B. — Non, cependant vous voyez que cet homme, qui paraît n'être rien moins que terroriste, est accusé par eux.

S. G. — Avez-vous découvert quelque chose de relatif au 3 nivôse?

B. — Non point encore. C'est cependant une chose importante, très-importante, et bien plus que l'affaire de Cerachi, car de la résolution à l'exécution il y avait encore bien loin. J'ai rencontré souvent de ces prétendus Brutus et jamais ils n'ont osé me frapper.

S. G. — Mais, général, on doit avoir des soupçons sur les auteurs de la machine infernale.

B. — Sans doute, mais ils ne paraissent pas fondés; on prétend que ce sont deux ou trois *chouans*.

S. G. — Deux ou trois, cela ne paraît pas croyable.

B. — Non sans doute, si vous voulez que je vous le dise, je crois que *Chevalier*, inventeur de la première machine, est aussi l'auteur de la seconde.

S. G. — En ce cas, pourquoi l'avez-vous fait fusiller aussi vite?

B. — Il n'a jamais voulu rien dire.

S. G. — Je ne peux concevoir encore, général, comment la police ne découvre rien.

B. — Passons dans la pièce voisine, nous y serons seuls et nous causerons plus librement.

S. G. — Volontiers. — Bonaparte ouvre la porte

de la chambre à coucher, la referme, regarde dans le cabinet voisin. Lorsqu'il s'est assuré que nous ne pouvions être entendus, il me dit : « Connaîtriez-vous un homme capable d'être ministre de la police? C'est pour vous faire cette question que je vous ai envoyé chercher. Je suis content de Fouché mais je ne le trouve pas assez appliqué, il ne travaille pas assez.

S. G. — Si vous en êtes content, citoyen consul, l'opinion publique ne partage pas toujours votre satisfaction.

B. — Que lui reproche-t-elle?

S. G. — D'avoir laissé faire une machine infernale, sans en découvrir les auteurs, et de ne point parvenir à les connaître.

B. — Ce n'est pas sa faute.

S. G. — Je vous demande pardon, citoyen consul, il a tous les moyens pour réussir.

B. — Enfin qui mettriez-vous à sa place?

S. G. — D'abord, citoyen consul, je regarde le ministère de la police comme une institution révolutionnaire, et conséquemment dangereuse; la cumulation de plusieurs polices, dans la même ville, empêche que vous n'en ayez une bonne; la police active doit être confiée aux préfets, et celle de surveillance au ministre de l'intérieur.

B. — C'est un système.

S. G. — Je le crois bon.

B. — Il pourra le devenir, mais aujourd'hui il faut un ministère de la police.

S. G. — Cela peut être, eh bien! il faut le con-

fier à un homme qui vous soit dévoué, à un autre vous-même, à un homme dont la destinée soit attachée à la vôtre; en un mot à un de vos frères, ou à un de vos proches parens.

B. — C'est une bien mauvaise politique que celle de confier des ministères à ses frères, vous avez vu comme je me suis mal trouvé de Lucien?

S. G. — Cependant, général, vous ne trouverez personne dont les intérêts soient plus identiques aux vôtres que ceux de votre frère.

B. — Passons à d'autres. Leroy, le tribun que vous m'avez fait connaître, je l'ai fait questionner par Cambacérès; il m'a dit que c'était un métaphysicien, qu'il parlait toujours du peuple de 89.

S. G. — Il vous a trompé. Leroy n'est pas cela. C'est un homme franc, ennemi juré des coquins; il sait Paris. Mais comme je ne le connais que depuis que nous sommes ensemble au Tribunat, je ne puis vous donner tous les renseignemens que vous auriez besoin d'avoir sur son compte. Je puis vous dire qu'il ne conviendrait pas à une première place. Ce serait, je crois, un excellent préfet de police, mais il pourrait bien n'être pas un bon ministre.

B. — Régnier, qu'en pensez-vous?

S. G. — Je ne le connais pas, je sais seulement qu'il jouit d'une bonne réputation. Vous êtes à portée de l'apprécier, puisqu'il est membre du Conseil d'État.

B. — Béranger, vous le connaissez?

S. G. — Oui, général; c'est un homme d'esprit,

il a du courage, il en a montré au 28 fructidor et au 18 brumaire. Il est dévoué au gouvernement et je crois que vous pouvez compter sur son attachement; le seul reproche qu'on pourrait lui faire, peut-être, est de ne point connaître assez Paris. Je prendrai des renseignemens sur lui, si vous le désirez?

B. — Vous me ferez plaisir.

S. G. — Doulcet, préfet de la Dyle, serait un bon choix, il vous est dévoué.

B. — Il faut là un grand travailleur.

S. G. — Doulcet travaillera beaucoup.

B. — Il faut être neuf dans la révolution.

S. G. — Mais si c'est un homme neuf, il ne connaîtra pas la révolution, et cette connaissance est indispensable pour un ministre de la police. Cochon a fort bien fait son ministère.

B. — Cochon appartient à une clique, c'est un homme usé.

S. G. — Miot serait très-capable, je pense, de bien remplir cette place importante.

B. — Miot a du bon.

S. G. — Il faut, général, dans ce ministère, un homme dévoué, un homme sur la fidélité duquel vous puissiez compter.

B. — Il faut un homme de talent. Fidélité, dévouement; on sait apprécier tout cela maintenant.

S. G. — Fouché a du talent; mais il n'a pas l'opinion publique.

B. — L'opinion publique est une catin. Si l'homme que je mets là a du talent, il l'acquerra bien vite.

S. G. — Si l'homme que vous mettez là doit périr par le retour de 88 ou de 93, vous aurez fait un bon choix; Fouché aurait tout à craindre des terroristes.

B. — Mais comme les terroristes n'ont point tout à craindre de lui, ils se sont trouvés tous à Paris au 3 nivose.

S. G. — Cela est vrai.

B. — Comme Fouché a été très-lié avec les terroristes, il en a placé dans ses bureaux, dans presque toutes les préfectures de police.

S. G. — Cela est vrai.

B. — Mais comment voulez-vous faire pour n'avoir point d'agens dépendans d'un parti quelconque?

S. G. — En ayant dans le ministère un homme qui n'appartienne à aucun. Il faut qu'il ne craigne pas de se faire des ennemis; il faut, s'il veut faire son devoir, qu'il frappe avec une égale rigueur sur les deux partis extrêmes.

B. — Ce ministre peut faire beaucoup de bien à la ligne mitoyenne.

S. G. — Il peut sauver l'État, conserver vos jours nécessaires au salut de la patrie, consolider la tranquillité publique. Ensuite il doit vous remettre le ministère, vous engager à le supprimer: si deux ans après la paix vous pouviez en avoir besoin, la France et vous seriez également à plaindre.

B. — Fouché est un bon diable; il a un bon cœur; n'a-t-il pas levé une multitude de surveillances?

Digitized by Google

S. G. — Trop, beaucoup trop; mais les hommes de son parti, lorsqu'ils sont en place, croient n'en jamais faire assez pour réparer et pour faire oublier leur conduite antérieure; c'est là sans doute encore un inconvénient attaché à des choix de ce genre.

B. — C'est possible. Un travailleur sera toujours un bon ministre de la police; il faut de l'ordre, de la méthode, et un recueil de tous les mauvais sujets par ordre alphabétique; il possède déjà un dictionnaire qui contient plus de 1500 noms.

S. G. — Il en est un autre qui vous serait également nécessaire, c'est celui qui donne des détails historiques sur tous les hommes qui ont marqué dans la révolution.

B. — Et ce dictionnaire?

S. G. — Vous procurerait les moyens de faire d'excellens choix.

B. — Cet ouvrage existe-t-il?

S. G. — Oui, citoyen consul, il est entre les mains de Pénières.

B. — Il faudrait se le procurer.

S. G. — Cela sera difficile.

B. — Réfléchissez à ce que je vous ai demandé; je n'ai pas besoin, je pense, de vous recommander le secret.

S. G. — Dans trente-six heures, général, je vous reverrai. »

Digitized by Google

TRAITÉ DE PAIX AVEC LA RUSSIE.

ENTRETIEN AVEC LE PREMIER CONSUL.

VENDÉMIAIRE AN X.

(Octobre 1801).

J'étais occupé à faire un whist chez Cambacérès avec l'ambassadeur de Russie, celui de Suède et D. Roger, lorsqu'un aide-de-camp de Bonaparte s'approcha de moi, et me dit à l'oreille : « Le consul vous attend chez lui. » Deux autres aides-de-camp succédèrent en moins de cinq minutes au premier, et le troisième m'engagea à quitter la partie et à ne pas faire attendre le premier Consul. Je confiai mon jeu à un homme qui voulut bien s'en charger, et je suivis l'aide-de-camp. En traversant les appartemens du consul Cambacérès, je rencontrai Duroc et Beauharnais; tous deux me serrèrent tendrement les mains, ce qui jamais n'était arrivé ni à l'un, ni à l'autre. Cet accueil amical de la part de personnes que je connaissais peu, devait me faire croire qu'elles étaient dans la confidence du motif qui m'avait fait appeler chez le premier consul. Peu d'instans après j'eus la preuve du contraire. Arrivé dans le cabinet de Bonaparte (il n'y avait avec lui que Talleyrand et Fleurieu,) il me dit : « Je vous ai fait prier de passer chez moi, parce que je désire

Digitized by Google

savoir de vous, ce qui s'est passé dans votre comité secret, relativement au traité de Russie. »

Je lui fis un exposé succinct de la séance, et lui rendis compte des opinions les plus frappantes [1].

Bonaparte. — Mais enfin, le traité a-t-il passé?

S. Girardin. — Oui, sans doute à la majorité de 77 voix contre 14.

B. — On m'avait dit hier que son adoption était une chose douteuse.

G. — Elle ne l'a jamais été un seul instant. Et la presque totalité de ceux qui s'élevèrent contre l'impropriété du mot *sujet*, convinrent néanmoins qu'une expression ne pouvait pas déterminer un rejet.

B. — C'est cependant *Chauvelin* qui m'a dit hier soir que le Tribunat avait été dans un tel état d'exaspération, que lui-même, sur le dévouement duquel je devais compter, avait été entraîné à faire une proposition pour calmer son excessive agitation.

G. — Général, le traité n'a pas éprouvé la moindre difficulté. Il n'y aurait peut-être pas eu trois boules noires, sans une lettre écrite par le citoyen Fleurieu au citoyen Costaz, et qui lui a été remise vers la fin de notre séance.

Fleurieu. — Cette lettre, citoyen consul, a été écrite par votre ordre.

B. — Oui, mais elle n'est relative qu'à des faits historiques avancés par *Costaz* et qui sont évidemment faux. Il m'est d'autant plus important de les

[1] Voir le comité secret du Tribunat, dans le 1er volume des Discours et Opinions de S. Girardin, page 141.

Digitized by Google

faire relever, que laissant entendre dans son rapport qu'il a eu un entretien avec moi, on doit croire que je lui communiquai ces faits. Ils tendraient à accréditer que c'est sur ma demande que les émigrés ont été expulsés de Russie ; que j'ai été les persécuter au milieu des glaces du nord, tandis qu'il est aussi loin de mon caractère d'être persécuteur, que de chercher à aggraver le sort d'êtres déjà assez malheureux. Lorsque Paul 1er conçut le projet de se rapprocher du gouvernement, il crut faire une chose agréable à la république, en renvoyant de ses états le Prétendant et ses principaux officiers. Il m'annonça cette nouvelle dans une lettre tout entière de sa main. Le citoyen Talleyrand l'a lue, il pourra vous dire ce qu'elle contenait. Voici maintenant ce qui s'est passé entre Costaz et moi. Le jour où j'appris qu'il avait été nommé rapporteur, je l'envoyai chercher. Je le mis au courant des principaux points de la négociation qui avait eu lieu entre la Russie et la république. Je l'assurai que le mot de *sujet* qui avait si violemment choqué quelques-uns d'entre vous, ne s'appliquait qu'aux émigrés. Il rédigea son rapport d'après cette conversation, et sa mémoire inexacte a sans doute été la cause de l'altération de plusieurs faits principaux et importans. Mais tout ce qu'il contient de relatif au mot *sujet* est exact, et cette explication sera donnée demain au Corps-Législatif, au nom du gouvernement.

G.—Elle satisfera pleinement le Tribunat, il ne demande pas autre chose, et vous irez par là au-

devant des sentimens dont les orateurs du Tribunat sont chargés de faire entendre l'expression.

B. — Quels sont vos orateurs?

G. — Le rapporteur Costaz l'est de droit, j'ignore les noms des deux autres, mais je les saurai dans la soirée, et vous le ferai dire.

B. — Il est important, dans une matière aussi grave, qu'aucune phrase déplacée ne soit prononcée par vos orateurs. Quels moyens faut-il employer pour y parvenir?

G. — Il en est un bien sûr et bien simple, c'est d'engager le citoyen Fleurieu à avoir un entretien avec eux, avant l'ouverture de la séance. Des explications amicales, citoyen consul, aplaniraient souvent bien des difficultés et conduiraient à d'heureux résultats.

B. — Je n'en ai jamais refusé à aucun de vous. Citoyen Fleurieu, vous vous concerterez demain avec les orateurs du Tribunat.

Fleurieu. — Oui, citoyen consul.

B. — Je suis toujours prêt, et vous le savez, à donner à chacun de vous les éclaircissemens qu'il peut désirer sur tous les projets de lois. Ma complaisance ne va pas, cependant, jusqu'à vouloir m'entretenir avec vos *chiens*, car il faut être *chien* pour risquer, pour un mot, de vouloir recommencer la guerre. Quels sont donc les quatorze qui ont voté contre le traité?

G. — Je l'ignore, les votes sont secrets, et ils ne le seraient pas, citoyen consul.....

B. — Je rencontre ces *chiens-là* partout, partout

Digitized by Google

ils jettent des bâtons dans la roue. Ce sont eux qui empêchent le vaisseau d'aller à pleines voiles; je suis sans cesse obligé de louvoyer, et de passer à côté de la route indiquée par la justice et l'humanité. Mais il faudra néanmoins s'y placer, pour ne plus s'en écarter, et faire enfin cesser cette lutte scandaleuse qui existe depuis si long-tems entre les gens qui n'ont rien et ceux qui ont quelque chose, entre les scélérats et les gens de bien. J'attends avec impatience le moment où ils seront expulsés des autorités; alors je donnerai au Tribunat toute la consistance qui dépendra de moi, car j'en connais l'utilité; mais aujourd'hui, au lieu d'être un instrument utile aux vues du gouvernement, il est une barrière qui retarde l'exécution de ses plus salutaires intentions.

G. — La majorité est cependant nombreuse et sûre, et l'on peut dans toutes les occasions importantes compter sur 65 votans.

B. — Mais ce sont toujours les *chiens* qui assiégent votre tribune, ils s'entendent parfaitement, ils ont des chefs de file.

G. — Citoyen consul, les assemblées doivent se juger par les résultats et non par les discours prononcés dans leur sein. La liberté est l'ame des discussions, et la lumière ne peut jaillir que de la contradiction.

B. — Ces discussions n'auraient pas d'inconvéniens, si la majorité était acquise et toujours fidèle.

G. — Je vous le répète encore, citoyen con-

Digitized by Google

sul, elle est sûre, je vous déclare sur ma parole, que dans le Tribunat je ne connais pas dix personnes qui voulussent contribuer activement au renversement de l'ordre actuel des choses. Combien de gens sont satisfaits d'avoir des places dans les plus hautes magistratures de l'État, et de toucher des émolumens considérables ! Ils se rendent assez de justice pour sentir qu'aucune révolution ne pourrait leur procurer un sort plus heureux. Conséquemment, ils n'en veulent pas et sont très-disposés à s'y opposer et à abandonner ceux de leurs anciens collègues qui chercheraient à troubler l'État.

B.—Mais comment pouvez-vous compter sur cette majorité, puisqu'elle n'est pas organisée ?

G.—Vous croyez donc, citoyen consul, que le choix du bureau est le résultat du hasard, que la nomination des commissions n'est pas une chose convenue, que les délibérations ne sont pas arrangées d'avance ? Tout ce qui conduit à un résultat dans une assemblée délibérante est dû à une combinaison préalable.

B.—Par qui donc ?

G.—Par un comité peu nombreux.

B.—De qui est-il donc composé ?

G.—De Siméon, Gallois, Adet, Jaucourt, Béranger, Savoye-Rollin, Chabaud-Latour et moi. Croyez-vous donc, citoyen consul, que la proposition de Jard-Panvilliers, de tenir une conférence secrète sur le traité avec la Russie, eût été inspirée par la circonstance du moment ? Non, elle

fut le résultat de la prudence, et, pour en assurer le succès, il fut convenu qu'elle serait faite par un membre qui jouit à juste titre de l'estime du Tribunat.

B. — Vous avez bien fait de discuter en comité secret.

G. — Oui, sans doute, car la discussion publique pouvait avoir de fâcheuses conséquences. Il me semble qu'il eût été facile au gouvernement de les prévoir, et de les éviter en faisant usage de l'article constitutionnel qui dit que, sur sa demande, tous les traités de paix seront discutés en comité secret.

B. — Aurais-je jamais pu imaginer qu'un traité d'une aussi haute importance que celui conclu avec la Russie, pût souffrir, pour un mot, le danger de n'être pas adopté? Je regrette d'ailleurs que la discussion n'ait pas été publique. La nation aurait connu les noms et les principes des *enragés* qui ne veulent pas la paix.

G. — Ces hommes sont en bien petit nombre, et, pour les rattacher au gouvernement, il y aurait bien peu de chose à faire.

Talleyrand. — Je le pense : quelques égards, quelques attentions...

B. — On ne pourrait jamais compter sur eux dans des occasions importantes. Je ne sais point avoir de ménagemens pour mes ennemis ; ceux qui m'ont manqué une fois, peuvent être assurés que jamais je ne l'oublierai. La faiblesse n'est jamais bonne à rien. L'on ne gouverne qu'avec et par la

Digitized by Google

force. Voilà du moins ma manière de voir et elle est conforme à mes actions; mais, citoyen Girardin, cette majorité dont vous êtes si sûr n'a pas nommé *Bailleul* secrétaire.

G. — Je vous demande pardon, citoyen consul; voici pourquoi : vous vous rappelerez que Bailleul fut accusé auprès de vous, il y a quelques mois, d'avoir tenu des propos injurieux contre le gouvernement. Vous avez été à portée de reconnaître la fausseté de l'accusation. Nous avons voulu, en le plaçant au bureau, lui procurer la faculté de vous voir quelquefois, et lui donner les moyens d'achever de compléter sa justification dans votre esprit. Sa nomination a donc été une affaire de *camaraderie* et pas autre chose.

B. — Je suis content de savoir cela.

G. — Le mois prochain, nous mettrons Ganilh. Je suis bien aise de trouver cette occasion de vous en prévenir.

B. — Pourquoi cela? Ganilh est une des créatures de Syeyes.

Tal. — Syeyes était entièrement pour l'adoption du traité, il approuve le mot *sujet*.

B. — Ah!

G. — Ganilh a quelquefois de singulières idées; mais ses intentions sont toujours bonnes. Il remplit *consciencieusement* ses devoirs de tribun. Nous avons pour système de récompenser le travail de nos membres, en les portant au bureau.

B. — Votre majorité manquerait dans une importante occasion; dans une occasion où il s'agi-

Digitized by Google

rait de se prononcer fortement, décidément pour le gouvernement, comme lorsqu'il fallut faire rendre un *Senatus-Consulte*.

G. — Vous m'avez fait l'honneur de me consulter dans cette occasion, et vous devez vous rappeler que je vous ai garanti que les bases du *Senatus-Consulte* seraient adoptées par le Tribunat, et alors je vous développai tous les avantages que le gouvernement aurait à le lui soumettre.

B. — Je m'en souviens, j'avoue que j'ai eu tort de ne pas suivre votre avis. Le concordat, par exemple, serait-il adopté par le Tribunat?

G. — Je le crois; mais si vous l'y présentiez, il faudrait le faire discuter en séances secrètes; sur les subsistances et la religion, les discussions ne doivent jamais être publiques.

B. — Passerait-il au Corps Législatif?

G. — Je le crois encore; la même assemblée qui nomme *Dupuis* et *Grégoire*, est prête à sanctionner les systèmes les plus opposés.

B.—Je n'ai point été mécontent de *Dupuis* pendant sa présidence; il est convenu du bien qui pourrait résulter du concordat.

G. — Si vous pouviez le décider à faire imprimer son opinion à ce sujet, et qu'elle fût favorable au concordat, elle serait extrêmement utile à vos vues.

B. — Les *enragés* croient que j'ai peur d'eux, parce que je ne publie point le concordat. Ils se trompent bien. Il n'est pas publié, parce que j'attends la réponse des évêques qui sont en Allemagne. Vous ne pouvez concevoir combien en diplo-

Digitized by Google

matie tout est long et difficile. Un résultat quelconque est toujours l'ouvrage de plusieurs mois, et quelquefois de plusieurs années; car il y a près de deux ans que je suis occupé du concordat. Ceux qui ont crié contre l'emploi du mot *sujet*, crieraient bien davantage s'ils avaient connaissance de cette négociation et des articles secrets au moyen desquels elle a été enfin heureusement terminée. Citoyen Fleurieu, voyez demain les orateurs du Tribunat.

Fleurieu. — Je voudrais, citoyen consul, avoir par écrit ce que vous voulez que je dise au Corps-Législatif.

B. — Eh bien! nous allons vous faire une note. Les conseillers d'État, comme vous le voyez, ne sont pas plus instruits que vous des négociations.

G. — Aussi doivent-ils avoir beaucoup de peines à faire l'exposé des motifs d'un traité. Ce travail serait au contraire facile pour le ministre, et il ne peut même être bien fait que par lui.

B. — Vous avez bien raison. Aussi est-ce un grand vice dans notre constitution, que de ne point les admettre au Corps Législatif.

G. — La constitution ne s'y oppose pas, les ministres étant nés, pour ainsi dire, conseillers d'État, ils peuvent être envoyés comme orateurs du gouvernement. Ce vice peut par ce moyen être facilement corrigé, mais il en est un autre dans la formation de la loi qui ne peut l'être que difficilement.

B. — Lequel?

G. — La loi, préparée dans le Conseil d'État, est

Digitized by Google

envoyée au Tribunat; du moment où elle y est parvenue, toute discussion cesse avec ses auteurs et ceux chargés de l'examiner; cependant c'est pendant le cours de cet examen qu'une foule d'explications deviendraient nécessaires, indispensables même, pour saisir l'importance, l'utilité d'une disposition législative, pour concevoir toute la portée de tel ou tel mot, pour expliquer les avantages de telle ou telle rédaction. Vous l'avez tellement senti, citoyen consul, que vous avez cru devoir faire imprimer les procès-verbaux du Conseil d'État, afin de vous faire connaître les discussions relatives au Code civil. Les inconvéniens du défaut de rapprochement, entre l'autorité qui propose et celle qui examine, se font sentir tous les jours davantage. C'est ce défaut de communication avec le gouvernement, qui est une des causes principales du silence que nous gardons. Nous craindrions de le compromettre ou de lui déplaire, en disant des choses que l'on pourrait croire avoir été communiquées par lui. Je suppose, par exemple, que, dans la discussion du traité avec la Russie, la *propriété* du mot *sujet* ait été défendue par nous; voyez combien eût été fâcheuse notre position, lorsque le gouvernement serait venu lui donner une acception différente. Depuis qu'il y a des assemblées délibérantes, c'est la première fois, sans doute, que ceux qui défendent le gouvernement n'ont avec lui aucune relation intime.

B. — Vous avez raison; aussi je voudrais que les membres de vos commissions vinssent au Con-

Digitized by Google

seil d'État, faire part de leurs objections contre les projets des lois.

G. — La nécessité de ces conférences une fois démontrée, il ne s'agira plus que de trouver l'endroit où il faudrait les établir. Peut-être ne serait-ce pas le Conseil-d'État qu'il faudrait choisir.

B. — Vous avez fait sentir l'utilité des liaisons avec le gouvernement, mais s'il en établissait de trop intimes avec le comité dont vous avez parlé, les membres de ce comité perdraient bien vite leur influence, et ne pourraient plus rendre de services. Il faudrait peut-être former une réunion composée de vos divers présidens.

G. — Tous ceux qui, jusqu'à présent, ont été nommés ne sont pas dévoués au gouvernement.

B. — Je le sais, mais ceux sur lesquels on ne peut compter seraient écartés. Enfin, soit ce moyen, soit tout autre, je sens qu'il faut en prendre un. Faites-moi le plaisir de savoir les noms des orateurs nommés aujourd'hui. Ayez ensuite la complaisance de nous le faire dire. »

G. — Je vais aller m'en instruire. »

Je rencontrai en retournant chez le Consul Cambacérès, le président du Tribunat, qui me dit que Siméon et Jordan, étaient les deux orateurs nommés.

Je retournai chez Bonaparte; il s'était retiré dans son cabinet particulier avec Talleyrand et Fleurieu.

Talleyrand tenait la plume, Bonaparte dictait et mettait dans sa diction toute la vivacité qui est un trait particulier de son caractère. Lorsque Talleyrand faisait quelques observations sur l'emploi de

Digitized by Google

tel ou tel mot, il lui disait : *allez toujours, sauf rédaction.* Ainsi, la note qui fut lue le 8 à la tribune législative par le citoyen Fleurieu a été dictée par le premier Consul, et rédigée par le ministre des relations extérieures.

Il était près d'une heure, lorsque je sortis du cabinet du Consul. J'ai cru devoir consigner des détails qui appartiennent à l'histoire, et dont quelques-uns peuvent, et pourront expliquer un jour quelques événemens importans.

Digitized by Google

TRIBUNAT.

NOMINATION D'UN CANDIDAT AU SÉNAT-CONSERVATEUR.

SÉANCE DU 3 FRIMAIRE AN X.

On procède à un scrutin pour l'élection d'un candidat au Sénat-Conservateur, en remplacement du citoyen *Crassous*.

Le nombre des votans était de 76. Desmeuniers a réuni 25 suffrages, Daunou 7, Deschamps 7; les autres se sont partagés entre les citoyens Pastoret, Parmentier, Bergerat, Bernardin-de-Saint-Pierre, Reyneval.

DU 8 FRIMAIRE, AN X.

Sur 89 votans, Desmeuniers a réuni 53 suffrages, Daunou 26. Le président proclame donc Desmeuniers candidat au Sénat-Conservateur.

9 FRIMAIRE.

Le nombre des votans est de 232, la majorité de 117. Grégoire obtient 158 suffrages; il est proclamé candidat.

4 NIVOSE.

Le Sénat-Conservateur annonce, dans un message, que le citoyen *Grégoire* a réuni la majorité des suffrages pour une place vacante dans son sein.

Il avait pour concurrens les citoyens Desmeuniers, tribun, et Lamartillière, général d'artillerie, présentés, le premier par le Tribunat, le second par le premier Consul.

On s'attendait généralement à voir tomber le choix du Sénat sur le général Lamartillière. Celui des trois candidats qui paraissait avoir le moins d'espoir, était *Grégoire :* c'est précisément celui qui a été préféré; il a eu trois voix de plus que Lamartillière. Ce choix totalement opposé aux vues du premier Consul, prouve qu'il n'a pas une influence positive dans le Sénat. Grégoire a été désigné par le Corps-Législatif parce qu'il a été membre de la Convention, et il a été choisi par cette raison.

Le Consul qui, l'année dernière, avait témoigné le désir de voir Desmeuniers entrer au Sénat, ne l'a point porté lorsque le Tribunat l'a présenté. Il le devait néanmoins par politique, et par égards pour la majorité des Tribuns; par politique, parce qu'il lui importe d'avoir dans le Sénat des hommes dévoués par principes, et par intérêt à l'ordre des choses actuel (Desmeuniers est bien certainement de ce nombre); par égards, c'est en manquer que de ne point tenir à un corps ce qu'on lui a promis. Voici ce qui, dit-on, a fait changer le premier Consul d'opinion sur Desmeuniers.

Le premier projet de loi, relatif au Code civil et à la publication des lois, a été défendu par Desmeuniers. Il s'est attaché particulièrement à faire ressortir les avantages de la disposition qui portait que les lois n'auraient pas d'effet rétroactif.

Thiessé, en réfutant Desmeuniers, dit que la contre-révolution tout entière était renfermée dans cette maxime; qu'il voyait la résurrection des parlemens, de la noblesse, des droits féodaux. Desmeuniers expliqua son opinion d'une manière très-modérée en répondant à Thiessé.

Sa modération fut blâmée par le Consul; il crut y découvrir un défaut de courage, et déclara qu'il ne le désignerait point pour candidat au Sénat-Conservateur. Le 25 frimaire an X, il reprocha devant moi à Desmeuniers de n'avoir point mis plus de chaleur dans sa réponse à Thiessé. « Pourquoi ne lui avoir pas demandé où il était lors de « la nuit du 4 août; ce qu'il a fait lorsque vous « attaquiez les priviléges et l'autorité, quand il y « avait danger à les attaquer? »

« Ma position était tellement délicate, répondit « Desmeuniers, qu'elle seule peut expliquer ma « modération; car, ajouta-t-il en souriant, mes col- « lègues vous le diront : je suis naturellement *colère* « *comme un dindon.* »

Au tort de n'avoir pas désigné Desmeuniers comme candidat au Sénat-Conservateur, le premier Consul joignit celui de proposer à la fois ses candidats (Lamartillière, Jourdan et Berruyer), et de se priver, par cette présentation prématurée, de l'avantage d'attendre que celle des autorités fût connue pour faire la sienne.

La faute du Consul dans la présentation de ses candidats a servi merveilleusement les mauvaises intentions de ses nombreux ennemis. Ils en ont

Digitized by Google

profité pour opposer Daunou à Jourdan. Tout le parti conventionnel, le seul parti existant en France, le seul fort parce qu'il est uni, et qu'il le sera toujours, a profité de cette circonstance pour faire présenter un de ses chefs, par le Corps-Législatif et le Tribunat. Il a intrigué avec son habileté ordinaire, et triomphé avec son succès accoutumé. Ses nombreux auxiliaires sont dans le Corps-Législatif les prêtres constitutionnels. Ils y sont au nombre de plus de soixante. Les suffrages pour Daunou y ont été brigués avec hardiesse. Les députés disaient hautement à leurs collègues : « Nommez Daunou; il est à la fois l'ennemi du gouvernement, et l'ennemi personnel du Consul. »

SÉANCE DU 9 NIVOSE AN X, CORPS-LÉGISLATIF.

Daunou, en concurrence avec le général Lamartillière, a obtenu 139 suffrages, et l'autre 124.

Les intrigues qui eurent lieu au Corps-Législatif le 9, se répétèrent au Tribunat le 11 : elles avaient déjà eu lieu depuis deux jours dans la salle des conférences; des députés du Corps-législatif s'y étaient énergiquement exprimés. Chénier, Benjamin, Garat-Mailla, Emile Gaudin, ne négligèrent rien pour assurer la nomination de *Daunou*. Le 11, après une séance très-longue, et à cinq heures et demie, après le rejet d'un projet de loi sur la jouissance et la privation des droits civils, on demanda qu'il fût procédé au scrutin pour la présentation d'un candidat au Sénat-Conservateur. Sur 88 votans, Daunou réunit 48 suffrages, Lamartillière 39.

Digitized by Google

Les deux autorités législatives furent décidées, principalement par la certitude de faire, en portant Daunou, un acte extrêmement désagréable au gouvernement, et en particulier au premier Consul.

C'est *de la haine* qu'elles ont pour lui. Un des membres de l'opposition m'a dit que ce sentiment était le mobile principal de leur conduite dans cette occasion.

Cambacérès, d'un caractère très-modéré, disait, à l'occasion de la présentation de Daunou au Sénat, que les corps constitués, qui jusqu'ici n'avaient montré que de l'opposition, venaient de se mettre en insurrection; que la nomination de Daunou était une attaque faite à la théorie du gouvernement actuel, et une volonté clairement manifestée de vouloir le renverser. « Peut-on en effet oublier, poursuivait Cambacérès, qu'après le 18 brumaire, Daunou a été nommé membre de la commission législative des Cinq-Cents;

« Que son opposition aux principes de la Constitution de l'an VIII a été constante;

« Que, chargé de la rédiger, il a profité de cette occasion pour en faire une rédaction malicieuse et hostile;

« Que, nommé conseiller d'État par Bonaparte, il n'a point voulu accepter;

« Qu'enfin, dans la dernière session du Tribunat, il a déclaré ne vouloir plus y revenir, parce qu'il y avait *tyrannie* dans le gouvernement.

« D'après ces faits, il paraît démontré que si la

majorité du Tribunat et du Corps-Législatif eût été attachée au gouvernement, Daunou n'eût point été nommé. Sa nomination doit être considérée comme une déclaration de guerre contre le premier Consul ».

Les partisans de Daunou, pour augmenter le nombre des chances qui pourraient lui être favorables, firent faire le scrutin indicatif au Corps-Législatif le 11, ce qui est contre l'usage. Le 12 nivose an X, Chazal, Chénier, Garat, voulurent faire suivre cet exemple au Tribunat; mais il fut décidé que, conformément à l'usage suivi jusqu'à présent, le scrutin indicatif ne serait fait que lorsque le choix du Sénat nous aurait été officiellement annoncé.

12 NIVOSE, AN X.

Le 2 de chaque décade, le premier Consul reçoit les sénateurs; ils se présentèrent en assez grand nombre à son audience du 12. Il leur dit :

« Citoyens sénateurs, on m'a assuré que vous ne vouliez plus nommer de généraux; cela serait d'autant plus extraordinaire, que c'est à la paix que vous devez leur donner des preuves de la reconnaissance nationale, et je puis ajouter de la vôtre en particulier. »

Le général Kellermann.—Je vous assure, Général-Consul, que je voulais donner ma voix au général Lamartillière. François-de-Neufchâteau, mon collègue, que voilà, m'a fait donner mon suffrage à Grégoire, en m'assurant que Lamartillière serait

présenté par le Corps-Législatif si nous nommions Grégoire.

Le Consul. — Je suis bien aise de savoir, *citoyen François*, que vous disposez du Corps-Législatif.

François-de-Neufchâteau se trouble, et garde le silence.

Bonaparte. — Je sais que dans le moment actuel un parti veut faire nommer un Grand-Électeur; que cette dignité doit être conférée à un prince de la maison d'Orléans. Ce système a des partisans jusque dans le Sénat.

Sieyes rougit et se retire.

Le Consul continue, et après avoir mis beaucoup de *sénateurs hors de rangs* il s'adresse à tous, et leur dit :

« Citoyens, je vous préviens que je regarderais la nomination de Daunou au Sénat comme une insulte personnelle. Vous savez que jamais je n'en ai souffert aucune ».

Les sénateurs humiliés se retirèrent. Plusieurs dirent que jamais des hommes n'avaient été traités ainsi; mais comme les assemblées depuis la révolution ont toujours eu peur de quelque chose, c'est aujourd'hui le Consul qui leur fait connaître ce sentiment. Jupiter avait froncé le sourcil, il fallut obéir; mais pour ne nommer ni Daunou ni Jourdan, voici comment les sénateurs s'y prirent : ils supposèrent que le message du Corps-Législatif qui annonçait la nomination de Daunou n'était pas parvenue au Sénat, quoiqu'il fût du 11, et que celui relatif à Lamartillière, du 13, était le seul

connu officiellement. En conséquence le 14 nivose ils nommèrent Lamartillière. Sur 54 votans, il eut 52 suffrages. Le 15, le Sénat en fit part par un message au Tribunat.

La lecture de ce message jeta dans la stupéfaction tous les partisans de Daunou; ils étaient furieux contre le Sénat. On fit le scrutin indicatif: Desmeuniers obtint 48 suffrages, Daunou 11, et les autres furent divisés sur plusieurs personnes; ceux donnés à Merlin et à Rœderer étaient évidemment sans but, car c'était quelques jours avant que le gouvernement avait nommé *Merlin* au Tribunal de cassation, et la veille, que Rœderer avait fait mettre dans le Journal de Paris un article sur et contre l'opposition.

MESSAGE DU GOUVERNEMENT.

ÉLIMINATION DES TRIBUNS.

NIVOSE AN X.

Le message envoyé par les Consuls, le 13 nivose, au Corps-Législatif, est d'une assez grande importance pour être rapporté textuellement.

« C'est avec peine, disent les Consuls, que le « gouvernement se trouve obligé de remettre à « une autre époque les lois attendues avec tant « d'intérêt par la nation. Mais il s'est convaincu « que le tems n'est pas venu, où l'on portera dans « ces grandes discussions le calme et l'unité d'in- « tention qu'elles demandent. »

L'article 26 de l'acte constitutionnel donne au gouvernement le droit de retirer les projets de lois, lorsqu'il le juge convenable; mais celui de motiver ce *retrait* n'en est pas la conséquence. Ainsi le message cité est un droit, et les inculpations, qu'il contient, une usurpation. Elles sont la preuve que le gouvernement n'a point été assez grand pour résister au désir de témoigner son humeur, et assez politique pour dissimuler son ressentiment. Il est quelquefois utile de frapper les corps, mais il est toujours dangereux de les braver. Depuis l'ouverture de la session, le gouvernement a

Digitized by Google

présenté quatre projets de lois importans, trois fesant partie du Code civil, et un sur le rétablissement de la marque. Le premier, sur la publication des lois, a été rejeté par le Tribunat et le Corps-Législatif. Le second l'a été par le Tribunat, et le troisième a été adopté. L'avis de la commission était favorable à celui relatif au rétablissement de la marque.

La discussion de ces divers projets avait été plus modérée que dans la dernière session, et même elle avait obtenu et mérité les éloges du public et ceux des journalistes anglais. Elle a excité souvent l'humeur du Conseil-d'État; néanmoins elle n'eût point déterminé le Consul à retirer les projets de loi. La présentation de Daunou par le Corps-Législatif et le Tribunat l'a décidé seule à prendre ce parti. Il y a eu dans cette nomination des intentions malveillantes; elle lui a prouvé qu'il ne pouvait compter sur la majorité dans aucune des autorités. Il a pensé qu'il était tems de mettre un terme aux entreprises de la malveillance, et qu'un message motivé remplirait une partie de ce but. Effectivement il a frappé de stupeur et d'étonnement les autorités, et n'a excité aucune réclamation. Nos principaux membres de l'opposition sont d'habiles orateurs, mais tous manquent de ce courage énergique, sans lequel des chefs de mécontens sont toujours d'impuissans et ridicules agitateurs.

Ce message du 13 paraît devoir être l'annonce d'évenemens plus importans. Ils sont vraisembla-

Digitized by Google

blement ajournés au retour du voyage de Lyon, et l'on n'a point été fâché, non plus, de mettre, pour ainsi dire en *vacance*, les deux principales autorités législatives. Si l'on cherchait un prétexte, il faut avouer que l'on a saisi habilement celui qui se présentait. Le lendemain *Rœderer* a inséré dans son Journal de Paris le manifeste de la déclaration de guerre, dans un article intitulé *de l'opposition;* il annonçait assez clairement que le gouvernement était disposé à la frapper.

En effet, le véritable but du message du gouvernement était d'épurer les autorités *constituées*. Le moyen d'y parvenir était la seule chose embarrassante. Mais la constitution qui a eu la volonté de tout dire et non la possibilité de tout prévoir, en a donné le moyen. Elle porte, article 27, titre 3, que le Tribunat et le Corps-Législatif seront renouvelés par cinquième tous les ans, et que ce renouvellement aura lieu dans l'an x. Elle n'en détermine pas le mode et paraît conséquemment en laisser l'organisation au Sénat. Le gouvernement, en s'adressant officiellement à lui, le 15 nivose, pour lui demander de procéder à l'exécution de l'article 27 de l'acte constitutionnel, s'est entendu secrètement avec plusieurs de ses membres, pour que le renouvellement ne se fît pas par la voie du sort. Tronchet, rapporteur de la commission nommée par le Sénat, en fit sentir les inconvéniens, et finit par proposer de réélire les quatre cinquièmes des deux autorités. Ses conclusions furent combattues, et pouvaient l'être avec avantage. La rai-

son conserve toujours sa force contre la *raison d'État*. Cette dernière, dans les circonstances actuelles, devait être la seule écoutée; elle fut aussi la seule entendue. Néanmoins une minorité de quinze membres fit entendre de fortes et éloquentes réclamations. On cite Garat, Lanjuinais, Lecoulteux de Canteleux, Praslin, Cabanis, Lenoir-Laroche, Tracy, Lanbrechts. Le Sénat avait incontestablement le droit de fixer le mode de renouvellement, mais son organisation lui imposait le devoir de voiler toutes ses opérations du plus profond mystère. Sa puissance toute entière est dans l'extrême discrétion de chacun de ses membres. Mais comment espérer raisonnablement qu'une pareille vertu soit exercée par soixante vieux Français? On a donc su tout ce qui se passait dans l'intérieur du Sénat, comme si les séances eussent été publiques. On dit que le résultat de son travail fait sortir du Tribunat :

Alexandre,	Courtois,	Parent-Réal,
Bailleul,	Daunou,	Saint-Aubin,
Barra,	Desrenaudes,	Thibault,
Barthélemy,	Ganilh,	Thiessé.
Cambe,	Garat-Mailla,	
Chazal,	Ginguené,	
Chénier,	Isnard,	
Constant,	Ségur,	

Le gouvernement, comme on peut le croire, a exercé une grande influence sur le Sénat, et c'est

Digitized by Google

lui qui a pour ainsi dire formé la liste des sortans. Il est peut-être assez curieux de connaître les motifs qui paraissent avoir déterminé son opinion.

Alexandre, ancien agent de change, fut, dit-on, l'un des vainqueurs de la Bastille. Il a été employé comme commissaire des guerres, et, après la retraite forcée de Jourdan, il fut envoyé à l'armée de Sambre-et-Meuse par le Directoire, avec les pouvoirs le plus illimités. Il destitua plusieurs généraux, entre autres *Lefèvre.* Ce général est sénateur aujourd'hui, et l'on assure que, pour se venger du commissaire des guerres, il a fait expulser le tribun.

Alexandre passe pour être un homme d'une probité sévère; il est lié intimement avec Syeyes, c'est à ce sénateur qu'il dut sa nomination. Il a peu parlé au Tribunat, mais il y était connu pour être totalement opposé à l'ordre de choses actuel.

Bailleul. Son nom ne plaisait pas au premier Consul.

Barra. On lui reproche des torts dans une mission, et sa violence dans l'opposition.

Barthélemy. C'est celui qui mit sur son bulletin, lorsqu'il fut question de nommer le général Rampon, *Ramponeau.* Cette maussade plaisanterie est bien éloignée d'avoir le mérite de celle qui fut faite dans cette même occasion par un membre du *Corps-Législatif*, qui écrivit sur son bulletin : « Puisqu'il faut *ramper*, *Rampon!* » Quoi qu'il en soit, la conduite de Barthélemy a toujours été op-

Digitized by Google

posée à toutes les vues du gouvernement; elle peut servir à indiquer la cause de son exclusion.

Cambe, que l'on appelait *le sauvage de l'Aveyron*, n'a point assisté aux séances de la dernière session : « J'ai économisé, disait-il, les frais du voyage. » Le gouvernement lui économisera aussi ceux du retour.

Chazal. Son nom a figuré aux diverses époques de la révolution; mais c'est bien plutôt un homme de conscience qu'un homme de parti.

Chénier voulait devenir un homme de parti, il a montré du caractère depuis l'établissement du gouvernement consulaire. Il n'a point vu, ni cherché à voir le Consul, il s'en est déclaré l'ennemi, et a soutenu ce rôle avec dignité.

Constant (*Benjamin*), fils du baron de Constant, né dans le pays de Vaud, naturalisé ensuite Génevois, chambellan de M. le duc de Brunswick, s'est fait connaître par plusieurs brochures, il a commencé à devenir fameux à l'époque du 18 fructidor. C'est un des fondateurs du club de Salm. Les espérances de Benjamin furent alors trompées; au lieu d'être élu député, il fut simplement nommé président du canton de Luzarches, arrondissement dans lequel il avait acheté une ancienne abbaye. Il fut lié avec plusieurs membres du Directoire, et son crédit alors neutralisa souvent les coups que l'autorité voulait porter à madame de Staël, pour laquelle il a beaucoup d'amitié et une haute admiration. Le 18 brumaire lui fut favorable. Joseph Bonaparte, qui avait été à portée de le connaître,

Digitized by Google

le fit nommer tribun; il assura le Consul que l'on pouvait compter sur son dévouement. Syeyes d'ailleurs le protégeait, sans être fâché néanmoins d'avoir à l'appuyer plutôt qu'à le proposer. Tel est son caractère : il aime à cacher ses auxiliaires, et croit avec raison affaiblir ses forces, lorsqu'il laisse à découvrir quelques-uns de ses partisans.

Madame de Staël fut charmée de la nomination de Constant. Ils ont tous les deux beaucoup d'esprit, et d'esprit *argent comptant* : leur conversation éblouit. Madame de Staël professe les principes du républicanisme. Sa brillante imagination tantôt commande aux circonstances, tantôt en reçoit l'empreinte. Les idées les plus opposées trouvent place dans sa vaste pensée, comme les hommes de toutes les opinions se rencontrent en même tems dans son salon. Ses habiles mains tiennent un fil dans tous les partis. Elle a méconnu notre situation politique après le 18 brumaire; Benjamin a partagé son erreur. Tous deux ont cru qu'un gouvernement naissant serait faible, qu'il aurait conséquemment besoin d'hommes forts; qu'alors il suffisait de se signaler comme un des chefs de l'opposition pour arriver au pouvoir. Benjamin a profité du premier projet de loi, relatif aux communications entre les autorités respectives, pour développer un système d'opposition organisée. Le gouvernement qui comptait sur lui pour le défendre, et non pour l'attaquer, a été furieux. Bonaparte ne lui a pas pardonné. Aussi Benjamin, fixé sur le terrain qu'il avait d'abord occupé, a

continué d'attaquer tous les projets de lois. Il ne pouvait manquer d'être compris dans la mesure de l'élimination, et n'a pas dû être surpris d'avoir été atteint par elle. Benjamin écrit avec facilité, clarté, éloquence; c'est un homme de beaucoup d'esprit, et dont le talent pourrait entraîner une assemblée.

Courtois a fait oublier sa conduite révolutionnaire dans l'Assemblée législative et dans les premiers tems de la Convention, par son rapport sur Robespierre, et son discours énergique contre les jacobins de la rue du Bac. Il a rendu de grands services à l'époque du 18 brumaire, comme inspecteur des Cinq-Cents. Le gouvernement perd un homme dévoué; on dit qu'il a entre les mains des papiers sur la révolution, qui sont de la plus haute importance.

Daunou est un homme de mérite, il jouit d'une excellente réputation. C'est un des pères de la constitution de l'an 3, et le rédacteur de celle de l'an 8. Il a montré toujours beaucoup d'humeur contre le gouvernement actuel, depuis le 18 brumaire; il s'est permis d'y donner un libre cours, dans son *opinion* contre *les tribunaux spéciaux*. Depuis cette époque, il n'a point assisté à une seule des séances du Tribunat. Il a déclaré qu'il n'y siégerait pas, aussi long-tems que durerait *la tyrannie*. Cette déclaration, devenue publique, détermina ceux qui partagent sa manière de voir, à le présenter comme candidat au Sénat : ils ont rendu par là un mauvais service à la chose publique et à lui en particulier; car sa présentation

Digitized by Google

a décidé le message du 13 nivose, et la mesure du renouvellement. On ne voulait pas l'y comprendre, et je crois que l'on avait raison; le Consul l'a exigé, parce qu'il veut que l'on sache bien qu'il ne pardonne jamais à ses ennemis. Cela n'a point empêché qu'il n'ait eu 23 voix, dans le Sénat pour être conservé. *Daunou* est un homme écarté momentanément, mais ce n'est pas un homme perdu. On aura toujours besoin de son talent.

Desrenaudes est un ancien grand vicaire; il a traduit la Vie d'Agricola, et a été connu par son attachement pour M. de Talleyrand. Il l'a défendu avec courage pendant sa proscription, qu'il a contribué à abréger. Pour lui donner des preuves de sa reconnaissance, M. de Talleyrand l'a logé chez lui, lorsqu'il fut nommé ministre des relations extérieures, et il y remplissait les fonctions de secrétaire intime. Ensuite il le fit nommer membre du Tribunat. Alors une légère ivresse tribunicienne vint se placer dans sa tête; elle donna à un homme, jusqu'alors dépendant, le véhicule de l'indépendance. Lorsqu'il fut question, dans la première session, de présenter un candidat au Sénat-conservateur, il proposa le médecin Portal avec chaleur. M. de Talleyrand lui ayant fait quelques observations. « Comme tribun, répondit Desre-« naudes, je n'obéis qu'à ma conscience. — Il s'a-« git bien de votre conscience; ce n'est pas pour « elle que l'on vous a placé au Tribunat, mais pour « votre voix. » Desrenaudes alors quitta la chambre

Digitized by Google

et la maison, et se mit dans l'opposition; mais ses opinions furent toujours doucereuses: celle contre la loi du 30 vendémiaire est remarquable. Dans cette session sa conduite fut plus mesurée; il affecta de garder le silence; malheureusement il fut envoyé pour défendre au Corps-Législatif le traité de paix avec la Bavière. Il fut bien aise de profiter de cette occasion pour faire quelques phrases; et un peu d'esprit de parti, lui fit mettre dans son cadre *l'éloge de Moreau.* Voilà la cause de sa sortie.

Ganilh n'appartient à aucun parti; il est l'homme de son esprit et de ses opinions. Il remplissait ses devoirs de tribun avec assiduité, et quoique constamment dans l'opposition, il pouvait être utile, en servant à éclairer une question, Il a été éliminé moins pour ses opinions que pour ses intimes liaisons avec Syeyes.

Garat-Mailla: lorsqu'il fut nommé on fit cette épigramme:

« Pourquoi ce petit homme est-il au Tribunat?
C'est que ce petit homme à son oncle au Sénat. »

Voilà la cause de sa nomination; celle de sa disgrace est dans ses liaisons avec les principaux membres de l'opposition, et dans son dernier discours sur le mode de la publication des lois. Il n'a prononcé que deux opinions au Tribunat. Toutes deux sont remarquables, et toutes deux sont bien écrites. Garat est un excellent jeune homme, il a de l'amour pour la liberté, de l'indépendance et de l'élévation dans l'ame.

Digitized by Google

Ginguené, ancien secrétaire du prince de Broglie, modéré sous la terreur, exagéré sous le règne de la modération : il a prononcé un discours remarquable lors de la discussion du projet de loi sur les *tribunaux spéciaux*. On ne pouvait ni l'oublier, ni le lui pardonner.

Isnard. Il n'a de commun que le nom avec un Isnard plus fameux ; celui dont il s'agit est un ingénieur des ponts-et-chaussées. Syeyes l'a nommé, et c'est à cela sans doute plus qu'à ses opinions, qu'il doit attribuer son expulsion.

Légier. On lui a reproché, je ne sais pourquoi, une mission dans le département des Forêts.

Parent-Réal : disciple de Daunou et admirateur de Syeyes.

Saint-Aubin. Il s'est fait connaître par une foule d'articles insérés dans les journaux. Tous annonçaient de l'esprit, et ils étaient remarquables par beaucoup d'originalité. Il avait émis sur les finances en particulier beaucoup d'idées très-saines, et passait pour avoir de précieuses connaissances dans cette partie.

Plusieurs obstacles semblaient s'opposer à son entrée au Tribunat ; il finit par les franchir tous, et Lecouteulx de Canteleux, finit par l'y faire nommer. Il n'y fut pas plutôt, que sans connaître le terrain sur lequel il marchait, il prononça une longue opinion contre le projet de loi sur la perte et la jouissance des droits civils. Elle a été remarquable par une critique amère du siècle de Louis XIV, critique qui n'eût jamais été faite par

Digitized by Google

un Français. Le gouvernement qui avait vu avec peine Saint-Aubin, arriver au Tribunat, tira parti de l'occasion, pour l'en faire sortir.

Thibault, ci-devant curé, ci-devant receveur des contributions, toujours conventionnel.

Thiessé, homme passionné; il n'épouse point de parti, mais il ne consent jamais à divorcer d'avec son opinion. Sa conduite dans cette session lui a attiré l'animadversion du gouvernement.

Digitized by Google

LUCIEN BONAPARTE

AU TRIBUNAT.

8 GERMINAL AN X.

Lucien a parlé pour la première fois au Tribunat dans la séance secrète du 8 germinal. Il a appuyé la motion d'ordre tendant à diviser le Tribunat en trois sections. Il a fait valoir à l'appui de son opinion, de puissantes considérations; une partie en a été improvisée, l'autre était écrite.

Il n'a pu se défendre de la timidité qui s'empare toujours de celui qui aborde la tribune, après avoir été long-tems sans y monter. Cet embarras a contribué à lui faire chercher péniblement ses phrases, et à l'arrêter quelque tems pour trouver le mot propre. Il est impossible de juger de son talent d'après ce premier discours.

11 GERMINAL.

Lucien dans le comité secret a pris deux fois la parole. Il a parlé avec chaleur et talent, mais il a prouvé que sa tête est encore jeune, et qu'il tenait beaucoup à faire triompher la moindre opinion. Il n'a pas pris dans son discours la couleur du Tribunat, il y a toujours conservé la teinte de ceux tenus dans une nombreuse assemblée, qui est

Digitized by Google

divisée en deux partis. Il a été souvent voisin des personnalités, et n'a point évité quelques mots piquans. Le poids de son nom à servi à couvrir quelques expressions peu mesurées. Si elles eussent été proférées par un autre, elles eussent été relevées dans la réplique avec autant de force que de succès.

Digitized by Google

CONSULAT A VIE.

29 THERMIDOR AN X. (1802)

Le consulat à vie de Napoléon Bonaparte, sera une époque tellement mémorable de notre histoire, qu'on lira toujours avec intéret les anecdotes relatives à ce grand événement. On croit assez généralement qu'il date du jour où *Chabot de l'Allier* fit, sous sa présidence, la motion d'inviter le Sénat à donner à Bonaparte un témoignage éclatant de la satisfaction nationale.

Je dois rendre compte de ce qui s'est passé sous mes yeux. De la connaissance exacte des faits, on tirera les conséquences que l'on jugera les plus vraisemblables.

Le jour même où les conseillers d'État devaient annoncer au Tribunat la conclusion de la paix avec l'Angleterre, Cambacérès envoya chez Chabot pour l'inviter à passer chez lui. Il l'informa de la démarche que le gouvernement comptait faire, et lui dit qu'il croyait qu'après le discours des orateurs du Conseil d'État, il serait convenable qu'il prît la parole, et proposât l'émission d'un vœu agréable au premier Consul.

Chabot rédigea une motion qui fut communiquée à Siméon. Il convint de proposer après son

adoption, qu'elle serait annoncée à Bonaparte par une députation de douze membres.

Un instant avant l'ouverture de la séance, Chabot me fit part de ce qui se passerait, et m'invita à prendre le fauteuil, lorsqu'il le quitterait pour se rendre à la tribune. Je fis part à Lucien de ce que l'on venait de me dire. Il n'avait su que par hasard que des conseillers d'État, devaient se rendre à la séance; il parut regretter que rien de ce qui devait se faire, n'eût été concerté. Il me conseilla de ne point prendre la parole, et m'engagea néanmoins à faire appuyer la motion de Chabot. Riouffe, Garry, et quelques autres ne le voulurent point, et me dirent, avec raison, que l'on ne devait point s'engager dans une carrière dont le terme était inconnu.

Les propositions de Chabot et de Siméon furent arrêtées à l'unanimité.

Chabot était bien éloigné de croire que la sienne contenait, si je puis m'exprimer ainsi, le *germe du Consulat à vie*. Il avait imaginé qu'elle servirait d'initiative pour donner au Sénat, le moyen de déclarer que le Consul avait bien mérité de la patrie, ou pour lui conférer le titre de pacificateur ou celui de père du peuple....

Le Sénat crut que donner un témoignage éclatant, c'était doter un individu d'un pouvoir plus étendu que celui qui avait été délégué par la loi constitutionnelle.

Cette fausse direction une fois prise, il devenait difficile de ne point tomber dans une erreur grave.

Digitized by Google

La constitution s'opposait à tout accroissement de pouvoir; pour en conférer, il fallait nécessairement la violer.

L'intérêt du corps dans cette violation fut plus écouté que l'intérêt national. Le Sénat en prolongeant le consulat de dix années au lieu de l'étendre à la durée de la vie, faisait une chose qu'il n'avait pas le droit de faire, mais dont il comptait emprunter un jour la possibilité de faire plus. Il espérait tirer de ce parti deux avantages; l'un de constater par le fait, son droit d'élire le premier Consul; l'autre de mettre Bonaparte dans la nécessité d'user envers lui des plus grands ménagemens, afin d'en obtenir un jour le consulat à vie.

Cette manière de raisonner pouvait être bonne vis-à-vis d'un homme faible; elle était mauvaise vis-à-vis d'un homme qui ne l'est pas. Aussi le Sénat voulut-il, avant de prendre une détermination définitive, connaître l'opinion de Bonaparte. Le sénateur *Laplace* qui passe pour être intimement lié avec lui, fut chargé de la lui demander. Le Consul dont la profonde politique consiste à cacher tous ses sentimens, répondit à Laplace qu'il serait sensible à toute espèce de témoignage de confiance qui lui serait donné par le Sénat; que s'il était vrai qu'il eût la volonté de proroger sa magistrature de dix années, il en serait satisfait. Laplace croyant parfaitement connaître ses intentions, en fit part à ses collègues. En conséquence sur les 63 votans, 61 furent pour augmenter de dix années le consulat de Bonaparte.

Digitized by Google

Lanjuinais fut un des deux sénateurs qui vota contre. Il prononça, dit-on, dans le sein du Sénat, une opinion extrêmement énergique, dans laquelle il attaquait principalement le personnel du premier Consul.

Le général Lefèvre persuadé que le Sénat avait fait une chose qui plairait infiniment à Bonaparte, en le nommant pour dix ans, s'empressa d'aller le lui annoncer; il en fut fort mal reçu, le Consul lui dit que: n'ayant point été nommé par le Sénat, le Sénat n'avait pas le droit de proroger sa nomination. Le soir même il écrivit une lettre au Sénat pour lui notifier son refus. Mais cette lettre ne fut pas envoyée.

Le lendemain de sa nomination, Bonaparte partit pour *Malmaison*. Ce jour-là, il y eut un Conseil d'État extraordinaire, tous les ministres y assistèrent. Il fut présidé par *Cambacérès*. Rœderer y prit la parole et après avoir lu les considérans d'un long arrêté, destiné à retracer les services rendus à la chose publique par le Consul, il concluait à ce que le peuple fût consulté,

1° Sur la question de savoir si Napoléon Bonaparte serait Consul à vie.

2° S'il aurait le droit de désigner son successeur.

Tous les conseillers d'État crurent que cette proposition avait été faite par ordre, et tous effectivement devaient le croire. Elle ne fut donc pas combattue et passa, comme cela devait être, à la presque unanimité. On assure que Marmont

Digitized by Google

vota contre, que Dejean ne vota, ni pour ni contre, et que Chaptal fit observer que le pouvoir que l'on proposait de donner au Consul, était plus grand que celui exercé par les anciens rois de France.

La vérité est que Rœderer n'en avait fait part à personne, et qu'il n'avait pas eu l'assentiment du Consul. Le soir même, on en fut convaincu. Lorsque les deux Consuls rendirent compte à Bonaparte de ce qui s'était passé le matin, Bonaparte en fut furieux, il s'emporta contre Rœderer et contre le Conseil. Pendant long-tems, il voulut annuler l'arrêté, et termina une conférence longue et des débats animés entre lui et les deux Consuls, par retrancher les considérans et l'article relatif au successeur.

Talleyrand témoin de la discussion, représenta fortement à Bonaparte, que son consulat à vie ne calmerait pas l'inquiétude, dont l'existence n'était pas douteuse; « le discrédit et la stagnation dans « le commerce, dit-il au Consul, en sont des symp- « tômes positifs et alarmans. Pour faire cesser l'un « et faire fleurir l'autre, vous n'avez qu'un seul « parti à prendre, celui de stabiliser le gouver- « nement, rassurer les esprits sur les craintes de « l'avenir, donner de la sécurité à ceux qui se « sont dévoués pour vous. Cessez enfin de faire « croire que vous n'êtes occupé que de vous, et « surtout rattachez vos amis et ramenez l'opi- « nion, en éloignant les justes raisons qu'eux « et elle ont de vous considérer comme enclin

« à l'égoïsme. Vous n'avez qu'un moyen, celui « de désigner votre successeur. Qui peut donc « vous empêcher de le prendre ? Craignez-vous « de le choisir parmi vos frères, redoutez-vous « l'ambition de l'un, ou trouvez-vous que l'autre « n'en ait point assez ? Eh bien ne le prenez pas « dans le sein de votre famille... Désignez Camba- « cérès. »

Le Consul écouta ces observations avec impatience. Croyant néanmoins devoir se justifier, il répondit à Talleyrand : « Attendez dix ans pour me « juger. Dix ans est le tems dont j'ai besoin pour « exécuter mes projets. Je ne me suis jamais aussi « bien porté. Je vivrai dix ans, je vivrai beaucoup « davantage. » L'arrêté du Conseil d'État, mutilé par le Consul, parut le lendemain dans le journal officiel.

Il fut généralement désapprouvé, mais la critique s'attacha bien plus à la forme qu'au fond.

On trouvait l'initiative du Conseil d'État tout a fait inconvenante. On remarqua qu'elle n'aurait jamais dû être prise par un corps aussi dépendant. On dit qu'elle aurait dû sortir du Tribunat et être précédée d'une discussion solennelle. L'histoire écartera toutes ces remarques, et ne s'occupera que du résultat. Ce résultat sera la nomination de Bonaparte. Les suffrages seront nombreux, mais son consulat à vie amenera nécessairement de grands changemens dans la constitution.

On ne peut laisser deux Consuls temporaires à

Digitized by Google

côté d'un Consul à vie. Le consulat à vie, si je puis me servir de cette expression, est *gros de l'hérédité*. On assure que cette idée est la pensée favorite et continuellement caressée par Bonaparte. Mais il n'a que trois moyens de la réaliser.

Le premier d'avoir un enfant.

Le deuxième de répudier sa femme si elle ne peut plus en faire.

Le troisième d'en adopter un.

Madame Bonaparte rend impossible le premier de ces moyens. Elle paraît ne pas redouter le deuxième; elle est donc sûre qu'il prendra le troisième.

On croit effectivement que l'intention du Consul, est d'adopter un fils d'Hortense....

Revenons à mon sujet, et terminons cet article. J'espère qu'il prouvera, une fois de plus, que le hasard a la part la plus grande dans tous les événemens importans. Bonaparte voulait être Consul à vie: cette assertion n'est pas douteuse; il eût été certainement nommé par le Sénat, s'il avait pris seulement la peine de lui en laisser entrevoir le désir; il a pris soin de le lui cacher. Cette dissimulation a placé le Sénat dans une fausse position; elle a amené l'arrêté du Conseil d'État, tendant à consulter le peuple, et ce n'est pas le cas de dire que la dissimulation n'est bonne à rien.

Le dépouillement des votes a été confié au Sénat. Le résultat en a été rendu public le 14 thermidor, et annoncé le 15 au Consul, par le président du Sénat Barthélemy: sur 3,577,259 votans,

Digitized by Google

3,568,185 ont voté pour et 9,074 contre. La plupart des votes négatifs ont été donnés dans l'armée. On raconte à ce sujet qu'un de nos généraux a fait assembler les soldats placés sous ses ordres, et qu'il leur a dit : « Camarades, il est question « de nommer le général Bonaparte Consul à vie. « Les opinions sont libres, entièrement libres; « cependant je dois vous prévenir que le premier « d'entre vous qui ne votera pas pour le consulat « à vie, je le fais fusiller à la tête du régiment. « Vive la liberté ! »

Lafayette a émis un vote conditionnel. Pour constater l'époque du consulat à vie, le Sénat a décrété qu'il serait élevé une statue de la Paix, tenant d'une main le laurier de la Victoire, et de l'autre le décret du Sénat.

Digitized by Google

ORIGINE DES SÉNATUS-CONSULTES.

CONVERSATION AVEC N. BONAPARTE.

ÉCRIT LE 22 THERMIDOR AN X (1802).

On parlait, depuis plusieurs mois, de changemens importans dans l'acte constitutionnel. Ils étaient attendus avec plus de curiosité que d'impatience. La France, agitée pendant plusieurs années, n'a plus qu'un besoin, qu'un sentiment, le *repos*. Tout ce qui pourra le lui garantir, aura son assentiment. Ses habitans, accoutumés à se mêler activement de toutes les questions politiques, paraissent aujourd'hui n'y plus mettre aucun intérêt. Soit insouciance, soit lassitude, jamais nation n'a été placée dans une position plus favorable, pour être fortement gouvernée, et plus disposée à obéir à quiconque voudra la gouverner. Son chef ne connaît pas l'étendue de sa puissance, et croit devoir encore dissimuler ses projets, ou modifier ses volontés pour ne pas courir le risque de déplaire à tel ou tel parti, ou à tel ou tel individu. Ce qu'il vient de faire, il l'eût pu faire plus tôt; ce qu'il faudrait faire, il le pourrait aujourd'hui; voilà ce qu'il ne croit pas, ce que l'on ne peut lui

Digitized by Google

persuader. Son audace civile est loin d'égaler son audace guerrière.

On s'attendait que les changemens dont il avait été si fortement question seraient publiés à l'époque à laquelle Bonaparte serait proclamé Consul à vie. Cette attente n'a point été trompée. Ils sont renfermés dans un *sénatus-consulte* en 77 articles. Avant de nous livrer à son examen, il faut dire un mot de l'origine des *sénatus-consultes*.

Peu de jours après le 3 nivose, le Consul me dit qu'il voulait bannir de France, par une mesure de sûreté publique, tous ceux qui s'étaient rendus honteusement fameux par leurs crimes, dans le cours de la révolution; que cette circonstance était favorable pour purger le sol de la France de la présence d'agitateurs, qui étaient occupés sans relâche des moyens de reproduire ces scènes de meurtres et de désolation dont ils furent les conseillers, les acteurs ou les directeurs, mais que le moyen d'exécution était difficile à trouver, qu'un simple acte de sa volonté aurait un caractère d'arbitraire capable d'alarmer les citoyens éclairés; qu'il fallait l'environner de formalités assez multipliées pour convaincre qu'il ne pourrait se reproduire que dans des cas extrêmement rares.

« Suivez, lui dis-je, les formes usitées pour les « lois ordinaires, et associez-y le Sénat, afin que « tous les corps de l'État aient contribué à un grand « acte de précaution nationale. Vous y trouverez cet « avantage, que les autorités se dévoueront plus

Digitized by Google

« intimement par là au gouvernement, et mettront « entre elles et les anarchistes une éternelle séparation.

Bonaparte. — Je n'obtiendrais pas des autorités cet acte si nécessaire à la tranquillité présente et future de l'état; ou, s'il était décrété, ce ne serait sans doute qu'après une discussion longue et animée. J'aime mieux m'adresser au Sénat et faire prononcer par lui la déportation d'une centaine de scélérats, qui ne peuvent être livrés aux tribunaux sans de graves inconvéniens politiques. Mais croyez-vous que le Sénat y consente ?

Gir. — Oui, sans doute.

B. — Pourquoi?

G. — Parce que vous augmentez sa puissance; vous lui en créez une toute nouvelle, dont il sentira l'immensité. Les sénateurs viendraient du Luxembourg aux Tuileries, sur leurs genoux, pour vous en remercier. Mais réfléchissez encore au parti que vous voulez prendre. Citoyen Consul, ne croyez pas que le Sénat vous soit assez dévoué, pour lui conférer le droit de rendre des sénatus-consultes.

B. — Mais le gouvernement en conservera toujours l'initiative.

G. — Je le conçois, c'est une précaution nécessaire. Le premier sénatus-consulte rendu, tous les gens éclairés sentiront que vous et le Sénat, pouvez changer, lorsque vous le jugerez convenable, la constitution de l'État. Ce sénatus-consulte annulera complétement le Tribunat et le Corps-Lé-

Digitized by Google

gislatif; et il ne restera plus dans l'empire que vous et le Sénat. Espérons que le Sénat ne tournera pas contre vous le pouvoir que vous voulez lui confier, non pour expulser cinquante brigands, mais pour faire un jour les changemens qui vous paraîtront nécessaires.

B. — Oui, sans doute; leur indispensable nécessité se fera sentir; il faudra stabiliser le gouvernement.

« *G.* — La nation n'est-elle pas toujours là pour sanctionner ce qu'elle croira utile à ses intérêts? Ne pouvez-vous pas la consulter? Je souhaite, citoyen Consul que le Sénat ne rende jamais de sénatus-consultes que sur votre proposition. »

Celui du 16 thermidor an X mérite une attention particulière. Il est presque en entier l'ouvrage du Consul; le projet en a bien été soumis aux cinq présidens des sections du Conseil-d'État, mais c'était plutôt pour avoir leur approbation que leur avis. La première réflexion qu'en fait naître la lecture, est que ces changemens ne sont pas encore le dernier mot de Bonaparte. La royauté s'y trouve trop entachée de démocratie.

On y voit l'intention de caresser tous les partis et leurs préjugés, celle de ménager les individus, et de satisfaire à peu près tout le monde. On avait cru que les changemens qui auraient lieu auraient pour but de concentrer le pouvoir; et, au lieu de cela, le Consul paraît faire l'abandon d'une partie de celui qu'il possédait. Je dis paraît, car si on veut faire l'analyse de celui qui lui a été conféré par

Digitized by Google

le sénatus-consulte, on conviendra de la justesse de l'expression. Il lui accorde le droit qu'il n'avait pas;

1° De choisir les juges de paix et les municipaux.

2° De présider le Sénat.

3° De faire nommer sur sa présentation, le second et le troisième Consul.

4° De désigner son successeur.

5° De présenter les sénateurs jusqu'au nombre de quatre-vingts; et de les nommer depuis quatre-vingts jusqu'à cent vingt, sans présentation.

6° De faire grace, et de faire la paix et la guerre. Il lui donne ensuite comme moyens d'influence, les élections, les nominations des présidens de canton, de ceux des divers colléges électoraux, et la possibilité d'ajouter un certain nombre d'électeurs à ceux désignés.

En voilà bien assez, ce me semble, pour prouver qu'un ouvrage fait par lui, a été fait pour lui. Je n'y vois pas de graves inconvéniens, et si, dans le partage des concessions, la nation et lui avaient pris leur part, il n'y aurait rien à dire. Mais, dans cette circonstance, il n'y a point assez de fait pour elle ni pour lui; aussi ceci n'a-t-il encore qu'un aspect provisoire; et c'est le plus grand et le plus grave des reproches que l'on puisse faire à l'ensemble de l'ouvrage. Il a ce grand avantage néanmoins, qu'il dissipe, jusqu'à un certain point, les craintes de l'avenir, et qu'il rend un hommage éclatant à la propriété. Il donne de la solidité aux

Digitized by Google

deux extrémités de l'édifice, à la base et à la pointe. Mais on eût fait mieux, si on eût voulu craindre moins les impuissantes clameurs de quelques individus sans force, sans appui, et conséquemment sans considération. Parcourons maintenant les divers titres de ce sénatus-consulte.

Le premier annule les listes nationales : elles n'auront été respectées qu'une seule fois, lors de la réélection du cinquième du Corps-Législatif et du Tribunat, et auront servi alors à écarter de ces assemblées des hommes recommandables. Le système des listes nationales n'a point été saisi dans son ensemble : ceux qui n'y ont vu que des tableaux de candidats, ne l'ont pas embrassé. L'intention du législateur avait été d'établir des corporations dans l'État, et de faire une aristocratie qui s'appuyait graduellement sur des corps aristocratiques; enfin, pour dire la vérité, de remplacer les corporations privilégiées de l'ancien régime. L'élection première est confiée maintenant à une assemblée de canton.

Elle sera composée de tous les citoyens domiciliés dans l'arrondissement d'une justice de paix.

C'est là de la démocratie pure, ou plutôt de l'anarchie organisée. Le correctif est des deux espèces; le premier est de faire nommer le président du canton par le premier Consul ; le second est de faire choisir les membres du collége électoral du département parmi les plus imposés.

Au lieu d'imposer à la multitude l'obligation de ne désigner, dans ce cas, que des propriétaires, il

Digitized by Google

fallait ne réunir qu'eux, sans leur prescrire de conditions. Cette assemblée désigne deux citoyens sur lesquels le Consul choisit le juge de paix du canton, et le nomme pour dix ans. On a reconnu lors des dernières élections des juges de paix, les inconvéniens de confier au peuple la nomination de cette espèce de magistrats. On a voulu y remédier et on n'y est point parvenu.

Qui peut garantir qu'entre ces deux citoyens le Consul trouvera un bon sujet?

Exige-t-on qu'il soit propriétaire ou nommé par des propriétaires?

Non.

La justice et la police sont deux attributions qui appartiennent essentiellement au pouvoir exécutif: il doit donc en nommer les agens. Les juges doivent être à vie, pour être indépendans, et les officiers de police destituables à volonté. Le juge de paix devait être nommé temporairement par le premier Consul: pris parmi les propriétaires les plus riches et les plus considérés, il ne devait point être salarié; mais comme leurs fonctions étaient de véritables corvées, elles devaient être de courte durée; une année ou deux. Je veux faire un mémoire où ces idées seront développées.

Le changement relatif aux juges de paix ne remédie à aucun inconvénient et ne vaut rien.

La même assemblée présente au Consul les officiers municipaux et ne peut les prendre que parmi les plus imposés.

Sous l'ancienne monarchie les municipalités

Digitized by Google

étaient indépendantes de l'influence exécutive; c'était une institution républicaine dont les effets étaient salutaires. Nommer les municipaux des communes, c'est choisir les hommes d'affaires des particuliers.

L'assemblée de canton nomme au collége électoral d'arrondissement et à celui de département, mais, dans ce dernier cas, elle ne peut prendre les électeurs qu'entre les plus imposés, tandis que dans le premier, elle peut les choisir parmi tous les citoyens domiciliés de son arrondissement.

Pourquoi cette différence? On a de la peine à s'en rendre raison. Si la propriété est une base salutaire, pourquoi ne sert-elle pas de fondement à tous les genres d'élection?

Le titre 3, traite des colléges électoraux: on y remarque que les membres en sont à vie, que le premier Consul en nomme les présidens, et que le président a la police de l'assemblée. C'était déjà donner une influence peut-être beaucoup trop grande au pouvoir exécutif, mais elle a néanmoins paru insuffisante, puisque dans certains cas le gouvernement peut les dissoudre. Cette dissolution entraîne le renouvellement de tous les membres; ainsi l'innocent est confondu avec le coupable, celui qui a bien fait avec celui qui a mal fait, et des assemblées souveraines sont privées du droit d'investir de leur confiance tel ou tel citoyen. Après toutes les précautions prises pour influencer les choix, on a cru devoir prendre la plus sûre de toutes, celle de la nomination; aussi les fonctions

Digitized by Google

de tous les colléges électoraux se bornent-elles à présenter des candidats au Consul, et, dans ce tableau, il choisit ceux qu'il veut. Là se trouve le renversement de toute forme représentative, et c'est une comédie complétement avilissante pour une nation que de faire nommer des représentans par le pouvoir qu'ils doivent contrôler et contenir. La constitution de l'an VIII respectait bien davantage les principes et offrait un mode d'élection beaucoup plus populaire quoiqu'il eût l'air de l'être moins que celui-ci.

Le titre 5 des Consuls devrait être divisé, car la nomination d'un successeur était assez importante pour en faire un titre séparé.

Les Consuls sont à vie.

On s'étonne qu'au moment où la nation a été consultée sur la question de savoir si Bonaparte serait Consul à vie, on accorde une semblable prérogative à Cambacérès et à Lebrun sans lui demander son avis. On ne parle pas du droit, mot devenu vide de sens, mais de l'avantage. On y trouve : 1° Celui de ruiner le système électif pour les grands dignitaires de l'État.

2° Celui d'empêcher les intrigues de se nouer pour les remplacer.

3° D'ôter au Sénat leur nomination.

4° De récompenser des citoyens qui ont bien servi la chose publique.

Ces considérations ont entraîné sans doute le Consul : il a été aussi satisfait de voir à côté de lui deux hommes contens ; ce motif n'aura pas été

le moins fort; mais les avantages dont je viens de parler ne sont pas assez grands pour faire disparaître les graves inconvéniens attachés à leur voir donner le consulat à vie.

Lorsqu'il fut question de chercher les moyens d'attacher de la stabilité au gouvernement, on crut qu'il fallait faire déclarer, par la nation, que le premier Consul serait à vie et nommerait son successeur.

L'arrêté du Conseil-d'État, en vertu duquel le peuple a été consulté pour savoir si Napoléon serait nommé Consul à vie, portait ce dernier article. Il fut effacé de la main de Bonaparte, et le mouvement, donné pour lui faire conférer ce droit par les citoyens, fut arrêté par son ordre absolu.

Dans le département de Saône-et-Loire, quatre-vingt-quinze mille votans furent d'avis de le lui donner. Aujourd'hui, il a cru qu'il devait se l'approprier; sans doute, il eût mieux valu le tenir de la nation, c'eût été lui donner plus de force, mais qu'importe d'où il vient? Le vrai est qu'il est nécessaire à la tranquillité publique et à la sécurité de l'État; mais il fallait l'exprimer en un seul article et dire: « Le premier « Consul désignera son successeur. » Le mode ne devait pas en être déterminé avec minutie; car c'est toujours dans le mode que se trouvent les inconvéniens. Celui présenté en renferme un grand nombre, ils ont été relevés au Conseil-d'État par *Rœderer*. Mais ses observations ont été inutiles: il combattait un article destiné à amener d'autres

Digitized by Google

événemens et placé tout exprès pour en faire sentir la nécessité.

Il est démontré, pour tout homme qui voudra lire avec attention les articles relatifs à la nomination du successeur, qu'ils n'ont été ainsi rédigés que pour préparer à l'hérédité.

Le serment que le successeur sera tenu de prêter le sera en présence des évêques et archevêques; par là le clergé devient une corporation, et la religion catholique, dominante. Ceci est fait pour inquiéter également les amis de la liberté des cultes et les ministres protestans.

Le Sénat perd des droits et gagne des avantages.

Ses membres pourront être ministres, Consuls, et exercer des fonctions temporaires et faire partie des conseils privés.

Les grands officiers de la Légion-d'Honneur en font partie, et les ministres y ont droit de séance. Les assemblées en seront toujours présidées par un Consul. Le Conseil-d'État n'est pas aussi bien traité que le Sénat; Regnault a, dit-on, vivement défendu les priviléges du corps.

La création d'un conseil privé tue le Conseil-d'État; et l'admission des ministres dans son sein, avec voix délibérative, annule les conseillers.

Le Corps-Législatif reste muet, et aura, par la suite, l'avantage d'être composé de propriétaires et d'avoir pour électeurs des hommes influens et considérés dans leurs départemens. Il est vraisemblable qu'il recouvrera la parole, prendra de la consistance et deviendra un corps puissant.

Digitized by Google

Le Tribunat sera réduit à cinquante membres dans le cours de l'an XIII. On a tué le corps et ménagé les individus. Il est démontré qu'il ne peut plus être bon à rien ; conséquemment il est vraisemblable qu'il n'ira pas jusqu'à l'époque fixée pour procéder à sa réduction.

L'ordre judiciaire, si mal organisé, n'a éprouvé aucun changement, on s'est borné à étendre les attributions du ministre de la justice, à lui donner une place distinguée au Sénat et au Conseil-d'État, et le droit de présider le tribunal de cassation et ceux d'appel lorsque le gouvernement le juge convenable. Ce ministre s'appellera *grand juge.*

Le droit de faire grace a été donné au premier Consul.

C'est un droit utile à la société, car il y a des cas où faire grace est plus convenable à ses intérêts que de punir. Il y a long-tems que les hommes éclairés ont regardé ce droit comme un apanage inséparable du pouvoir exécutif suprême.

Le Sénatus-Consulte, dont nous venons de parcourir successivement tous les titres, ne peut supporter une analyse approfondie. C'est un ouvrage qui manque d'ensemble et de liaison entre ses diverses parties. Tous les préjugés politiques y sont caressés et néanmoins il ne contentera personne. Le républicain y trouvera sa cause peu ménagée, le royaliste dira que le républicanisme y domine, et l'aristocrate trouvera que l'aristocratie y manque de bases. Mais le gouvernant s'apercevra avec satisfaction qu'un immense pouvoir est remis dans

Digitized by Google

la main d'un seul et que le seul corps qui pourrait le combattre est totalement dans sa dépendance; néanmoins le Sénat est susceptible d'acquérir de la considération dans l'opinion publique, si la composition en est bonne. Le succès de l'ouvrage actuel dépendra donc du choix de ses membres. La sûreté de l'État est là; l'ordre des choses actuelles est susceptible de se perfectionner graduellement avec des sénateurs probes et éclairés, et les changemens opérés sont un grand bien puisqu'ils présentent l'espérance ou plutôt la certitude du mieux. En blâmant avec sévérité plusieurs dispositions du sénatus-consulte, je l'approuve néanmoins dans son ensemble; il produit le très-grand bien d'offrir des moyens de salut dans le cas où nous aurions le malheur de perdre Bonaparte.

On conçoit à présent qu'il peut être remplacé sans que l'État soit déchiré, et l'on voit surtout que si nous sommes assez heureux pour le conserver encore pendant de longues années, tout ce qu'il faut faire pour consolider la tranquillité publique, sera fait.

Digitized by Google

MESSE A SAINT-CLOUD.

DIMANCHE 3 VENDÉMIAIRE AN XI (1803).

J'ai entendu ce matin une messe en musique célébrée dans la chapelle du palais de Saint-Cloud. Cela serait un très-petit événement, qui n'aurait rien d'extraordinaire, s'il n'eût été précédé d'une révolution qui avait renversé la royauté et la religion. On put croire pendant de longues années, que c'en était fait de l'une et de l'autre ; et l'on dut penser qu'elles ne parviendraient jamais à se rétablir sans le concours d'une contre-révolution complète. Cette contre-révolution n'a point eu lieu ; la religion catholique est ressuscitée, et toutes les formes de la monarchie reparaissent. Le dimanche, le chemin de Paris à Saint-Cloud est couvert de voitures, comme l'était, à pareil jour, sous l'ancien régime, celui de Versailles.

Bonaparte habite le séjour des rois, et ses ameublemens surpassent peut-être les leurs en magnificence. Comme il y a loin des folies ensanglantées de 93, des fêtes de la raison, de la théophilanthropie de la Réveillère, à un évêque de Versailles disant la messe à Saint-Cloud ; et quel immense intervalle entre le gouvernement du Comité de salut public, et celui du premier Consul !

Il y avait quelque chose de piquant à observer

Digitized by Google

dans cette magnifique galerie de Saint-Cloud, les figures de beaucoup d'ex-conventionnels, de ces modernes Brutus qui avaient fréquemment juré sur l'autel de la patrie que celui qui tenterait d'usurper le pouvoir suprême, périrait sous leurs coups. L'usurpateur était là; il était au milieu d'eux, jouant aussi bien son rôle de maître qu'eux jouaient maladroitement celui de courtisans. On remarquait une foule immense, vêtue d'habits plus ou moins richement brodés, et, au milieu d'elle, *un homme*; dans ce vaste palais, une suite nombreuse, richement habillée, qui ne faisait attention qu'*à un homme*. Et si de là, on portait ses yeux sur la France, on apercevait une multitude prodigieuse dont la vue est fixée sur *un homme!* De cette réflexion, il résulte qu'il n'y a plus qu'un homme dans l'état. Cet homme, c'est le Consul, comme prirent soin de nous l'apprendre les individus chargés de l'annoncer, lorsqu'il entra dans la galerie. A ce nom, toutes les conversations particulières cessent, tous les groupes se désunissent, tous les cercles se rompent, les fonctionnaires publics se rangent sur deux haies. Bonaparte passe au milieu, il cherche à fixer le sourire sur ses lèvres, il distribue de petits saluts à droite et à gauche, comme le Pape donne des bénédictions; il se *dandine* en marchant, parce que le dandinement, que l'on croyait être une propriété exclusive des Bourbons, appartient à la place qu'il occupe. Il naît de l'embarras involontaire et forcé qu'éprouve celui qui se trouve être, par sa posi-

Digitized by Google

sition, le point de mire de tous les observateurs. Derrrière le Consul, bien loin derrière lui, on apercevait Cambacérès et Lebrun; le premier donnait la main à madame Bonaparte, et le second à madame de Luçay ; encore derrière eux, on remarquait un petit groupe d'hommes et de femmes attachés à la maison. Le principal personnage alla se mettre dans une tribune en face de l'autel. Il y occupait une place distinguée, c'était celle réservée à Louis XVI, lorsqu'il assistait à la messe. A côté de lui, et en avant des deux Consuls, on remarquait madame Bonaparte. C'était la première fois qu'elle avait eu en public le pas sur les collègues de son époux. Les autres places de la tribune étaient occupées par les ministres et par la foule. La messe commencée, on ouvrit les fenêtres de la galerie qui donnaient sur la chapelle, et elles furent bientôt occupées et garnies par des évêques, des généraux, un cardinal, des membres de l'Institut et de toutes les autorités constituées. Beaucoup étaient plus attentifs aux sons mélodieux du cor de Frédéric et de la harpe de d'Alvimare, qu'aux paroles débitées par le citoyen Laroche, évêque de Versailles. Cette musique m'a rappelé que, lorsqu'il fut question du concordat, je dis au Consul : « Si vous voulez absolument rétablir la « religion catholique, vous serez obligé d'aller à la « messe? — Cela peut être. — Mais vous contrain- « drez aussi tous les fonctionnaires publics à y « assister. — Quelle folie! — Non, citoyen Consul, « cela sera, parce que cela vous paraîtra nécessaire,

Digitized by Google

« et ce que je vous demande dès aujourd'hui, est de « vouloir bien attacher d'excellens musiciens à votre « chapelle, parce que, une bonne musique est un « remède contre l'ennui; et la messe que nous n'a- « vons plus l'habitude d'entendre, pourrait nous pa- « raître une chose très-ennuyeuse. »

Six mois étaient à peine écoulés depuis que je lui avais dit ce que l'on vient de lire. La tête pleine du passé, du présent, de l'avenir, car le spectacle dont j'étais le témoin devait faire naître des idées de toute espèce, jé rencontrai dans la galerie le sénateur P***; Je lui dis: « Comment trouvez-vous « cela? — Quoi? — Mais, tout ce que vous voyez? « — Comme j'aurais voulu toujours l'avoir vu. »

ANGLETERRE.

NÉGOCIATIONS DES MOIS DE FLORÉAL ET PRAIRIAL AN XI.

DÉPUTATION DU TRIBUNAT A SAINT-CLOUD.

Les membres composant la députation du Tribunat se rendirent à Saint-Cloud, à midi.

Ils furent introduits chez le premier Consul par le préfet du palais Luçay. Costaz, président du Tribunat, porta la parole. Son discours eut le double mérite d'être court et insignifiant.

Bonaparte répondit qu'il n'était pas surpris de l'attachement que le Tribunat lui témoignait; qu'il y était accoutumé. « Le gouvernement, ajouta-t-il, « se plaît à compter sur son dévouement ».

« J'ai voulu, a-t-il dit aux membres de la députation, vous recevoir dans l'intimité ». Effectivement le Consul était seul au milieu de nous. Le préfet du palais et deux huissiers en étaient éloignés de quelques pas. La dernière phrase du Consul était bien française. Les hommes qui se trouvent dans sa position ont deux obligations à remplir, celle de faire de grandes choses et d'en dire d'agréables.

Le Consul nous ayant dit qu'il avait voulu nous recevoir dans l'intimité, crut devoir nous en don-

Digitized by Google

ner des preuves; il fit apporter deux volumes imprimés qui contenaient toutes les pièces relatives aux négociations qui eurent lieu avec l'Angleterre depuis le traité d'Amiens.

«J'ai cru devoir, dit le premier Consul, faire imprimer toutes ces pièces, afin qu'elles puissent être publiées au moment même de la rupture; mais si elle n'a pas lieu, comme je le désire, tous les exemplaires en seront brûlés, à l'exception d'un seul; il sera déposé à la bibliothèque nationale, mis sous enveloppe : le cachet ne pourra en être rompu que dans vingt-cinq ans. »

Il engagea *Daru* qui était auprès de lui à lire les notes qu'il indiquait. La première était du général Andréossi, et fut rémise au cabinet de Saint-James deux jours après le message du roi, du 17 ventôse an XI, par lequel il annonçait qu'il avait cru devoir demander aux communes des fonds extraordinaires pour subvenir aux frais d'un armement nécessité pour les préparatifs qui avaient lieu dans les ports de France et de la Hollande.

Le général Andréossi déclara que l'on ne faisait point de préparatifs, et que c'était une allégation de toute fausseté.

Les armemens des Anglais n'en continuèrent pas moins, et l'on crut donner une preuve de modération en ne prenant aucune précaution. Le gouvernement britannique, après s'être égaré dans de longues divagations, a fini par faire dire par lord *Withworth* ce qu'il voulait. Il a demandé la cession de l'*Ile de Malte*, motivée sur ce que les

puissances contractantes n'étaient plus dans la même position qu'à l'époque du traité d'Amiens; que la France s'était considérablement agrandie depuis-lors, et qu'elle avait annoncé des vues ultérieures d'agrandissement. Le colonel Sébastiani ne fut envoyé en Egypte que pour les favoriser, et son rapport inséré dans le Moniteur ne laisse aucun doute à cet égard.

L'ambassadeur anglais déclara donc que sa cour demandait :

1° Que les troupes françaises évacuassent la Hollande et la Suisse.

2° Qu'il fût accordé une indemnité au roi de Sardaigne, en Italie.

3° Que Malte fût cédée à l'Angleterre, ainsi que l'île de *Lampadoure*.

4° Le cabinet de Saint-James s'engageait à expulser de la Grande-Bretagne tous les Français suspects au gouvernement de la république, et à reconnaître les républiques italienne et ligurienne, et tout ce qui avait été fait depuis le traité d'Amiens.

Lord Withworth annonça que cette déclaration contenait l'*ultimatum* de sa cour, et que s'il n'obtenait pas une réponse satisfaisante dans le délai de sept jours, il avait ordre de quitter la France.

On lui demanda de donner l'*ultimatum* par écrit. Il s'y refusa constamment, et persista à demander des passeports. Le sixième jour on lui dit que la France ne pouvait disposer de l'île de Lampadoure qui ne lui appartenait pas; qu'elle ne pouvait céder

Digitized by Google

Malte sans le consentement des puissances garantes, mais qu'elle le remettrait volontiers entre les mains de la Russie, jusqu'à l'époque où les différends entre elle et l'Angleterre seraient terminés.

On engagea lord Withworth à faire part de cette proposition à son gouvernement. Il y consentit, et annonça qu'il resterait en France jusqu'au retour de son courrier.

L'Angleterre répondit qu'elle ne pouvait accepter un arrangement auquel la Russie ne voulait point accéder.

Lord Withworth demanda l'île de Lampadoure en toute propriété, et annonça l'évacuation de Malte à cette condition. Un article secret portait que cette évacuation n'aurait lieu que dans dix années.

Il ajouta qu'il partirait s'il n'obtenait pas une réponse satisfaisante sous trente-six heures. On lui fit dire qu'il pouvait partir.

Il partit à dix heures du soir, le jeudi 24 floréal an XI.

Girardin. — « La guerre, citoyen Consul, peut donc être regardée comme une chose certaine; du moins cette conviction résulte de ce qui vient d'être lu.

Le premier Consul. — A-peu-près.

Girardin. — Toutes les espérances sont donc évanouies?

Le premier Consul. — Pas toutes. Lord Withworth voyage à petites journées; depuis son départ, un *agent intermédiaire* lui a proposé, au nom

Digitized by Google

du gouvernement, de laisser Malte entre les mains des Anglais pendant dix années, pourvu qu'ils consentent à nous laisser occuper les villes de Tarente et de Brindi, dans le royaume de Naples. Dans le cas où les Anglais souscriraient à cet engagement, toutes les cours de l'Europe s'uniraient pour leur faire évacuer Malte, afin de nous forcer à abandonner les États du royaume de Naples.

Fréville. — L'avantage de cette position serait une compensation de la cession momentanée de l'île de Malte.

Le premier Consul. — Sans doute. Une fois maître de Tarente et de Brindi, je puis me rendre maître de l'Egypte sans que les Anglais puissent m'en empêcher. Voilà pourquoi ils ne consentiront pas à l'arrangement proposé. L'empire turc touche à sa ruine; le moment marqué pour sa chute est arrivé. Toutes les puissances s'apprêtent à en recueillir les débris. L'Angleterre tient, par ce motif, à la possession de Malte, afin d'être plus à portée de s'emparer d'une partie des possessions du Grand-Seigneur.

Costaz. — Le général Brune a-t-il été bien reçu par l'empereur ottoman?

Le premier Consul. — Parfaitement. Tous les autres agens de la république ont eu également à s'en louer. Nous faisons tous nos efforts pour le soutenir, mais nos efforts seront impuissans.

Girardin. — L'Angleterre, ou du moins son ministère ne paraît pas vouloir la guerre; s'il l'eût voulu, il n'aurait pas évacué l'Egypte, le Cap, et

Digitized by

n'aurait pas donné le tems à une partie de nos vaisseaux marchands de rentrer dans nos ports.

Le premier Consul. — Aussi leur conduite est-elle inexplicable.

Girardin. — Le message du roi a été une fausse démarche. Ils veulent justifier les frais de l'armement, et ils y seraient parvenus, s'ils avaient pu obtenir une concession.

Le premier Consul. — M. Addington ne sait faire ni la paix ni la guerre. Depuis, et pendant le traité d'Amiens, leurs papiers annonçaient que ce traité ne serait qu'une trève très-courte. Ils injuriaient à l'envi le gouvernement français. Je m'en suis plaint, et n'ai pu obtenir la moindre satisfaction. Ce qui vous surprendra peut-être, c'est qu'ils ont manifesté leur mécontentement de quelques articles insérés dans le Moniteur.

Boissy-d'Anglas. — Vous n'avez cependant fait, en les faisant publier, qu'user de réciprocité.

Le premier Consul. — Sans doute; mais le cabinet de Saint-James prétend que dans la gazette officielle il n'y a jamais eu un seul article dont le gouvernement ait eu à se plaindre, au lieu que dans le Moniteur, il y avait souvent des paragraphes injurieux. J'ai répondu que le Moniteur n'était pas un papier officiel, et que son *officialité* était bornée à l'insertion des actes du gouvernement. Ils me font la guerre dans plus de cinquante journaux, et il ne me serait pas permis d'en employer un à me défendre? Dans ce genre d'attaque, je considère le Moniteur comme une pièce de po-

Digitized by Google

sition : elle fait d'autant plus d'effet qu'elle tire rarement. Le ministère anglais redoute excessivement les articles du Moniteur. Il sait qu'ils contribuent puissamment à relever l'esprit public en France, et à former l'opinion de l'Europe.

(Le Consul s'étendit avec complaisance sur les avantages résultant des articles du Moniteur; c'était un père qui parlait des qualités de ses enfans).

Le principe de l'Évangile n'est pas bon à suivre en politique. Lorsque votre ennemi vous injurie, il faut l'injurier davantage; néanmoins comme toutes ces querelles peuvent finir par des disputes extrêmement sérieuses, j'avais proposé au ministère britannique, depuis plusieurs mois, de conclure un arrangement en vertu duquel on rendrait une loi, en France et en Angleterre, qui défendrait aux journaux et aux membres des autorités de parler en bien ou en mal des gouvernemens étrangers. Il n'a jamais voulu y consentir.

Girardin. — Il ne le pouvait pas.

Le premier Consul. — Pourquoi?

Girardin. — Parce qu'une semblable convention eût été contraire aux lois fondamentales de leur pays.

Le premier Consul. — J'ai une bien médiocre opinion d'un gouvernement qui n'a pas le pouvoir d'interdire les choses capables de déplaire aux gouvernemens étrangers.

Daru. — Du moment où la cession de Malte est le point unique de la contestation, il serait utile d'en faire sentir toute l'importance.

Digitized by Google

Chassiron. — Le commerce du Levant serait anéanti, si les Anglais conservaient Malte.

Boissy d'Anglas. — Sans doute; aussi ne faut-il pas leur laisser cette île.

Le premier Consul. — Si nous avions pu y consentir, le lendemain ils eussent demandé autre chose; peut-être auraient-ils fini par demander le rétablissement d'un commissaire anglais à Dunkerque. Les Anglais sont d'une insolence dont on ne peut se faire une juste idée.

Costaz. — Frédéric II a dit d'eux qu'ils étaient des hommes *tout d'une pièce.*

Le premier Consul. — *Tout d'une pièce!* cela est bien vrai. Le roi de Prusse leur a fait demander si, dans le cas d'une rupture avec la France, son pavillon serait respecté? Ils ont répondu que non. J'en suis fort aise par plusieurs raisons : la principale est relative au Hanovre. Je pourrai m'en emparer sans que les Prussiens puissent ou veuillent s'y opposer. Je ferai la guerre contre les Anglais sans augmenter les impôts, sans suspendre les travaux intérieurs. Le pays de Hanovre rapportera 30 millions, la Hollande autant. C'est une nation envers laquelle nous userons d'autant moins de ménagemens qu'elle appartient presque entièrement à l'Angleterre par sa conduite et par ses vœux. Le royaume de Naples entretiendra des troupes françaises pour 20 millions au moins. Ce projet, comme vous le voyez, procure 80 millions à la France.

Je placerai une armée considérable sur les côtes;

Digitized by Google

elle menacera continuellement l'Angleterre, la forcera à tenir ses milices perpétuellement sur pied et la jetera dans d'immenses dépenses; il est vraisemblable qu'elle ne pourra pas les soutenir pendant deux ans, et elle ne peut avoir, avant cette époque aucune puissance continentale qui s'unisse à elle.

Costaz. — Vous êtes donc bien sûr, citoyen premier Consul, des puissances continentales?

Le premier Consul. — Leur épuisement suffit pour n'en avoir rien à craindre. J'entretiens une correspondance directe avec l'empereur d'Allemagne et celui de Russie; Alexandre paraît même être tout-à-fait en faveur de la France: il cherche à nous imiter.

Girardin. — Néanmoins on assure que ses ambassadeurs, en Angleterre et ici, se sont mal conduits pendant le cours de la négociation.

Le premier Consul. — Cela est vrai; particulièrement *Markow*. Il a dit: qu'avant d'être ministre, il était Russe; que s'ils avaient à se plaindre de leur empereur, ils l'étrangleraient.

Fréville. — C'est un ordre de succession établi en Russie, qu'il serait nécessaire de changer.

Boissy d'Anglas. — Pourquoi, citoyen premier-Consul, ne demandez-vous pas le changement de Markow?

Le premier Consul. — C'est un homme de beaucoup d'esprit; il est extrêmement surveillé ici; dans son pays il finirait par être ministre, alors il nous ferait beaucoup plus de mal qu'il ne peut nous en faire aujourd'hui.

Digitized by Google

Costaz. — Si la guerre est inévitable, vous aurez la raison de votre côté et c'est beaucoup.

Le premier Consul. — Les Anglais ont été trompés sur notre position; de faux rapports leur ont persuadé que nous étions hors d'état de faire la guerre et qu'aucun sacrifice ne pourrait nous coûter pour tâcher de l'éviter. Si nous eussions donné notre consentement à la violation du traité d'Amiens, l'Europe aurait cru que nous étions attaqués de quelque vice intérieur. Nous aurions pu être comparés à un homme qui paraît très-vigoureux quoiqu'il soit atteint d'un mal de poitrine.

(*Chorus.*)—La dignité nationale ne permettait pas de transiger.

Le premier Consul. — Sans doute. La nation aurait perdu sa propre estime par un acte de faiblesse; mais, ce qui est inconcevable, c'est que les Anglais, qui étaient les maîtres de garder Malte, sous divers prétextes, ou du moins d'en retarder l'évacuation, aient joué notre rôle en voulant nous contraindre à leur céder un droit dont ils jouissent par le fait. Il est bien difficile de savoir ce qu'ils veulent. La Martinique et l'Ile-de-France sont à l'abri d'un coup de main et pourraient résister à une attaque régulière; à l'égard de Saint-Domingue.....

Girardin. — Nous l'évacuerions que les Anglais ne s'en empareraient point.

Le premier Consul. Ils en seraient bien les maîtres; la maladie y continue toujours. Rochambeau est un homme d'avant-garde, mais un mauvais

Digitized by Google

administrateur ; le désordre est à son comble dans la colonie. La guerre nous donnera le moyen de nous tirer d'une expédition manquée, et c'est bien quelque chose.

La guerre est un malheur, mais ce malheur serait plus grand dans six ans qu'aujourd'hui. Dans six ans les puissances continentales auraient pu parvenir à réparer leurs pertes et pourraient conséquemment tourner leurs armes contre nous.

Girardin. — Mais dans six ans notre gouvernement serait consolidé et nous aurions moins à craindre.

Chassiron. — La France n'a jamais rien à redouter. Quel mal les Anglais peuvent-ils nous faire ? Renouveller la Vendée ? c'est impossible. Recommencer la chouannerie....

Le premier Consul. — Notre gendarmerie est excellente et rendra ce genre de guerre peu redoutable. Les Anglais n'ont été aussi insolens que parce que nous nous sommes montrés trop modérés.

Girardin. — Il ne faut pas s'en repentir.

Le premier Consul. — Je suis persuadé que nous n'aurions pas eu la guerre si j'eusse rappelé le général Andréossi, immédiatement après le message du roi. »

La conversation a duré deux heures et demie. Les membres de la députation ont été enchantés du premier Consul ; il est impossible d'avoir mis plus de coquetterie pendant la durée de l'entretien, et d'avoir témoigné plus d'envie de capter les suf-

Digitized by Google

frages. J'en ai conclu qu'il voulait la guerre et qu'il la craignait.

Il la veut pour excuser la fatale issue de l'expédition de Saint-Domingue; il en craint les suites. Il cherche à la populariser par les corps, et à se faire un rempart des autorités contre les militaires.

Les dernières conditions étaient très-acceptables, et valaient mieux que les propositions faites depuis. J'en tire de là cette conséquence, que le penchant du Consul l'entraîne vers la guerre; néanmoins il est possible qu'elle n'ait pas encore lieu

TABLEAU

DU CLIMAT ET DU SOL DES ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE, PAR VOLNEY.

ERMENONVILLE, 15 VENDÉMIAIRE AN XII.

Je viens de lire le nouvel ouvrage de Volney. Son premier voyage en Égypte a commencé sa réputation, il a eu un succès brillant et soutenu; ce qui est bien plus rare, ce succès a augmenté depuis l'expédition d'Égypte: tous ceux qui en firent partie ont reconnu que l'auteur avait constamment dit la vérité. C'est l'éloge le moins commun, lorsque l'on parle d'un voyage, et c'est celui que doit chercher à mériter celui qui publie le récit des siens. Volney se propose toujours ce but en écrivant, et ce but donne de l'intérêt à ce qu'il écrit; il attache de l'importance à tout ce qu'il dit, cela fait que l'on trouve souvent qu'il en met trop aux petites choses; mais on le lui pardonne parce qu'il traite les grandes avec le soin qu'elles méritent. Son style est toujours soigné, quelquefois recherché, l'on pourrait même dire précieux. Je ne sais si je m'abuse, mais il me paraît être sa vivante image; il rappelle son ton apprêté, sa manière sententieuse et lente de s'exprimer. L'on a prétendu qu'un auteur se peignait dans ses écrits: on peut

Digitized by Google

dire de Volney qu'il se peint dans la tournure de ses phrases. Ce que je viens de dire doit faire supposer que l'impression de ses œuvres est soignée, que le choix du papier et des caractères n'a point été l'affaire d'un instant. Tout ce qui tient à Volney, tout ce qu'il a produit, doit avoir un caractère particulier, dont la recherche n'est jamais bannie. L'attention d'écrire les mots anglais, avec la prononciation française en est certainement une bien caractérisée. Il s'est proposé en prenant cette peine de prouver qu'il prononçait parfaitement la langue anglaise: cette preuve n'est pas toujours bien établie.

Volney a passé trois années aux *États-Unis* à dater de l'an III (1795). C'est bien assez pour connaître un pays, qui n'a de neuf que son sol; c'est la description exacte de ce sol qui est renfermée dans son premier volume: c'est une partie détachée, d'un immense travail, dont le plan est développé dans sa préface. Elle mérite d'être lue avec attention, elle contient quelques phrases ridicules, telles que celles-ci: « *Une épidémie d'animosité con-* « *tre les Français et la menace d'une rupture imméde-* « *diate m'imposèrent la loi de me retirer d'Amé-* « *rique.—Ces grands mouvemens politiques appelés* « *révolutions, semblent avoir quelque chose d'auto-* « *matique.* » Mais il en est beaucoup de très-remarquables et qui ne peuvent être trop répétées, entre autres les suivantes: « Le pouvoir absolu est « un principe radical de destruction et de désor- « dre, en ce qu'il n'exempte les gouvernemens ni

« des passions, ni des erreurs, ni de l'ignorance « communes aux autres hommes : qu'il tend au « contraire à les produire en eux, à les exalter; « que la facilité de pouvoir tout, menant à vouloir « tout, a une tendance immédiate et directe à l'ex- « travagance, à la tyrannie. »

Volney annonce qu'il a eu à se plaindre des Américains, et ils n'auront pas beaucoup à se louer de son ouvrage; il cherche à diminuer l'engouement que l'on a cherché à faire naître pour cette nation composée d'hommes de toutes les nations; il a prouvé que les rives de la Seine étaient plus agréables que celles de l'Ohio. D'après ce qu'il en a dit, il faut croire que les dernières ne seront plus préférées aux premières, et que les marchands de terres américaines ne feront plus de dupes françaises.

Digitized by Google

ÉPAULE DÉMISE.

BRUMAIRE AN XII.

Je me suis démis l'épaule gauche à Mortefontaine, le lundi 15 brumaire an XII à midi. Voici comme cet accident m'est arrivé.

Mesdames Murat et Hortense Bonaparte eurent envie de jouer aux barres avant le déjeûner; comme les hommes étaient en petit nombre, elles proposèrent ou plutôt ordonnèrent que Miot et moi serions de la partie. Il fallut bien y consentir. Je me promis de courir peu, parce que j'avais des bottes sans talons, mais emporté par l'ardeur, et prêt à prendre le jeune *Ornano*, que je poursuivais sur la prairie en face du château, je lui lançai mon chapeau de la main droite, ce geste me fit perdre l'équilibre et je tombai avec violence sur le bras gauche. J'essayai de me relever, mais je retombai presque évanoui et souffrant horriblement. Mon frère Brégy et mon ami Miot me soutinrent et m'aidèrent à gagner mon appartement. J'étais prêt à chaque instant à me trouver mal, et ce ne fut qu'à force de vinaigre que je parvins à surmonter cet état habituel de défaillance. Miot visita mon bras et mon épaule et soutint que je n'avais ni rien de démis ni rien de cassé. Il fit les plus beaux raisonnemens du monde pour le prou-

ver, sans parvenir à m'en convaincre, car ma main gauche était collée sur ma cuisse, et malgré mes efforts il m'était impossible de lui faire faire le moindre mouvement. Le vieux chirurgien de Plailly arriva; après m'avoir tâté, il dit qu'il croyait s'apercevoir d'une luxation à l'épaule. M. Turlin me fit terriblement souffrir, et comme il ne m'inspirait aucune confiance, je ne voulus point m'en rapporter à lui pour faire l'opération. Je demandai que l'on fût chercher M. Duffaut chirurgien de M. de Cossé, à Moussy; et mon frère, sans m'en prévenir, envoya aussi un exprès à l'ancien prieur de la charité de Senlis, M. *Brisard*. Il était près de trois heures, lorsque M. Duffaut entra dans ma chambre, et trois heures de souffrances continues sont bien longues, mais ces souffrances n'étaient rien en comparaison de celles qui m'étaient réservées. Le chirurgien déclara que j'avais l'épaule démise, et travailla sur-le-champ à me la remettre. M. Duffaut est d'une force prodigieuse, mais comme elle était insuffisante, il s'adjoignit celle de six personnes. Il fit de vains efforts pendant une demi-heure, me fit souffrir des douleurs inouïes, et me dit qu'il serait obligé de me faire attacher sur un matelas, mais qu'avant de me coucher, il fallait envoyer chercher le chirurgien de Plailly, qu'il était bien aise de l'avoir pour témoin. Il eût mieux exprimé sa pensée s'il avait dit pour aide. Cet aveu détourné de son impuissance m'inspira une inquiétude qu'il me parut inutile de lui témoigner; elle était partagée par

Digitized by Google

les nombreux assistans, car ma chambre était pleine de monde: les uns y étaient venus par un sentiment d'intérêt, les autres, pour satisfaire un mouvement de curiosité. Au moment où on allait donner l'ordre d'aller chercher *M. Turlin*, on vit entrer un homme tout en nage, il ôta sa redingotte, retroussa les manches de sa chemise, s'empara de mon épaule, écarta M. Duffaut, fit ôter le matelas, avança une chaise, ordonna d'apporter des nappes, m'attacha, me fit tenir par trois hommes; trois autres me tinrent l'avant bras, et trois, l'épaule, sans compter les deux chirurgiens. Les dispositions de M. Brisard annonçèrent un homme sûr de son fait et fort accoutumé à faire de semblables cures: il rassura par sa sécurité, et je crus voir dans ses yeux qu'il prenait un intérêt vif à mon état. Lorsqu'il commença à opérer, il me fit tellement souffrir, que je poussai des cris aigus qui se firent entendre dans toutes les parties du château. La douleur devint si vive et tellement insupportable, qu'en faisant un effort pour m'y soustraire, je me trouvai debout, et j'avais fait perdre terre aux neuf hommes qui me tenaient, et qui furent contraints de me lâcher. Je crus apercevoir dans les regards de M. Brisard qu'il n'était pas satisfait de l'opération, car les yeux du médecin sont la seule chose qui soit consultée par le malade. Il m'avoua qu'effectivement il ne la croyait pas bien faite.—« Je suis ici, lui-dis-je, pour souffrir et vous pour me guérir, il faut que chacun fasse son métier.—Puisque vous

Digitized by Google

paraissez résigné, répondit M. Brisard, je vais vous attacher de nouveau sur une chaise, et employer douze hommes à vous tenir, au lieu de neuf.— Faites tout ce qu'il vous plaira. » Avant de recommencer l'opération, donnez-moi la main et laissez-moi essayer de vous faire faire les mouvemens de rotation. Il m'en fit faire deux, et au troisième on entendit un bruit qui annonçait que l'os était remboité. Maintenant dit M. Brisard je suis sûr de mon fait, et votre épaule est parfaitement bien remise. Tous les assistans partagèrent son assurance. Il me mit un bandage extrêmement serré, plaça mon bras en écharpe, et bassina mon épaule avec de l'eau de guimauve. Lorsqu'il eut achevé de me donner ses soins, il me dit: « Mon-« sieur, je suis fâché qu'une aussi douloureuse cir-« constance me procure la possibilité de vous té-« moigner ma reconnaissance et me fournisse celle « de vous la prouver. Je vous ai une grande obli-« gation.—A moi, monsieur?—Oui, monsieur, à « vous. Il y a quinze jours environ qu'un jeune « homme employé dans les bureaux de M. Juiry, « est venu vous prier de lui faire obtenir un mot « de recommandation de M. Joseph Bonaparte, au-« près du ministre des finances; vous lui avez fait « avoir une lettre, et l'emploi qu'il sollicitait lui a « été accordé sur-le-champ. » — Ce n'est pas la première fois que j'ai reconnu l'utilité de l'obligeance, et que j'ai acquis la preuve qu'il n'y avait personne au monde qui ne pût être dans le cas de s'acquitter du service qu'on lui a rendu.

Digitized by Google

Je parus le même soir dans le salon, et me mis à table avec la compagnie, qui était nombreuse.

Le lendemain mardi, je partis pour Ermenonville. On est toujours mieux chez soi, lorsque l'on est incommodé, que chez les autres. Ce n'est pas que l'on ait eu pour moi, à Mortefontaine, toutes les attentions possibles, notamment *Aimé Chauvet*, *Lens*, M. et madame Bouchard. Joseph et sa femme prirent à ma situation un véritable intérêt; il fut partagé par mesdames Clary et Bernadotte. Le fils de cette dernière, qui s'appelle *Oscar*, me donna par un mot la mesure de son bon naturel. Cet enfant, âgé de quatre ou cinq ans, et de la plus belle figure du monde, me dit le soir en me voyant dans le salon: « Lorsque je t'ai vu tomber j'ai bien ri, mais lorsque j'ai vu que tu t'étais fait *bobo*, j'ai bien pleuré. »

Je fis la route de Mortefontaine à Ermenonville en calèche, avec ma belle-sœur. Le cahos de la voiture me fit beaucoup souffrir: on allait néanmoins très-doucement et presque toujours sur le sable.

Monsieur Brisard me soigna si bien que je fus à Mortefontaine le dimanche, et le lundi à la chasse.

CONVERSATION

DE BONAPARTE, PREMIER CONSUL,

SES OPINIONS SUR LA LIBERTÉ DE LA PRESSE, LES IMPÔTS ET LA RÉVOLUTION.

DIMANCHE 24 NIVOSE AN XII.

Madame Bonaparte a donné un petit bal, très-peu de personnes y ont été invitées; j'étais du nombre.

Le premier Consul resta dans le premier salon pendant la danse.

La conversation s'établit entre Bonaparte, Lebrun, Portalis, Lemercier, auteur d'Agamemnon, et Stanislas Girardin.

Le premier Consul à Portalis:

Etes-vous assidu aux travaux de l'Institut?

Portalis.—Mes occupations ne me permettent pas de les suivre avec exactitude.

Le premier Consul. — Que fait votre classe actuellement?

Portalis.—Elle s'occupe toujours de la confection du Dictionnaire, et s'en occupera long-tems encore si vous n'y mettez ordre.

Le premier Consul. — Que voulez-vous que je fasse?

Portalis.—Je désirerais que vous voulussiez bien consentir à en régulariser les délibérations.

Le premier Consul.—Moi, et pourquoi?

Digitized by Google

Portalis. — Pour empêcher que le tems ne s'y perdît en vaines discussions.

Le premier Consul. — Vous voudriez sérieusement que je me mêlasse des querelles des gens de lettres? j'ai, ma foi, bien autre chose à faire.

Portalis. — Sans doute; mais vous savez trouver du tems pour tout.

Le premier Consul. — Quel est celui des membres de votre classe qui travaille le plus?

Portalis. — L'abbé Morrelet.

Le premier Consul. — J'entends toujours parler de cet abbé Morrelet; il doit être bien vieux.

Lebrun. — Pas si vieux; il est encore très-vert.

Le premier Consul. — C'est un économiste.

Portalis. — Oui, un fou.

Stanislas Girardin. — Un fou! il ne l'a jamais été.

Lebrun. — Non sûrement.

Le premier Consul. — Vous défendez toujours les économistes, citoyen Lebrun.

Lebrun. — J'avoue que je suis assez partisan de leur *laisser faire* et de leur *laisser passer.*

Le premier Consul. — Avec cette maxime on ferait bien des sottises. Pour faire prospérer les manufactures nationales, il faut les protéger par des lois prohibitives : beaucoup de lois, encore plus de réglemens, voilà les moyens de gouverner. Il est tems de consulter les leçons de l'expérience, de revenir à ce qui s'est pratiqué avant nous, et à ce qui se pratique partout. Il faut abandonner les vaines théories. En suivant ce système, vous laisseriez donc sortir les soies?

Digitized by Google

Lebrun. — Quelquefois, il n'y a point en économie politique de principes absolus.

Le premier Consul. — Laissez couler les torrens, sans leur opposer de digues, et vous verrez.

Lebrun. — Je ne dis pas cela; mais les rivières qui ne rencontrent pas d'obstacles, coulent tranquillement.

Le premier Consul. — Mon cher Lebrun, si vous relisiez aujourd'hui les discours que vous prononçâtes à l'Assemblée constituante, vous y trouveriez une quantité de sottises.

Lebrun. — Cela se peut.

Le premier Consul. — Pour gouverner un grand État il faut beaucoup de juges, beaucoup d'administrateurs, beaucoup de gendarmes, beaucoup de soldats.

Stanislas Girardin. — Beaucoup d'écus.

Le premier Consul. — Sans doute, beaucoup d'écus. Est-ce avec l'impôt territorial seul, que vous pourriez parvenir à prélever tout l'argent nécessaire pour faire face aux dépenses de l'Etat?

Lebrun. — Hum, hum.

Le premier Consul. — Non, c'est encore là une folie de vos économistes. Il faut, pour alléger le poids des impôts, les établir sous toutes les formes. Vous n'êtes pas de cet avis, Lebrun?

Lebrun. — Oui, ou non.

Le premier Consul. — Vous tenez encore à ce que vous appeliez des principes dans votre Assemblée constituante. Elle a fait bien du mal à la France, cette Assemblée. Elle a commencé par la priver de

Digitized by Google

toutes ses ressources en supprimant tous les impôts. Elle a enlevé à l'État toute sa force en mettant un maréchal de France, un homme comme M. de Broglie, aux ordres d'un savetier qui avait été nommé officier municipal.

Lebrun. — Elle a voulu donner la prééminence à l'autorité civile; ce n'était pas un mal, peut-être.

Le premier Consul. — C'était une sottise : toutes les professions sont utiles à l'État, conséquemment aucune ne doit être avilie. Les grades civils et militaires doivent se correspondre, et non se primer. Mon cher Lebrun, il y avait dans cette Assemblée constituante beaucoup de théoriciens et point de politiques.

Lebrun. — Il y avait des exagérés du côté droit et du côté gauche, mais il y avait beaucoup de gens sensés. Ils ne peuvent être jugés d'après les résultats, puisque leurs conseils n'ont point été suivis.

Le premier Consul. — Quelle force pouvait avoir l'autorité royale, qui n'avait pas à sa nomination les juges et les administrateurs?

Lebrun. — Elle était sans doute beaucoup trop faiblement constituée : la faute n'en a jamais pu être imputée aux modérés; ils n'ont jamais été accusés de n'être pas royalistes.

Le premier Consul. — C'était encore une idée bien extravagante, que celle de Syeyes, de vouloir diviser la France en grandes communes, et de croire qu'un gouvernement central, appuyé sur de semblables bases, pourrait se maintenir.

Lebrun. — Syeyes avait un système complet; il

Digitized by Google

n'a jamais été complétement développé, ni entièrement exécuté.

Le premier Consul. — Syeyes est un métaphysicien. On ne gouverne pas avec de la métaphysique, mais avec les résultats de l'expérience des siècles. Il n'y a qu'un seul agent de gouvernement, la politique; elle conseille aujourd'hui une chose, demain une autre. Elle a des remèdes différens pour des maux semblables : celui qui pouvait guérir dans telle circonstance, ne peut être utilement appliqué dans telle autre; mais, je vous le répète encore, vous n'entendiez rien à la politique dans votre Assemblée constituante.

Lebrun. — Cela se peut.

Le premier Consul. — Vous n'y avez fait que de la métaphysique.

Lemercier. — Mais cette métaphysique, contre laquelle vous déclamez, a précédé l'expérience; et si nous appliquons ce raisonnement à la révolution, nous serons obligés de convenir qu'elle a produit dans cette circonstance de grands et utiles résultats.

Le premier Consul. — Elle a entamé l'ordre social; sa dissolution eût été complète, non-seulement en France, mais en Europe, sans le 18 brumaire. Pour faire cette journée, rappelez-vous combien de choses ont été nécessaires.

Portalis. — Il fallait un grand homme pour préparer un grand événement, et en hériter.

Le premier Consul. — Il a fallu des victoires prodigieuses en Italie, presque fabuleuses en Égypte,

Digitized by Google

et un retour, pour ainsi dire, miraculeux. Il fallait revenir à une époque où les armées françaises étaient battues, les finances épuisées, les citoyens désabusés; où l'autorité était devenue un besoin. Le concours de tant de circonstances était nécessaire; il fallait, pour s'en emparer, une gloire personnelle. Eh bien! tout a été réuni pour sauver l'État, et peut-être l'Europe. Néanmoins, peu de jours après le 18 brumaire, les principes qui avaient été les causes uniques et principales des plaies que j'étais appelé à cicatriser, étaient professés partout, même dans mon conseil. Les leçons ensanglantées de la plus cruelle expérience paraissaient avoir été perdues, et n'avoir pas même profité à ceux qui en furent les victimes. La liberté de la presse était regardée comme une chose sacrée à laquelle il n'était pas permis de songer à porter atteinte. Je me rappelle encore tout ce que j'ai eu de raisonnemens à combattre pour soumettre à l'action de la police les cent quatre journaux qui paraissaient tous les matins. Pour y décider les métaphysiciens du conseil, j'ai été aussi obligé de faire de la métaphysique, car un homme d'État doit parler toutes les langues, et savoir prendre tous les tons. Je leur disais donc: «Pensez-vous que dans la position où se trouve la France, il n'y aurait pas de graves dangers à permettre des réunions, et à laisser déclamer dans des tribunes populaires, ou sur les places publiques, contre le gouvernement? Votre devoir serait de l'empêcher. Eh bien! soyez donc conséquens; car, en vous demandant de soumettre

Digitized by Google

la presse à des réglemens de police, je ne désire autre chose que d'être autorisé à dissoudre les associations dangereuses, et à faire taire les orateurs dangereux. Un journaliste n'est-il pas un harangueur, ses abonnés ne forment-ils pas un véritable club? Ce qu'il imprime n'est-il pas lu d'abord par eux, et chacun d'eux ne forme-t-il pas des sociétés particulières, dont il devient à son tour l'orateur? Vous voulez que j'interdise des discours qui peuvent être entendus de quatre ou cinq cents personnes au plus, et que j'en permette qui le soient de plusieurs milliers?..... » Ce raisonnement était pressant, il a bien fallu s'y rendre.

Lemercier. — La liberté de la presse pouvait être défendue avec avantage, car c'est une bien bonne chose en soi; elle peut guérir le mal qu'elle est dans le cas de faire.

Le premier Consul. — C'est une erreur; le mal de la calomnie est semblable à la tache d'huile, il laisse toujours des traces.

Lemercier. — En Angleterre, la liberté de la presse existe dans toute son étendue, et vous voyez qu'elle n'excite point de réclamations.

Le premier Consul. — La différence entre l'Angleterre et la France est remarquable. Le gouvernement anglais est ancien, le nôtre est nouveau. Il existe en Angleterre de grandes aristocraties, il n'y en a point ici, et elles s'y établiront difficilement. L'inégalité des fortunes a contribué à en former de plus petites qui sont assez puissantes. Les grands corps de l'État font peu d'attention aux

Digitized

attaques des journalistes, et les particuliers qui appartiennent à de grandes familles, ou qui sont protégés par elles, n'en ont pas non plus grand-chose à redouter; mais ici où les corps ne sont point encore consolidés, où les citoyens égaux et peu fortunés sont peu puissans, où le gouvernement est encore en état de débilité, les journalistes porteraient des coups mortels aux institutions, aux particuliers et à l'État.

Lemercier. — Il y aurait des lois protectrices et des tribunaux vengeurs des particuliers et des fonctionnaires.

Le premier Consul. — Alors plus de liberté de la presse; car si vous cherchez à en bannir la licence par le frein de l'autorité, vous la tuez. Les Anglais payeraient bien cher cette liberté que vous demandez, et s'en serviraient pour propager les bruits les plus absurdes et les plus alarmans. Tous les jours on dirait du mal de moi. On annoncerait que les soldats ont refusé de s'embarquer à Boulogne; que la crainte d'être empoisonné me fait passer des journées entières sans prendre d'alimens. Vous n'en croiriez rien, mais la multitude en croirait quelque chose.

Lemercier. — Si un écrivain prenait la plume pour vous attaquer, mille s'en empareraient pour vous défendre.

Le premier Consul. — Leurs ouvrages ne seraient pas lus, tandis qu'on s'arracherait l'autre.

Stanislas Girardin. — Sans doute, citoyen Consul, parce qu'il y aurait du courage à vous atta-

quer, et fort peu à vous défendre. D'ailleurs on est enclin ici à la malignité, et partisan assez zélé de l'opposition. On aime le gouvernement, et on se plaît à en entendre dire du mal. On chansonne ses chefs, et on se bat pour eux.

Le premier Consul. — Les journaux sont réduits à vingt et un, et j'ai beaucoup de peine encore à en venir à bout. J'ai été obligé d'en supprimer plusieurs, et j'en conserve encore dont les intentions malveillantes percent dans tous les articles. Le Journal des Débats a presque toujours été payé par l'Angleterre. Il n'y a pas encore long-tems que les agens de cette puissance ont voulu l'acheter de nouveau à l'un des principaux propriétaires, Bertin. Je l'ai envoyé chercher, et lui ai fait connaître tout ce qu'il aurait à redouter s'il acceptait les guinées offertes. Croyez-vous que Geoffroy me fait la cour en injuriant quotidiennement les philosophes? Non, certes; je le tolère néanmoins, parce qu'ils ont le Journal de Paris pour se défendre.

Lebrun. — D'ailleurs le peuple ne prendra pas part à leurs querelles.

Le premier Consul. — Cela est vrai; elles produisent néanmoins un effet fâcheux, c'est celui de réveiller des haines qu'il est d'une si grande importance d'assoupir. Les partis ne sont contenus que parce qu'ils n'ont plus de champ de bataille. Si les journaux pouvaient tout dire, ne diraient-ils pas que Portalis a été un Bourbonnien dont je dois me méfier? qu'il a été favorable à leur cause dans

Digitized by Google

telle ou telle circonstance? mais tout est oublié, mon cher Portalis.

(Portalis tousse plusieurs fois.)

Le premier Consul.—Ce que je viens de dire contre les dangers de la liberté illimitée de la presse, n'est applicable qu'aux seuls journaux, et ne s'étend pas aux ouvrages en un ou plusieurs volumes.

Stanislas Girardin.—Vous l'avez prouvé par le fait, puisque *l'Esprit de l'histoire* a été vendu publiquement.

Le premier Consul.—Sans doute, cet ouvrage n'avait d'autre but que de me conseiller de jouer le rôle de Monck.

Lebrun.—Toutes les fois qu'un livre coûtera un petit écu, on pourra le laisser débiter sans danger.

Stanislas Girardin.—Le poème de la Pitié a prouvé ce que vous venez de dire.

Lebrun.—Il n'a tué que son auteur.

Le premier Consul.—Cette liberté illimitée des journaux rétablirait bien vite l'anarchie, dans un pays où tous les élémens en sont encore existans, où le nombre des gens qui n'ont rien est augmenté de ceux qui ont eu beaucoup, où il n'existe pas dans le clergé, dans le civil, dans le militaire, dans les finances, un seul emploi qui n'ait deux titulaires, l'ancien et le nouveau possesseur, et où, sous tous les points, d'anciens propriétaires se trouvent en présence de nouveaux acquéreurs. Voyez que de fermens de révolution dans le ta-

bleau que je viens de vous mettre sous les yeux. La force du gouvernement les contient, à la vérité, et la tranquillité dont on jouit vient de ce que l'on ne conspire plus. Les partis n'ourdissent pas de conspirations dont le succès est impossible et la punition certaine ; mais tous complottent. Le but de leurs complots, c'est moi, moi seul. Bourbonniens, terroristes, tous s'unissent pour me poignarder. J'ai, pour me défendre, ma fortune, mon génie et mes gardes. Ils savent que, moi vivant, aucune tentative ne peut réussir, et c'est à cette profonde conviction que la masse des citoyens est redevable d'une tranquillité, que la guerre étrangère même n'est pas parvenue à troubler. Mais elle le serait bien vite si je livrais aux factieux la faculté d'écrire dans les journaux.

Lemercier.—Vous m'avez convaincu. Du moment où les auteurs d'ouvrages en un ou plusieurs volumes n'ont point à redouter la censure toujours inquiétante de la police, je trouve que la presse conserve toute la latitude de la liberté qu'elle doit avoir pour contribuer à la propagation des lumières.

Le premier Consul.—On s'étonne de ce qu'il ne se manifeste aucune apparence d'opposition dans les autorités constituées, et peut-être vous le premier, citoyen Lemercier. On croit que cela tient à une absence totale de liberté, et à la crainte que chacun des membres de ces autorités a du gouvernement. On est, en pensant ainsi, tout-à-fait dans l'erreur. Cela tient à ce que l'opposition ne

Digitized by Google

serait pas populaire, que l'on ne retirerait aucun avantage à dire du mal d'un gouvernement dont tout le monde dit du bien, et que l'on attaquerait sans succès, puisqu'il serait défendu par tous les citoyens. Consultez les membres du Corps-Législatif, ils arrivent de tous les points de la république, ils vous disent que partout les habitans en sont heureux et tranquilles, et que partout ils bénissent le gouvernement.

Stanislas Girardin. — Le meilleur gouvernement est celui qui administre le mieux, et le nôtre administre bien.

Le premier Consul. — Sans doute, mais si je cessais de consacrer tous mes instans à servir la chose publique, si je cessais d'écouter et de suivre les conseils des sages qui sont autour de moi, si je laissais dilapider les trésors de l'État, si je me livrais à mes caprices; enfin si l'extravagance devenait le principal caractère du gouvernement, vous reconnaîtriez alors que le secret de sa force actuelle est dans la sagesse. Vous verriez un esprit d'opposition se manifester dans la nation, et le Tribunat, le Corps-Législatif, le Sénat, en devenir les organes. Ces autorités, qui vous paraissent bien faibles aujourd'hui, seraient alors bien puissantes. Il faudrait corriger les abus dont elles se plaindraient, ou succomber. Comment pourrais-je leur résister lorsqu'elles répèteraient ce qu'elles entendraient dans les rues, dans les antichambres et les salons, et ce qui serait le sujet habituel de la conversation de mes valets et de

Digitized by Google

mes gardes? Le tems seul peut consolider et stabiliser les institutions; il viendra une époque où le gouvernement et les autorités auront pris un assez grand aplomb, pour qu'un ministre dilapidateur puisse être accusé par le Tribunat, jugé et puni par les tribunaux sans que l'autorité en soit affaiblie.

Stanislas Girardin. — Cette époque est encore éloignée. Nous avons et nous aurons long-tems encore besoin d'un gouvernement fort. Il est nécessaire pour comprimer tous les partis, et contenir celui de l'étranger.

Le premier Consul. — Sans doute, s'il n'était pas fort, il serait insulté jusque dans le palais des Tuileries par les ministres des puissances étrangères; c'est parce qu'il est redouté et actif, qu'il déjoue les intrigues des cabinets, et neutralise les effets de leurs agens. L'étranger a toujours été le moteur de nos divisions intestines; et les Anglais, ces éternels ennemis du nom français, ont puissamment coopéré au renversement de l'ancien gouvernement. »

Louis Girardin, mon frère, qui écoutait la conversation, a dit qu'il demandait à citer un fait à l'appui. « Le 14 juillet 1789, dit-il, en passant dans les Champs-Élysées, à six heures du matin, j'ai vu l'ambassadeur d'Angleterre au milieu d'un groupe armé et mal vêtu. M'ayant reconnu, il vint à moi, et me conjura de ne point dire ce dont je venais d'être témoin. »

Le Consul passa dans la salle de bal.

Digitized by Google

LES ANGLAIS

ET LA RÉVOLUTION FRANÇAISE.

26 NIVOSE AN XII.

La conversation d'avant-hier m'a beaucoup occupé. En la transcrivant, j'ai été frappé de la part que le premier Consul attribue aux Anglais dans notre révolution, et cela m'a engagé à relire une pièce remarquable dont l'original est entre les mains du gouvernement, et dont il m'a été permis de prendre copie le 27 nivose an IX. La voici :

DÉCLARATION

DU CITOYEN ANTOINE-AIMÉ JOURDAN,

ANCIEN PRÉSIDENT DU DISTRICT DES PETITS AUGUSTINS ET DE LA SECTION DES QUATRE NATIONS,

SUR LES MASSACRES DU 2 SEPTEMBRE 1792 [1].

« La section de l'Unité, ci-devant des Quatre Nations, m'ayant invité à lui faire part de ce que je sais touchant les trop fameuses journées du 2

[1] Cette déclaration a été remise le 1er floréal an III à la section des quatre nations, et le 3 vendémiaire an IV au greffe du tribunal criminel.

Digitized by Google

septembre 1792 et suivantes, je vais répondre à ses désirs; mais j'annonce que je ne parlerai que des faits dont j'ai été témoin oculaire.

J'étais, à cette funeste époque, président du comité civil de surveillance des Quatre Nations. L'invasion des Prussiens qui s'avançaient sur Châlons, avait jeté l'alarme dans Paris. Cent mille habitans de cette vaste cité se préparaient à marcher contre l'ennemi, et à le chasser hors du territoire français. Les comités de la section des Quatre Nations étaient en permanence. Le dimanche 2 septembre, sur une heure après midi, je proposai à mes collègues de nous arranger pour que la moitié d'entre nous allât dîner, pendant que l'autre moitié tiendrait le comité, afin que les affaires publiques ne souffrissent point de retard. Je ne sortis qu'à trois heures.

A mon retour j'appris que, pendant mon absence, l'on avait massacré plusieurs particuliers qui avaient été amenés des prisons de la Mairie, dans quatre fiacres.

Je n'entrerai point dans le détail de ces premières horreurs; je ne les ai pas vues; mais la section possède encore actuellement, dans son sein, la plus grande partie de mes anciens collègues qui furent témoins de ce qui se passa. Entre autres le citoyen *Monnot*, horloger, rue des Petits-Augustins, qui fit un rempart de son corps à l'abbé Sicard, instituteur des sourds et muets; le citoyen *Maillot*, peintre, rue Saint-Benoît, qui sauva un particulier de Metz, nommé Dubalay, qui me connaissait et qui se réclama de moi. Le citoyen Maillot eut

Digitized by Google

recours à une ruse aussi adroite que généreuse, et parvint pendant quatorze heures à dérober ce particulier aux recherches des assassins, quoiqu'il fût continuellement sous leurs yeux, et il finit par le soustraire à leur rage en leur présence. Sur les sept heures du soir, tout était assez calme. Je profitai de ce moment pour vaquer à des affaires qui m'étaient personnelles et très-urgentes.

Je revins sur les neuf heures, et, en entrant dans la cour de l'église de l'Abbaye, je vis une multitude d'hommes et de femmes rassemblés : j'entendis des cris répétés de *vive la nation*, au milieu desquels s'élevaient des hurlemens épouvantables. Ce vacarme était occasioné par des prisonniers que l'on tirait de la prison de l'Abbaye, que l'on amenait pour être massacrés dans la grande cour du jardin et que, chemin faisant, on lardait de coups de sabre.

La porte du comité était dans cette grande cour du jardin. J'avance pour m'y rendre.

On me laisse passer librement sous la porte charretière qui sépare les deux cours. En entrant dans cette cour, j'y aperçois une troupe de gens armés à moi inconnus qui massacraient impitoyablement toutes les malheureuses victimes qu'on leur amenait. La cour était jonchée d'environ une centaine de cadavres ; mais ce que j'aperçus de plus horrible, c'étaient des cadavres qui entouraient des tables couvertes de bouteilles de vin ; les verres dégouttaient le sang dont étaient fumantes les mains des cannibales qui buvaient dedans.

Digitized by Google

Pour parvenir au comité, il fallait monter cinq marches. Elles étaient également couvertes de cadavres, sur lesquels je fus forcé d'enjamber. Je trouvai au comité plusieurs de mes collègues stupéfiés d'horreur et d'effroi; je leur aidai, non pas à faire le bien, mais à empêcher le mal le plus qu'il était possible; nous trouvâmes les moyens de sauver plusieurs infortunés.

Sur le minuit, les sensations douloureuses et horribles que j'éprouvais à chaque instant, jointes à la vapeur du sang humain qui me porta au cerveau, furent cause que je me trouvai mal. Je cherchai en vain un flacon ou de l'eau. Comme je demeurais à deux pas, au coin de la rue Taranne, je sortis pour aller chez moi, à l'effet d'y prendre quelque soulagement.

Lorsque je me présentai sous la porte charretière, j'y trouvai un poste d'environ douze gardes nationaux que je n'avais pas remarqués en entrant. Ils me couchèrent en joue. Je fus plus surpris qu'effrayé. La crainte de la mort ne pouvait avoir d'action sur moi; je n'étais malheureusement que trop familiarisé avec elle. J'avançai sur ces gardes nationaux; je soulevai avec sang froid leurs fusils, et je les élevai au-dessus de ma tête; je reconnus celui qui les commandait; c'était le citoyen Leprince, ancien perruquier, et qui, je crois, était officier de police. Je lui demandai s'il ne me connaissait pas?—« *Oui, me dit-il, je sais bien que vous êtes notre président;* mais notre consigne est de laisser entrer tous les hommes et de n'en laisser

Digitized by Google

sortir aucun. — Qui vous a donné une pareille consigne? — Le commandant de bataillon. — Je suis bien étonné qu'il vous ait donné de tels ordres, sans en avoir parlé au comité. Où est-il? — Cherchez-le; nous ne l'avons pas vu depuis qu'il nous a placés ici, il y a cinq à six heures; nous sommes excédés d'horreurs et de fatigues. »

Je rentrai dans la grande cour; je cherchai le commandant de bataillon; je ne le trouvai point. Je revins auprès du citoyen Leprince. Je n'ai pas aperçu, lui dis-je, le commandant de bataillon; il est vraisemblablement à l'assemblée générale (elle se tenait dans la grande église); laissez-moi passer; si je le rencontre, je vous ferai relever de *poste*. L'on me fit passage; j'allai dans l'église, j'y fis deux fois le tour de l'assemblée, je n'y vis point le commandant de bataillon. Mon malaise augmentant, je me décidai à me rendre chez moi. En sortant de l'église, je fus arrêté dans la cour, par une haie de spectateurs qui regardaient passer une victime que l'on traînait à la mort, en la tirant par les pieds, et en la hachant à coups de sabre.

Je vis alors deux Anglais, un de chaque côté de la haie, vis-à-vis l'un de l'autre. Ils tenaient des bouteilles et des verres : ils offraient à boire aux massacreurs, et les pressaient, en leur portant le verre à la bouche. J'entendis un de ces massacreurs qu'ils voulaient faire boire de force, leur dire: « Eh f..... laissez-nous tranquilles, vous nous avez fait assez boire, nous n'en voulons pas davantage. » Je remarquai à la lueur de quelques flambeaux qui entou-

Digitized by Google

raient la victime, que ces deux Anglais étaient en redingote; elle descendait jusqu'aux talons. Celui à côté de qui j'étais, me parut être un homme de 36 à 38 ans, de la taille d'environ cinq pieds 4 à 5 pouces, d'une complexion grasse; sa redingote était d'un verd clair tirant sur l'olive : l'autre Anglais était plus maigre; sa redingote me parut d'une couleur foncée tirant sur l'ardoise. Je reconnus que c'étaient des Anglais, parce que je les entendis parler entre eux, et quoique je ne sache pas leur langue, je la connais assez pour la distinguer de toute autre et en reconnaître l'accent.

Je rentrai chez moi où j'ai pris quelques eaux spiritueuses; je passai le reste de la nuit dans un état cruel qui continua pendant environ six semaines et qui aboutit à un coup de sang ou d'apoplexie dont je me ressentirai toute la vie.

Le lendemain, je m'efforçai pour retourner au comité. Dans le cours de la matinée, sept ou huit de ces massacreurs vinrent demander leur salaire. Quel salaire, leur dis-je? Le ton d'indignation avec lequel je leur fis cette demande les déconcerta. « Nous avons passé, dirent-ils, notre journée à dépouiller les morts; vous êtes juste, M. le président, vous nous donnerez ce qu'il vous plaira. » Le citoyen Lacontée, un de mes collègues, était à côté de moi; je lui proposai de donner un petit écu à ces monstres pour nous en débarrasser.—Ce n'est pas assez, me dit le citoyen Lacontée; ils ne seront pas contens. »

Au même instant entra le citoyen Billaud de Va-

Digitized by Google

rennes, alors officier municipal. Il nous fit un grand discours pour nous prouver l'utilité et la nécessité de tout ce qui s'était passé. Il finit par nous dire qu'en venant à notre comité, il avait rencontré plusieurs *des ouvriers* (ce sont ses expressions) qui avaient travaillé dans cette journée, lesquels lui avaient demandé leur salaire; qu'il leur avait promis que nous leur donnerions à chacun un louis. Je me levai avec vivacité, et je lui dis : « Où voulez-vous que nous prenions ces sommes ? vous savez aussi bien que nous que les sections n'ont aucuns fonds à leur disposition. » Il fut interdit pendant un moment ; ensuite il me dit qu'il fallait nous adresser au ministre de l'intérieur qui avait des fonds destinés à cet objet.

Le citoyen Lacontée m'observa qu'il devait aller dîner chez le ministre de l'intérieur, et il m'offrit de lui en parler. J'acceptai sa proposition, et je lui donnai sur-le-champ, par écrit, une autorisation pour demander au ministre une somme de 3000 fr., dont la section des Quatre Nations justifierait l'emploi. Le citoyen Lacontée me rapporta que le ministre lui avait répondu qu'il n'avait pas de fonds destinés pour de pareils objets; qu'il fallait s'adresser à la municipalité.

Les soi-disans ouvriers étant revenus, je leur fis part de la réponse du ministre; ils allèrent le lendemain matin à la municipalité, où ils ne purent parvenir à être entendus que sur les huit à neuf heures du soir. On leur dit (suivant leur rapport), qu'il était bien étonnant que la section des Quatre

Nations refusât de les payer; qu'elle avait des fonds pour cela. Ces gens revinrent au comité; je venais de lever, dans l'instant, la séance, et nous sortions. Ils étaient furieux, et je vis l'instant où nous allions être massacrés. Heureusement, le citoyen Chéradame, l'un de mes collègues, nous sauva la vie, en leur donnant d'abord des assignats qu'il avait sur lui, et en les invitant à le suivre chez lui, pour leur donner le surplus de ce qu'ils demandaient.

Vraisemblablement, ces ouvriers dirent aux autres ouvriers qui avaient *travaillé* dans les autres prisons, que l'on donnait un louis dans le comité des Quatre Nations. Le lendemain, un nombre considérable vint nous demander aussi son salaire. Craignant qu'il ne nous en résultât quelque aventure sinistre, je pris mon parti et j'allai à la commune pour m'expliquer avec les officiers municipaux. Je ne pus jamais entrer dans la grande salle, tant elle était pleine de monde. Je crus devoir m'adresser au citoyen Tallien qui était alors secrétaire de la municipalité. Je lui expliquai les motifs qui m'amenaient. Il me répondit que cela ne le regardait pas, mais le comité d'exécution. J'avoue que je ne pus m'empêcher de tressaillir à ce mot d'*exécution*. Le citoyen Tallien s'en aperçut : « Ce n'est pas, dit-il, ce que vous pouvez penser; c'est un comité qui a été établi pour payer les dépenses ordonnées par la municipalité. » Il m'offrit un de ses commis pour m'y conduire. Arrivé à ce comité qui était composé de quatre à cinq membres, je lui deman-

Digitized by Google

dai quel était le parti qu'il voulait que nous prissions; que nous étions assiégés par une multitude de ces ouvriers qui nous menaçaient hautement; qu'enfin nous serions forcés d'abandonner le comité de la section. Le président me demanda si l'on n'avait pas trouvé des assignats et de l'argent sur ceux qui avaient été tués. « Quoi! m'écriai-je, faudra-t-il que ces victimes infortunées paient encore leurs bourreaux? mais quand nous voudrions disposer de ces sommes, nous ne le pourrions pas, parce qu'elles ont été toutes mises dans un sac sur lequel nous avons apposé le sceau de la section et une douzaine de ces gens-là y ont joint leurs cachets. » Le président me répliqua que ces gens-là étaient de très-honnêtes gens, et il m'ajouta que la veille ou l'avant-veille, un d'entre eux s'était présenté à leur comité en veste et en sabots, tout couvert de sang; qu'il leur avait présenté dans son chapeau vingt-cinq louis en or qu'il avait trouvés sur une personne qu'il avait tuée; que le comité d'exécution avait été si touché de cet acte de probité, qu'il avait donné à cet homme dix écus pour acheter une redingote et, *parlant par respect*, une paire de souliers.

Un des commissaires, qui était à la gauche du président, me dit : « Est-il vrai qu'il y a eu *des personnes sauvées aux Quatre Nations? — Oui, il y en a eu quelques-unes. — Combien? — Pas autant que j'aurais voulu. — Que dites-vous? savez-vous que si ces scélérats avaient eu le dessus, ils nous auraient tous égorgés? — J'ignore ce qu'ils auraient voulu*

Digitized by Google

faire; mais tout ce que je sais, c'est que lorsque mon ennemi est à terre, je lui tends la main et je ne l'assassine pas. — Oh! oh! monsieur, avec vos beaux sentimens, apprenez que ces gens-là savaient le nombre de leurs victimes, et que s'il leur en manque quelques-unes, la tête du président des Quatre Nations leur en répond.... — J'entends... Eh bien! j'ai juré de mourir, s'il le faut, à mon poste; mon poste est le fauteuil du comité de la section des Quatre Nations: l'on m'y trouvera toujours; mais si l'on vient pour m'y assassiner, ne croyez pas que je me laisse égorger comme un mouton, ainsi que tous ces infortunés : soyez assuré que ce ne sera pas impunément. » En disant ces derniers mots, je portai les mains sur des pistolets qui étaient dans mes goussets. Le président chercha à me calmer, et finit par me dire que nous pouvions leur renvoyer tous ces ouvriers, et que le comité d'exécution verrait à s'arranger pour les satisfaire. Alors je me retirai.

Je finis ici ma déclaration; le surplus n'aurait rapport qu'aux comptes; ils ont été rendus dans les tems; la section les possède avec les pièces justificatives; mais qu'il me soit permis de faire quelques observations qui résultent de ma déclaration.

L'on ne peut se dissimuler que la journée du 2 septembre ne soit beaucoup plus flétrissante pour la France, que celle de la Saint-Barthélemy. Du moins cette dernière était l'ouvrage de la cour d'alors; au lieu que celle-ci paraît être l'ouvrage du peuple. Il est donc de l'honneur du peuple français d'être

Digitized by Google

lavé d'une pareille tache. Je présume que ma déclaration en découvre les moyens et indique le fil de cette trame infernale. Il y a tout lieu de croire que c'est le gouvernement anglais qui a été le moteur et l'instigateur de toutes les horreurs qui ont couvert la France de deuil. Rappelons-nous que dans les commencemens le peuple anglais était enthousiaste de notre révolution. Le cabinet de Londres avait à craindre que les Anglais ne voulussent nous imiter; il était donc de sa politique d'être en guerre avec nous, et de nous y faire mettre avec l'univers entier. Le plus difficile était d'avoir le consentement du peuple anglais, afin d'en obtenir des subsides.

Rappelons-nous aussi que c'est au moment que l'on apprit à Londres la journée du 2 septembre, que le peuple anglais demanda la guerre contre nous. Il y a donc tout lieu de soupçonner que le cabinet de Londres avait suscité cette journée. Ce soupçon se tournera en une espèce de certitude, si l'on fait attention à ces deux Anglais dont j'ai parlé dans ma déclaration; je ne suis certainement pas le seul qui les ait vus; il sera facile d'interroger à ce sujet la plupart des citoyens et des citoyennes qui habitent autour de l'Abbaye, et qui étaient dans la cour de l'église le 2 septembre, sur les onze heures du soir ou minuit. L'on pourrait encore interroger le limonadier et le marchand de vin qui demeurent rue Saint-Benoît, vis-à-vis la porte de l'Abbaye; je présume que ce sont eux qui ont fourni à ces Anglais le vin et les liqueurs qu'ils faisaient boire aux massacreurs.

Digitized by Google

Peut-être, dira-t-on, que le crime de deux particuliers isolés ne prouve pas que le gouvernement anglais soit leur complice. Ce serait très-mal connaître le cabinet de Londres et son exécrable politique. Ne perdons pas de vue que c'est précisément à cette époque qu'il parvint à soulever le peuple, en lui inspirant de l'horreur contre nous. D'ailleurs de tout tems, tous moyens lui ont été bons; mais il est encore un autre fait, dont tout Paris a eu connaissance, et qui coïncide parfaitement avec celui dont j'ai parlé. Après l'exécution de Louis XVI, un Anglais remit un mouchoir blanc au bourreau pour le tremper dans le sang du roi. Peu de jours après, ce mouchoir fut arboré au haut de la tour de Londres. Aussitôt, le peuple anglais devint semblable aux éléphans que l'on rend furieux en leur montrant une couleur rouge. Il demanda, à grands cris, l'anéantissement de la France. Si l'on rapproche ces deux faits ils formeront une espèce d'identité qui peut amener à connaître la vérité. Il sera facile de découvrir quel est l'Anglais qui a donné son mouchoir au bourreau. Peut-être est-il un des deux qui exécutaient les massacres dans la nuit du 2 septembre. Pourquoi le bourreau accepta-t-il ce mouchoir, pourquoi le trempa-t-il, et pourquoi le rendit-il? C'est aux autorités constituées à suivre et à découvrir cette trame. Je suis convaincu qu'elles sont aussi jalouses que moi de l'honneur de la patrie, et qu'elles révèleront aux yeux de l'univers, ainsi que de la

Digitized by Google

postérité, la source d'où sont découlés tous ces crimes affreux. Elles purifieront le peuple français d'une tache qui, sans cela, serait indélébile.

Signé JOURDAN.

ARRESTATION DE PICHEGRU.

MARDI SOIR 8 VENTOSE AN XII.

J'ai reçu, à huit heures du matin, un billet de M. le Hoc, par lequel il m'annonçait que Pichegru avait été arrêté.

Voici des détails, sur cette arrestation, qui m'ont été donnés par le jeune *Lavollée*, secrétaire du Consul Cambacérès, et confirmés par le second-Consul chez lequel jai dîné aujourdhui, mardi 8 ventôse an XII.

Hier, avant minuit, un nommé *Blanc*, agent d'affaires, se rendit chez le général Murat et lui dit qu'il avait logé Pichegru plusieurs fois et croyait n'avoir pas commis un crime en offrant un asile à un homme de sa connaissance, dont le but, en venant à Paris, était, disait-il, de chercher les moyens d'obtenir sa radiation; mais convaincu, depuis peu de jours, que c'était un prétexte pour colorer d'horribles projets, il croyait rendre un service important en le faisant échouer, et en venant offrir les moyens de faire arrêter Pichegru qui était couché chez lui, rue de Chabanais, n° 39.

A quatre heures du matin, un commissaire de police se rendit chez *Blanc*. Il était accompagné de quatre hommes. Il sonna et fit connaître au por-

Digitized by Google

tier l'objet de sa mission. Il demanda à être conduit chez la cuisinière; celle-ci descendit, ouvrit la cuisine et introduisit, par une porte dérobée, les agens de la police dans la chambre de Pichegru; ils sautèrent sur Pichegru avant qu'il ait eu le tems de s'emparer des armes qui étaient sur sa table de nuit (deux pistolets et un poignard). Il se défendit pendant long-tems avec fureur, mordit un gendarme à la jambe, et reçut deux coups de sabre, dont l'un sur la cuisse. Au bout de trois quarts d'heure il se rendit en disant: « Je suis vaincu. » Il fut entortillé dans une couverture, lié comme un paquet, jeté dans un fiacre et conduit chez le conseiller-d'État *Réal.* Il fut interrogé en arrivant; voici son interrogatoire:

Réal. — Comment vous appelez-vous?

Pichegru. — Vous le savez sans doute.

R. — D'où venez-vous?

P. — D'Angleterre.

R. — Où avez-vous débarqué?

P. — A Dieppe.

R. — Comment êtes-vous venu à Paris?

P. — En voiture.

R. — Avec qui?

P. — Avec moi.

R. — Quel était le conducteur de la voiture?

P. — Moi.

R. — Connaissez-vous Georges?

P. — Non. Quel est ce Georges?

R. — Un assassin.

Digitized by Google

P. — Me croyez-vous fait pour être lié avec des scélérats?

R. — Connaisssez-vous Moreau?

P. — Il a servi sous mes ordres.

R. — L'avez-vous vu depuis que vous êtes à Paris?

P. — Des militaires ennemis ne se voient que l'épée à la main.

R. — Me connaissez-vous?

P. — Oui.

R. — J'ai souvent rendu justice à vos talens militaires.

P. — Vous, pas souvent.

R. — On va panser votre blessure.

P. — C'est inutile. Dépêchez-vous de me faire fusiller, il me tarde d'aller là-haut pour y trouver de la tranquillité.

R. — Avez-vous un prénom?

P. — Non.

R. — Comment? ne vous appelle-t-on pas Charles?

P. — Oui, quelquefois.

R. — Vous êtes désigné sous cette dénomination dans la correspondance de Bareuth.

P. — Dans les correspondances que vous faites. »

Je fus, en sortant de chez le Consul Cambacérès, chez le Consul Lebrun. L'affluence était prodigieuse. Tous les hommes attachés au gouvernement étaient rayonnans de joie; tous avouaient que l'arrestation de Pichegru était nécessaire pour convaincre l'opinion de l'existence d'une grande

conspiration. On remarquait que son arrestation était une preuve nouvelle de *l'étoile du Consul;* qu'elle avait eu lieu le jour même où il avait demandé et obtenu du Sénat la suspension du jury, pour les crimes d'État, pendant l'espace de deux années. Ce sénatus-consulte serait, en quelque sorte, excusé par la prise de Pichegru; néanmoins il resterait encore beaucoup de choses à en dire, mais elles ne seraient pas dites dans cette circonstance; elles l'eussent été sans l'arrestation de Pichegru.

Blanc avait dîné, dans la rue Vivienne, avec Pichegru, Georges et deux ou trois autres hommes. Au dessert, Georges a dit : « Le Consul doit bien-« tôt partir pour se rendre à l'armée; je l'y laisserai « aller. J'ai là plus de moyens qu'ici de le faire tuer « sans avoir de danger à courir. »

Digitized by Google

MORT DE PICHEGRU.

VENDREDI 16 GERMINAL AN XII.

Pichegru s'est étranglé dans la prison, dans la nuit du 15 au 16 germinal an XII. Voici comment les détails de cet événement m'ont été contés par un homme qui était chez le premier consul lorsque Savary vint lui en faire le rapport.

Pichegru avait une cravate de soie noire; il trouva dans sa chambre un petit bâton, il s'en servit pour serrer son mouchoir autour de son col jusqu'à ce qu'il se fût étranglé. Le gendarme qui était en faction à la porte de sa prison a déclaré l'avoir entendu tousser à trois heures du matin; à six l'on entra chez lui, il était étendu sur le carreau. Savary a ajouté que sa figure était tellement gonflée que ses traits, méconnaissables par l'effet de ce gonflement, laissaient du doute dans l'esprit même de ceux qui l'avaient beaucoup connu; que lui était du nombre, et que ce n'était qu'après l'avoir fait mettre sur son séant qu'il avait pu s'assurer que c'était effectivement Pichegru. Il a terminé en disant que l'on avait ordonné d'exposer publiquement son corps dans la chambre de justice: c'est une des salles du Temple destinée à interroger les accusés. La mort de Pichegru a vi-

Digitized by Google

vement affecté les hommes attachés au gouvernement; l'on a répandu que c'était lui qui l'avait fait étrangler. La meilleure de toutes les réponses est que cela n'était nullement dans ses intérêts. Mais ceux de plusieurs personnes, qui pouvaient être compromises dans le cours des débats, étaient sans doute différens : aussi le soupçon plane sans s'arrêter, et cette mort, qui peut être arrivée comme on l'a dit, sera toujours la source de beaucoup de conjectures. Pichegru avait, dit-on, emprunté a *Réal*, la veille de sa mort, les œuvres de Sénèque: le volume dans lequel il conseille aux conspirateurs arrêtés de s'ôter la vie était auprès de lui. Réal, convaincu, dit-on, que Pichegru voulait se tuer, avait placé deux gendarmes dans sa chambre; ils furent retirés l'avant-veille par ordre du *général Moncey*, qui s'était plaint au Consul de ce que la police donnait des ordres à la gendarmerie d'élite, sans en avoir le droit.

Google

LE COMTE BUNAU

ENVOYÉ DE SAXE A PARIS, ET SON CUISINIER.

LUNDI, 19 GERMINAL, AN XII.

M. de Bunau a dit à son valet-de-chambre, à neuf heures du matin, qu'il voulait mettre les pieds dans l'eau et qu'on lui préparât tout ce qui était nécessaire pour cela dans le petit cabinet qui donne sur le jardin. Ce cabinet est bien nommé le *petit*, car il n'a pas sept pieds de large. Lorsque M. de Bunau y fut établi, il chargea son valet-de-chambre d'aller chercher de l'eau chaude; il descendit à la cuisine. Un moment après M. Bunau entendit du bruit dans le salon; on entr'ouvrit la porte de l'endroit où il était, et il vit paraître un grand bras armé d'un pistolet; un coup de pistolet part; M. Bunau effrayé, et cela peut paraître assez naturel, tombe à la renverse; revenu de sa première frayeur et convaincu qu'il n'était pas blessé, quoiqu'il fût couvert de sang, il voit un homme mort à ses pieds: cet homme était son cuisinier. Son maître l'avait renvoyé depuis huit jours et lui avait permis néanmoins de rester dans sa maison jusqu'au moment où il pourrait parvenir à se placer; déterminé à se tuer après s'être vengé, il prit

Digitized by Google

deux pistolets, il dirigea celui qu'il tenait dans la main droite, contre son maître; et tourna contre lui le pistolet qui était dans la gauche. Le pistolet destiné à faire sauter la cervelle de M. Bunau prit amorce; le cuisinier tira au même moment la gachette de celui qu'il avait appuyé contre son front et se tua roide.... O Vatel! Que ta mort a été féconde!!! ô point d'honneur! que tu as d'empire sur le corps des cuisiniers!

Digitized by Google

ESPRIT DE L'HISTOIRE

PAR ANTOINE FERRAND, ANCIEN MAGISTRAT.

21 GERMINAL, AN XII.

M. Ferrand était autrefois conseiller au parlement, il avait la réputation d'un magistrat distingué. Il consacrait ses loisirs à faire des tragédies; elles étaient lues dans ses sociétés intimes; dans ces sociétés elles étaient comparées aux plus belles pièces de Corneille et de Racine.

M. Ferrand quitta la France au commencement de la révolution; sa haine pour les principes de l'Assemblée constituante et son esprit, le mirent fort avant dans la confiance des princes; il fut un de leurs principaux agens. On le crut l'auteur d'un manifeste publié au nom du prétendant, répandu avec profusion, dans lequel il annonçait que l'on pouvait compter sur sa clémence lorsqu'il rentrerait dans sa patrie. Pour preuve, le manifeste promettait de ne faire pendre qu'un seul garde national par municipalité: cela aurait fait quarante-quatre mille pendus! Lorsque le mot *clémence* donne une semblable addition, il est permis de le trouver singulièrement placé. M. Ferrand désavoue cette production et il fait bien.

Digitized by Google

L'ouvrage que je viens de lire a été commencé pendant son émigration, et fait en haine de la république; il a été achevé depuis le 18 brumaire an 8. M. Ferrand a mis à contribution l'histoire ancienne et moderne, pour prouver que le gouvernement républicain n'a jamais pu subsister dans un grand état, et que l'homme, parvenu au pouvoir, n'a jamais fondé un empire s'il n'a pas commencé par établir une dynastie. Ces deux propositions sont positivement démontrées et particulièrement la dernière par l'examen de la conduite d'Auguste. C'est, sans doute, le meilleur morceau de son ouvrage; il eût été infiniment plus utile s'il avait pu se défendre de l'esprit de parti, mais il le pousse au point de regarder le pouvoir absolu et la religion catholique comme les deux plus belles inventions de l'esprit humain, et de conseiller à Bonaparte d'être Monck II. C'est à cet esprit de parti que l'on doit attribuer le succès prodigieux de ce volumineux ouvrage. On l'achète, 1° parce que l'on est surpris qu'il se vende publiquement; 2° Parce que l'on croit y découvrir les secrets de la politique du Consul; et quelques autres bonnes personnes, parce qu'elles croient Bonaparte disposé à suivre les conseils de l'ancien conseiller au parlement.

Les deux premiers volumes de l'esprit de l'histoire sont écrits avec soin, les derniers sont faits à la hâte et ne peuvent être considérés que comme une compilation. Le style en est concis, quelquefois énergique, mais toujours maniéré. C'est un livre qui a exigé un travail long et assidu : on en

Digitized by Google

eût parlé plus long-tems si le gouvernement eût fait la sottise de le défendre; il en a permis la vente, et dans quelques mois l'on n'en parlera plus.

Digitized by Google

NOTE HISTORIQUE

SUR LES FAMILLES BONAPARTE ET FESCH.

AN XII.

Il a paru, à Bâle, un tableau colorié accompagné d'une notice sur la parenté des familles Fesch et Burgy.

Madame Ramolini avait épousé, en premières nôces, M. Ramolini, gentilhomme corse, dont elle eut une fille appelée Lœtitia Ramolini laquelle épousa, en 1767, Charles Bonaparte, procureur à Ajaccio. Il est résulté de ce mariage huit enfans, cinq fils et trois filles :

Joseph.
Napoléon.
Lucien.
Louis.
Jérome.
Mathilde (Bacciochi).
Caroline (Murat).
Pauline (Leclerc et Borghèse).

Madame Ramolini, la mère de Lœtitia, contracta après la mort de son premier mari, un second mariage, en 1757, avec M. François Fesch de Bâle, premier lieutenant dans le régiment suisse de Bouard, pour lors en garnison à Ajaccio. Elle eut

de ce second mari un fils et une fille; le premier est aujourd'hui le cardinal Fesch, la fille s'appelle Catherine. Ils sont, par conséquent, frères et sœurs utérins de madame Bonaparte, mère de l'empereur.

Le frère du lieutenant, Fesch-Werner, épousa la fille de Léonard Burgy, négociant; elle en eut dix enfans; ils sont cousins-germains du cardinal Fesch, mais ne sont point parens de Bonaparte.

On dit aussi qu'on a trouvé dans les archives de Minorque des papiers qui attestent qu'il a existé dans cette île une famille Bonaparte; et ce qu'il y a de singulier, c'est qu'elle avait dans ses armoiries *une aigle aux ailes étendues.*

CAMP DE BOULOGNE.

AN XII.

Joseph Bonaparte avait refusé la présidence du Sénat. Son frère Napoléon lui offrit ensuite le commandement du 4e régiment de ligne. Il me fit part de cette offre et me témoigna tout son embarras. Je lui dis : « Vous ne pouvez vous dispenser de l'accepter ; le 4e de ligne est au camp de Boulogne, prêt à s'embarquer pour coopérer à la conquête de l'Angleterre. S'éloigner d'un endroit où il peut y avoir des dangers à courir, lorsque vous êtes appelé pour les braver, ou les partager, ce serait faire une action qui n'est pas française ; et conséquemment votre refus serait universellement blâmé. — Vous ressemblez, mon cher Girardin, aux prédicateurs qui disent : faites ce que je ne ferai pas. Si j'accepte, viendrez-vous avec moi ? — Sans doute. — Comment ? — J'étais capitaine de dragons en 1789, on peut bien me faire, sans faveur aucune, capitaine d'infanterie en 1803. — Je le pense.

Joseph Bonaparte annonça sur-le-champ à *Berthier*, alors ministre de la guerre, sa résolution de se conformer aux désirs de son frère ; il lui dit en même tems qu'il voulait m'emmener avec lui. *Berthier* voulait me faire chef de bataillon ; je lui fis

Digitized by Google

observer que mon but étant uniquement d'accompagner M. Joseph, je ne voulais pas d'un avancement qui pourrait exciter de la jalousie dans l'armée, et m'y faire voir de mauvais œil.

Napoléon, instruit par son frère de ma résolution, en fut tellement satisfait, qu'il voulut dicter sur-le-champ mon brevet; il le signa et le remit à M. Joseph. Sa sœur, madame Murat, partagea cette satisfaction, car je reçus d'elle ce billet avec des épaulettes de capitaine : « Madame Murat n'a point « oublié que M. de Girardin lui a promis d'ac- « cepter des épaulettes; elle s'empresse de les lui « envoyer, et espère pour lui qu'il ne les gardera « pas long-tems : elle le prie de recevoir ses com- « plimens et ses vœux. »

Nous partîmes donc pour le camp de Boulogne. M. Joseph y a été reçu colonel du 4e, et moi capitaine dans le même régiment. Ce régiment faisait partie du camp de gauche; il était de la division du général *Vandamme* et de la brigade du général Saligny. Le maréchal Soult commandait l'armée et l'exerçait continuellement à de grandes manœuvres.

Les Anglais avaient une forte division stationnée en face du port de Boulogne. Ils échangeaient continuellement des boulets avec nos chaloupes canonnières et nos batteries de mer. Toutes ces canonnades faisaient du bruit et rien de plus.

La distribution des étoiles de la légion-d'honneur a eu lieu, pour la première fois, au camp de Boulogne. On ne verra jamais une cérémonie ni plus

Digitized by Google

belle ni plus imposante. C'est là que la croix de commandant m'a été donnée par Napoléon.

J'avais beaucoup contribué à l'établissement de la légion d'honneur et voici comment :

Quelques mois avant qu'il eût été question de l'établir, M. de Barbançois, un de mes anciens camarades de collége, vint me voir ; je ne l'avais pas retrouvé depuis notre jeunesse. Il me dit que le but de sa visite était de me communiquer un projet qu'il avait fait sur la nécessité de créer un ordre distingué. Il portait cette épigraphe : *Semez des récompenses, si vous voulez recueillir des vertus.* Il m'en fit la lecture ; il me prévint ensuite que des raisons particulières s'opposaient à ce qu'il pût le présenter directement au gouvernement ; qu'il avait conçu ce projet, comme un moyen de conserver la république, mais qu'étant né gentilhomme, l'on pourrait lui supposer quelques arrières-pensées. Il me pria donc, si je n'y trouvais pas d'inconvéniens, de vouloir bien me charger de le remettre à l'autorité ; je le lui promis. Lorsque ce projet me fut confié, j'en fis une seconde lecture : elle fut suffisante pour me convaincre qu'il devait avoir un but tout opposé à celui que son auteur s'en était promis, et qu'un ordre privilégié était une institution monarchique. Comme je ne redoutais aucune de celles qui pouvaient nous ramener à une forme de gouvernement qui convient essentiellement à la France, je remis le projet de M. de Barbançois à Joseph Bonaparte, qui le donna, me dit-il, à son frère, alors *premier Con-*

Digitized by Google

sul. Je n'en entendis plus parler, et ne savais ce qu'il était devenu, lorsqu'à la fin d'une séance du Tribunat on annonça des conseillers d'État, qui se présentaient pour faire une communication importante, mais qui ne pouvait être faite qu'en *comité secret.* Les tribunes furent évacuées et M. *Rœderer*, président de la section de l'intérieur du conseil d'État, prit la parole, proposa la création de la Légion-d'Honneur, et donna des développemens étendus aux bases du projet de M. de Barbançois. A l'époque où la proposition de M. Rœderer fut faite, elle étonna beaucoup, et n'a pas paru réunir beaucoup de suffrages en sa faveur. Elle a été renvoyée à l'examen de la section de l'intérieur du Tribunat; elle était alors présidée par M. Lucien Bonaparte. J'y défendis la proposition de M. Rœderer avec avantage, parce qu'elle me rappela le projet de M. de Barbançois. M. Lucien en fit le rapport en séance publique, et conclut à son adoption. Ces conclusions furent combattues par deux membres du Tribunat, MM. Savoye-Rollin et Chauvelin [1]. *M. Lucien* répliqua à M. Savoye-Rollin et se laissa emporter à des mouvemens qui déplurent; aussi ses conclusions ne furent-elles adoptées qu'à une très-faible majorité. Les boules noires, qui furent très-nombreuses, prouvèrent que l'opinion énoncée par M. Savoye-

[1] Voir dans le premier volume des Discours et Opinions le récit que S. Girardin a fait de cette séance mémorable, et son discours au Corps-Législatif, page 154.

Digitized by Google

Rollin était partagée par beaucoup de ses collègues.

MM. Lucien, Fréville et moi, avons été nommés par le Tribunat, pour défendre le projet de loi au Corps-Législatif. Il n'a été converti en loi qu'à une majorité très-faible, et sans la chaleur que M. Lucien a mise à le défendre et l'intérêt particulier qu'y prenait le premier Consul, il n'aurait pas passé.

J'ai reçu trois croix en or à Boulogne presqu'en même tems. L'une m'a été donnée particulièrement par Napoléon au quartier-général du *Pont-de-Bricque*, quelques jours avant la grande distribution, en m'enjoignant de la porter pendant le peu de tems que je devais passer à Paris avec son frère Joseph.

Le jour de la belle cérémonie, qui a eu lieu pour distribuer des décorations à l'armée de Boulogne, je commandais une des compagnies du 4e de ligne, et je fus recevoir, avec tous ceux qui avaient été nommés commandans, la décoration des mains de Napoléon, au bruit des fanfares et de l'artillerie.

La troisième m'a été donnée le lendemain par M. *Maret*, secrétaire-d'état. Il me l'a remise en me disant qu'elle était beaucoup mieux faite que celle que j'avais reçue la veille.

Au moment où toute l'armée était embarquée, la guerre a été déclarée par l'Autriche; et c'est des embarcations de Boulogne que nos troupes sont parties pour aller combattre et vaincre en Allemagne.

Digitized by Google

M. Joseph quitta le régiment à cette époque pour devenir officier-général. On me fit capitaine d'état-major.

Digitized by Google

LETTRES

QUE J'AI REÇUES PENDANT MON SÉJOUR A BOULOGNE.

Paris, 16 floréal an XII.

Je vais essayer, mon cher Girardin, de vous donner quelques détails qui ne rentrent pas dans ceux que vous porteront les journaux.

Vous vous rappelez que le président du Tribunat avait ordre de se présenter chez le premier Consul le jeudi, veille du jour où devait d'abord avoir lieu la première séance du Tribunat. Le président portait la motion d'ordre de *Curée*. On ne la trouva pas présentée précisément comme on le désirait, et on examina même un moment si on ne chargerait pas un autre tribun de la rédiger; mais le président fit remarquer que cela ne pourrait se faire sans inconvénient, Curée ayant déjà été annoncé pour cette démarche au Tribunat. Il ajouta qu'il était plus simple d'ordonner la rédaction telle qu'on la jugerait plus convenable, pour la remettre ensuite à Curée. Cette proposition fut adoptée, et dès le soir même le président fut engagé à retourner à Saint-Cloud, où il vit Maret, chargé de lui remettre la nouvelle motion. Fabre remarqua que dans l'expression du projet de vœu

par lequel elle se terminait, on parlait de l'empire héréditaire en faveur de Napoléon Bonaparte et de ses *descendans*. Sur ce mot que n'accompagnait pas celui de famille, le président du Tribunat fit des observations au secrétaire d'État. La motion lui fut laissée avec prière de transmettre au premier Consul la réflexion qu'elle avait motivée. Cela se passait le jeudi soir, comme je viens de vous le dire. Le vendredi s'écoula sans que Fabre entendît parler de rien; la nuit suivante, sur les deux heures du matin, il reçut un paquet qui ne renfermait rien que la motion, et telle exactement qu'elle lui avait été communiquée l'avant-veille. Le mot *descendans* se retrouvait encore dans le projet de vœu. Voici le parti que prit Fabre sans reproduire aucune observation. Avant de remettre la motion à Curée, il effaça l'expression *descendans*, et la remplaça par celle de famille. Il paraît que Curée ayant remarqué cette rature, il lui dit, sans entrer en explication avec lui, qu'il n'avait rien fait qui ne fût à-propos ou convenu.

Le même jour, de très-bonne heure, je vis Fabre qui me confia ces détails. J'arrangeai avec lui qu'il garderait à cet égard le plus profond silence, et qu'à l'instant où Curée aurait achevé la copie de sa motion, il en retirerait la minute. Quant à moi, je me décidai à ne faire confidence de cet incident qu'à Miot seul. Le secret le plus rigoureux était nécessaire jusqu'à ce que le projet de vœu eût été prononcé et imprimé avec le mot famille. Ou l'on ne dirait rien sur ce changement, et alors l'affaire

Digitized by Google

se présenterait sous un aspect favorable, ou l'on s'en plaindrait, et alors toute incertitude disparaissant, les amis de M. Joseph seraient à tems, avant les démarches du Sénat, et la clôture de la discussion au Tribunat, de remplir, chacun dans sa position, les devoirs du dévouement.

Vous remarquerez, page 8 de la motion de Curée, que le mot de famille est convenablement employé. Pourquoi ne se retrouverait-il pas dans les articles du vœu? Pourquoi avait-on persisté, en connaissance de cause, puisqu'il y avait eu représentation, à n'y faire mention que des descendans?

Tout porte aujourd'hui l'apparence la plus satisfaisante, si je suis bien instruit. Fabre m'a dit que le premier Consul s'était expliqué avec précision en faveur de la famille. J'espère que vous trouverez la confirmation de cette assurance dans la correspondance de Rœderer, que je n'ai pas rencontré chez lui hier, mais qui a été averti de l'occasion dont nous profitons pour vous écrire.

Les journaux vous auront convaincu que la discussion et la marche du Tribunat ont été très-bonnes dans cette occasion. Du moment qu'il devait y avoir une opposition, on ne pouvait pas en désirer une autre que celle de Carnot. S'il ouvrait un beau champ à la réplique, cette occasion a été saisie à merveille par Nisas, qui lui a répondu avec beaucoup de solidité et de succès, en surpassant, à mon gré, son discours de la veille, où vous aurez remarqué de fort beaux traits. Si vous

Digitized by Google

n'y trouvez rien pour M. Joseph, c'est apparemment parce qu'il avait réuni son éloge et celui de Lucien. On a supprimé de son discours vingt-huit lignes qui avaient été imprimées dans l'épreuve du Moniteur. Ce que j'ai dit, se rapportant personnellement à M. Joseph, n'a subi aucune suppression. Ce mot amène naturellement la mention des deux Consuls. Cambacérès avait dit à Fabre qu'ils avaient promesse d'être conservés; que cependant il serait utile que l'on parlât d'eux en bons termes, soit dans l'arrêté, soit dans le considérant, mais qu'il ne fallait rien se permettre avant d'avoir pressenti le premier Consul. Il n'a pas du tout goûté cette ouverture, et s'est exprimé très-nettement contre toute idée tendant à les encadrer dans l'arrêté ou le considérant. Le jour même de cette réponse, samedi dernier, Cambacérès courut à Saint-Cloud, mais il paraît que c'est pour lui et pour son collègue une cause définitivement perdue. Mention demandée et obtenue dans le discours de Siméon; c'est à cela que se bornent leurs profits dans la discussion. Plusieurs orateurs ont parlé convenablement de la famille. J'avais présenté à la commission un projet de considérant qui me semblait utile, en ce qu'il disait formellement, à-propos de la famille, que *dès-à-présent elle offrait une garantie bien préférable à toute désignation de successeur*. Tous les projets ont été renvoyés à Faure et à Siméon, qui en ont composé celui que vous lisez, sauf quelques changemens opérés par le premier Consul. On a mis aux voix, à la commis-

sion, s'il était nécessaire, en parlant de la succession, d'énoncer le droit de primogéniture. Nisas et moi nous avons insisté pour l'affirmative que nous avons fait prévaloir.

Je vous parlais tout-à-l'heure de changemens opérés par le premier Consul. Dans le troisième paragraphe du vœu il a ajouté le mot *égalité;* ses conversations avec Fabre ont été positives contre l'hérédité de toute autre famille que de la sienne. J'ai d'autant plus de plaisir à vous transmettre ce fait que l'opinion publique est aussi bien prononcée pour l'hérédité du gouvernement que contraire à toute autre hérédité.

J'oubliais de vous apprendre que l'on commence à parler du grand divorce dans le monde, d'une manière aussi positive que l'on s'y entretenait, il y a quelque tems, de l'hérédité.

Je vous embrasse, en vous priant de faire agréer mes hommages à M. Joseph.

F.,

Membre du Tribunat.

Digitized by Google

Paris, le 21 floréal an XII.

MONSIEUR,

Avant votre départ pour Boulogne, vous avez bien voulu ajouter à toutes vos bontés pour moi, celle de me promettre de rappeler au souvenir du sénateur Joseph Bonaparte la demande que j'ai hasardé de lui faire, et qui m'était inspirée par les sentimens les plus vrais comme les plus profonds de respect, de dévouement, de reconnaissance et d'admiration.

En supposant, Monsieur, que mes vœux les plus chers, l'honneur d'appartenir d'une manière quelconque à son auguste personne, ne puissent pas se réaliser dans ce moment, et que je sois obligé de retourner à mon poste, veuillez bien du moins l'engager à apostiller et recommander la pétition ci-jointe pour le ministre de la guerre, dans laquelle je sollicite l'honneur de porter l'habit du corps confié au commandement du chef illustre sous lequel il m'a été, et me serait encore si doux de servir.

Agréez, je vous prie d'avance, Monsieur, tous mes sentimens de reconnaissance pour la peine que je vais vous causer, et veuillez bien ne jamais douter de mon respectueux attachement.

C. ED. DE MOUSTIER,

Secrétaire de légation près S. A. S. l'électeur de Saxe.

Digitized by Google

Paris, le 3 prairial an XII de la république.

MON CHER CAPITAINE,

Il se prépare ici de grands changemens dans les rangs après celui que le sénatus-consulte a opéré. Chacun s'agite, intrigue, craint ou espère. Miot et moi restons tranquilles. Nous n'avons demandé ni pour nous ni pour les nôtres; nous regrettons seulement que le prince ne soit pas ici.

Je lui ai écrit dernièrement, et dans ma lettre je lui annonce clairement que les miens sont à sa disposition. Il aura sans doute des pages, non de la Chambre, on dit que Sa Majesté n'en veut pas, mais de l'écurie, pour le suivre, quand il sortira au moins *in fiocchi*. Je lui offre mon fils et mon neveu, qui sont au Prytanée. Je lui ai parlé aussi d'un ancien page aujourd'hui sans emploi, excellent écuyer, pour être placé auprès de lui; il se nomme Livenne, et je lui en réponds : veuillez lui en reparler.

Ce matin nous sommes allés en corps de Conseil d'État chez les princesses. J'ai porté la parole au nom du corps à la princesse Joseph, et lui ai dit, autant que je puis me rappeler :

« Les membres du Conseil d'État viennent pré-
« senter à V. A. I. leurs respects et leurs félicita-
« tions. Ils regrettent de ne pouvoir les offrir en
« même tems au prince votre époux. Soyez, Ma-
« dame, l'organe de nos sentimens pour lui. Que

Digitized by Google

« V. A. I. lui dise qu'un de nos plus doux souvenirs « c'est de l'avoir vu assis parmi nous, comme une « de nos plus douces jouissances est de trouver « dans tous les cœurs les sentimens d'estime, d'at- « tachement et de respect que nous lui portons, et « qu'il s'est acquis par les vertus de citoyen autant « que par les talens du pacificateur et de l'homme « d'État. »

J'étais, je l'avoue, un peu ému en prononçant ces paroles : que de sentimens et de pensées fait naître l'époque actuelle! C'est bien le cas de dire : « Je vis par curiosité. » Moi je vis aussi par affection; dites-le à celui que vous approchez, et croyez-le pour votre compte.

Mille amitiés.

REGNAULT DE SAINT-JEAN-D'ANGELY.

Digitized by Google

Paris, le 7 prairial an XII.

MON CHER CAPITAINE,

Les mêmes raisons qui m'ont empêché de donner de mes nouvelles au prince Joseph, ont retardé la réponse à la lettre que vous m'avez fait l'amitié de m'écrire ; je n'ai pas été étonné en lisant tout ce que vous me dites d'obligeant et d'honnête, je vous prie de croire que j'y ai été très-sensible. J'ai aussi éprouvé quelques émotions douces en apprenant par vous que mes sollicitudes pour les troupes que j'ai commandées avaient été appréciées, et que j'en recueillais aujourd'hui le fruit. Je vous remercie de bien bon cœur de m'avoir donné cette satisfaction.

J'espère vous embrasser dimanche prochain, et vous dire combien je suis charmé que les circonstances m'aient mis à même d'établir des liaisons d'amitié et d'estime avec vous.

J. BERNADOTTE.

7 prairial an XII

Le général Suchet m'ayant appris ce matin, mon cher Girardin, que son départ doit avoir lieu dans la soirée, je ne veux pas négliger cette occasion pour causer avec vous.

Après avoir reçu votre dernière lettre, Miot a éprouvé quelque désir de faire le voyage de Boulogne; mais une permission lui était nécessaire, et il a très-bien senti qu'avant de la demander il fallait consulter madame Julie. Elle a été d'un avis négatif et fondé sur les motifs les plus sages. Il n'y avait dans le moment aucune nouvelle remarquable, aucuns détails très-saillans à porter à M. Joseph; le voyage donnerait de l'ombrage; il valait donc mieux y renoncer: telles sont les considérations qui ont déterminé Miot.

Personne n'est plus à portée de juger que madame Julie et elle prouve au plus haut degré la sagacité que sa position exige. Il est impossible de l'établir plus tôt et plus convenablement dans une situation tout-à-fait nouvelle. Rien de mieux que son maintien, ses manières et son langage. Parmi toutes les audiences accordées, et toutes les réponses adressées ces jours-ci au Tribunat, le plus grand succès a été pour madame Julie.

Aujourd'hui, l'empereur a reçu le serment des sénateurs et des tribuns. Voici le cérémonial qui a été observé. Chaque membre appelé successivement par un huissier entrait dans une pièce où se

Digitized by Google

trouvait l'empereur assis à côté d'une table. Près de lui, se tenait debout l'archi-chancelier répétant la formule suivante pour chacun des fonctionnaires appelés au serment : « J'ai l'honneur de pré-« senter à votre majesté M. *N.* qui demande à « prêter le serment qu'il doit comme membre de « telle autorité. » Le fonctionnaire ayant prêté la formule, l'empereur se soulevait un peu de son siége et l'on se retirait avec les salutations d'usage et à reculons comme dans toute audience de ce genre ; Carnot qui nous a accompagnés dans toutes nos visites de la semaine dernière, est aussi venu à cette cérémonie. Moreau n'y a point paru. Demain commence le grand procès de son frère.

L'opinion ne paraît pas bonne dans ce moment. Cela tient à l'exagération de l'étiquette, à la trop grande diffusion des titres. Il y a du mécontentement parmi quelques sénateurs. Je sais qu'entr'eux, ils accusent au moins de précipitation ce qu'on a fait. Plusieurs ont surtout cette opinion depuis que la distribution des sénatoreries a eu lieu sans qu'ils y fussent compris.

Vous savez, mon cher Girardin, la place que je désire dans la maison du prince, je me confie à votre amitié.

Je vous embrasse à plusieurs reprises : veuillez faire agréer mes hommages au prince le plus aimable pour qui on puisse professer respect et dévouement.

F.

Paris, 9 prairial.

Votre lettre, monsieur, m'a fait grand plaisir puisqu'elle m'a donné des détails que j'attendais et que je désirais impatiemment. Les moindres circonstances m'intéressent, surtout celles qui m'assurent que la vie active que mène mon mari n'a causé aucune altération à sa santé. Ces nouvelles me rendent heureuse et adoucissent la peine que me cause l'éloignement de ce que j'ai de plus cher. Je réclame donc, Monsieur, la continuation de notre correspondance, car elle me fournit le bonheur d'être instruite plus souvent de tout ce qui m'intéresse le plus.

Je suis toute glorieuse de la haute opinion que vous avez de mes talens pour la diplomatie. C'est une science que je ne me connaissais point, et que je suis bien éloignée de vouloir approfondir, à moins qu'il ne s'agisse de l'intérêt ou du bonheur de la personne que j'aime comme moi-même.

Je suis bien aise que vous ayez apprécié le dévouement de l'anonyme. Il est difficile de témoigner plus d'attachement qu'il en a montré. Bernadotte a obtenu ce que nous désirions; sa nomination a été unanimement applaudie : il est assez bien à Saint-Cloud. Je vous prie de recevoir mes remercîmens pour la part que vous y prenez. Adieu, Monsieur; croyez à mon amitié bien sincère.

JULIE BONAPARTE.

P. S. Madame Bernadotte est sensible à votre souvenir.

13 prairial.

Mon cher Girardin, je vous remercie de m'avoir donné des nouvelles du prince Joseph. Je jouis bien de tous ses succès. Tout ce qu'il voudra faire, il le fera bien. Il est doué du talent de se faire aimer; avec cela on réussit à tout.

Qu'avez-vous écrit à Nisas sur les altesses sérénissimes? Le motif de ma question est que l'empereur m'en a parlé hier, et avec assez d'aigreur. Je trouve comme vous l'*altesse sérénissime* bien ridicule donnée aux dignités. Pour la famille impériale, on ne peut pas assez faire; pour les autres, et surtout pour ceux qui ont reçu de plus de cinq cents personnes de Paris un louis par consultation, l'*altesse*, qui est un titre émanant de la souveraineté, n'a pas de sens commun. Mais c'est fait; et tout ce qui est fait, il faut le soutenir. Ce doit être la doctrine de tout ce qui est attaché au gouvernement actuel. Ecrivez-moi quelquefois; j'irai aux eaux pendant le voyage de l'empereur. J'écris au prince Joseph tout ce qui me regarde; mandez-le lui. Je vous embrasse et aime.

TALLEYRAND.

Paris, 30 prairial.

Je vois avec plaisir, Monsieur, que vous avez commencé à tenir la promesse que vous m'avez faite de me donner avec exactitude des nouvelles de mon mari. J'ai reçu son portrait, que je trouve assez ressemblant. Vous me dites des choses trop agréables sur le mien et celui de mes enfans pour que j'élève le moindre doute à cet égard. Au reste je rends la pareille à Joseph; car si son portrait sort de mes mains, c'est pour passer dans celles de Zénaïde.

La réception faite à Bernadotte ne m'a point étonnée. Il recueille, comme vous le dites, le fruit d'une bonne conduite : elle aura fait diversion à la vie monotone que l'on mène dans un camp. Le seul plaisir qu'on y trouve ne peut guère être agréable à ceux qui n'aiment pas les longs dîners. Ainsi l'ennui de Joseph ne m'étonne pas : je ne m'amuse pas ici sans lui; mais il faut savoir s'ennuyer à-propos. Je me flatte cependant que votre retour n'est pas éloigné.

Dans tous les voyages que j'ai faits à Saint-Cloud, je n'ai pas entendu parler de la lettre qu'on vous attribue, me dites-vous[1]; j'ai causé assez souvent

[1] L'empereur avait dit : « Je n'aime pas les intrigues, je n'en veux pas. Je sais que Girardin a écrit à Nisas que Joseph avait refusé de prendre ses nouveaux titres, et que cela avait fait grand plaisir à l'armée : ceci ne me convient pas. »

(*Note de l'éditeur.*)

Digitized by Google

avec l'empereur, pour croire que si cela était, il m'en eût dit quelque chose. Je n'ai pas voulu en parler la première, crainte de vous être plus nuisible qu'utile, et j'ai jugé qu'il était trop délicat d'en provoquer l'occasion; j'attendrai qu'elle se présente favorable pour la saisir.

Je suis très-reconnaissante des sentimens que vous témoignez tant pour mon mari que pour moi. Je vous en fais mes remercîmens, et vous prie d'agréer mes salutations.

JULIE BONAPARTE.

Digitized by Google

Paris, le 10 messidor an XII.

MONSIEUR,

Je ne saurais différer plus long-tems à vous témoigner toute ma reconnaissance, et à vous exprimer combien j'ai été sensible à la réponse honnête et pleine d'obligeance que vous avez bien voulu me faire.

M. le maréchal Berthier ayant eu la bonté déjà de me permettre de porter l'uniforme de l'arme dans laquelle j'ai précédemment servi, je n'oserais l'importuner de nouveau par une demande *non appuyée*. Celle trop indiscrète que j'ai pris la liberté de vous prier d'adresser pour moi à monseigneur le prince Joseph, n'avait eu d'autre but, de ma part, que de jouir de l'honneur d'être revêtu d'un habit qui paraissait m'autoriser à me regarder comme plus directement attaché à son auguste personne. Les sentimens profonds de reconnaissance, de dévouement, et de respect qui m'attachent déjà à elle depuis long-tems, m'ont toujours engagé à saisir avec avidité toutes les occasions de lui témoigner combien je serais heureux de lui appartenir, et d'occuper un emploi quelconque près d'elle.

Je compte assez sur votre intérêt, Monsieur, pour espérer que vous voudrez bien renouveler à S. A. I. l'assurance du bonheur dont je serais comblé, si dans les circonstances présentes, et au moment où

Digitized by Google

elle va former sa maison, elle daignait écouter favorablement mes vœux.

Agréez, je vous prie Monsieur, encore une fois, l'assurance de ma vive reconnaissance pour vos bontés, et celle de ma considération la plus distinguée.

C. Ed. de Moustier.

Digitized by Google

Digitized by Google

NAPLES.

MON DÉPART,

POUR L'ARMÉE DE NAPLES AVEC LE PRINCE JOSEPH.

VOYAGE EN CALABRE.

LE PRINCE JOSEPH, ROI DE NAPLES.

1806.

J'avais été nommé capitaine d'état-major et premier écuyer du prince Joseph au moment où il a formé sa maison. Ce prince avait été mis à la tête du gouvernement pendant que l'empereur était à l'armée d'Allemagne; il le dirigeait, lorsqu'il fut nommé lieutenant de l'empereur et général en chef de l'armée de Naples, ainsi désignée parce qu'elle était destinée à faire la conquête de ce royaume.

Le prince Joseph se rendit en toute diligence à Rome, pour en prendre le commandement. Il avait Masséna sous ses ordres; il n'est pas bien sûr encore qu'il ne fût pas aux siens.

Le quartier général fut établi à Albano; nous y restâmes le tems indispensablement nécessaire

Digitized by Google

pour acheter des chevaux et organiser l'administration de l'armée. Pendant le tems employé à régulariser tout ce qui était nécessaire pour entrer en campagne, la reine de Naples (Caroline) entama des négociations très-actives avec le prince Joseph; le duc Saint-Théodore en a été chargé et passait presque toutes les nuits dans notre camp. Le prince Joseph parvint à lui persuader qu'ayant refusé la couronne d'Italie il n'accepterait jamais celle de Naples. « L'empereur, ajoutait-il, la placerait volontiers sur la tête du prince héréditaire, et sa mère, ayant sur lui une autorité absolue, serait par le fait, le véritable roi de Naples. Mais pour que Napoléon puisse y consentir il faut que l'on remette entre ses mains toutes les places fortes. » La reine Caroline, tout habile et toute fine qu'elle était, s'est laissée abuser par les promesses du prince Joseph. Cependant, au moment où elle signa la convention elle dit à Saint-Théodore: « Pour-« quoi nous fierions-nous à Joseph, n'est-il pas « le frère de Napoléon? Pourquoi vaudrait-il mieux « que lui? » Saint-Théodore, qui était dupe de la meilleure foi du monde des confidences de Joseph, parvint à rassurer la reine, mais ne put néanmoins parvenir à bannir de son ame tout sentiment de défiance. Ce sentiment la porta à écrire au prince de Hesse, commandant la place de *Gaëte*: « Vous ne la rendrez que sur un billet écrit entiè-« rement de ma main. » C'est à cet ordre secret qu'il faut attribuer la longue et courageuse résistance du prince de Hesse. Nous n'éprouvâmes que celle-là

dans tout le royaume, car on ne peut compter comme résistance les trois coups de canon tirés de Capoue lorsque nous nous présentâmes devant cette place pour la sommer de se rendre. Le prince Catolica, qui la commandait, nous en fit des excuses très-multipliées et très-sérieuses.

Le prince Joseph, avant d'entrer en campagne, forma une garde pour l'accompagner; elle était composée de compagnies d'élite; il m'en confia le commandement. Je n'étais encore que capitaine, et Masséna lui dit qu'il ne pouvait se dispenser de me nommer au moins chef de bataillon; il s'y décida. Ce grade fut confirmé peu de tems après par l'empereur. Je conservai le commandement de sa garde pendant près de six mois. Je l'organisai peu de jours après notre entrée à Naples, et elle était remarquablement bien composée. Je la commandais encore pendant le voyage que le prince fit en Calabre. Lorsque M. Joseph fut nommé roi de Naples, j'en remis le commandement aux géneraux Mathieu et Saligny. Ce fut pour moi une grande satisfaction, car il est difficile de goûter les douceurs d'un sommeil tranquille lorsque l'on est chargé de veiller sur les jours d'un ami, et d'être, pour ainsi dire, responsable des tentatives qui peuvent menacer un roi.

M. Joseph ne l'était pas encore lorsqu'il entreprit le voyage de Calabre; les dépêches du général Reynier, qui y commandait notre corps d'armée, n'annonçaient rien de rassurant. Le colonel Lebrun, envoyé par M. Joseph en Calabre, était retenu

Digitized by Google

à Cosenza; il n'avait pu pénétrer plus loin, les communications étaient interceptées par des partisans ou des brigands. Malgré cela nous nous mîmes en route, le 3 avril à onze heures du matin, pour Salerne. Nous fîmes une excursion à Pestum pour visiter les ruines. Le prince qui a toujours aimé beaucoup les objets d'art ne put se défendre du plaisir de faire faire quelques fouilles. On ne trouvait rien, et son altesse s'impatientait; je crus devoir venir au secours de ses regrets, et je lui dis : « Rassurez-vous, on trouvera, au moins, « quelques antiques, car j'en ai fait mettre ce ma- « tin trois de la plus grande beauté sous les ruines « du temple. » On les déterra; il sourit, et nous partîmes. Depuis Lagonegro nous voyageâmes à cheval; nous saluâmes le col de Campo-Tenese, célèbre par la victoire que le général Reynier venait d'y remporter sur l'armée napolitaine. Nous arrivâmes le 11 avril à Cosenza. Le prince y a été reçu avec un enthousiasme extraordinaire; les rues étaient jonchées de fleurs: clergé, peuple, noblesse, gardes d'honneur s'empressèrent au-devant de nous. Un courrier qui nous a joints à Seigliano nous a appris que l'empereur avait déclaré le prince Joseph, roi de Naples. Le prince a reçu cette nouvelle avec un grand plaisir, et les premiers cris de *vive le roi!* qui se sont fait entendre à Reggio, ont doucement chatouillé son oreille. Tarente a attiré l'attention du roi sous le double rapport de la guerre et de l'administration. Nous avons remarqué à Foggia les *silos* où les habitans conservent le grain

pour deux ans. Nous étions de retour à Naples le 11 mai, enchantés de l'accueil que nous avions reçu pendant tout ce voyage dont on avait exagéré les périls. La nouveauté séduit toujours un peuple susceptible d'exaltation.

L'enthousiasme n'a pas été moins vif à Naples. Toute la population s'était répandue dans les rues, faisant retentir l'air de ses acclamations. Les croisées étaient pavoisées; les salves d'artillerie retentissaient de tous les forts; l'église du Saint-Esprit, à l'entrée de la rue de Tolède, était remplie de monde qui venait autant pour saluer le nouveau roi que pour entendre le *Te Deum* d'usage. A son retour au palais, le roi, environné de son état-major et de la noblesse napolitaine, s'est fait présenter la députation du sénat français, composée des sénateurs Rœderer, Pérignon et Ferino. M. Rœderer a porté la parole: son discours était à merveille et plein d'une touchante et noble affection pour le roi. Au milieu des fêtes, des réjouissances publiques qui signalèrent l'avénement du prince à la couronne, trois vaisseaux anglais parurent avec quelques frégates dans le golfe de Naples; on a craint un moment qu'ils ne voulussent mêler quelques bombes à nos feux d'artifice.

Malgré cet enthousiasme, si souvent factice, de la multitude, la position de M. Joseph, sur le trône de Naples, me paraissait plus brillante que solide. J'en causais avec mon ami Miot. « Avant mon « départ de Paris, me dit-il, j'eus une audience « de l'empereur dans laquelle il me parla à peu

« près en ces termes : « Vous allez partir pour re-
« joindre mon frère. Vous lui direz que je le fais
« roi de Naples, qu'il restera Grand Électeur, et
« que je ne change rien à ses rapports avec la
« France; mais dites-lui que la moindre hésitation,
« la moindre incertitude le perdra; j'ai, dans le
« secret de mon sein, un autre tout nommé pour
« le remplacer s'il refuse : Je l'appellerai Napoléon.
« il sera mon fils. C'est la conduite de mon frère
« à Saint-Cloud, c'est son refus d'accepter la cou-
« ronne d'Italie qui m'ont fait nommer Eugène
« mon fils. Je suis résolu à en faire un autre s'il
« m'y force encore. Tous les sentimens d'affection
« cèdent actuellement à la raison d'État; je ne
« connais pour parens que ceux qui me servent.
« Ce n'est point au nom de Bonaparte qu'est atta-
« chée ma famille, c'est au nom de Napoléon. Ce
« n'est point comme les autres hommes que je fais
« des enfans, c'est avec ma plume. Tous ces liens,
« tous ces rapports d'enfance, il faut que *Joseph*
« les oublie; qu'il acquière de la gloire, qu'il se fasse
« casser une jambe! C'est en bravant la mort et la
« fatigue qu'on devient quelque chose. Voyez moi :
« la campagne que je viens de faire, l'agitation, le
« mouvement m'ont engraissé. Je crois que si tous
« les rois de l'Europe se coalisaient contre moi, je
« gagnerais une panse ridicule.

« Je donne à mon frère une belle occasion.
« Qu'il gouverne sagement et avec fermeté ses
« nouveaux états; il est digne du trône que je lui
« donne. Mais ce n'est rien d'être à Naples où vous

« le trouverez sans doute arrivé; je ne crois pas « qu'il ait eu de résistance, mais il faut conquérir « la Sicile. Qu'il pousse cette guerre avec vigueur; « qu'il se montre souvent à la tête de ses troupes, « c'est le seul moyen de s'en faire aimer. Je lui lais- « serai quatorze régimens d'infanterie, cinq régi- « mens de troupes à cheval, à peu près quarante « mille hommes; qu'il m'entretienne cette partie « de mon armée, c'est la seule contribution que je « lui demande.

« Vous avez entendu: je ne peux plus avoir de « parens dans l'obscurité; ceux qui ne s'élèveront « pas avec moi ne seront plus de ma famille. J'en « fais une famille de rois ou plutôt de vice-rois, « car le roi d'Italie, le roi de Naples et d'autres en- « core que je ne nomme point, sont rattachés à un « système fédératif. Je veux bien cependant oublier « encore ce que deux de mes frères ont fait contre « moi. Que Lucien abandonne sa femme, et je lui « donnerai une souveraineté. Jérome a déjà réparé « une partie de ses torts. Après sa croisière d'un an, « je le marierai à une princesse.

« Joseph vous fera ministre de la guerre. »

« Vous concevez, mon cher Girardin, que j'ai à « peine interrompu cette longue tirade de l'empe- « reur qui m'a convaincu que tout entier à ses « grandes conceptions politiques, il était prêt à « leur sacrifier tous les liens de la nature. »

— D'après cela, dis-je à Miot, s'il y avait un télégraphe de Paris à Naples, nous ferions bien de consulter souvent les Tuileries. »

Digitized by Google

Dans les premiers momens, le roi semblait partager nos sollicitudes. Un soir, il me communiqua des lettres qu'il avait reçues de l'empereur. « Les « embarras que vous éprouvez, écrivait Napoléon à « son frère, se rencontrent dans tous les pays nou- « vellement conquis; il faut vous attendre à une « insurrection; vous l'aurez tôt ou tard.

« Renvoyez les jésuites chez eux; il doit y en « avoir peu de Napolitains; je ne reconnais point « cet ordre.

« Surveillez les pillards.

« Je ferai respecter tôt ou tard, par les Barba- « resques, les bâtimens napolitains. Vous savez quels « animaux sont les Turcs. Je leur ai fait reconnaître « le royaume d'Italie, mais ils n'entendent rien. Es- « sayez de donner aux bâtimens napolitains mon « pavillon; les agens de la marine que vous avez « doivent savoir comment cela se fait.

« Annoncez mon arrivée en Italie. Naples est ce- « pendant si loin! Il me sera difficile d'aller jus- « que-là. »

On lisait dans une autre lettre: « Croyez que « vous ne vous soutiendrez jamais dans le pays par « la seule opinion : tôt ou tard vous aurez une in- « surrection. Faites sortir de Naples quinze mille « lazzaronis. Armez vos forts. Établissez, comme je « l'ai fait au Caire, des batteries de mortier qui puis- « sent détruire la ville en cas de révolte. Vous n'au- « rez pas besoin de faire usage de ces instrumens « meurtriers, et ils vous sauveront.

« Il faut que votre armée et vos généraux soient

Digitized by Google

« dans l'abondance. Naples doit rendre cent mil-
« lions. S'il ne les rend pas, c'est que l'on suit en-
« core l'ancien système que les rois d'Espagne y
« avaient établi lorsqu'ils gouvernaient ce pays par
« de vice-rois.

« Ne comptez pas sur moi pour des envois de
« fonds. Ce n'est pas pour quelques millions qu'il
« pourrait m'en coûter, mais pour les principes. »

« — Cependant, dis-je à M. Joseph, ce n'est pas avec des *principes* que l'on paie ses troupes et son administration. Demandez à vos généraux s'ils se contenteraient de *principes?* Votre frère aurait dû mieux sentir que ce n'est pas une chose de bonne grace, que de signaler son *joyeux avénement* par de nouveaux impôts?»

Le roi était tout rêveur en rentrant de la promenade.

Digitized by Google

NAPLES.

1807.

1er JANVIER.

J'ai été quelque tems sans avoir le loisir d'écrire mon Journal, et j'en ai été fâché. C'est un fil nécessaire pour se retrouver dans le passé, et pour vivre en arrière, s'il est permis de se servir de cette expression.

Le premier jour de l'an donne lieu ici, comme en France, à des visites, à des étrennes. Le roi a eu le matin une audience nombreuse. Il y a eu un grand dîner au palais; les militaires, jusqu'au grade de chef de bataillon, y ont été invités. Le banquet s'est donné dans la salle du concert: elle est magnifique, et on l'avait admirablement éclairée. Le roi a été le soir au théâtre de Saint-Charles. Les maréchaux Jourdan et Masséna étaient dans sa loge. Masséna part pour la grande armée. L'empereur lui destine le commandement d'un de ses corps d'armée; il part avec peine; peu de personnes le voient partir avec plaisir. Son absence peut devenir une calamité, si nous étions sérieusement attaqués au printems prochain. Le nom seul de Masséna inspire de la terreur aux ennemis, et de la confiance aux soldats. Il a l'œil d'un aigle,

et un esprit de conduite très-remarquable. Son caractère est prononcé, et son principal talent réside dans la ténacité. Il est heureux à la guerre, et c'est un grand point, comme à tous les jeux de hasard. Le roi lui a donné une plaque de la Légion-d'Honneur en diamans.

3 JANVIER.

Le roi est allé à la chasse de Mondragone, à vingt milles de Carditello, où nous avions couché la veille. Cette chasse est un immense bois marécageux, coupé par une multitude de canaux. Son étendue est de trois mille arpens au moins. Une grande chaumière a été construite à l'entrée du marais, pour servir de rendez-vous de chasse. Cassano, C. Berthier, Campochiaro, Salicetti, le général Merlin étaient de la partie. La chasse principale de Mondragone est celle des canards, mais, comme elle est incertaine, on avait préparé une battue aux sangliers. Les frais en étaient faits, et il fallut les gagner. A dix heures du matin, nous avions tué dix sangliers et deux chevreuils.

Au retour de cette battue, nous trouvâmes un déjeûner servi dans la chaumière. Il ne fut pas long, et, avant midi, nous étions partis pour cette chasse aux canards dont on nous a parlé avec tant d'enthousiasme depuis que nous sommes ici.

Chaque chasseur se place dans une barque qui ne peut contenir qu'un pilote, un chargeur et lui. Il est suivi par une barque plus petite conduite

par un homme chargé de ramasser son gibier. On désigne un canton à chaque chasseur, mais ils ne sont pas tous également bons. Les meilleurs sont le Malvaresché, Santo-Spirito, et la Camera. Le bateau est extrêmement plat; il glisse facilement sur les eaux, et arrive sans faire le moindre bruit dans les différens points où se tiennent les canards. Ils partent de très-près, et comme leur vol est pesant, on en manque très-peu; on en perd pourtant beaucoup parce qu'ils tombent dans les roseaux. On évalue à cinq cent soixante le nombre qui en a été tué. Le roi en a rapporté cinquante à Carditello, où il était de retour à sept heures. La soirée a été fort gaie. Le roi en a fait les frais par la variété de son esprit et son amabilité.

12 JANVIER.

J'avais mis du tems et beaucoup de soin à rédiger le compte général des dépenses des écuries, pendant le cours de l'année 1806, et j'engageais toujours le roi à en prendre connaissance; mais de pareils détails ne sont pas fort récréatifs, et le roi remettait sans cesse à subir l'ennui que je ne cessais de lui montrer en perspective. Enfin un soir il me dit: « Demain matin, en allant à la chasse, vous me lirez dans ma voiture votre factum. » Nous partons, et me voilà déroulant mon cahier dans cette singulière salle de lecture. J'avais à peine achevé le second chapitre que le roi me dit en

riant : « De grâce, mon très-cher, n'allons pas plus loin; je m'en rapporte à vous. » — « Non, sire, lui répondis-je d'un ton sérieux, il ne vous appartient pas de ne point m'entendre. Ce n'est ni votre argent, ni le mien qui a été dépensé; c'est l'argent de vos peuples; et qu'auriez-vous à répondre s'ils venaient vous dire que cet argent a été dilapidé? Je ne vous rends des comptes que parce que vous en devez à vos sujets. » Frappé de cette observation, le roi m'écouta en silence et approuva le compte que j'avais rédigé.

15 JANVIER.

La situation des finances présente toujours de grands embarras. Si le talent uni à la probité, si une haute capacité pouvaient les ramener, sans secours extraordinaires, à un état florissant, personne ne pourrait y mieux réussir que M. Rœderer. Mais il existe des obstacles impossibles à surmonter. Les besoins du service sont par mois de 1,200,000 ducats, et les rentrées ordinaires de 600,000. Les moyens extraordinaires qui se composent d'un emprunt sur le commerce, et les revenus d'une partie des biens séquestrés sur les maisons dont les chefs sont en Sicile, peuvent aller, pendant les trois premiers mois de l'année, à 200,000 ducats, l'un dans l'autre. Il faudrait donc environ 400,000 ducats pour être au pair, et les trois mois passés, que fera-t-on? Dans cette situation critique, le roi a cru devoir envoyer le chef

Digitized by Google

de son état-major, César Berthier, auprès de l'empereur, à la grande armée, pour en obtenir de l'argent. Il est parti hier matin. Je doute, d'après la fameuse lettre *aux principes*, que ce négociateur ou tout autre réussisse.

Digitized by Google

ROME.

MISSION AUPRÈS DU PAPE.

25 FÉVRIER 1807.

Le mauvais état des finances tourmentait toujours le roi. Je lui offris de me charger d'aller en Hollande lui négocier un emprunt dont je lui avais déjà parlé. Il y a consenti, sans beaucoup d'espérance de succès. Je suis parti de Naples le 20 février, à minuit; vingt-six heures après j'étais à Rome. Je m'y suis arrêté pour remplir cette instruction de la main du roi :

Naples, le 20 février 1807.

« Je désire, monsieur, qu'à votre passage à Rome vous voyez M. le cardinal, secrétaire-d'état, et que vous demandiez même, si vous jugez la circonstance favorable, à être présenté à notre saint père le pape. Je désire que vous lui exposiez la situation du clergé de ce royaume et le désir que j'ai de conclure un concordat sur les bases de celui du royaume d'Italie, afin de régler, d'une manière invariable nos rapports et assurer l'existence du clergé dans ce pays. Si les dispositions du Saint-Père sont conformes aux miennes, je lui enverrai

un chargé de pouvoirs pour entamer et mener à son terme cette importante opération. J'ai beaucoup de respect et d'attachement pour le Saint-Père, et je serai heureux de trouver dans sa Sainteté les sentimens que j'ai droit d'en attendre. Tout ceci ne pourra que tourner à l'avantage de notre religion et des deux pays. »

Votre affectionné,

JOSEPH.

L'occasion de m'entretenir avec le Saint-Père était trop belle, pour la laisser échapper. Je lui fis donc demander une audience, mais l'issue n'en a pas été favorable aux intérêts que j'étais chargé de représenter.

Admis devant Pie VII, je crus devoir me servir de la formule d'usage : *le roi mon maître.* — Oui, me dit-il, le frère de Napoléon. — Le roi de Naples... — Le frère de Napoléon, car je ne puis le reconnaître pour roi de Naples, tant que Ferdinand existe. — Joseph est roi et frère du plus puissant monarque de l'Europe. — Je sais qu'ils peuvent me faire mettre entre quatre murailles ; je m'y rendrai dans mes habits pontificaux ; mais fléchir devant ma conscience, jamais. »

Si j'obtiens aussi un *jamais* pour réponse dans ma négociation de l'emprunt, je conseille bien à messieurs les rois de ne *jamais* me choisir pour leur ambassadeur.

SÉJOUR A PARIS.

1er avril 1807.

J'ai présenté dimanche dernier à l'impératrice le buste que le roi de Naples m'avait envoyé pour lui remettre: je croyais que c'était un faune en bronze; je le lui avais dit. Il s'est trouvé qu'en déballant la caisse, c'était une Niobée en marbre! l'impératrice a souri de ma méprise, et a paru fort contente du présent de M. Joseph.

J'ai présidé la section du Tribunat. J'ai dîné chez Regnaud de St-Jean d'Angely avec plusieurs membres de l'Institut. Il avait aussi invité les jeunes gens qui avaient été couronnés le matin, dans la séance de l'Institut, MM. Millevoye et Saturnin-Fabre. Le premier m'a paru d'une santé languissante; il a dans les traits un air de mélancolie qui se retrouve dans ses vers.

Le soir il y a eu cercle à la cour, j'y ai accompagné la reine de Naples. Après le concert on a soupé dans la galerie, les femmes seules se mettent à table. Après le souper on se réunit dans la salle du trône. L'impératrice s'y arrête pour parler à toutes les femmes. Elle s'acquitte avec beaucoup de grace de cette tournée d'étiquette et sait donner du prix aux mots les plus insignifians par le charme de l'à-propos et la bienveillance du sourire.

Google

2 AVRIL.

J'ai vu M. *Dejean* directeur de la guerre, il m'a dit qu'il avait reçu dans la matinée une lettre de l'empereur, qui lui ordonnait d'adresser des reproches au roi de Naples, pour s'être permis de composer sa garde des compagnies de grenadiers et d'élite de l'armée française qui sont sous ses ordres, et « d'avoir réduit, par cette mesure, ces « régimens à n'être que des cadavres. »

Je pense que le roi de Naples a fort bien fait. On ne reçoit pas une couronne pour demeurer éternellement sujet; et il convient à un roi d'être entouré de ses plus belles troupes.

4 AVRIL.

J'ai rencontré M. Louis chez l'archi-chancelier. J'ai causé long-tems avec lui en sortant de table. Il arrive de La Haye, où il a passé quelque tems, je lui ai demandé s'il serait possible d'y ouvrir un emprunt pour le compte du roi de Naples. — « Non pas, me répondit-il, dans le moment actuel. Le roi n'y donnera son consentement que lorsque le sien sera rempli, et il est de 85 millions; il en a le plus pressant besoin; car les finances sont dans un état déplorable; sur 100 millions de recette, il doit au moins 75 millions. Lorsque son emprunt sera couvert soyez sûr qu'il favorisera de tous ses moyens celui de son frère. »

5 AVRIL.

Un homme dont le nom est à jamais célèbre dans l'histoire de la révolution, s'est approché de moi chez le ministre des finances avec le désir d'entamer une conversation.—« Monsieur, écri-« vez-vous au roi de Naples. — « Souvent. — Oui, « mais vous m'entendez, c'est-à-dire ce qui ne se « confie pas à la poste. Il serait d'une haute im-« portance qu'il fût instruit de ce qui se passe en « l'absence de l'empereur, et surtout de ce qui se « passerait si....—Oui, il est fâcheux que Joseph « soit aussi éloigné. »—Il est bien loin! cela ne « ferait rien si l'on voulait exécuter les lois; mais « des hommes qui auraient frémi il y a quelques « mois à l'idée d'un danger pour l'empereur, pa-« raissent aujourd'hui avoir pris leur parti sur les « périls dont il est enveloppé, et annoncent des « vues qui amèneraient pour la France, de nou-« veaux malheurs. Rien ne se consolidera à Naples « que le gouvernement ne le soit parfaitement ici.» « —La paix seule peut amener cette consolidation. « —Sans doute l'intérêt des puissances étrangères « est de la faire. Ce ne serait qu'une trève tout-à-« fait utile pour elle; mais les conditions en sont « difficiles : la Russie, et j'en suis sûr, ne veut « la faire qu'en laissant la Pologne telle qu'elle « était, en rétablissant la Prusse et en détruisant « la confédération du Rhin.—Croyez-vous que ces « conditions puissent être acceptées par l'empe-

« reur ? — Non. — Mais alors ? — On achevera la « conquête du monde !!! Avant cela, j'aurai encore le « tems de planter mes choux et de faire la récolte « de mes fruits. Adieu je pars pour la campagne. »

Cette conversation eût été plus étendue dans un autre endroit : je n'ai pas voulu la reprendre en lui demandant d'aller chez lui. Cette visite eût pu devenir dangereuse pour tous les deux.

8 AVRIL.

Le fameux tragédien Larive est venu me voir ce matin de la part de la reine, pour me soumettre le projet d'engagement à contracter avec lui pour l'établissement d'un théâtre français à Naples. Je l'ai approuvé dans toutes ses parties.

Le soir, une madame Joseph, engagée comme première actrice, a déclamé devant la reine ; elle a de l'ame, une figure affreuse, et manque de moyens et de dignité.

9 AVRIL.

J'ai demandé au ministre de l'intérieur, 1° De rendre à mon père le buste de *M. de Vicq* qui lui appartient et qui est au musée des Petits-Augustins ; il y a consenti [1] ; 2° De faire replacer le corps de

[1] Ce buste est aujourd'hui à Ermenonville. M. de Vicq était un gentil-homme, officier dans l'armée de Henri IV. Il se distingua à la bataille d'Ivry, et Henri IV, pour le récompenser de sa valeur, lui fit don du château d'Ermenonville qui, à cette

Digitized by Google

Rousseau à Ermenonville dans le tombeau élevé, par mon père, à ce grand homme, dans l'île des Peupliers. « Nous verrons, m'a-t-il dit, quand il « sera question de faire sortir Rousseau du Pan- « théon [1]. »

DIMANCHE 12 AVRIL.

Il y a, tous les dimanches, messe aux Tuileries; on y observe le même étiquette que si l'empereur y était. Il s'y rend néanmoins beaucoup moins de monde. Messieurs les courtisans ne sont pas gens à faire des démarches inutiles.

J'ai dîné chez M. Gaudin, ministre des finances; il me traite avec une amitié toute particulière [2]. J'y ai rencontré le cardinal Maury que l'on voit partout. Il n'a point fait sa paix avec les principes de la révolution. Il me disait, sans trop savoir à qui il parlait, « Il ne reste plus de palais à Paris; le « Palais-Royal et le Palais-Bourbon ayant été aban- « donnés au Tribunat et au Corps-Législatif; mais « le moment n'est pas loin où ces deux corps se- « ront entièrement supprimés. Il y a bien encore

époque, était bien loin d'être ce qu'il est devenu depuis que Réné Girardin a créé ses magnifiques jardins.

Note de l'Éditeur.

[1] S. Girardin a renouvelé cette demande au ministre de 1822. Voir son discours prononcé dans la séance du 25 mars, (tome II.) *Note de l'Éditeur.*

[2] S. Girardin ne se doutait pas à cette époque, qu'un jour sa famille s'unirait par un mariage à celle de M. Gaudin, aujourd'hui duc de Gaëte. *Note de l'Éditeur.*

Digitized by Google

« le palais du Luxembourg, il est au grand électeur, « mais on l'ôtera au roi de Naples; il n'est pas des- « tiné à jamais revenir en France. » La conversation est tombée ensuite sur l'ouvrage de M. de Vauban. Le cardinal Maury a dit : « que c'était le « coup de grâce des Bourbons. »

14 AVRIL.

Je suis allé chez mon père qui demeure à Vernouillet. Je me suis arrêté en passant à Saint-Germain pour y voir madame de Staël qui s'y était rendue exprès pour me rencontrer. Elle avait reçu, depuis deux jours, l'ordre de se rendre à Copet avec défense d'en sortir. « Cette persécution, me dit-elle, « me donne un certain air d'importance qui me fait « plaisir, et m'impose un exil qui me met au dé- « sespoir. Ma vanité m'aide à soutenir mon courage, « mais mon cœur est affligé. Je sens que je suis « femme lorsqu'il faut m'éloigner de mes amis. J'a- « voue que Paris est le seul lieu où je puisse vivre « toute entière. Ici je suis entendue; en province « ils sont obligés de se *cotiser* pour me compren- « dre; mais, si l'on m'y force, j'irai à Londres, et on « s'appercevra que mon talent n'est pas seulement « *ossianique*, comme on se plaît à le dire. Je dois « faire paraître sous peu un ouvrage sur l'Italie.... « Si j'avais voulu consentir à y faire l'éloge dont on « m'avait donné l'ordre, je ne serais pas aujour- « d'hui en butte à la persécution. »

Je ne crois pas que l'empereur descende lui-

Digitized by Google

même à persécuter une femme ; mais je ne réponds pas de ses flatteurs, et je ne suis pas sûr non plus que madame de Staël, comme toutes les personnes à exaltation, ne mette quelque orgueil à se parer en public des palmes du martyre.

DIMANCHE, 19 AVRIL 1807.

Le roi de Naples m'a écrit : « L'empereur ne « voit point de difficulté à ce que le général Mac- « donald entre à mon service avec la qualité de « général français ; mais j'ai été forcé d'éloigner de « l'armée française de Naples (ajoute M. Joseph) « Masséna, Saint-Cyr, Verdier, Frégeville, Dulau- « lois, Mermet, etc., etc., parce que je n'ai pas de « troupes à donner à ces généraux ; si le général « Macdonald vient, il doit sentir que ne je pourrai « lui donner que bien peu de monde. Jourdan, « Regnier en ont ; je ne pourrai jamais lui donner « à commander ce que commandait Saint-Cyr qui « n'était pas content. Je veux conserver le comman- « dement actif du peu de forces mobiles dont ma « garde est le principal ; ce qui m'oblige à donner « toujours ce commandement à un général com- « mandant ma garde ; c'est ce qui m'avait fait dési- « rer d'avoir le général Macdonald à mon service. « Ne lui taisez pas la vérité, parce qu'il serait péni- « ble pour moi de ne pas le voir content. Il ne faut « abuser personne et encore moins ses amis. »

D'après cette lettre j'ai vu Macdonald qui s'est

Digitized by Google

borné à me prier d'assurer le roi qu'il ne partirait qu'après avoir recu des lettres de service. [1]

DU 22 AU 28 AVRIL.

La reine m'a envoyé chercher à six heures du soir pour me dire que le roi de Hollande lui avait écrit de m'engager à me rendre à la Haye parce qu'il espérait me procurer l'argent dont son frère, le roi de Naples, avait besoin. J'ai écrit au roi de Naples, que d'après l'invitation de son frère, je me rendrais à la Haye; que M. de Fréville voulait bien y venir avec moi, que ses lumières me seraient fort utiles; que même il consentait à rester en Hollande, s'il en était besoin, pour y suivre les détails relatifs à l'emprunt.

Je suis allé à Vernouillet dire adieu à mes parens, et tout chargé de lettres de l'impératrice, de *madame*, de la reine de Naples, pour le roi de Hollande et la reine Hortense, j'ai fait mes préparatifs de départ.

[1] Dans une autre lettre à S. Girardin, en date du 1er mai 1807, le roi Joseph s'exprima ainsi : « Pendant mon voyage de « la Pouille, nous avons eu deux courriers interceptés par les « brigands : il est possible que la lettre de service du général « Macdonald ait été prise avec mes autres paquets; mais j'ai la « lettre que le ministre m'adressait, je vous l'envoie, elle rem- « plit le même but. Je recevrai Macdonald avec plaisir ; je n'é- « prouverai qu'un regret, c'est de ne pouvoir pas faire pour lui « tout ce que j'aurais désiré. »

Digitized by Google

VOYAGE EN HOLLANDE.

NÉGOCIATION

D'UN EMPRUNT POUR LE ROI DE NAPLES.

MAI 1807.

Je suis parti de Paris le 28 avril, à deux heures, pour La Haye : j'étais le premier mai à Rotterdam. La situation de cette ville est délicieuse, son aspect est beau, ses rues d'une propreté remarquable. Nous avons pris des chevaux pour nous conduire à La Haye. La route est superbe : c'est une allée agréablement dessinée, très-ombragée sur les bords d'un canal; elle traverse de magnifiques prairies, couvertes de bestiaux. Les yeux se reposent sur les pelouses du plus beau vert, et la monotonie d'un tableau qui offre peu de variétés, est interrompue par une multitude de petites maisons de campagne, dont l'architecture n'est pas de bon goût, il est vrai, mais qui plaisent néanmoins par une apparence de propreté qui contribue à leur donner de l'élégance.

J'ai vu bien des pays; c'est le seul qui paraisse avoir un caractère à lui : il ne ressemble à aucun autre; c'est une conquête faite sur l'eau, et con-

servée par l'entretien perpétuel des digues. Les habitans y sont bien nourris, bien vêtus; et tout ce qui est confié à l'administration publique, est fait avec conscience.

Nous sommes arrivés à dix heures à La Haye, et sommes descendus au Maréchal de Turenne. Cette auberge ne mérite pas sa réputation. Nous avons mis, pour venir de Paris, soixante-huit heures. Il n'y a point de postes régulièrement établies en Hollande; chaque ville a établi un tarif différent. Il en coûte aussi cher pour se rendre d'Anvers à La Haye, que pour aller de Paris à Anvers.

Nous avons commencé à onze heures et demie notre tournée de visites. Un bon carrosse de remise ne se trouve pas ici.

M. d'Arjuson, grand chambellan, n'était pas chez lui. Nous avons trouvé le grand écuyer, M. Auguste Caulaincourt : il nous a très-bien reçus, et a voulu venir nous prendre à deux heures et demie pour nous mener chez le roi. Nous avons vu ensuite M. de Villeneuve, premier chambellan de la reine. Sa femme est dame du palais; elle est fille de M. Guibert. Elle a de l'esprit, et une figure agréable : tous deux nous ont accueillis parfaitement. Nous avons trouvé le général Dupont, ambassadeur de France; il nous a priés à dîner pour le lendemain. M. de Senegras, grand maître de la maison, n'était pas chez lui.

M. de Caulaincourt vint nous prendre à deux heures et demie, comme il l'avait promis, pour nous conduire au palais. Nous fûmes introduits

dans les petits appartemens du roi; mais comme le conseil d'État n'était pas encore terminé, nous attendîmes assez long-tems. L'écuyer de service, M. de Marmolles, que j'avais connu à Bruxelles, chez Chauvelin, nous tint fidèle compagnie. Vers quatre heures, nous fûmes introduits par un chambellan, dans le cabinet du roi. Il portait l'uniforme de ses gardes, qui est blanc, avec des revers cramoisis. Le plaisir de le voir, après une si longue absence, fut troublé par la douleur de lui trouver un visage décoloré, un air languissant, une difficulté extrême à marcher, et une plus grande encore à se soutenir sur ses jambes. Cet aspect d'un homme vivant, dont la mort a déjà pris possession, me fit éprouver une impression de tristesse dont il me fut impossible de me défendre. Elle fut si sensible que le roi s'en aperçut, et en fit l'observation à deux ou trois reprises. J'espère qu'il n'en a pas deviné le véritable motif. Il est impossible d'avoir connu le roi et de ne pas l'aimer : il possède toutes les rares qualités qui servent à constituer un honnête homme. J'avais à lui remettre une lettre du roi de Naples, et une autre de madame sa mère. Il causa longuement avec nous, et témoigna beaucoup de satisfaction de me revoir. Je lui dis que la phrase contenue dans la lettre qu'il avait adressée à la reine de Naples avait déterminé mon voyage. « Je ferai, m'a-t-il « répondu, soyez-en sûr, tout ce qui pourra dé- « pendre de moi pour être utile à Joseph : tout ce « qui m'appartient est à lui. J'ai déjà fait des ten-

Digitized by Google

« tatives pour lui faire trouver de l'argent : cela ne « sera pas aisé, car ce pays n'a jamais rien prêté à « Napoléon ; cependant je ne désespère pas encore, « et je ferai ce que je pourrai ». — Tout cela était dit avec cet accent du cœur, que la dissimulation, qui cherche à tout imiter, n'est heureusement jamais parvenue à contrefaire.

Girardin. — « Votre Majesté vient d'ouvrir un emprunt qui s'est rempli avec rapidité. C'est tout à-la-fois un glorieux résultat de ses travaux, et un éloge complet de son administration ».

Fréville. — « La postérité tiendra compte à Votre Majesté de s'être constamment refusé à la banqueroute ».

Le roi. — « J'ai eu d'autant plus de mérite qu'elle m'était ordonnée par l'empereur : il ne voulait pas se persuader qu'en la faisant, je faisais disparaître la Hollande. Tous ses capitaux eussent été sur-le-champ se réfugier en Angleterre : il y en a déjà prodigieusement, et la force des choses a établi un commerce clandestin entre l'Angleterre et la Hollande, que l'on ne peut parvenir à empêcher. Ce pays est tellement industrieux qu'il paye 110 millions, quoique sa population ne s'élève pas au-delà de dix-huit cent mille ames. Sa dette est de 60 millions, et il reste à peine de quoi suffire aux dépenses de l'État. Je n'ai pas ici un soldat français, mais je suis obligé d'entretenir vingt mille hommes de troupes hollandaises à la grande armée. La paix, la paix, c'est là ce qu'il faut conquérir... Le travail nuit à ma santé ; vous devez me trouver bien

changé, Girardin? je ne peux presque plus écrire. J'ai de la peine à marcher. (Il avait frotté ses jambes et ses mains pendant tout le cours de la conversation.) Le climat de ce pays me tue; l'humidité m'est contraire. C'est bien fâcheux, car c'est la patrie de la bonne foi : il n'y a point de réglemens d'administration. Un homme qui reçoit ici du pouvoir jure qu'il en fera le meilleur usage possible; il tient parole. Leurs déclarations en matière d'impôts ne sont jamais vérifiées, et ne sont jamais trompeuses. Ce sont de vrais républicains, mais il y a encore beaucoup d'esprit de parti : il sert à les aveugler sur la manière de se juger individuellement...

« J'ai besoin des climats chauds, des eaux du midi de la France. »

Pendant que nous étions là, est arrivée une dépêche de S. M. I., du 23. Après une longue conversation, le roi a répété qu'il dirait à M. Voot, directeur-général du trésor public, de faire trouver de l'argent à son frère.

En sortant de chez Sa Majesté, M. Boucheborne, préfet du palais, nous a dit que l'intention du roi était que nous n'eussions pas d'autre maison que la sienne, et qu'il nous invitait à loger au palais. Ceci nous fut confirmé ensuite par M. de Senegras. Au moment où nous allions nous mettre à table, la reine nous fit inviter à dîner. Il y avait à sa table un aide-de-camp du prince Jérôme, Mme Boubers et le petit prince Louis.

La reine fut bonne et aimable comme de coutume; je lui remis des lettres de l'impératrice, de

la reine. « J'aime que l'on m'écrive, dit-elle, que « l'on pense à moi; on aurait bien tort de m'ou- « blier, car je n'oublie personne. Mon frère Joseph « a dû être content de moi, car, pendant mon sé- « jour à Mayence, je lui ai écrit fréquemment; je « lui ai mandé une foule de petites nouvelles dont « l'éloignement seul fait sentir tout le prix. »

Après dîner, nous passâmes dans le salon de la reine. Ses appartemens sont meublés avec une grande simplicité. Il est impossible d'avoir été plus gracieuse. En sortant, elle nous engagea à prolonger notre séjour ici, et à venir chez elle tous les soirs. Avant de nous retirer, nous fûmes faire visite à tous les ministres, et nous rentrâmes à l'auberge à dix heures, éprouvant le besoin de nous reposer.

Les Français qui entourent le roi se plaignent généralement du climat. Caulaincourt, dont la santé n'est pas bonne, ne peut le supporter.

Les grands officiers portent ici un habit vert brodé en or. Le dessin de la broderie est semblable à celui de la maison impériale : les chambellans, rouge et or; les écuyers et le préfet, bleu et or.

DIMANCHE 3 MAI.

Le grand chambellan nous a fait dire hier de nous rendre aujourd'hui, à onze heures, dans les petits appartemens du roi, et que nous accompagnerions sa majesté à la messe. Nous acceptâmes, sans beaucoup de réflexions, mais ce ne fut que le

Digitized by Google

matin que nous nous rappelâmes que nous avions promis de nous rendre chez l'ambassadeur de France, pour aller avec lui à la cour. Nous nous y rendîmes aussitôt, pour lui annoncer que le roi avait bien voulu nous loger au palais, et que nous ne pouvions nous dispenser de nous rendre chez lui un peu avant onze heures. Le général a paru visiblement piqué, et nous a fait sentir, qu'en notre qualité de Français, nous ne devions paraître à la cour que présentés par lui. Nous arrivâmes au palais à onze heures et quelques minutes. Le roi était déjà parti pour se rendre à la messe. On nous plaça dans la tribune des dames du palais. La musique était dirigée par Plantade, maître de chapelle. Avant la fin de la messe, nous allâmes dans les grands appartemens. Nous nous rapprochâmes du général Dupont; nous lui demandâmes de nous présenter au roi, et nous réparâmes, aussi bien que possible, le tort d'étiquette que nous avions eu vis-à-vis de lui.

Le roi nous reçut dans son cabinet. Ses grands officiers, civils et militaires, formaient un cercle dont il occupait le milieu. Il quitta sa place pour venir adresser un mot obligeant aux membres du corps diplomatique, et à ceux qui eurent l'honneur d'être admis à son audience.

La cour présente un coup-d'œil excessivement brillant; les habits des fonctionnaires publics, des officiers civils, sont magnifiquement brodés. On paraît vouloir se dédommager de n'avoir jamais porté de *broderies* dans ce pays. Le costume

des diplomates hollandais est remarquable par son élégance et sa richesse : il est bleu-barbot très-clair, brodé en argent. L'ordre de Hollande est très-multiplié. Il est divisé en trois degrés : les chevaliers, les commandeurs, et les grands cordons. Les commandeurs portent la grande croix en sautoir.

Cette distinction a été recherchée dans un pays où elles avaient été entièrement inconnues. La vanité existe partout où il y a des hommes réunis en société; elle est un des plus puissans moyens de les conduire lorsque l'on sait en tirer parti.

J'ai vu à l'audience l'amiral Verhuel, aujourd'hui maréchal de Hollande; c'est un homme distingué par ses talens.

A deux heures j'ai été voir le palais du Bois, situé à une très-petite demi-lieue de la ville; la situation en est agréable; l'architecture n'en est pas remarquable; les tableaux du grand salon sont très-estimés.

J'ai vu ensuite les beaux étalons anglais qui viennent d'être achetés par M. de Caulaincourt, et qui sont destinés à former un haras que le roi doit établir dans la *Gueldre*. La santé de M. de Caulaincourt qui n'a jamais été très-bonne, devient chaque jour plus mauvaise. Il ne peut s'habituer au climat; il est affligé de n'être plus compté parmi les officiers français. Il est vraisemblable qu'il ne restera pas ici, il doit partir incessamment pour les eaux. Il fait les fonctions de grand-maréchal du palais en l'absence du général de Brocq. Son traitement est

de quinze mille francs : il est au-dessous des dépenses obligées. On ne lui accorde que deux cent mille francs pour les écuries, et il n'est obligé qu'à l'entretien de soixante-dix chevaux, ce qui est insuffisant pour le service. Le roi ne sort jamais qu'à deux chevaux. Il n'en fait mettre six que dans les occasions extrêmement rares. Toutes les fois qu'il sort, l'écuyer de service monte à cheval et se place à la portière.

J'ai dîné chez le général Dupont où j'ai été fort aise de rencontrer M. de Souza.

Nous allâmes, en sortant de chez l'ambassadeur, prendre possession au palais de nos nouveaux logemens.

A neuf heures, nous nous rendîmes chez la reine, elle ne fit que paraître un instant dans son salon ; elle avait été toute la journée dans les larmes : le prince Napoléon, son fils, qui était indisposé, a eu aujourd'hui un mal de gorge assez violent pour qu'on se détermine à lui appliquer un vésicatoire. Ce soir il était beaucoup mieux.

J'ai trouvé chez la reine M. Després, que j'ai beaucoup connu autrefois. Il était secrétaire des commandemens du prince Louis. Le roi l'a nommé consul général à Paris. Il a épousé une veuve assez riche. Il a de l'esprit, et du bon, puisqu'il a eu celui de s'arranger une existence agréable.

Je ne veux pas finir mon journal sans dire un mot de l'affaire qui m'a conduit ici. M. Fréville

a vu ce matin M. Voot, directeur du trésor public. Le roi avait eu la bonté de lui parler. L'opinion de M. Voot était que nous devions commencer par faire des démarches et qu'ensuite le roi accorderait son autorisation sur la demande des négocians. J'ai dit, ce soir, à M. de Senegras, qui a été pleinement de mon avis, que je ne partageais pas l'opinion de M. Voot, et voici pourquoi :

Un emprunt de six millions, qui serait ouvert ici, et non rempli, serait une chose désagréable pour trois personnes : le roi de Naples, celui de Hollande et l'empereur. Six millions ne peuvent sauver un état, et ne pas les trouver est une affiche de discrédit très-nuisible. M. de Senegras m'a promis de parler à M. Voot, et m'a dit que s'il n'en était pas content il s'adresserait à un autre.

« Le roi, lui ai-je dit, voulant bien intervenir « dans l'emprunt, pourrait engager sa liste civile « pour répondre du paiement des intérêts ; avant « de le lui proposer, j'ai voulu vous soumettre notre « idée afin de ne pas la produire si vous y trouvez « des inconvéniens. — Je n'en vois aucun, me ré- « pondit-il, et j'y trouve même tous les avantages « propres à calmer la défiance inséparable de tous « les possesseurs d'argent. »

LUNDI 4 MAI.

L'indisposition du prince Napoléon ayant pris un caractère sérieux et même alarmant, nous avons cru devoir remettre notre voyage d'Amsterdam.

Digitized by Google

La journée tout entière s'est passée le plus tristement du monde, au milieu de personnes profondément affligées de l'état du petit prince. Un courrier est parti pour aller chercher Corvisart; tous les médecins de La Haye, d'Amsterdam, d'Utrecht ont été appelés. Les uns ont fait mettre les sangsues, les autres des vésicatoires. Depuis deux heures jusqu'à neuf, les inquiétudes ont été vives; elles se sont calmées sur les neuf heures. Un seul médecin ne partageait pas les alarmes de ses confrères, mais un chirurgien français, appellé Giroust, a toujours persisté à dire que le prince n'en reviendrait pas. Les parens n'ont pas quitté le chevet de son lit.

— J'ai vu M. Voot à huit heures du matin; c'est un petit homme assez vif pour un hollandais, et qui a une conversation spirituelle: « Le roi, m'a-« t-il dit, met du prix à faire trouver à son frère « six millions de florins, et m'a dit de m'en occu-« per. Je m'en occuperai aussi, du moment où ce-« lui ouvert pour le compte du roi sera fermé, et « il doit l'être samedi. Je ne vous dissimulerai pas « que ce ne sera pas une chose facile; qu'il faudra « présenter beaucoup d'appâts aux prêteurs, leur « offrir des primes, que j'appelle leurres de corrup-« tion, inconnue en Hollande jusqu'à présent. Vous « feriez bien d'aller à Amsterdam et de vous adres-« ser à la maison Hope, car si j'agissais comme di-« recteur du trésor public, je vous nuirais bien « plus que je ne pourrais vous servir. »

J'ai répondu à M. Voot qu'il devait savoir que

j'étais venu en Hollande parce que j'y avais été appelé par le roi; qu'il mettait un tel prix à faire trouver de l'argent à son frère qu'il consentait à cautionner l'emprunt. « Le roi de Naples, ai-je « ajouté, ne veut emprunter que six millions; « cette somme ne sauve pas un État, mais ce qui « lui nuit, c'est de prouver qu'il ne jouit d'aucun « crédit. Vous sentez combien il serait désagréable « pour le roi de Naples, pour celui de Hollande, « et même pour l'empereur, si on ne pouvait réus- « sir à se procurer ici une aussi modique somme. « D'après ces considérations, je n'agirai pas sans « avoir la certitude du succès. Pour vous, mon- « sieur, faites des démarches comme directeur du « trésor ou comme particulier, mais faites-en qui « aient pour résultat une détermination positive, car « ce qu'il m'importe c'est de savoir à quoi m'en te- « nir. Si vous me dites : Vous ne trouverez pas d'ar- « gent; je repars et je serai censé être venu ici pour « savoir des nouvelles de la santé du roi. — Je crois, « monsieur, reprit M. Voot, que vous vous en pro- « curerez sans avoir même besoin de recourir à la « caution du roi, j'avoue que ce moyen me répu- « gne, car j'ai de l'intérêt à ménager jusqu'à son « crédit personnel. — Je ne vois pas comment ce « cautionnement pourrait l'altérer, lui dis-je à mon « tour; il ne prouve autre chose si non le désir de « faire réussir l'emprunt par tous les moyens qui « sont en son pouvoir. Il faut écarter, dans cette « circonstance, les combinaisons financières, pour « s'élever à de plus hautes considérations politi-

« ques. Il est utile, à l'intérêt des nouvelles dynas-
« ties, que les sages Bataves prouvent à l'Europe
« de la confiance dans la stabilité des nouveaux
« gouvernemens; sous ce rapport vous êtes appelé
« à rendre un immense service à la famille impé-
« riale; l'influence dont vous jouissez ici vous en
« donne le moyen. — J'y consens volontiers, mon-
« sieur, me dit-il enfin, mais je ne pourrai pas agir
« avant samedi. »

Tous mes efforts, pour le déterminer à commencer plus tôt ses démarches, furent inutiles.

MARDI 5 MAI.

La nuit a été très-mauvaise pour le jeune prince; à minuit on l'a cru mort; les médecins n'avaient plus d'espoir. On lui a mis des vésicatoires sur la poitrine. A deux heures il a eu une crise. Ce matin, à huit heures, il était mieux, et les médecins ne désespéraient plus de le sauver.

Le mieux s'est soutenu jusqu'à deux heures. Les symptômes alarmans se sont représentés; à quatre heures les médecins se sont réunis pour dire qu'ils n'espéraient plus rien. Alors on s'est déterminé à lui donner des poudres anglaises dont la composition est inconnue, mais elles sont réputées ici pour produire de salutaires effets dans les maladies dont les enfans peuvent être attaqués. Elles produisirent une crise, donnèrent la fièvre à l'enfant, et le ranimèrent au point, qu'à six heures du soir, il demanda des cartes, des estampes. La fièvre

Digitized by Google

calmée, il n'eut plus qu'une longue agonie qui se termina à minuit avec ses jours.

La reine qui avait été arrachée la nuit dernière de chez son fils, parce qu'on le croyait mort, a eu dans le cours de la journée des heures entières d'une entière insensibilité. Immobile, elle avait les yeux fixes, elle n'ouvrait pas la bouche. Les effets d'une douleur aussi profonde, aussi fortement concentrée, sont incalculables. Le roi est également affligé, mais il fait beaucoup d'efforts sur lui-même pour tâcher de calmer la reine. Sa santé, déjà affaiblie, se ressentira de cette violente crise.... Les projets des hommes qui sont fondés sur la durée de la vie humaine, ont une base bien peu solide!

M. de Senegras est venu me voir dans le courant de la journée. Il m'a dit avoir parlé à M. Voot, et pouvoir me donner la certitude que l'emprunt réussirait. M. Voot n'y voit point de difficultés ou du moins se charge de les aplanir. Mais, comme *charité bien ordonnée commence par soi-même*, il ne veut s'occuper de l'emprunt de Naples, que lorsque celui du roi de Hollande sera entièrement rempli.

M. de Senegras m'a donné des détails sur l'organisation de la maison du roi :

Les revenus domaniaux s'élèvent à près de 500,000 florins, et l'on accorde pour la liste civile 1,500,000 florins à peu près. Les domaines sont divisés en quatre intendances.

Un receveur est attaché à chacune d'elles.

Des inspecteurs sont chargés de les parcourir

et d'en surveiller l'administration. La dépense de la maison est réglée par un budget annuel; elle s'élève par mois à 200,000 florins environ. Les dépenses sont toutes payées par le trésorier de la couronne. Les mémoires sont vus et approuvés par les différens chefs de service, réglés et ordonnancés ensuite par le grand-maître de la maison. D'après cet ordre de choses, personne ne touche jamais d'argent à l'exception du trésorier. Les chefs de service n'ont pas de compte à rendre, et n'ont qu'une seule chose à faire, celle de ne pas excéder le crédit accordé.

Les grands officiers n'ont point de préséance; le roi n'a jamais voulu en établir, et dans le cas où l'on serait obligé d'en prendre, elle serait dévolue au plus ancien.

Les grands officiers reçoivent un traitement annuel de 15,000 florins. Ils ne sont ni logés, ni nourris au palais, excepté le grand-maréchal qui tient la table des officiers.

La place de grand-maréchal a été divisée en deux parties: les fonctions militaires et de sûreté sont exercées par M. Brocq; celles qui sont purement civiles, le sont par M. de Senegras, qui porte le titre de grand-maître de la maison. Tous les revenus et toutes les dépenses sont dans ses attributions. Il nomme et renvoie tous les gens du service de la maison. Il surveille la bouche, l'éclairage, le chauffage. Il a sous lui un préfet de palais, chargé uniquement de l'inspection.

Un seul homme fait tous les achats et c'est le

Digitized by Google

premier maître-d'hôtel. M. de Senegras prétend qu'il n'y a presque pas d'abus. On tient un journal exact d'entrée et de sortie de chaque espèce de choses qui servent à la consommation. Les bougies sont renouvelées tous les jours dans les appartemens du roi et de la reine; celles qui en sont retirées sont employées dans la maison. Aucun profit n'est toléré sur cet objet, ni sur un autre. Des hommes de confiance reçoivent du maître-d'hôtel la lumière, le bois, et lui doivent des comptes.

Les valets de pied ne sont pas nourris; ils portent tous les jours la grande livrée; elle n'est renouvelée que tous les trois ans, et la petite tous les ans.

Les valets de chambre reçoivent 600 florins pour leur habillement. Ils portent un habit vert, boutons brodés vert et or. Ils font le service des appartemens de leurs majestés. Les huissiers sont relégués dans les grands appartemens et payés par l'état.

Les valets de chambre mangent avec les femmes de chambre et les maîtres-d'hôtel.

Il y a une autre table pour les marmitons, servantes, etc., etc.

Il y a quatre tables principales.

1. Celle du roi.

2. Des princes, (c'est celle de la gouvernante).

3. Du grand-maître de la maison.

4. Des officiers de service tenue par le grand-maréchal du palais; et en son absence par le grand-écuyer qui le remplace.

Digitized by Google

A cette table sont admis, les officiers de service du roi et de la reine, le colonel-général de la garde, le préfet et l'officier de service.

Les adjudans du palais mangent chez eux.

Les officiers de service n'ont pas même de logement au palais, il n'y loge que :

Le grand-maréchal.

Le grand-maître de la maison.

Le colonel-général de la garde.

Le préfet.

Parmi les dames, la gouvernante et les personnes attachées à l'éducation et les lectrices.

Les grands officiers sont tous décorés du grand cordon, et portent la clef de chambellan. Ils ont un costume particulier, vert brodé en or.

MERCREDI 6 MAI.

Le moment de la mort du jeune prince a été déchirant. La reine, à qui l'on cherchait à épargner l'affreux spectacle de voir son fils mort, est entrée dans sa chambre, lorsqu'il n'existait plus. La violence a été nécessaire pour l'en arracher ; elle est au désespoir. A cinq heures, le roi et la reine sont partis pour aller habiter une maison de campagne dans les environs de La Haye.

Le corps de l'enfant sera déposé provisoirement dans la salle du trône ; il ne sera point exposé sur un lit de parade, et il aurait dû l'être, parce qu'un décès de cette importance doit être constaté aux yeux du public. On entre, ou l'on rentre dans la

Digitized by Google

monarchie, et, dans les deux cas, il est assez simple que les formes en soient ignorées. Tous les usages avaient un but; l'utilité de ceux qui tendaient à donner de la publicité à la naissance et à la mort d'un héritier du trône, n'a pas besoin d'être expliquée. Il n'y a pas de charges à la cour qui, sous les rapports de la haute politique, n'exigent des connaissances; elles s'acquièrent avec le tems, ou par la lecture des choses passées.

L'événement affreux dont nous venons d'être les témoins aura nécessairement une grande influence sur les destinées de ce pays.

Le roi accusera le climat de la Hollande d'être la cause de la mort de son fils, et il la prendra d'autant plus en déplaisance, que la température habituelle est contraire à sa santé.

La mort du prince n'a pas produit ici une vive sensation; les habitans de La Haye ont eu l'air d'ignorer sa maladie et sa mort. Ce peuple a été conquis, mais il ne s'est pas donné; il supporte ce qu'il ne peut empêcher.

J'ai vu ici un Napolitain appelé Galdi. C'est un homme instruit, qui cause agréablement, il a fait, dit-on, sur la Hollande, l'ouvrage le plus complet qui existe. Il doit être incessamment traduit par M. Després.

JEUDI 7 MAI.

Après le départ de L. L. M. M. pour la retraite où elles vont pleurer un fils tendrement chéri,

Digitized by Google

nous partîmes à huit heures, pour Amsterdam. Nous y arrivâmes à deux heures, parce que nous nous arrêtâmes une demi-heure pour déjeûner.

On compte dix lieues de La Haye à Amsterdam. On met cinq heures à les faire. On change deux fois de chevaux. Le pays que l'on traverse est très-agréable, mais c'est toujours la même chose : bois, prairies, canaux.

Les villages sont bâtis en briques, les maisons ont l'apparence de la propreté la plus recherchée. On passe à Harlem, ville très-jolie et renommée par la beauté de ses tulipes.

A notre arrivée à Amsterdam, nous fûmes chez M. *Gohier*, consul-général de France. Il n'était pas chez lui. De là nous fîmes une visite à M. Labouchère, directeur de la maison Hope, il nous reçut très-poliment, mais il nous fit entendre que c'était un jour de fête, et qu'il ne pouvait être question d'affaires. Pour en parler, il nous engagea à dîner pour le lendemain. Nous profitâmes du tems dont nous pouvions disposer pour prendre connaissance de la ville d'Amsterdam.

Nous commençâmes par voir la Bourse, la Maison-Commune. Cet édifice est vaste, mais l'architecture n'en est pas très-remarquable, il renferme des tableaux infiniment précieux, principalement l'assemblée des confédérés, par Rembrandt, et la signature du traité de Munster, par Vander-Helf.

Les promenades sont spacieuses et agréables à Amsterdam, la ville est traversée par d'immenses

canaux, et les quais sont ombragés par de beaux arbres.

Le pont sur l'Amstel est remarquable par sa longueur.

Ce royaume est en guerre avec l'Angleterre, et si on ne le savait, on ne s'en douterait pas. Il commerce comme en pleine paix avec Londres, et il se vend ici une énorme quantité de marchandises anglaises. Si le blocus continental ne s'exécute nulle part mieux qu'ici, il ne peut faire beaucoup de tort aux Anglais. Le gouvernement ferme les yeux sur ce commerce, parce que sans lui il serait dans l'impossibilité de percevoir les impôts. C'est sans doute le pays du monde où ils sont les plus élevés, et c'est aussi celui où la vie est le plus cher.

VENDREDI 8 MAI.

Notre première sortie a été pour aller chez M. Hope. J'avais sur lui une lettre de crédit de M. Baguenault. M. Hope nous fit entrer dans son cabinet.

M. Labouchère, son associé, et le directeur de cette immense maison de commerce, vint nous y rejoindre. Après avoir échangé les politesses d'usage, je lui dis que j'allais leur faire part du but de mon voyage en Hollande, mais que néanmoins je leur demandais encore le secret sur la conversation que nous allions avoir.

Girardin.—Le roi de Naples, messieurs, voudrait faire un emprunt de cinq millions de florins,

et il a pensé qu'il serait possible de se les procurer en Hollande. Malgré la probabilité de les y trouver, je n'y serais pas venu, si le roi de Hollande, instruit de l'objet de ma mission, ne m'avait mandé d'y venir. A mon arrivée il m'a témoigné d'une manière positive le désir qu'il avait d'être utile à son frère, il l'a dit à M. Voot, directeur du trésor public, et n'a laissé ignorer à personne qu'il ferait tout ce qui pourrait dépendre de lui pour faire trouver au roi de Naples la somme qu'il voudrait avoir. Vous connaissez, messieurs, le douloureux événement qui a suspendu toutes les affaires, il a retardé de quelques jours mon arrivée ici. Je sais combien votre maison mérite de confiance et je n'ai pas voulu m'adresser à une autre qu'à elle.

M. Hope. — Monsieur, il fut un tems où un emprunt était ici une chose extrêmement facile à effectuer. Les capitaux y étaient abondans. Les Hollandais, toujours de bonne foi, croyaient à la bonne foi d'autrui; ils en ont été si souvent la dupe, qu'ils sont devenus défians; ils aiment mieux avoir des capitaux inactifs que des capitaux exposés. Un emprunt est donc pour un gouvernement étranger une chose impossible à faire ici.

(M. Hope s'exprime assez difficilement, et M. Labouchère, qui parle notre langue aussi bien qu'aucun Français, continue la conversation :)

Labouchère. — M. Hope, messieurs, vient d'avoir l'honneur de vous dire qu'un emprunt était

impossible ; c'est au moins fort difficile. Pour vous en faire connaître toutes les difficultés, je vous demanderai la permission de vous faire l'historique de tous les emprunts qui se sont faits successivement ici. La manière dont l'Autriche a manqué à ses engagemens a fait naître ici la plus grande répugnance pour traiter avec des gouvernemens quelconques. Vous allez, messieurs, me citer l'emprunt de 42 millions de florins, qui vient de s'ouvrir pour le compte du roi de Hollande? Mais le succès extraordinaire de cet emprunt auquel il était impossible de croire, est dû tout entier à la réputation de loyauté que le roi s'est acquise. Vous ne pouvez pas vous faire une juste idée de l'influence dont il jouit ici. L'emprunt d'Espagne que vous me citerez, n'exige presque aucun déboursé : c'est une créance de M. *Ouvrard* constituée sous une autre forme, et celui de la Saxe, est un prêt, fait sur un dépôt de diamans. Oserais-je, monsieur, vous demander si vous vous êtes déjà ouvert à quelqu'un ?

Girardin.—A personne, et vous êtes, messieurs, les premiers à qui nous en ayons parlé.

Labouchère.—Cependant, il y a six mois qu'il en fut question, et M. Ouvrard nous engagea même à l'ouvrir.

Girardin.—Je ne puis concevoir où il a pris le titre qui l'engageait à agir, car je puis vous protester qu'il n'en existe pas d'autre que la procuration qui m'a été donnée le 20 février 1807 et que voici.

Digitized by Google

Labouchère.—Messieurs, nous ne pouvons vous dissimuler que les circonstances ne sont pas très-favorables, et elles le deviendraient, s'il y avait quelques chances de paix.

Girardin.—Mais alors le roi de Naples n'aurait plus besoin d'emprunter; ce besoin n'est même pas aujourd'hui bien considérable, puisque vous voyez combien la somme qu'il demande est modique. Son principal but est d'essayer son crédit, de prendre rang parmi les puissances, et de prouver à l'Europe la confiance que les Hollandais ont aux nouvelles dynasties. La moralité du roi est le plus sûr garant du respect qu'il aura pour ses engagemens. Les avantages que je viens de vous exposer sont grands sans doute, mais néanmoins ils ne compensent pas les inconvéniens attachés à ne pas réussir. Ils me paraissent tels, que je ne serais pas venu ici, si je n'y avais été mandé par le roi; cela même m'avait persuadé qu'il avait cherché à sonder les dispositions du commerce.

Labouchère.—Il l'a fait aussi, et on sait le degré d'intérêt qu'il porte à cet emprunt. Mais les négocians ne connaissent qu'une seule chose, leur intérêt. Ils aiment, ils respectent le roi, mais ils ne feraient pas pour lui plaire des spéculations qu'ils croiraient fausses.

Girardin.—Le roi offre des sûretés et des gages bien supérieurs à la somme qu'il demande. Le roi de Hollande, si cela était nécessaire, donnerait sa garantie.

Hope.—Sa garantie personnelle?

Digitized by Google

Girardin.—Non sans doute, mais il engagerait ses biens.

Labouchère.—Les revenus de l'état.

Girardin.—Non : la constitution ne lui en donne pas la possibilité, mais il a des biens qui lui appartiennent.

Labouchère.—La liste civile? Cela serait vu de mauvais œil. Tout ce que le roi a de crédit, il doit le conserver pour la Hollande, il n'est pas encore assez riche pour en prêter. Le roi de Naples jouit ici de la meilleure réputation ; on le croit religieux observateur de sa parole, mais s'il venait à mourir?

Girardin.—Je vous rétorquerais le même argument en l'appliquant au roi de Hollande ; il est applicable à tous les gouvernemens monarchiques ; et toutes les opérations de commerce, et toutes les combinaisons de l'esprit humain sont soumises à des chances.

Labouchère.—Messieurs, vous m'avez fait l'honneur de me promettre de venir dîner chez moi, et nous reprendrons cette conversation en sortant de table. »

Nous parcourûmes Amsterdam, nous en visitâmes les boutiques, elles sont soignées et bien tenues. Tout s'y vend à un prix exorbitant. Les marchandises anglaises y sont communes, mais fort chères. Nous vîmes chez des fruitiers du raisin qui se vend 60 florins la livre, et des ananas 30 florins. Il faut qu'un pays renferme des gens bien riches pour que des denrées aussi chères y trouvent des acheteurs.

Cette immense ville d'Amsterdam, traversée de tant de canaux, manque entièrement d'eau douce. Celle qui s'y consomme est de l'eau de pluie conservée dans des citernes.

Le commerce intérieur de la ville se fait sur des traîneaux. On met aussi sur des traîneaux des caisses de voiture. Elles sont traînées par un seul cheval, et il n'y a que les Hollandais au monde qui puissent consentir à aller en voiture beaucoup plus doucement qu'à pied.

On vend ici chez un libraire privilégié le Guide d'Amsterdam, c'est un ouvrage très-mal fait; néanmoins un étranger ne peut se dispenser de l'acheter. J'ai pris d'inutiles informations pour savoir s'il existait des ouvrages qui puissent faire connaître la Hollande sous tous les rapports. Il en existe une histoire en dix volumes par Cerisier, et un abrégé par Kerroux.

Nous nous sommes rendus à quatre heures chez M. Labouchère pour y dîner, ce qui nous sembla être d'assez bon augure pour notre affaire. On y servit un dîner à l'anglaise et beaucoup de différentes espèces de vin, dont un seul était très-remarquable par sa bonté; c'était du vin du Cap.

Après dîner on parla politique et ces messieurs prétendirent que nous n'aurions pas la paix, et qu'il n'était nullement dans les intérêts de l'Angleterre de la faire; qu'elle pouvait encore soutenir vingt années de guerre.

M. Labouchère m'assura qu'il s'était déjà occupé de l'emprunt de Naples, et que si nous

Digitized by Google

voulions nous rendre demain à une heure chez M. Hope, il pourrait nous instruire du résultat de ses démarches, et de celui de ses réflexions

SAMEDI 9 MAI.

Nous avons été exacts au rendez-vous. On nous fit entrer dans le salon de M. Hope, où nous attendîmes environ un quart d'heure, au bout duquel nous vîmes arriver M. Hope et M. Labouchère. Lorsque nous fûmes tous assis, la conversation s'engagea. M. Labouchère avait l'air de très-mauvaise humeur et fort agité. « Messieurs, dit-il, avant de rien discuter, il est important que vous sachiez que l'on ne peut, d'après une loi du pays, ouvrir d'emprunt sans l'autorisation du roi, et sans payer un droit sur la totalité de la somme que l'on veut emprunter.

Girardin. — Vous devez savoir que sa majesté donnera volontiers et facilement son autorisation.

Labouchère. — Cette espèce de faveur accordée au royaume de Naples lui serait plus nuisible qu'utile, si on n'avait pas l'intention de l'étendre à toutes les puissances qui se présentent pour faire des emprunts : l'Espagne et la Saxe, par exemple.

Girardin. — J'ignore les intentions du roi, mais vous pouvez bien supposer que je ne ferais aucune démarche tendante à faire obtenir l'autorisation nécessaire pour l'Espagne et la Saxe, si je n'étais assuré, préalablement à tout, que cela peut servir les intérêts du roi de Naples. Je crois d'ailleurs, que pour l'Espagne, l'autorisation est accordée.

Digitized by Google

Labouchère. — Elle est du moins promise depuis long-tems, mais elle n'est pas encore expédiée. Les entraves apportées dans des opérations qui devaient être entièrement libres, dégoûtent les négocians de s'en occuper, et nous sommes presque décidés à renoncer à l'emprunt d'Espagne, d'après une lettre de M. Voot, à laquelle nous ne comprenons rien. Elle vient de nous parvenir à l'instant, et je compte me rendre ce soir à La Haye pour en demander l'explication.

Girardin. — Je me borne à vous répondre une seule chose, c'est que je suis sûr d'avoir l'autorisation pour Naples; mais je ne la solliciterai pas, si je n'entrevois pas l'espérance de réussir.

Labouchère. — Nous aimons mieux que ce soit une autre maison que la nôtre qui soit chargée de faire l'emprunt de Naples. Nous ne voulons pas passer pour faire le monopole des emprunts.

Girardin. — Nous nous sommes adressés à vous, messieurs, de préférence à toute autre maison, non-seulement à cause de la réputation dont vous jouissez, mais aussi à cause de vos rapports avec M. Baguenault, banquier de sa majesté le roi de Naples.

Labouchère. — Dans tous les cas, nous ne nous en chargerons que lorsque nous aurons la certitude acquise qu'il n'y a point d'engagement pris vis-à-vis d'autres négocians, notamment M. Auguerre.

Girardin. — Je puis vous donner ma parole qu'il n'y a eu d'autre procuration donnée que celle que

Digitized by Google

j'ai entre les mains, et j'ajoute que jamais je n'ai fait d'ouvertures à qui que ce soit.

Labouchère. — Messieurs, pour vous donner la preuve du désir que nous éprouvons de répondre à la confiance du roi de Naples, voici ce que nous avions imaginé :

1° Un emprunt de 3 millions de florins.

2° L'emprunt serait fermé presque aussitôt qu'ouvert.

3° Nous chercherions à placer à Paris 1 million de florins de la manière suivante :

4° Nous pensons que le trésor public, ayant à toucher 15 millions de francs de l'emprunt d'Espagne, pourrait consentir à accepter 8 millions de celui de Naples.

5° Nous croyons qu'il serait possible de faire prendre 1 million de florins à Gênes, surtout si l'on avait des soies à offrir pour hypothèque.

6° Nous chercherions à trouver ici 1 million de florins.

Mais, pour ne pas discréditer l'opération, nous rendrions les obligations extrêmement rares, et ne les laisserions jamais vendre sur la place au-dessous de 95. L'art de conduire et de ménager cette espèce de crédit est notre principale affaire.

Girardin. — Je pense bien véritablement, messieurs, que du moment où l'emprunt aura été pris par vous, il se trouvera des capitaux à Paris, en Italie, parce qu'une foule de gens veulent placer leur argent pour ainsi dire incognito, et que ces sortes d'emprunts en présentent la facilité.

Labouchère. — Ce que vous dites là est vrai. »

Ces messieurs cherchèrent ensuite à prendre des renseignemens sur l'état des finances de Naples, sur ses dépenses. Je leur donnai des éclaircissemens sur tous les points, avec beaucoup de franchise.

M. Labouchère nous répéta qu'avant tout il fallait qu'il eût dans la soirée une conversation avec M. Voot, relativement à l'emprunt d'Espagne.

Girardin. — « Je crois, monsieur, puisque vous allez ce soir à La Haye, devoir vous dire ce qui s'est passé entre M. Voot et moi. Je l'ai vu lundi dernier, il avait été prévenu, par le roi, de l'objet de ma visite. Il me dit que nous ne devions pas nous écarter des formes ordinaires; qu'il m'engageait à me rendre à Amsterdam, et m'y adresser à M. Labouchère; qu'ensuite, si nous convenions de quelque chose, il accorderait l'autorisation nécessaire sur la demande des négocians. Je lui témoignai beaucoup de répugnance à suivre ce parti. Je lui dis ce que je crois vous avoir répété : c'est qu'un emprunt aussi faible que celui que j'étais chargé de faire ne pouvait sauver un état; mais que si mes démarches n'étaient pas couronnées de succès, rien ne serait plus désagréable pour le roi de Naples et pour le roi de Hollande; que je ne lui demandais pas d'agir comme M. Voot, directeur du trésor, mais comme un homme généralement estimé par ses compatriotes, et qui connaissait mieux que qui ce fût les moyens de parvenir à faire un emprunt. M. Voot accéda à cette proposition, mais il me dit ne vouloir pas commencer les dé-

Digitized by Google

marches avant samedi, jour où l'emprunt de Hollande devait être définitivement fermé. D'après cela M. Voot pourrait être surpris de nos conversations; mais comme c'était son premier avis, il n'en sera pas fâché. Vous pouvez donc lui dire tout ce qui s'est passé; et puisque vous devez revenir demain, nous attendrons votre retour, pour vous voir à votre arrivée. »

Nous dînâmes chez M. Gohier, consul-général de France. C'est un de mes anciens collègues à l'Assemblée législative; il était membre du Directoire au 18 brumaire. C'est un roi détrôné, et très-consolé. Sa femme est une bonne petite ménagère, et lui, un homme content de son sort actuel; il jouit ici, à bon titre, d'une grande considération.

Il y avait à dîner M. Chamguyon, régent de la ville, l'un des directeurs de la banque, homme très-considéré. Nous eûmes, en sortant de table, une fort longue conversation dont les principaux traits méritent d'être cités.

Girardin. — « Le roi, monsieur, paraît jouir ici de l'estime générale.

Chamguyon. — Nous l'estimons comme homme, nous lui reconnaissons des qualités très-estimables sous ce rapport, mais elles ne suffisent pas au gouvernant. Le roi, à son arrivée ici, a annoncé un esprit d'économie qui plaisait d'autant plus qu'il est dans le caractère national : il s'en est écarté beaucoup trop depuis. Il a monté une cour de la manière du monde la plus brillante. Il s'est donné une garde très-nombreuse et très-coûteuse. Dans

Digitized by Google

un pays où la broderie était inconnue, tout le monde en est couvert : aussi l'impôt est-il considérablement augmenté. Le roi s'environne des gens qui appartenaient au parti stathoudérien; ils sont capables de le perdre par leurs conseils.

Girardin. — L'*ordre* établi ici, quel effet a-t-il produit?

Chamguyon. — Il n'est nullement considéré; il a été plutôt attaché aux boutonnières qu'il n'a été sollicité. Nous sommes ici très-réellement républicains. Nous pourrons peut-être nous faire aux institutions monarchiques, mais ce sera l'affaire du tems. Il ne faut pas frapper d'un trop grand éclat des yeux encore faibles. La Hollande est un pays perdu si la guerre dure trois ans. Elle succombe sous le fardeau des impôts; elle ne peut vivre sans le commerce, et le commerce ne s'arrange pas avec le luxe des cours, les grandes dignités, les grands maréchaux. Des hommes que nous estimions ont perdu notre estime, en se courbant trop vite sous le joug monarchique; d'autres n'ont fait qu'une faible résistance. *Shimmel-Peninck*, par exemple, s'est retiré, mais sans rien dire. Le roi lui a envoyé son grand cordon dans sa retraite; il ne le porte pas, mais il ne l'a pas renvoyé. Sa femme, à La Haye, avait affecté des manières de souveraine, d'après les conseils de gens qui se moquent en secret de la cour actuelle. Ce pays, monsieur, n'est pas facile à gouverner; il tient fortement à de vieilles idées, qu'il regarde comme les fondemens de sa prospérité. Il lui faut la paix, il la faut au

Digitized by Google

monde entier. Personne, aujourd'hui, ne conçoit comment elle peut se faire. Le prince Napoléon est une perte fâcheuse ; ce devait être l'héritier de l'empereur Napoléon.

Girardin. — Non.

Champguyon. — Comment, non? c'est une chose qui passe ici pour constante, à la cour comme à la ville. Le roi accusera le climat de la mort de son fils, il se dégoûtera de notre pays; il n'a plus qu'un enfant, dont la santé n'est pas bonne.

Girardin. — Il en aura d'autres; il est jeune, et la reine aussi.

Champguyon. — Je ne le crois pas, monsieur; il est malade, et la durée de sa vie a été calculée par nos médecins [1]. »

M. Gohier nous donna des détails curieux sur un genre d'établissement particulier à ce pays, celui des *musicos*. C'est un endroit où tout le monde peut entrer pour le prix d'une bouteille de vin : on y trouve une trentaine de courtisanes de toutes les nations; elles dansent, moyennant une légère rétribution, et ne choisissent pas les poses les moins voluptueuses. Si l'une d'elles vous séduit, vous faites un signe, elle obéit à l'ordre du sultan; un boudoir s'ouvre mystérieusement, et la jeune Roxelane, le nez barbouillé de tabac, les lèvres rouges de vin, vous vend et vous livre tous les

[1] Ces messieurs ne sont pas infaillibles. Il y a plus de vingt ans que les prévisions des Hippocrate hollandais condamnaient le roi de Hollande, et Mr. Louis Bonaparte se porte bien aujourd'hui à Florence. *(Note de l'Éditeur.)*

Digitized by

secrets de sa beauté. Les femmes qui sont dans les *musicos* sont esclaves dans toute l'étendue du terme. Ce n'est pas comme l'île de l'honneur, de Boileau, *où l'on ne peut plus rentrer quand on en est dehors* : c'est absolument le contraire ; ces femmes ne peuvent plus en sortir quand elles y ont mis le pied. On leur ouvre un crédit, et elles doivent toujours une somme qu'elles sont hors d'état de payer. Quelques-unes ont été délivrées par des chevaliers qui avaient conçu pour elles un goût romanesque. Leur rançon n'est jamais moindre de quatre à cinq cents florins.

On a songé à tout. Esculape a droit d'être le chevalier d'honneur de Vénus. On a donc attaché aux *musicos* des chirurgiens qui répondent de la santé des habitans. C'est bien autre chose encore que la responsabilité des ministres !

Presque toutes ces femmes sont étrangères : elles disent toutes que c'est par la ruse qu'on les a fait entrer dans les *musicos*. C'est vrai pour quelques-unes ; mais dans un grand nombre, l'instinct du plaisir et le goût de la paresse ont décidé leur vocation.

Ces établissemens, si singuliers dans une ville aussi policée qu'Amsterdam, ont trois buts politiques que voici : le premier, d'offrir aux matelots qui sont dans le cas de toucher une forte somme, après un voyage de long cours, les moyens de dépenser *innocemment* leur argent à Amsterdam ;

Le second, d'offrir une garantie à leur santé ;

Le troisième, de les conserver, pour ainsi dire,

sous la clef, dans des lieux soumis à la surveillance de la police.

Ces avantages ne paraissent pas compenser les inconvéniens attachés à un trafic aussi immoral. Ce qu'il y a d'extraordinaire, c'est de rencontrer, dans ces asiles privilégiés de la prostitution, les habitans, hommes et femmes, les plus respectables de la ville. Amsterdam est le pays où l'on fait tous les genres de commerce; outre les *musicos*, il existe des hommes connus sous le nom de *vendeurs d'ames*. Ces hommes enlèvent, la nuit, des hommes qu'ils vendent pour être embarqués et servir malgré leur volonté. Ce genre de commerce, il est vrai, n'est point permis; ceux qui le font sont condamnés au fouet, lorsqu'ils sont assez maladroits pour se laisser prendre.

DIMANCHE, 10 MAI.

Nous fûmes obligés de rester à Amsterdam pour dîner chez M. Hope. Mais, pour ne pas perdre notre matinée, nous avions le projet d'aller voir les beaux villages de Brock et Sardam : nous fûmes forcés d'y renoncer, à cause du mauvais tems.

Le port d'Amsterdam est un des plus beaux du monde. Il y entre maintenant très-peu de vaisseaux. Le pavillon qui y domine est celui des Américains : ils portent à la Hollande les denrées coloniales dont elle est le marché. Nous fîmes chez M. Hope un véritable dîner à l'anglaise.

Sa femme est déjà d'un certain âge : elle est anglaise; ses filles sont assez jolies, surtout l'aînée, qui s'appelle miss Henriette.

M. Labouchère revint de La Haye sur les sept heures; et, peu de tems après son arrivée, nous passâmes dans le cabinet de M. Hope. La conversation dura plus de quatre heures, en présence de M. Hope, qui fut purement auditeur. Elle eût pu être beaucoup plus courte; mais M. Labouchère, qui avait prouvé dans les conversations précédentes qu'il était un excellent ministre des finances, voulut nous prouver dans celle-ci qu'il serait également un excellent ministre des affaires étrangères.

Labouchère. — « Messieurs, j'ai eu avec M. Voot un long entretien relativement à l'emprunt de Naples. Il en est résulté qu'il pouvait se faire; mais cette possibilité résulte d'un moyen indiqué par M. Voot, que je ne puis vous faire connaître, qui sera renfermé dans trois mots écrits par le roi. Toutefois ce moyen ne peut agir que dans le cas où le trésor public de France consentira à prendre pour un million de florins de l'emprunt de Naples. C'est à vous, messieurs, à y décider M. Mollien.

Girardin. — Ce que vous venez de nous dire équivaut à nous apprendre que l'emprunt ne peut avoir lieu; car faire dépendre son succès ici de celui qu'il peut avoir à Paris, est une chose illusoire. Vous nous croyez, j'espère, trop raisonnables pour aller dire sérieusement à M. Mollien, dont vous venez de parler, que s'il veut prêter un million

de florins, il ne sera peut-être pas impossible d'en trouver ensuite autant ici.

Labouchère. — Nous ne pouvons vous faire part du moyen convenu entre nous et M. Voot; nous ne pouvons que vous répéter ce que nous venons de vous dire. Nous avons cherché à vous prouver le désir que nous avions de faire ce qui était agréable au roi de Hollande, car nous avons la certitude qu'il attache l'intérêt le plus vif au succès de l'emprunt de Naples. Adressez-vous, messieurs, à d'autres banquiers; peut-être vous offriront-ils des ressources que nous n'avons pas.

Girardin. — Nous n'avons voulu, messieurs, avoir affaire qu'à vous; ce que vous ne pouvez faire, personne ici n'en aura le pouvoir. Je ne suis venu ici, messieurs, que d'après la plus pressante invitation du roi de Hollande, et je regrette infiniment d'avoir eu cette considération. J'avais cru, et dû croire qu'avant de me faire écrire, il avait fait prendre toutes les mesures qui pourraient tendre à assurer le succès d'un emprunt pour son frère.

Hope. — Vous ne devez pas être fâché d'être venu, puisque vous avez pu connaître par vous-même les difficultés attachées à un impôt.

Girardin. — C'est une connaissance que je me serais volontiers dispensé de faire. Le seul avantage que je retirerai de mon voyage, est d'avoir fait celle de deux hommes aussi distingués que vous, messieurs.

Labouchère. — Aucune puissance d'Italie n'a

Digitized by Google

jamais pu réussir à faire un emprunt ici, et l'ancien roi de Naples a proposé vainement d'en cautionner un avec les biens de l'ordre de Constantin.

Girardin. — Mais, jusqu'à présent, le roi de Naples ne s'était pas trouvé être le frère du roi de Hollande.

(J'étais véritablement piqué de la forme astucieuse de M. Labouchère, et sans M. de Fréville, j'aurais depuis longtems pris congé de ces messieurs, quoiqu'il me fût aisé de m'apercevoir qu'ils avaient envie de renouer.)

Labouchère. — Mais, préalablement à tout, il faut avoir une obligation du roi de Naples. C'est une chose d'usage, comme nous pouvons vous le prouver par celles du roi de Hollande, que nous avons par hasard dans notre poche.

Girardin. — Cette formalité, si elle est de rigueur, sera remplie; mais quel but aurait une véritable demande de ma part au roi de Naples? à quoi pourrait servir cette obligation?

Labouchère. — A nous la remettre.

Girardin. — Quel usage en feriez-vous?

Labouchère. — Celui de chercher à lui trouver de l'argent. Nous ne nous engageons jamais à rien; mais jusqu'à présent tous les emprunts dont nous nous sommes chargés ont réussi : les moyens d'exécution sont notre affaire.

Girardin. — Sans doute, si vous voulez agir commercialement vis-à-vis du trésor public de France, nous n'avons rien à objecter; mais enfin, pour terminer ceci, convenons de nos faits. Nous partons demain pour La Haye, nous y verrons M. Voot et

Digitized by Google

le roi. Pouvons-nous lui dire que vous sollicitez la permission d'ouvrir un emprunt pour le compte du roi de Naples?

Labouchère. — Oui, sans doute.

Girardin. — Mais alors, il faudra que nous prenions un engagement, d'où il résultera que vous avez traité avec le roi de Naples, et qu'il vous a autorisés à ouvrir un emprunt.

Labouchère. — Nous ne prenons jamais d'engagemens; tout se fait par lettres.

Girardin. — Des lettres sont aussi une forme d'engagement.

Labouchère. — C'est celle que nous suivons.

Girardin. — N'importe; à notre retour de La Haye, nous remplirons toutes les formalités usitées.

Labouchère. — Mercredi, si vous le voulez, à dix heures et demie.

Girardin. — Volontiers.

JEUDI 11 MAI.

Nous partîmes avant six heures d'Amsterdam, et il était trois heures lorsque nous arrivâmes à La Haye. Il est vrai que nous nous arrêtâmes à Harlem pour y voir les jacinthes et les tulipes. Ce commerce a diminué d'étendue, et les ognons de valeur. Il s'en est vendu jusqu'à 2700 florins; le plus cher maintenant ne coûte pas 50 florins. Ces fleurs, cultivées avec tant de soins, naissent dans un sable blanc, et ne réussissent parfaitement que dans une très-petite partie du territoire d'Harlem.

Digitized by Google

J'ai trouvé des lettres à mon arrivée à La Haye; une, entr'autres, du président du Tribunat, qui m'annonce que le Corps-Législatif est convoqué pour le 1er juin. Il m'engage à abréger mon séjour en Hollande.

Il y en avait aussi une du roi, qui me mandait de me rendre chez lui. Il habite la maison de campagne d'une dame du palais, à une lieue de La Haye.

Nous avons vu M. Voot à quatre heures, et nous avons été enchantés de lui.

Voot. — Hé bien! Messieurs, avez-vous été contens de M. Labouchère? Votre affaire marchera. Vous avez besoin de deux choses : d'argent et de crédit; nous vous donnerons l'un et l'autre. Pas beaucoup d'argent, parce que nous en avons peu. Ce sera ensuite à vous à développer le crédit dont nous vous donnons le germe. Cette première ressource pourra, par la suite, vous en procurer de bien grandes.

Girardin. — Vous faites, Monsieur, tout ce que nous pouvons désirer.

Voot. — J'ai trouvé un moyen, je veux qu'il ne soit connu que de la maison Hope. Nous prendrons pour un million de florins, mais il faut que le trésor public de France en fasse autant. Ceci est une affaire à traiter commercialement entre M. Hope et M. Mollien : les moyens ne doivent pas vous regarder. L'autre million s'écoulera ensuite tout naturellement.

Girardin. — Quel est le droit d'usage accordé aux banquiers?

Voot. — Cinq pour cent; quelquefois il leur en a été donné jusqu'à douze.

Girardin. — C'est cinq que M. Hope a demandé.

Voot. — Ce n'est pas trop, car tout n'est pas bénéfice pour eux; ils sont chargés, sur cette somme, de tous les frais, du droit de timbre d'un pour cent, impression, et paiement des petits *furets* jetés sur la place pour faire prendre les obligations : j'appelle cela des *croupiers.* Je vous avais dit que j'en verrais un samedi dernier, je l'ai vu.

Girardin. — En avez-vous été content?

Voot. — Oui, mais le moment de le faire agir n'est pas encore arrivé.

Girardin. — Quand voulez-vous donc le mettre en mouvement?

Voot. — Lorsque les emprunts d'Espagne et de Saxe seront terminés, et cela ne sera pas long. Naples paraîtra tout de suite après, et sera fermé aussitôt qu'ouvert.

Girardin. — Nous comptons terminer mercredi avec M. Hope, et partir ensuite.

Voot. — Il n'y a pas d'inconvénient, car toutes ces affaires se traitent aussi bien par écrit, et la vôtre peut être regardée comme terminée. Le roi le veut ainsi : il m'en parle tous les jours; il veut vous en parler, à ce qu'il m'a dit ce matin.

Girardin. — Je compte aller chez lui en sortant de chez vous. Nous ne pouvons, Monsieur, assez vous dire combien nous avons été touchés de votre conduite et de vos bons et francs procédés. »

M. de Caulaincourt m'a mené chez le roi : j'y

Digitized by Google

suis arrivé un peu avant huit heures ; il était chez la reine. Toutes les personnes de leur service y étaient également. La reine ne dit pas un mot; elle est accablée de la douleur la plus profonde. Son état m'a fait une peine que je ne puis exprimer.

Le roi m'a fait passer dans la pièce voisine pour me parler.

Le roi. — Avez-vous été content de votre voyage?

Girardin. — Oui, Sire.

Le roi. — La maison Hope fera-t-elle ce que vous désirez?

Girardin. — Oui, Sire, grace à vous.

Le roi. — J'ai dit et répété à M. Voot que je voulais rendre service à Joseph, à ce bon Joseph.

Girardin. — Je le sais, Sire.

Le roi. — Nous ferons passer les valeurs par Livourne; mais quand commencera l'emprunt?

Girardin. — Lorsque Votre Majesté le voudra.

Le roi. — Tout de suite. J'ai donné hier mon autorisation à celui d'Espagne, pour que celui de Naples puisse se faire plus promptement.

Comment Joseph est-il avec l'empereur?

Girardin. — Fort bien.

Le roi. — Comment fait-il?

Girardin. — Il fait ce qu'il veut.

Le roi. — Cela lui est plus facile qu'à moi. La Hollande a des intérêts séparés de la France, et je dois les faire prévaloir. Je dois être Hollandais. Ce pays a des formes constitutionnelles que je dois conserver. La soumission aux lois est la seule chose qui distingue les tyrans des rois.

Comment se porte Lucien?

Girardin. — Très-bien, Sire.

Le roi. — Vous l'avez vu en passant à Rome?

Girardin. — Oui, Sire.

Le roi. — Il a des tableaux; il veut les vendre.

Girardin. — Il en a de très-beaux, et pour beaucoup d'argent.

Le roi. — Je voudrais les acheter pour lui faire plaisir; mais, dans la pénurie où je suis, on me blâmerait de faire une semblable dépense, et l'on aurait raison.

Girardin. — On a fait, et l'on fait encore des tentatives pour réconcilier M. Lucien avec l'empereur; cela est désirable pour toute votre famille.

Le roi. — Sans doute, on ne réussira pas. La famille a de puissans ennemis auprès de l'empereur. Ils ne peuvent me souffrir, parce que je n'ai souffert ici aucune saleté dans aucun genre; j'ai nui par-là à leurs spéculations honteuses. Aussi disent-ils que je suis Anglais, Hollandais, et pas du tout Français. Je n'ai pas encore reçu une lettre de l'empereur qui ne contînt des reproches; il blâme tout ce que je fais, et tout ce que je ne fais pas.

Girardin. — Vous avez obtenu, en moins d'un an, des résultats que l'on ne pouvait attendre. Ils sont dus à votre sévère probité, et à votre moralité bien connue. Vos louanges retentissent dans tout le pays, et dans toutes les gazettes françaises.

Le roi. — Cela ferait croire que je suis bien avec l'empereur, mais ici on sait bien le contraire. Un

jeune Hollandais, que j'ai eu occasion d'envoyer auprès de l'empereur, a été témoin d'une sortie virulente faite contre moi : il a répété tout cela ici. Je fais cependant ce que je peux, du mieux que j'en suis capable ; mais je suis homme de conscience, et je ne trahirai jamais des intérêts que j'ai juré de servir. Vous savez mieux que personne, mon cher monsieur Girardin, combien on nous tenait éloignés des affaires, Joseph et moi. A peine osais-je aller quelquefois au Conseil-d'État ; et si j'y paraissais, ce n'était que furtivement, et pour ainsi dire en tremblant. Je n'avais donc aucune expérience des affaires ; où aurais-je pu l'acquérir ? Au moment où je m'y attendais le moins, l'empereur juge à-propos de me nommer, bien malgré moi, roi de Hollande ! et c'est tellement malgré moi, quoi qu'il puisse en dire, que je suis prêt à me retirer, et cela avec le plus grand plaisir.

Lorsque je suis arrivé ici, je n'ai trouvé pour toute ressource que cinq cent mille francs que j'y avais apportés.

On avait vu que M. Schimmel-Peninck avait été le passage de la république à la monarchie ; que moi je devais être celui de la royauté à l'empire. A mon arrivée je fus très-mal accueilli ; la ville de Rotterdam refusa même de me remettre ses clefs. Enfin je fus considéré comme un ennemi du pays, car tout ce qu'il craint, c'est sa réunion avec la France. Lorsque l'on vit que j'en défendais les intérêts, que j'étais réellement devenu Hollandais, l'opinion revint ; je reçus des adresses de toutes

Digitized by Google

les communes, et l'emprunt que je viens de faire est la preuve de la confiance dont je jouis. Il servira à payer les intérêts arriérés de la dette, à me donner du crédit, et à justifier les nouveaux impôts que j'ai été obligé d'établir; car ce malheureux pays en paie pour près de soixante millions de florins. Je n'ai point maintenant un seul soldat français. J'entretiens près de quarante mille hommes dont plus de vingt mille sont à la grande armée.

G. — Voilà cependant, sire, de beaux résultats de votre administration.

Le roi. — Sans doute, mais ils ne satisfont pas l'empereur: en me forçant d'accepter le royaume de Hollande, j'ai cru qu'il voulait que je fusse roi de Hollande. Je vois que je me suis trompé. Il veut que mes ministres s'adressent aux siens pour en recevoir des ordres et enfin que ce pays soit dépendant de la France; ce ne sont pas là mes conventions. Je suis froid, décidé dans mes résolutions. Je ne violerai, pour rien dans le monde, mes sermens. Il me reste peu de santé, mais je conserverai toujours assez de force pour ne pas manquer à ma conscience.

Je vous reverrai demain soir.

G. — Sire, je suis obligé d'être après-demain matin à dix heures et demie à Amsterdam.

Le roi. — Pourquoi?

G. — Pour y signer un engagement avec la maison Hope.

Le roi. — C'est une bonne précaution, sans

Digitized by Google

cela jamais rien n'est terminé. Venez demain matin, je vous donnerai des lettres. »

Cette conversation terminée, je rentrai chez la reine; elle était sur un canapé, elle versait des larmes, pendant qu'on essayait en vain de la distraire en lisant Gilblas. Lorsque la lecture, qui fut faite par M. de Mirbel, commença, le roi fit asseoir tout le monde ; mais la malheureuse Hortense était immobile de cette douleur qui n'appartient qu'à une mère !

Corvisart était arrivé depuis vendredi.

MARDI 12 MAI.

Nous fûmes à Forbourg à onze heures. Le tems était effroyable. Nous vîmes le roi un instant sur les deux heures; il me dit que je ne devais pas douter qu'il ne fît tout au monde pour assurer le succès de l'emprunt de Naples, mais que M. Voot paraissait ne pas vouloir l'ouvrir avant le mois de septembre, ce qui lui paraissait être bien tard. Je lui fis remarquer que ce serait effectivement affaiblir beaucoup le service qu'il voulait rendre à son frère. Il promit d'en rapprocher l'époque, me recommanda de lui écrire le résultat de l'entretien que je devais avoir avec M. Hope, il nous engagea beaucoup à l'accompagner à Loo, ce que nous refusâmes. Il me dit de repasser le soir, qu'il voulait me remettre des lettres pour le roi et la reine de Naples.

Nous vîmes la reine en sortant de chez le roi.

Digitized by Google

Elle était assise sur une chaise longue, dans le même état d'immobilité. Ses dames étaient assises autour d'elle. Mademoiselle d'Aunay faisait la lecture; elle la suspendit en nous voyant entrer. Elle garda le silence pendant plus d'un quart-d'heure. Elle nous fit signe ensuite d'approcher d'elle. La reine nous dit d'une voix basse et suffoquée : « J'é-« touffe; j'ai un poids là, je suis devenue insensible. « Je ne sens plus rien. Je puis parler de Napoléon, de « mon fils, sans verser une larme. Je l'ai vu mort, « ne respirant plus, je n'ai pas eu le courage de « l'embrasser. Pourquoi le ciel me punit-il aussi « cruellement, moi qui n'ai jamais fait le moindre « mal à personne ! »

La peine que cette mère désolée nous fit éprouver ne peut se rendre. Si on ne cherche pas à la tirer de cet état, elle deviendra stupide et s'éteindra dans les pleurs.

Nous retournâmes le soir à Forbourg ; la princesse Caroline y était arrivée. Elle avait décidé la reine à aller à Lacken où l'impératrice devait venir.

J'aperçus le roi, sur les onze heures, il m'a dit qu'il lui avait été impossible de trouver le tems d'écrire les lettres qu'il devait me remettre. Nous partîmes avant minuit pour Amsterdam.

MERCREDI 13 MARS.

Nous arrivâmes à sept heures à Amsterdam. A dix heures et demie nous étions chez M. Hope. M. Labouchère et lui furent fort obligeans. Ils rédigèrent la

Digitized by Google

lettre qui contenait l'engagement à prendre pour la direction de l'emprunt comme nous le désirâmes, et cette affaire, qui dans l'origine paraissait présenter tant de difficultés, fut heureusement terminée. Je répondis à la lettre de ces messieurs pour les autoriser à solliciter, du roi de Hollande, la permission d'ouvrir l'emprunt.

JEUDI 14 MAI.

Nous partîmes d'Amsterdam à cinq heures, et à six nous étions à peine à Rotterdam; on ne compte néanmoins que quatorze lieues du pays. Nous passâmes la Meuse et à onze heures nous étions sur les bords du Mordyck. Il faisait un tems horrible; les mariniers refusèrent de nous passer. Nous restâmes toute la nuit dans notre voiture.

VENDREDI 15 MAI.

Le vent s'étant un peu calmé, sur les six heures du matin nous traversâmes le Mordyck en moins de vingt minutes. A huit heures, nous partîmes pour Anvers, et quoiqu'il n'y ait que douze lieues, nous mîmes onze heures pour les faire. Il est vrai que les chemins étaient affreux et qu'il pleuvait à verse.

Nous couchâmes à Anvers, au Laboureur.

J'écrivis au roi de Hollande, pour l'instruire de l'arrangement contracté avec la maison Hope.

Je venais de recevoir une lettre du roi de Naples

qui me disait : « Restreignez, s'il le faut, l'emprunt, « mais n'accordez pas des conditions trop onéreu- « ses. Je préfère peu de fonds, convenablement « obtenus, à dix millions qui coûteraient trop de « sacrifices. Si vous ne pouvez pas réussir à des « conditions honorables, renoncez-y plutôt.

« Tout va bien à Naples. Adieu, mon cher Girardin ; je me porte bien ; je vous embrasse. »

Et moi je pouvais lui répondre : « Tout va bien « pour vous en Hollande. » Ses vœux étaient remplis, et j'en étais charmé.

FIN DU TOME PREMIER

DES MÉMOIRES, JOURNAL ET SOUVENIRS.

Digitized by Google

TABLE
DES MATIÈRES

CONTENUES DANS CE VOLUME.

Mémoires de Stanislas Girardin. Pag. 1
Journal de Stanislas Girardin (1798). 140
Fête donnée à Madame Bonaparte. 143
Destitution de Stanislas Girardin de la place d'administrateur du département de l'Oise. 146
Retour de Bonaparte d'Égypte, 18 brumaire. 168
Conversation remarquable entre MM. 1, 2 et 3. 175
Visite du premier Consul à Ermenonville. 189
Disgrace de Lucien Bonaparte. 191
Négociations de Lunéville. 201
Conversation avec le premier Consul (Ministère de la police). 221
Traité de paix avec la Russie. Entretien avec le premier Consul. 230
Tribunat. Nomination d'un candidat au sénat-conservateur. 243
Message du Gouvernement. Élimination des tribuns. 251
Lucien Bonaparte au Tribunat. 263
Consulat à vie. 265
Origine des sénatus-consultes. Conversation avec N. Bonaparte. 273
Messe à Saint-Cloud. 286
Angleterre. Négociations des mois de floréal et prairial an XI. 290
Sur un ouvrage de Volney. 302

Digitized by Google

Épaule démise. Pag. 305
Conversation de Bonaparte premier Consul. Ses opinions sur la liberté de la presse, les impôts et la révolution. 310
Les Anglais et la Révolution française. 323
Arrestation de Pichegru. 336
Mort de Pichegru. 340
Le comte Bunau et son cuisinier. 342
Sur un ouvrage de M. Ferrand. 344
Notes historiques sur les familles Bonaparte et Fesch. 347
Camp de Boulogne. 349
Lettres que j'ai reçues pendant mon séjour à Boulogne. 357
Départ pour Naples. Voyage en Calabre. Le prince Joseph, roi de Naples. 373
Rome. Mission auprès du Pape. 387
Séjour à Paris. 389
Voyage en Hollande. Négociation d'un emprunt pour le roi de Naples. 397

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Princeton University Library
32101 072859414

Digitized by Google

Digitized by Google